

1. RAPPORT DE PRESENTATION

Tome 1 :
Diagnostic et état initial de l'environnement

ARRETE LE : 14 JUIN 2016

**ENQUETE PUBLIQUE : DU 21
SEPTEMBRE 2016 AU 20 OCTOBRE 2016**

APPROUVE LE : 15 DECEMBRE 2016



PARTIE A : DU POS AU PLU	6
I – L'HISTOIRE DES DOCUMENTS D'URBANISME.....	7
1.1. LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS	7
1.2. LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTEES	7
1.3. LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE 2013	8
II – LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU	9
2.1. LA PRESCRIPTION DE LA REVISION ET LES MOTIFS DE LA REVISION	9
2.2. L'ELABORATION DU PLU	9
2.2.1. Le contenu du PLU	9
2.2.2. Les étapes de la procédure	9
2.2.3. La concertation du public	10
PARTIE B : PARTIE B : LE DIAGNOSTIC : IDENTITÉ DU TERRITOIRE	11
III – LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE	12
3.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	12
3.1.1. La situation géographique	12
3.1.2. La situation administrative	13
3.2. LA PLANIFICATION REGIONALE	14
3.2.1. Le SDRIF	14
3.2.2. Le PDUIF	16
3.2.3. Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	18
3.2.4. Le SRCE d'Île-de-France	18
3.2.5. Le SRCAE d'Île-de-France	19
3.3. LA PLANIFICATION A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE ET SUPRACOMMUNALE	21
3.3.1. La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS)	21
3.3.2. Le SCoT de la CABS approuvé le 28/10.2015.....	23
3.3.3. Le Plan Local de Déplacements	24
3.3.4. Le Programme Local de l'Habitat	24
3.3.5. Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	27
3.3.6. Les PCET	27
IV – LA VILLE, SES FORMES URBAINES ET SES PAYSAGES	28
4.1. L'HISTOIRE DU DEVELOPPEMENT DE HOUILLES	28
4.1.1. Houilles jusqu'au XIXème siècle.....	28
4.1.2. Le développement de Houilles au XIXème siècle	30
4.1.3. L'essor démographique du premier tiers du XXème siècle	32
4.1.4. Un lent développement jusqu'à la fin des années 1950	33
4.1.5. La poursuite du développement dans les années 1960 et 1970.....	34
4.1.6. Le renouvellement urbain	35
4.2. LA STRUCTURE DE LA VILLE AUJOURD'HUI	37
4.2.1. Houilles dans son environnement urbain	37
4.2.2. Les entrées de ville	41
4.2.3. L'organisation urbaine.....	44
4.3. LE CADRE BATI	50
4.3.1. La typologie des constructions	50
4.3.2. Le centre-ville	55

4.3.3.	Les quartiers pavillonnaires	58
4.3.4.	Le tissu mixte aux abords des voies structurantes	59
4.4.	LES PAYSAGES DE HOUILLES	61
4.4.1.	Le cadre paysager	61
4.4.2.	Les ambiances urbaines marquantes	62
4.4.3.	Le paysage végétal privé et public	64
V –	DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES	71
5.1.	UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE MODEREE ET RELATIVEMENT STABLE	71
5.2.	UNE COMMUNE ATTRACTIVE	73
5.3.	LE PROFIL DE LA POPULATION DES MENAGES	73
5.3.1.	Une forte évolution de la structure des ménages depuis 1999.....	74
5.3.2.	Une augmentation des couples de quarantennaires avec adolescent(s)	75
5.3.3.	Une diminution de la taille des ménages sur le long terme mais une augmentation depuis 2006	76
5.4.	LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION	78
5.4.1.	Le profil des actifs	78
5.4.2.	Le rapport entre actifs et emplois	79
5.4.3.	Le chômage	79
5.4.4.	Les migrations domicile-travail	80
5.4.5.	Les revenus des ménages.....	80
VI –	CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE LOGEMENTS	82
6.1.	LE PARC DE LOGEMENTS	82
6.1.1.	Une évolution régulière et modérée du parc du logements	82
6.1.2.	Vers une stabilité du taux de logements vacants	83
6.2.	LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES	84
6.2.1.	Un parc de résidences principales construites après la 2 nd guerre mondiale, composé de typologies de logements variées et majoritairement en accession	84
6.2.2.	Le parc de logements sociaux	87
6.2.3.	L'hébergement et le logement des publics spécifiques	87
6.3.	L'ACCESSIBILITE DES LOGEMENTS	88
6.3.1.	Des prix immobiliers inférieurs à ceux des communes de la CABS.....	88
6.3.2.	Simulations d'accès au marché immobilier	89
VII –	LES ACTIVITES ECONOMIQUES	92
7.1.	LES ACTIVITES ECONOMIQUES	92
7.1.1.	Caractéristiques des activités économiques	92
7.1.2.	L'activité de services	93
7.1.3.	L'activité commerciale.....	93
7.1.4.	Les autres activités	96
7.2.	LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI : CONCLUSIONS ET ENJEUX	97
VIII –	LES EQUIPEMENTS PUBLICS	98
8.1.	LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	98
8.2.	LES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX	99
8.2.1.	Les équipements de santé	99
8.2.2.	Les équipements sociaux	99
8.2.3.	Les équipements scolaires et de petite enfance.....	101
8.2.4.	Les équipements sportifs	104

8.3.	LES EQUIPEMENTS DE JEUNESSE ET DE LOISIRS	107
8.4.	LES EQUIPEMENTS CULTURELS	108
8.5.	LES EQUIPEMENTS : CONCLUSION ET ENJEUX	110
IX –	LES DEPLACEMENTS	112
9.1.	LES RESEAUX ROUTIERS	112
9.1.1.	L'organisation du réseau viaire	113
9.1.2.	Les flux de circulation	114
B.1.1.1	Le stationnement	116
9.2.	LES TRANSPORTS EN COMMUN	119
9.2.1.	Le réseau ferré	119
9.2.2.	Les réseaux de bus	122
9.3.	LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX	123
9.3.1.	Les aménagements cyclables	123
9.3.2.	Le stationnement des deux roues non motorisés	124
9.4.	LES MODES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS	127
9.4.1.	La motorisation des ménages	127
9.4.2.	Les déplacements domicile-travail	129
9.5.	LES DEPLACEMENTS : CONCLUSION ET ENJEUX	130
PARTIE C :	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	131
PARTIE A :	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	131
I –	LA STRUCTURE PHYSIQUE DU TERRITOIRE	132
1.1.	LA TOPOGRAPHIE	132
1.2.	LA GEOLOGIE	133
1.3.	L'HYDROGRAPHIE	134
1.4.	LE CLIMAT	135
II –	OCCUPATION DU SOL ET MILIEUX NATURELS	136
2.1.	L'OCCUPATION DU SOL	136
2.1.1.	L'occupation du sol en 2012	136
2.1.2.	L'analyse de la consommation d'espace au cours des dernières années	136
2.2.	LE PATRIMOINE NATUREL	138
2.2.1.	Les éléments du patrimoine naturel : la biodiversité locale	138
2.2.2.	Le patrimoine naturel protégé	144
2.3.	LA TRAME ECOLOGIQUE	146
2.3.1.	Les continuités écologiques à l'échelle régionale	146
2.3.2.	Les continuités écologiques à l'échelle locale	146
III –	LE PATRIMOINE BATI	150
3.1.	LE PATRIMOINE LOCAL REMARQUABLE	150
3.1.1.	Les ensembles bâtis remarquables	150
3.1.2.	Les édifices remarquables	151
3.2.	LES SITES ARCHEOLOGIQUES	153
IV –	LES RESSOURCES	154
4.1.	LA GESTION DE L'ENERGIE	154

4.1.1.	Consommations d'énergie du territoire communal.....	154
4.1.2.	Les ressources énergétiques locales.....	157
4.2.	LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	160
4.3.	LA GESTION DE L'EAU	165
4.3.1.	L'eau potable.....	165
4.3.2.	L'assainissement.....	166
4.3.3.	Les NTIC.....	167
V –	LES RISQUES ET LES NUISANCES.....	168
5.1.	LA POLLUTION DU SOL	168
5.2.	LA QUALITE DE L'AIR	172
5.3.	LES NUISANCES SONORES	174
5.3.1.	Le cadre législatif et réglementaire.....	174
5.3.2.	Le bruit routier.....	175
5.4.	LES RISQUES	180
5.4.1.	Le cadre législatif de la prévention contre les risques majeurs.....	180
5.4.2.	Les risques naturels.....	180
5.4.3.	Les risques technologiques.....	184

LA REVISION DU PLU



I – L'histoire des documents d'urbanisme

1.1. Le Plan d'Occupation des Sols

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Houilles a été approuvé par le conseil municipal le 2 juillet 1979.

Le POS a ensuite fait l'objet de plusieurs modifications ou révisions :

- une révision le 26 mars 1985 ;
- une modification le 31 août 1987 ;
- une modification le 8 juillet 1994 ;
- une révision le 24 septembre 1999.

Plus récemment, il a fait l'objet :

- d'une modification approuvée le 3 juillet 2006 qui avait pour objet d'une part, de remanier les dispositions des articles 3 et 5 du règlement pour mieux prendre en compte l'évolution des constructions existantes et clarifier leur expression réglementaire et d'autre part, de répondre aux besoins en matière d'équipements ;
- d'une modification approuvée le 27 mai 2010 pour remanier certaines dispositions du règlement de la zone UL, afin de permettre la réalisation d'équipements qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et l'optimisation des disponibilités foncières de la commune et intégrer des sites d'équipements existants et à venir dans la zone UL, afin de permettre une meilleure gestion des constructions.
- d'une mise en compatibilité avec le projet tangentielle nord datant du 27 mai 2008.

1.2. Les Zones d'Aménagement Concertées

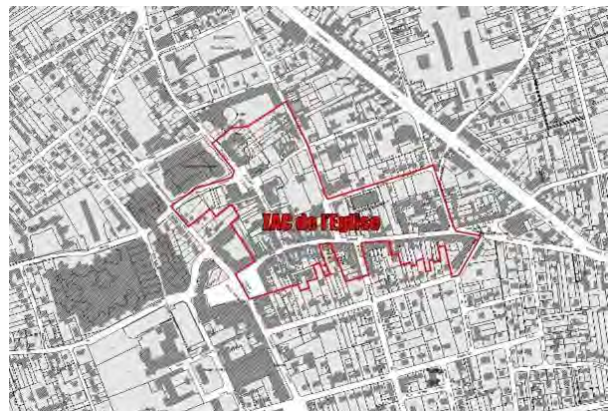
La **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la Gare** qui avait été créée en 1989, au sud de l'avenue Charles de Gaulle et s'étendait sur 7 ha, a été supprimée en mars 2010.

En effet, au regard du décalage constaté entre la programmation et les prévisions financières établies il y a vingt ans et la réalité des besoins communaux aujourd'hui, la ZAC de la Gare est apparue parfaitement obsolète et ne constituait plus un outil juridiquement et financièrement adapté à la poursuite de l'aménagement des abords de la gare restés à l'état de friche urbaine.

Elle a cependant permis la réalisation de 640 logements et 15 locaux commerciaux.

La **ZAC du quartier de l'Eglise** créée par délibération du conseil municipal le 14 décembre 1990, est aujourd'hui achevée.

Créée pour permettre la résorption de l'habitat insalubre et la réhabilitation des logements dans le centre ancien de Houilles, elle a permis la construction de 683 logements dont 173 sociaux et de plusieurs équipements publics (commissariat de police, crèche, parkings publics, réaménagement et extension de la salle Cassin, réaménagement de la graineterie), ainsi que la réalisation de différents aménagements de voirie dont un mail planté péton traversant.



1.3. Le Plan Local d'Urbanisme de 2013

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), destiné à se substituer au Plan d'Occupation des Sols (POS), a été prescrite, par une délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2009.

Le projet de PLU, arrêté par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012, a été soumis à enquête publique du 19 novembre au 21 décembre 2012.

Le PLU a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013.

Dans le présent rapport de présentation, est appelé PLU1 le PLU approuvé le 28 mars 2013 et est nommé PLU2 le projet de PLU révisé.

II – La procédure de révision du PLU

2.1. La prescription de la révision et les motifs de la révision

Le Conseil Municipal de Houilles a prescrit, par une délibération du 27 juin 2013, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et a précisé les objectifs de la révision du PLU :

- prendre en compte l'évolution du contexte législatif et réglementaire et notamment les lois Grenelle qui ont fait évoluer l'approche environnementale des PLU,
- assurer la compatibilité du PLU avec le SDRIF en cours de révision,
- encadrer le développement urbain de Houilles de manière à permettre son évolution tout en préservant le caractère pavillonnaire de la commune,
- corriger, le cas échéant les règles d'urbanisme présentant des difficultés d'application identifiées à l'occasion de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

2.2. L'élaboration du PLU

2.2.1. Le contenu du PLU

Le PLU contient plusieurs documents dont le contenu et la portée juridique sont définis par le code de l'urbanisme :

- le rapport de présentation qui expose le diagnostic du territoire. Il permet de mettre en relief ses atouts, ses difficultés, ainsi que ses besoins en terme de développement et de protection ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues sur la commune ;
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui permettent de compléter le dispositif réglementaire en précisant les grandes lignes directrices de l'aménagement de certains secteurs ;
- le règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur des zones et secteurs délimités au document graphique ;
- les annexes qui regroupent des éléments d'information (périmètres particuliers, servitudes d'utilité publique), ainsi que des éléments techniques qui ont une incidence sur l'occupation et l'utilisation du sol.

2.2.2. Les étapes de la procédure

La procédure d'élaboration est longue et se décompose en plusieurs étapes :

- l'élaboration d'un projet de PLU qui est réalisée par la commune, en concertation avec les habitants et en association avec l'ensemble des personnes publiques (Etat, Région Ile-de-France, conseil départemental des Yvelines, chambres consulaires, communes limitrophes, ...) ;
- le recueil des avis et des observations sur le projet de PLU arrêté par le conseil municipal qui s'effectue par une consultation auprès de l'ensemble des personnes publiques et par une enquête publique pour les habitants ;
- l'approbation du PLU qui intervient par une délibération du conseil municipal, après la modification du projet prenant en compte les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

2.2.3. La concertation du public

L'élaboration du plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, donne lieu à une concertation publique.

Les modalités de la concertation ont été définies dans la délibération de prescription du PLU, de la manière suivante :

- diffusion par voie d'affichage en mairie et sur les panneaux municipaux ainsi sur le site internet de la Ville, d'un avis informant du lancement de la procédure de révision du PLU et des modalités de la concertation préalable,
- mise à disposition du public en mairie d'un dossier de présentation du projet de PLU en cours d'élaboration qui évoluera au fur et à mesure de l'avancement du projet ainsi que d'un registre de concertation sur lequel il pourra consigner ses observations,
- deux expositions en mairie portant respectivement sur le diagnostic du rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), puis la traduction réglementaire (règlement écrit du PLU et des documents graphiques du règlement). Chaque exposition fera l'objet d'une publicité préalable appropriée et sera assortie de la mise à disposition du registre de concertation précité sur lequel le public pourra consigner ses observations,
- information régulière dans le journal municipal l'Ovillois et sur le site internet sur l'avancement de la procédure et le contenu du projet, avec possibilité pour le public de faire part de ses suggestions par voie électronique,
- organisation de deux réunions publiques, qui feront l'objet d'une publicité préalable appropriée, portant respectivement sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU, et la traduction réglementaire (règlement écrit du PLU et documents graphiques du règlement).

DIAGNOSTIC : L'IDENTITE DU TERRITOIRE



3.1.2. La situation administrative

Administrativement, la commune de Houilles appartient à l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye. Elle est également le chef-lieu du canton de Houilles qui comprend les communes de Houilles et de Carrières-sur-Seine.

Le territoire communal est bordé par trois communes : Sartrouville (Yvelines), Carrières-sur-Seine (Yvelines) et Bezons (Val d'Oise).

En outre, Houilles fait partie de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (SGBS), qui comprend également 19 autres communes : Aigremont, Bezons, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Fourqueux, L'Étang-la-Ville, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville

La situation administrative de Houilles



Source : Site internet de Houilles

3.2. La planification régionale

3.2.1. Le SDRIF

a. Présentation du SDRIF

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) a été approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel, après avoir été adopté le 18 octobre 2013 par le Conseil Régional. Cette publication fait suite à l'avis favorable, émis le 17 décembre par le conseil d'État, sur le projet adopté par le conseil régional le 18 octobre.

Le SDRIF est un document d'aménagement et d'urbanisme qui donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien. Comme le prévoit l'article L.141-1, " ce schéma détermine notamment la destination générale des différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements. Il détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques ".

Extraits de la carte de destination des sols du SDRIF et de sa légende



Préserver et valoriser

-  Les fronts urbains d'intérêt régional
-  Les espaces agricoles
-  Les espaces boisés et les espaces naturels
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**
 Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
-  Le fleuve et les espaces en eau

Relier et structurer

Les infrastructures de transport

	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)	
Les réseaux collectifs de transports	Niveau de desserte nationale et internationale			
	Niveau de desserte métropolitaine	 Réseau RER  RER B  RER C  RER D  RER E	 Nouveau Grand Paris  RER B  RER C  RER D  RER E  tram à rétrocession	
	Niveau de desserte territoriale			
	Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris) Gare TGV			
Les réseaux routiers et fluviaux	Existant	Itinéraire à requalifier	Projet (Principe de liaison)	
	Autoroute et voie rapide			
	Réseau routier principal			
	Franchissement			
Aménagement fluvial				

b. Prescription du SDRIF

Les infrastructures de transport

La commune de Houilles est desservie par la RD 311, considérée comme une voie du réseau principal francilien, par la ligne A du RER et deux lignes de transilien (L et J) via la gare de Houilles – Carrières-sur-Seine et est concernée par le projet de prolongement de la ligne E du RER (Eole). Les espaces nécessaires à la réalisation des projets d'infrastructure de transport dont les tracés sont représentés font l'objet de réserves ou de mesures de sauvegarde, y compris pour les gares et installations y afférent.

L'insertion des infrastructures doit veiller à maîtriser les impacts induits en termes de bruit, de pollution et de fragmentation des espaces. Il convient d'éviter d'implanter les constructions accueillant les populations les plus sensibles (équipements de santé, établissements scolaires, installations sportives de plein air) à proximité des grandes infrastructures routières ou ferroviaires.

Les itinéraires pour les modes actifs doivent être développés à l'occasion des opérations d'aménagement. Ils doivent notamment relier, pour la mobilité quotidienne, les centres urbains et les points d'échanges multimodaux, les pôles de services et d'activités, les établissements scolaires. En outre, ils doivent permettre et favoriser l'accès aux espaces ouverts et équipements de loisirs.

Polariser et équilibrer

La priorité est donnée à la limitation de la consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels, et donc au développement urbain par la densification des espaces déjà urbanisés. Les documents d'urbanisme peuvent planifier de nouveaux espaces d'urbanisation qui doivent être maîtrisés, denses, en lien avec la desserte et l'offre d'équipements.

Les documents d'urbanisme doivent accroître de façon significative, à l'horizon 2030, les capacités d'accueil, en matière de population et d'emploi, de l'espace urbanisé et des nouveaux espaces d'urbanisation de leur territoire.

Cet accroissement des capacités d'accueil se mesure par l'augmentation de la densité humaine à l'horizon 2030, obtenue en divisant la somme de la population et de l'emploi, accueillis ou susceptibles de l'être, par la superficie de l'espace urbanisé à laquelle s'ajoute, le cas échéant, la superficie des nouveaux espaces d'urbanisation.

Il conviendra de :

- favoriser la mutabilité des terrains et la densification des constructions dans les tissus urbains existants, notamment en exploitant des friches et des enclaves urbaines, etc. ;
- favoriser le développement de grandes opérations en zones urbaines;

- renforcer la mixité des fonctions et sa traduction dans l'aménagement de l'espace afin d'éviter une logique de zonage ;
- renforcer les centres de villes existants et leur armature (transports collectifs, commerces, artisanat, espaces publics, etc.) ainsi que leur hiérarchisation aux différentes échelles (des centres de villes aux centres de quartiers), ce qui favorisera la diversité des fonctions et la densification des secteurs avoisinants.

La surface et la continuité des espaces imperméabilisés doivent être limitées. Il est nécessaire de faire progresser la surface d'espaces publics non imperméabilisée. On visera une gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain (toiture végétale, récupération, noues, etc.). L'infiltration (des eaux non polluées) et la rétention de l'eau à la source doivent être privilégiées. La gestion alternative des eaux pluviales visera à optimiser la maîtrise du ruissellement et à limiter les rejets dans les réseaux de collecte.

Doit être recherché, dans les espaces urbanisés, à l'occasion du renouvellement urbain, et dans les espaces d'urbanisation nouvelle, un débit de fuite gravitaire limité à 2 l/s/ha pour une pluie décennale.

Les espaces urbanisés

Les espaces urbanisés, à la date d'approbation du SDRIF, sont constitués des espaces accueillant de l'habitat, de l'activité économique et des équipements; des espaces ouverts urbains, tels que les espaces verts publics, les jardins privés, les jardins familiaux, les friches urbaines, etc. Ils couvrent l'intégralité du territoire de Houilles, qui ne présente, sur la carte de destination générale du SDRIF, aucun espace vert ou naturel à préserver.

Le tissu urbain de Houilles est identifié :

- au titre des quartiers à densifier à proximité d'une gare, dans la moitié sud ouest et la pointe nord est du territoire (à l'Ouest = gare de Houilles – Carrières-sur-Seine, au Nord = gare nouvelle de Sartrouville Val Notre Dame, sur le tracé de la Tangentielle Nord)
- au titre des espaces urbanisés à optimiser sur le reste du territoire

Dans les communes comprenant des quartiers à densifier à proximité d'une gare, à l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15%:

- de la densité humaine
- de la densité moyenne des espaces d'habitat.

Les abords de la gare de Houilles – Carrières-sur-Seine et de la future gare de la Tangentielle Nord figurent parmi les secteurs à fort potentiel de densification. Ces secteurs sont décrits par le SDRIF comme offrant un potentiel de mutation majeur qui ne doit pas être compromis. Ils doivent être le lieu d'efforts accrus en matière de densification du tissu urbain, tant dans les secteurs réservés aux activités que dans les secteurs d'habitat, ces derniers devant contribuer de façon significative à l'augmentation et la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins locaux et participer à la satisfaction des besoins régionaux.

3.2.2. Le PDUIF

La Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi LAURE), qui fixe comme objectif la réduction de la circulation automobile par le développement des modes de déplacements alternatifs, rend obligatoire les plans de déplacements urbains (PDU) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Leur périmètre d'application dépasse les limites administratives pour doter chaque agglomération d'un cadre de développement de sa politique de transports à une échelle adaptée. L'Ile-de-

France, régie par des dispositions spécifiques, est dotée d'un plan de déplacements urbains qui couvre la totalité du territoire régional. Il a été préparé par le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) autorité organisatrice des transports, pour le compte des collectivités qui en sont membres. Le Conseil régional en est le maître d'ouvrage. Il a arrêté le projet, recueillis l'avis des collectivités, soumis le plan à enquête publique et recueillis l'avis de l'État avant de l'approuver définitivement par délibération du 19 juin 2014.

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) doit permettre d'atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, sous la contrainte des capacités de financement.

Le PDUIF fixe les objectifs et le cadre de la politique de mobilité des personnes et des biens pour l'ensemble des modes de transport d'ici 2020. Ses actions à mettre en œuvre sur la période 2010-2020 ont pour ambition de faire évoluer l'usage des modes vers une mobilité plus durable.

Le PDUIF vise ainsi globalement :

- une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs,
- une croissance de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo). Au sein des modes actifs, le potentiel de croissance du vélo est de plus grande ampleur que celui de la marche,
- une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de changer les conditions de déplacement et les comportements. Le PDUIF fixe neuf défis à relever :

- construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs,
- rendre les transports collectifs plus attractifs,
- redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements,
- donner un nouveau souffle à la pratique du vélo,
- agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés,
- rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement,
- rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train,
- faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements.

Le PDUIF rappelle notamment que, conformément à l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi dans chaque commune à l'initiative du Maire ou du président de l'EPCI. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'EPCI et leur programmation. L'article L.123-1 du code de l'urbanisme prévoit que le PLU doit être compatible avec le PDUIF.

Le Plan Local d'Urbanisme de Houilles doit être compatible avec les objectifs du PDUIF et les actions ayant un caractère prescriptif qu'il définit (notamment en matière de normes de stationnement).

Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine a approuvé le 13 mars 2014 un Plan Local de Déplacements ¹ (PLD), déclinaison du PDUIF pour le territoire de l'Intercommunalité.

¹ Le Plan Local de Déplacements intercommunal est explicité dans le chapitre suivant « B.1.3 La Planification à l'échelle intercommunale ».

3.2.3. Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

a. Principes

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 reprise dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 affirme la nécessité d'une « gestion équilibrée » de l'eau et institue le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe sur chaque grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales de cette gestion.

La LEMA met en avant 2 objectifs principaux :

Reconquérir la qualité des eaux et d'atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique (directive cadre européenne du 22 décembre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004) et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau et en favorisant le dialogue au plus près du terrain.

Donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en termes de transparence vis à vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Eau de 1992, les SDAGE ont une portée juridique. Les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent désormais en tenir compte pour toutes leurs décisions concernant l'eau et les milieux aquatiques. Les documents d'urbanisme doivent donc prendre en compte les dispositions du SDAGE (article L. 212-1 du code de l'Environnement).

Sa traduction directe pour les collectivités est lisible par exemple dans la mise en place du crédit d'impôts pour la récupération des eaux de pluies par les particuliers ou des obligations de gestion des eaux à la parcelle.

b. Les orientations fondamentales du SDAGE

Le SDAGE 2016-2021, a été adopté par le comité de bassin le 5 novembre 2015 et arrêté le 1^{er} décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin. Il comporte 44 orientations fondamentales et 191 dispositions.

Le PLU de Houilles peut contribuer à certaines des orientations fondamentales du SDAGE. Les orientations 34 et 35 du SDAGE répondent au défi 8 « Limiter et prévenir le risque d'inondation », qui est commun au SDAGE et au PGRI :

- Orientation 2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain
- Orientation 22 : Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité.
- Orientation 34 : Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées (Orientation 2.B du PGRI).
- Orientation 35 : Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement. (Orientation 2.F du PGRI).

3.2.4. Le SRCE d'Île-de-France

a. Principes

Le Grenelle 2 met en place un nouvel outil, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) dont l'objectif est de freiner la perte de biodiversité par la reconstitution d'un réseau écologique fonctionnel, rétablissant les continuités territoriales. Il est élaboré conjointement par la Région et l'État en association avec un comité régional Trame Verte et Bleue (TVB).

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. A ce titre, il doit :

- Identifier les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les obstacles à leur fonctionnement ;
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Ce document cadre doit être précisé localement. Les documents locaux de planification doivent définir les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques signalées dans le SRCE.

Pour permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du SRCE dans leurs politiques, le SRCE comprend un plan d'action, qui constitue un cadre de référence à l'échelle régionale pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

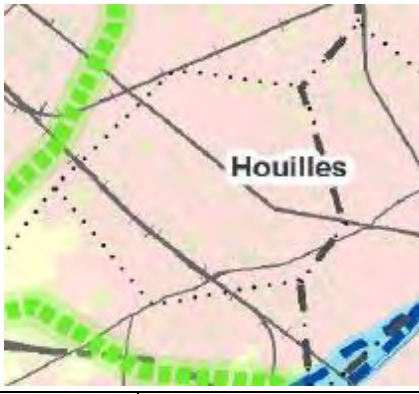


Approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le SRCE d'Île-de-France a été adopté par arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le 21 octobre 2013

b. Les objectifs du SRCE

Le territoire de Houilles ne comporte pratiquement aucun espace naturel et aucun constituant des réservoirs de biodiversité. Bien que situé au cœur de la boucle de Montesson, la Seine étant un corridor écologique majeur, le territoire communal lui-même est à l'écart des continuités écologiques franciliennes.

La commune de Houilles n'a donc aucune obligation spécifique de préservation de sites d'intérêt écologique, ni de corridor. Pour autant, il reste important dans un contexte urbain dense d'augmenter et diversifier la part d'espaces verts naturels et de les connecter aux corridors existants dans la boucle de Montesson.

Extrait de la planche n°6 du SRCE d'Île-de-France

Composantes	Objectifs de restauration
	
	<p>Corridor à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes</p>

3.2.5. Le SRCAE d'Île-de-France

a. Principes

Les principaux enjeux sont issus des conventions et documents stratégiques suivants :

- Les conventions internationales sur l'émission de gaz à effet de serre dont le protocole de Kyoto (notamment les articles 2 et 10 du protocole) ;
- La « stratégie de Göteborg », qui fixe les principes et objectifs de l'Union européenne en matière de développement durable et a été adoptée par le Conseil européen de Göteborg en juin 2001 ;

- Le paquet « énergie-climat » de 2009 (Plan climat de l'Union européenne), tenant compte des conventions internationales sur l'émission de gaz à effet de serre dont le protocole de Kyoto et fixant notamment l'objectif européen « 3 × 20 »².

Ceux-ci sont traduits au niveau national :

- Par le Programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, mis en œuvre, au plan local, par des arrêtés préfectoraux pour chaque grand secteur industriel et pour les ICPE ;
- Par les décrets n°98-817 et 98-833 du 11 et 16 septembre 1998, relatifs aux rendements minimaux, à l'équipement des chaudières et aux contrôles périodiques des installations consommant de l'énergie thermique.

Les engagements de diviser par quatre les émissions de Gaz à Effet de Serre étaient déjà inscrits dans la loi programmation et d'orientation de la politique énergétique de la France (Loi POPE) et ont été développés par les lois Grenelle 1 et 2. Les objectifs ambitieux auxquels chaque agglomération doit participer sont :

- Au niveau du bâtiment, avec le projet d'une nouvelle réglementation thermique, limitant la consommation des bâtiments neufs au niveau « BBC » puis à énergie positive vers 2020 et réduire de 12 % en 2012 la consommation du parc ancien et de 38 % à l'horizon 2020 ;
- Au niveau des transports, en ramenant au niveau d'émissions de 1990 en 15 ans ;
- Limiter l'usage des énergies fossiles, notamment en modernisant le parc de mode de chauffage sur la ville, avec la création de réseau de chaleur alimenté par des chaudières à haute performance, condensation et cogénération ;
- Faire apparaître les coûts environnementaux de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre pour mieux sensibiliser et guider les choix.

La politique climatique repose sur deux leviers :

- L'atténuation : il s'agit de réduire les émissions de GES en maîtrisant notre consommation d'énergie et en développant les énergies renouvelables ;
- L'adaptation : il s'agit de réduire la vulnérabilité des territoires aux impacts induits par ce changement.

L'enjeu est également social, et la lutte contre la précarité énergétique fait partie des mesures engagées par l'État.

Dans ce cadre, le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été instauré par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 ». Il a pour objectif de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Il comprend un volet spécifique : le Schéma Régional Éolien (SRE).

Le SRCAE est précisé localement par les PCET (Plan Climat Énergie Territorial).

b. Les dispositions du SRCAE

Le SRCAE d'Île-de-France a été approuvé par le Conseil régional le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de région le 14 décembre. Il comporte 16 objectifs déclinés en 54 orientations.

Les objectifs du SRCAE d'Île-de-France auquel le PLU de Houilles peut contribuer sont :

- Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment ;
- Encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisés ;
- Favoriser le choix et l'usage de véhicules adaptés aux besoins et respectueux de l'environnement ;
- Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air ;
- Améliorer la qualité de l'air pour la santé des Franciliens ;
- Accroître la résilience du territoire francilien aux effets du changement climatique.

² Diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, réduire de 20% la consommation d'énergie et atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici à 2020.

3.3. La planification à l'échelle départementale et supracommunale

3.3.1. La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS)

a. Présentation de la CASGBS

La communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) est née le 1er janvier 2016 de la fusion de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (CABS) avec la communauté d'agglomération Saint-Germain Seine et Forêts, la communauté de communes Maisons-Mesnil et l'intégration de la commune de Bezons.

La CASGBS regroupent vingt communes, totalisant environ 333 000 habitants. La CASGBS comprend :

- un organe exécutif, le bureau communautaire, avec le président de la communauté de d'agglomération et les quinze vice-présidents plus quatre conseillers communautaires délégués ;
- une assemblée délibérante : le conseil communautaire, qui est composé de 92 délégués, allant de 1 à 13 délégués titulaires par commune à proportion de la population ;
- des organes consultatifs : les commissions ayant pour thèmes : Finances optimisation des ressources et perspectives ; Urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine et tourisme ; Ressources humaines et administration générale ; Transports et circulation ; Politique de la ville ; Développement durable, environnement, collecte et traitement des ordures ménagères, mise en place de la GEMAPI ; Développement économique, dynamisation et attractivité du territoire à l'international ; Habitat et logement ; plus un certain nombre de commissions administratives (Commission d'Appel d'Offres (CAO), Commission des marchés à procédure adaptée (MAPA), Commission Consultative des Services Publics Locaux, Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

b. Les compétences de la CASGBS

Les compétences de la CASGBS sont précisées par arrêté préfectoral di 24 décembre 2015 :

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace communautaire :**
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
 - Création et réalisation de Zones d'aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire ;
 - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

- **Développement économique :**
 - Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ;
 - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme ;

- **Equilibre social de l'habitat :**
 - Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
 - Politique du logement d'intérêt communautaire ;
 - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
 - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
 - Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

- **Politique de la ville :**
 - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

- **Accueil des gens du voyage :**
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;

Compétences optionnelles

- **Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire :**
 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
 - Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
 - Lutte contre la pollution de l'air ;
 - Lutte contre les nuisances sonores ;
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- **Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

Compétences facultatives

- **Etudes et travaux nécessaires à la desserte en Haut-Débit du territoire ;**
- **Pistes cyclables d'intérêt communautaire.**

3.3.2. Le SCoT de la CABS approuvé le 28/10.2015

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la CABS a été approuvé le 28.10.2015, préalablement à la création de la CASGBS. Il poursuit les objectifs suivants :

1. Garantir une croissance équilibrée du territoire visant, notamment, à la mixité sociale :

- Garantir une croissance harmonieuse et équilibrée en termes de population et de développement économique grâce aux opérations d'aménagement en cours ou programmées,
- Renforcer les solidarités en adaptant l'offre de logements à la diversité de la demande et en favorisant l'accès au logement pour tous ainsi que la mixité sociale,
- Promouvoir les opérations de renouvellement urbain,
- Assurer la pérennité du parc social existant par la revalorisation des quartiers d'habitat social, la réduction de la vacance et de l'habitat insalubre et poursuivre la production de logements sociaux en saisissant des opportunités foncières,
- Assurer un niveau de services de proximité significatif et équilibré pour l'ensemble du territoire.

2. Faciliter les déplacements pour améliorer l'accessibilité dans le respect des principes attachés au développement durable :

- Développer les transports en commun en améliorant le niveau et le maillage d'un réseau d'infrastructures de transports collectifs efficace,
- Améliorer la desserte interne et réduire la circulation de transit,
- Résoudre la question de l'échangeur de l'A 14 et sortir de l'incertitude,
- Favoriser les moyens de déplacement les moins polluants en développant des modes de circulation doux (développement du réseau de pistes cyclables) et en requalifiant les axes de circulation et les espaces publics.

3. Créer les conditions à l'accueil d'activités nouvelles et améliorer le taux d'emploi

- Favoriser l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée et porteuses d'emplois dans les secteurs secondaire, tertiaire et tertiaire supérieur en mettant en œuvre :
- Des conditions de règle d'urbanisme et d'aménagement des zones qui répondent aux besoins des entreprises, en terme de densité et de qualité notamment ;
- Des conditions d'accès et de desserte en transports collectifs attractives ;
- Des services de proximité qui apportent une bonne qualité de vie pour les personnes qui seraient amenées à travailler dans ces espaces d'activités.

4. Mettre en œuvre un réseau maillé d'espaces verts et de promenades

- La trame verte de la Boucle a pour objectif, au-delà du souhait de maintenir des espaces à l'état naturel, de constituer à terme un véritable réseau maillé d'espaces verts et de promenades permettant, notamment, de traverser la Boucle ou encore de la contourner en longeant les rives de la Seine.

5. Garantir le maintien du parc urbain.

- Ne pas revenir sur le maintien d'un parc urbain d'environ 130 hectares, pour des activités de sports et de loisirs, prévu par le SDBM et considéré comme un acquis.

6. Créer les conditions les plus favorables au maintien de l'activité agricole.

- Ne pas revenir sur le maintien d'au moins 200 hectares répartis entre la Plaine de Montesson (située sur Carrières-sur-Seine, Sartrouville et Montesson) et le territoire de la Plaine sur l'eau (située à Carrières-sur-Seine), prévu par le S.D.B.M.,
- Maintenir ou créer des zones de hangar pour les activités agricoles,
- Utiliser les nappes phréatiques pour éviter l'utilisation d'eau de ville par les agriculteurs,
- Mettre en place des baux à long terme pour les agriculteurs.

7. Développement Durable, protection de l'environnement, prévention des risques naturels et technologiques et lutte contre les nuisances de toute nature.

- Assurer la gestion économe de l'énergie et rationnelle des fluides,
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air,
- Mettre en valeur le patrimoine représenté par la Seine et ses berges,
- Développer la démarche Haute Qualité Environnementale en matière de construction.

8. Mettre en œuvre les principes du SCOT dans le respect des spécificités locales

- Coordonner les actions locales en matière d'aménagement du territoire et, à partir d'une approche privilégiant le développement durable, veiller à la cohérence des politiques sectorielles centrées sur l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, le développement économique, l'environnement et les équipements.

3.3.3. Le Plan Local de Déplacements

Le Plan Local de Déplacements (PLD) de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine a été adopté par délibération du Conseil communautaire du 13 mars 2014. Il constitue une déclinaison à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération des objectifs du SDRIF.

Six enjeux ont été identifiés par le PLD :

- offrir une vraie place aux modes doux et aux transports collectifs et toujours concevoir les déplacements en termes d'intermodalité,
- diminuer la pollution de l'air et le bruit pour préserver la santé et la qualité de vie offerte par la boucle, maintenir et développer l'attractivité sociale et économique de la CCBS par la valorisation environnementale,
- utiliser le stationnement comme outil privilégiant les modes alternatifs à la voiture,
- rendre les déplacements équitables, assurer les déplacements de toute la population dans toute l'agglomération,
- améliorer la sécurité des déplacements, agir sur les aménagements, agir sur les comportements,
- consolider l'identité communautaire de la Boucle : intégrer de façon transversale à tous les enjeux la notion de cohésion communautaire et de valorisation identitaire

Le PLD décline un plan d'action permettant de répondre aux neuf défis du SDRIF.

Le PLU de Houilles doit être compatible avec les objectifs et les mesures définies par le PLD.

3.3.4. Le Programme Local de l'Habitat

Les Programmes Locaux de l'Habitat ont été créés par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, puis renforcés par la loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991.

Le Programme Local de l'Habitat de la CABS a été adopté par le Conseil Communautaire par délibération du 28/10/2015. Il définit des objectifs concernant la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale pour une durée de six ans (2016 à 2021).

Il définit un programme d'actions selon 5 grands axes thématiques, décliné en 18 fiches actions :

Axe 1 : Produire des logements adaptés au territoire

Pour répondre à l'enjeu de production de logements adaptés à son territoire, la Communauté d'Agglomération a choisi de mettre en oeuvre au cours du PLH le scénario de production suivant : production de 6665 logements pendant la durée du PLH, soit 1111 logements par an. Il s'agit d'une production supérieure aux objectifs de la TOL (Territorialisation des Objectifs de Logements) qui prévoit, quant à elle, une production de 900 logements à l'échelle de la CABS.

Au-delà de la production de logements, la production de logements sociaux au sein de la CABS est un enjeu majeur du PLH 2016-2021 afin d'atteindre une part de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025. 6 communes sont concernées par la loi relative à la mobilisation du foncier public et de renforcement des obligations de logement social qui impose le passage de 20 à 25% de logements sociaux : Houilles mais également Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Montesson et le Vésinet.

Afin d'atteindre cet objectif législatif de 25% de logements sociaux l'ensemble des communes se sont mobilisées pour proposer la construction de 3064 logements sociaux neufs à l'horizon 2021.

Pour la commune de Houilles, cela se traduit par une production de 1732 logements au total, dont 1118 logements sociaux (64%).

Axe 2 : Renforcer l'intervention sur le parc existant

Le parc de logements de la CABS se caractérise par des logements anciens : 78% des logements ont été construits avant 1989 dont 29% avant 1948.

Au regard de cette ancienneté, certains de ces logements peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation ou d'entretien lourds et par conséquent un niveau de charges élevé. Cela se traduit par un risque élevé de précarité énergétique pour les ménages qui ne pourraient assurer ces charges financières.

L'objectif est donc de poursuivre les actions en faveur de la résorption de l'habitat indigne ou en voie de dégradation :

- Poursuivre les actions engagées dans le Programme d'Intérêt Général.
- Assurer un repérage et une veille sur la situation des copropriétés
- Mettre en place des actions en faveur du redressement des copropriétés dégradées.

Axe 3 : Veiller à la bonne gestion et à l'amélioration du parc social

La CABS souhaite conforter sa politique visant à assurer la qualité du parc social existant ainsi que sa bonne gestion.

Au-delà des quartiers prioritaires et du contrat de ville, la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement fixe un objectif de réhabilitation des logements sociaux les plus énergivores (classes E, F et G) qui avant 2020 devront ramener leur consommation d'énergie sous les 150 kWh/m²/an. Cette réhabilitation de l'ensemble du parc social permet d'assurer le renforcement de l'attractivité et de la qualité du parc social dans un objectif de développement durable et de baisse des charges locatives

S'agissant de la bonne gestion du parc social, à l'heure des contrats de ville de nouvelle génération, la politique de peuplement et la mixité sociale sont devenues des enjeux majeurs de la politique de la ville. Plus précisément, la convention intercommunale (annexée au contrat de ville) doit définir les objectifs de mixité sociale et d'équilibre à prendre en compte dans les attributions de logements sociaux, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain, ainsi que des modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservation.

Axe 4 : Assurer la qualité du logement et de l'hébergement des publics spécifiques

Le territoire de la CABS se caractérise par une part importante de personnes âgées et une diminution de ménages jeunes en début de parcours résidentiel qui n'ont pas les moyens de se loger dans le territoire.

Face à ce constat et afin d'assurer le dynamisme démographique de la communauté d'agglomération, la CABS a décidé de renforcer son effort d'accueil et d'offre en hébergement destinés aux étudiants et aux jeunes en insertion.

De plus, le territoire de l'agglomération se caractérise par une population vieillissante, attachée au territoire, et un manque d'offre dans le parc social en faveur des personnes âgées ou handicapées. Le PLH a pour objectif de poursuivre les efforts de la CABS en matière de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Enfin, la CABS s'engage à poursuivre la mise en compatibilité du schéma départemental des gens du voyage en fonction des obligations fixées par l'Etat.

Axe 5 : Suivre et piloter le PLH

La mise en oeuvre du PLH s'appuie sur une gouvernance adaptée répondant aux enjeux intercommunaux.

Pour une meilleure efficacité de l'action publique, cette gouvernance vise à renforcer le partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat : acteurs des politiques de l'habitat, bailleurs sociaux et gestionnaires de l'offre spécifique, promoteurs et aménageurs, Action Logement.

Elle s'appuie notamment sur des outils d'observation permettant de mesurer l'impact du PLH et d'accompagner sa mise en oeuvre. L'observatoire, déjà mis en place à l'échelle de la CABS, qui permet de mieux connaître les évolutions du contexte local de l'habitat et de suivre les actions mises en place est ainsi un outil d'aide à la décision.

La mise en oeuvre du PLH s'appuie sur la mutualisation des moyens des différentes communes ainsi que sur des moyens propres à la CABS, détaillés pour chacune des fiches actions.

a. Les obligations relatives aux logements locatifs sociaux

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) modifiée par la loi " Duflot " du 18 janvier 2013 impose aux communes de plus de 1 5000 habitants en Ile-de-France appartenant à l'aire urbaine de Paris ou appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants dont au moins une ville de 15 000 habitants, d'atteindre au moins le seuil de 25 % de logements locatifs sociaux (LLS) sur l'ensemble du parc de résidences principales à l'horizon 2025. La commune de Houilles est concernée par ces obligations.

La loi " Duflot " a augmenté les obligations triennales afin de favoriser le rattrapage de façon à ce que toutes les communes concernées aient atteint 25 % de logements locatifs à l'horizon 2025 :

- période 2014-2016 : 25 % du nombre de LLS manquant pour avoir 25 % de LLS dans la commune,
- période 2017-2019 : 33 % du nombre de LLS manquant pour avoir 25 % de LLS dans la commune,
- période 2020-2022 : 50 % du nombre de LLS manquant pour avoir 25 % de LLS dans la commune,
- période 2023-2025 : 100 % du nombre de LLS manquant pour avoir 25 % de LLS dans la commune,

Le déficit en logements locatifs sociaux donnera lieu à un prélèvement égal à 20 % du potentiel fiscal par habitant multiplié par le nombre de logements sociaux manquants (article L302-7 du code de la construction et de l'habitat). La loi du 18 janvier 2013 prévoit la possibilité pour le préfet de multiplier par cinq les pénalités en cas de non atteinte des objectifs de rattrapage.

Par ailleurs, dans les communes carencées n'ayant pas respecté leurs obligations triennales, le droit de préemption urbain est transféré à l'Etat. Dans ce cas, les programmes de construction de logements sont soumis à une règle supplémentaire : tout immeuble collectif de plus de 800 m² ou

12 logements doit comporter de droit au moins 30 % de logements locatifs sociaux hors PLS (article L302-9-1-2 du code de la construction et de l'habitat).

3.3.5. Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

La loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage du 5 juillet 2000 a renforcé les dispositions relatives au schéma départemental et aux obligations des communes.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été adopté par arrêté préfectoral le 26 juillet 2013. Il impose uniquement des obligations en matière d'aires d'accueil et de grands passages pour les communes de plus de 5 000 habitants.

En matière d'aire d'accueil, la commune de Houilles doit réaliser 3 places. Elle dépend de la Communauté d'Agglomération des Boucles de Seine qui avait pris la compétence pour la réalisation et l'aménagement des aires d'accueil pour les gens du voyage.

En matière de grand passage, le schéma prévoit la réalisation d'au moins deux aires de grands passages sur le département, une au nord et l'autre au sud. La CASGBS et la commune de Houilles doivent participer ensemble à la réalisation de l'aire située au nord du département.

Enfin, le schéma en vigueur aborde la sédentarisation, thématique importante sur le département des Yvelines, qui doit être prise en compte par chaque commune lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme.

3.3.6. Les PCET

Les PCET précisent à l'échelle locale le SRCAE. Tous les départements, ainsi que toute commune ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un PCET.

Le département des Yvelines a lancé l'élaboration de son PCET. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire des Yvelines et celui du Conseil Départemental ont été réalisés en 2012. Le programme d'actions est en cours de définition (décembre 2014).

L'élaboration du PCET de la Communauté de Commune des Boucles de la Seine n'a pas été lancée (décembre 2014).

IV – La ville, ses formes urbaines et ses paysages

4.1. L'histoire du développement de Houilles

Éléments issus du diagnostic du PLU1, réalisé par la SCURE

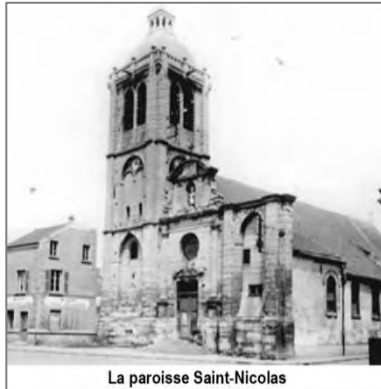
4.1.1. Houilles jusqu'au XIX^{ème} siècle

Le site de la commune était déjà habité à l'époque mérovingienne, en effet des traces d'habitat datant des V^{ème} et VI^{ème} siècles ont été trouvées dans le quartier de Tonkin.

La ville aurait été pillée par les Vikings en 846 et les massacres perpétrés auraient donné son nom au lieu-dit du Matray. Une croix en commémore le souvenir rue Camille Pelletan.



a. La paroisse de Houilles



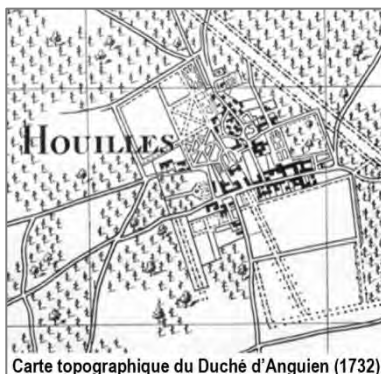
La paroisse Saint-Nicolas

Houilles fut érigée en paroisse au XII^{ème} siècle et mise sous la protection de Saint Nicolas, d'où le nom de l'église Saint-Nicolas.

Celle-ci a connu d'importantes modifications au cours des siècles. Elle subit de nombreuses dégradations lors des guerres de religion et fut en grande partie reconstruite au XVI^{ème} siècle. Il reste aujourd'hui quelques vestiges de l'édifice primitif.

La restauration de la fin du XIX^{ème} siècle a été exécutée sous la direction de l'architecte Dufresne.

b. Les fortifications



Carte topographique du Duché d'Anguien (1732)

Afin de faire face aux invasions et pillages qui eurent lieu pendant les guerres de religion, des murailles furent construites autour de la cité au début du XVII^{ème} siècle. Elles n'empêchèrent pas toutefois les Huguenots d'entrer dans la ville et de piller les villageois et l'église. L'actuel tracé des rue de Metz et de Strasbourg correspond à l'ancien chemin de ronde.

L'accès de la cité était fermé par quatre portes fortifiées surmontées de tourelles, celles de Paris, Pontoise, Saint-Germain et Saint-Nicolas. On trouve encore quelques vestiges des portes et des murs d'enceinte au XIX^{ème} siècle, qui ont ensuite disparu.

A cette époque, le village correspondait à une aire délimitée :

- au nord, par les actuelles rues de Strasbourg et des Sablons ;
- à l'est, par les rues de Bel-Air et des Ecoles ;
- au sud par les rues de la Marne et de Paris ;
- à l'ouest par la rue de Metz.

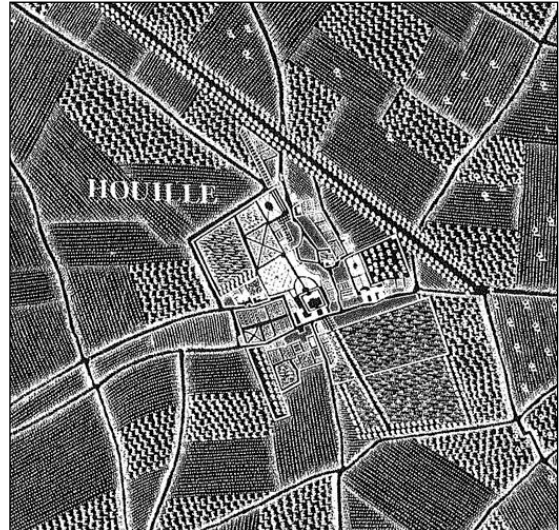
c. Un village rural, à l'écart, au cœur de la plaine agricole

La plaine de Houilles, qui était sur les domaines royaux de Saint-Germain-en-Laye était un terrain de chasse royal, d'Henri III à Louis XIV. Il était d'ailleurs interdit de clôturer les parcelles pour permettre aux chasseurs de passer jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle où l'assemblée constituante abolit le droit de chasse et autorisa la clôture des champs.

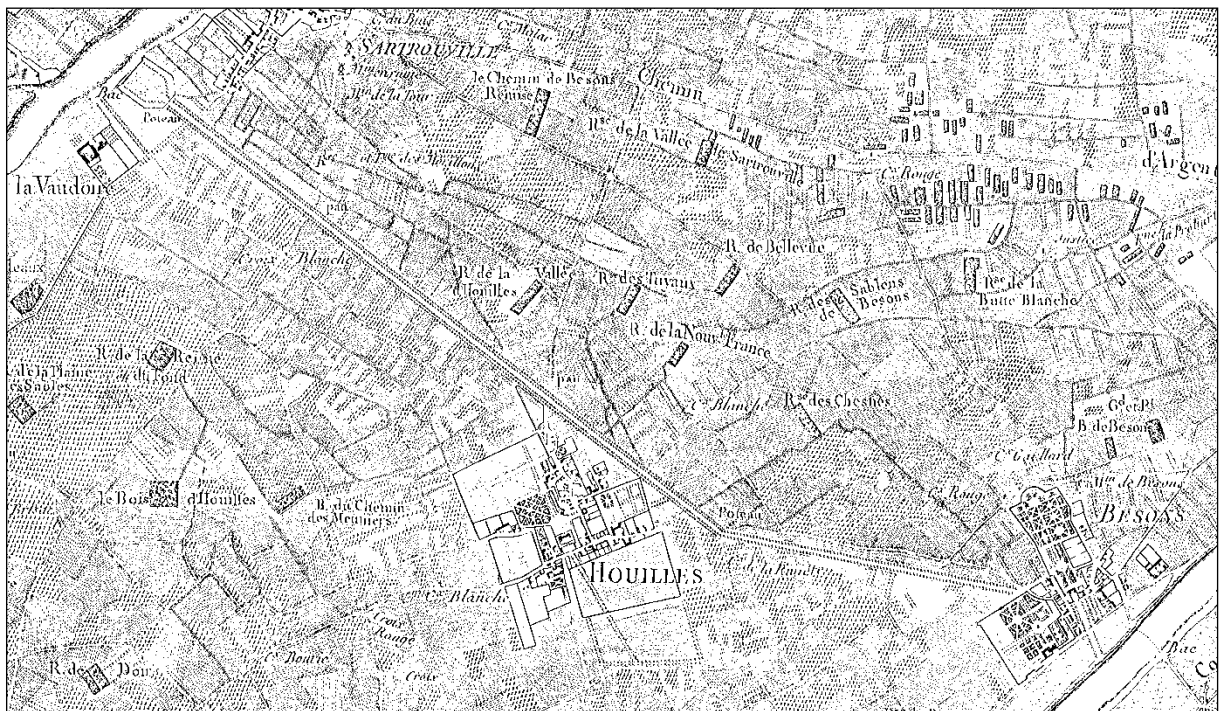
Carte de Cassini (1736)



Carte de l'Abbé de la Grive



Carte des chasses du Roi (1785)



Au 18^{ème} siècle, et jusqu'au milieu du 19^{ème}, Houilles reste un petit village qui a conservé sa forme compacte originelle et qui reste à l'écart au sud de la route de Maisons, grande allée cavalière qui traverse la boucle en direction du château de Maisons Lafitte.

d. La vie rurale

Le petit village de Houilles, était essentiellement tourné vers l'agriculture. Sa longue tradition rurale était également basée sur des cultures spécialisées qui remplacèrent les anciennes exploitations de carrières :



Les activités agricoles (fin XIXème siècle)

L'exploitation des carrières fut florissante pendant des siècles. Ainsi, par exemple, les pierres extraites des carrières de Houilles furent utilisées pour construire la basilique de Saint-Denis au XIIème siècle.

Au fur et à mesure de l'abandon des carrières, ces dernières furent réaménagées en caves pour permettre **la culture des champignons de Paris**. Nécessitant peu de modifications de nombreux agriculteurs ou anciens employés des carrières se convertirent en champignonnistes. Cette nouvelle culture devint une des activités les plus importantes de la région.

La culture de la vigne était également une activité importante. En 1780, 75 hectares, soit 1/6 de son territoire, étaient cultivés en vignes, qui produisaient un vin blanc, dit vin d'Argenteuil vendu dans les environs de Paris

4.1.2. Le développement de Houilles au XIXème siècle

a. L'arrivée du chemin de fer



La gare de Houilles (début du XXème siècle)

En 1840, Louis-Philippe signe l'ordonnance royale autorisant l'établissement d'un chemin de fer entre Paris et Rouen, qui fut construit entre 1841 et 1843. Ainsi, au printemps 1841, environ 5 000 ouvriers anglais et irlandais vinrent pour construire la voie ferrée en complément des 5 000 ouvriers français³.

La station ouverte à Houilles en 1843, fut fermée peu de temps après, faute de voyageurs. Les ouillois devaient donc aller à Maisons-Laffitte pour prendre le train. Cette situation était fort préjudiciable à la population, qui comptait déjà environ 1 150 habitants. Le conseil municipal de l'époque a pris de nombreuses délibérations pour obtenir la réouverture de la gare, qui ne le sera que 26 ans plus tard, en juin 1869.



A partir de ce moment, avec l'arrivée du chemin de fer en liaison directe avec Paris, Houilles va basculer peu à peu du monde rural au monde urbain.

b. Le développement de la ville

Après l'arrivée du chemin de fer, la ville de Houilles est marquée par un essor démographique, la commune passe de 1 185 habitants pour 299 maisons en 1851, à 2 771 et 580 maisons en 1896.

Cette croissance démographique importante qui a commencé dans la deuxième moitié du XIXème siècle, s'est accompagnée d'une demande accrue de logements. Le prix de la terre a augmenté et certains agriculteurs ont choisi de vendre leurs exploitations.

Houilles connaît alors une mutation sociologique importante, les agriculteurs laissant la place aux employés et aux ouvriers. La révolution industrielle entraîne une modernisation de la ville :

³ Les informations concernant le chemin de fer proviennent d'un ouvrage de Virginie Maréchal paru dans la Revue d'Histoire des Chemins de Fer

- à partir de 1869, les rues sont éclairées au pétrole pendant l'hiver ;
- en 1875, le village est relié au réseau de l'eau potable et courante, et en 1877, au réseau du gaz ;
- en 1886 débute la construction du premier égout qui remplace les anciens fossés d'écoulement, suite aux drainages difficile des terrains.

L'urbanisation de la ville commence vers le sud, avec en 1880, une opération d'aménagement qui prend place sur l'emprise de l'ancien lotissement du Parc du Château qui comprenait un vaste parc, détruit dans les années 1820. Ce nouveau lotissement s'implante entre les rues de Paris (actuelle rue Gabriel Péri) et du Maréchal Foch bien que certaines maisons soient antérieures.

L'urbanisation se poursuit dans les années 1890, au sud de cette zone ainsi que sur une autre partie du parc, près des anciennes limites de la ville entre la rue de Strasbourg et la rue Hoche, et au-delà du boulevard Jean-Jaurès, sur les terrains des quartiers de la Pâture (quartier du Tonkin).



Rue de Paris



Quartier du Tonkin



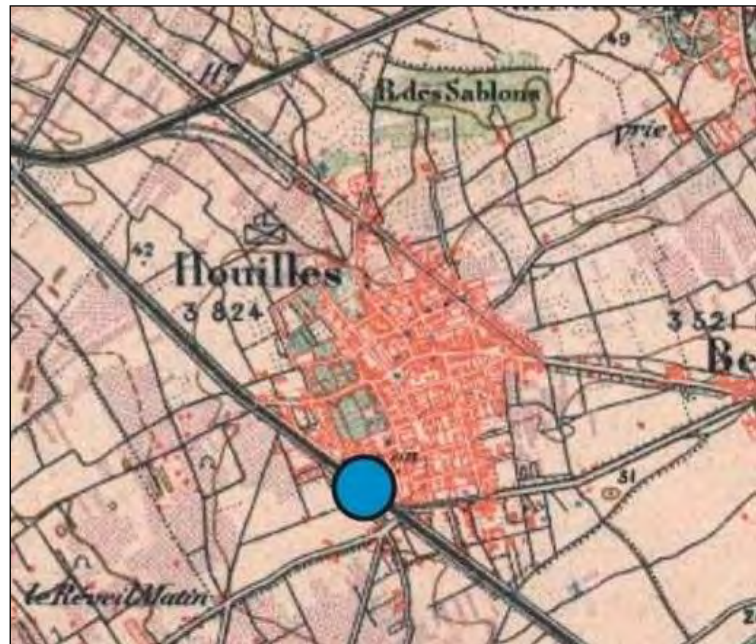
Vue générale de la ville

A la fin du 19^{ème} siècle, le village de Houilles s'est agrandi en gardant une forme assez compacte, développée en périphérie du noyau d'origine.

L'urbanisation a cependant atteint la route de Maisons et des constructions ont été édifiées de part et d'autre de celle-ci.

Encore aujourd'hui, des ensembles bâtis de l'époque et plus généralement les traces du village de cette époque marquent une séquence importante dans les formes urbaines du parcours de la RD 308 en traversée de la boucle.

La ville de Houilles en 1906



4.1.3. L'essor démographique du premier tiers du XX^{ème} siècle

Au début du XX^{ème} siècle, la ville connaît un essor démographique important, la population ovilleoise triple en 20 ans, entre 1900 et 1920. Elle sera presque multipliée par deux dix ans après, entre 1920 et 1930. Le paysage économique se modifie également, si l'industrie reste très peu présente, le commerce se développe parallèlement à la croissance démographique.

Evolution de la population entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle

Année	1851	1886	1896	1901	1911	1921	1931
Population estimée	1 185	1 961	2 271	3 691	7 092	10 237	19 073

Plusieurs opérations immobilières sont réalisées afin de répondre à cet afflux de population. En 1901, une société d'épargne nommée "Chacun sa part", construit plusieurs opérations au nord de la ville. Deux autres lotissements sont réalisés au nord, celui des Belles-Vues et au sud celui du Tonkin.

L'urbanisation de la ville se développe autour de la gare. La majorité de la population travaille à Paris et emprunte les transports en commun.

La gare tout d'abord si contestée devient le cœur de la ville. Toutefois, un problème d'accès au quai se pose pour toute une partie de la population (Ovillois et Carillons). En 1902, une passerelle est installée mais ne satisfait personne, la ville décide alors de construire une deuxième passerelle en 1912 pour répondre aux souhaits des voyageurs (une passerelle unique sera réalisée en 1964). En 1923, un projet d'amélioration d'accès à la gare propose la construction d'un souterrain qui ne sera concrétisé qu'en 1983, après soixante ans de séparation du territoire communal par le chemin de fer.



Immeuble HBM

Houilles devient, dans les années 1920, une ville-dortoir comme d'autres communes de la périphérie de Paris. Vers 1930, plusieurs ensembles d'immeubles collectifs sont réalisés : ceux du groupe Velter et les HBM de l'architecte Henri Pacon.

Ainsi, la ville de Houilles a beaucoup évolué dans la première moitié du XX^{ème} siècle. A la veille de la seconde guerre mondiale, le monde rural a disparu de la commune : les cultivateurs qui étaient 280 en 1891, ne sont plus que 13 en 1940. De même, les terres cultivées qui représentaient 55% du territoire communal en 1911, ne représentent plus que 6% du territoire en 1940.



Vue de la ville depuis le clocher



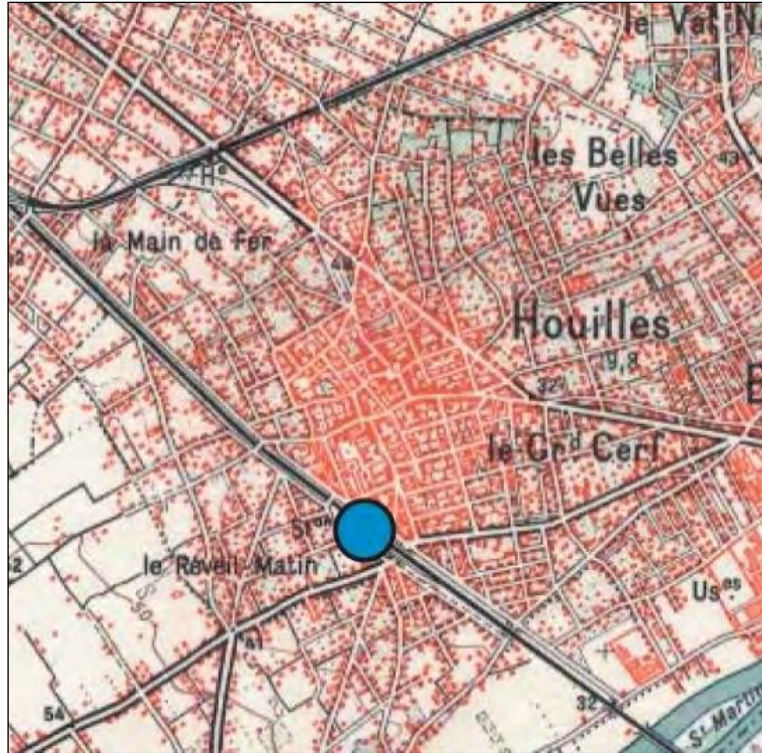
Rue de Saint-Germain

Le vieux bourg conserve encore le visage d'un village rural où vivent les agriculteurs et les vieilles familles ovilleoises, mais le reste du territoire a subi une "urbanisation champignon" engendrée par l'augmentation constante de la population.

En 1930, la ville est déjà presque totalement constituée, du moins pour ce qui concerne son ossature viaire qui est la même qu'aujourd'hui.

La ville a les 2/3 du nombre d'habitants qu'elle a aujourd'hui et l'urbanisation s'est développée sur toute la surface de la commune. C'est dans les quartiers les plus à l'écart du centre que la densité pavillonnaire est bien plus faible qu'aujourd'hui.

La ville de Houilles en 1930



4.1.4. Un lent développement jusqu'à la fin des années 1950

De la veille de la seconde guerre mondiale jusqu'aux années 1950, la ville connaît une lente croissance sur 23 ans, entre 1931 et 1954, la population ne croit que de moins de 1% (0,81%) chaque année.

Evolution de la population des années 1930 aux années 1960

Année	1931	1936	1946	1954	1962
Population estimée	19 078	19 799	20 610	22 974	26 370

La comparaison du plan de 1959 avec celui de 1931 montre une urbanisation très équivalente dans son étendue.

Leur différent mode graphique montre cependant une évolution intéressante dans la représentation de la ville :

- la carte de 1931 présente un noyau plus dense qui correspond à l'aire urbaine du début du siècle entourée d'un tissu aéré pavillonnaire ;
- la carte de 1959 présente un tissu homogène avec quelques pôles de densité au cœur de l'ancien village, le long des rues Gabriel Péri et Henri Barbusse.

La ville de Houilles en 1959



4.1.5. La poursuite du développement dans les années 1960 et 1970

La croissance urbaine est significative dans les années 1960 et 1970, même si la population ne croît que d'un peu plus de 1% chaque année, + 1,09% par an de 1962 à 1975.

Le plan de 1973 présente une urbanisation plus dense que celui de 1959. Elle est également un peu plus étendue et les espaces naturels ou agricoles se découpent de façon plus nette par rapport à la ville.

Evolution de la population dans les années 1960 et 1970

Année	1962	1968	1975
Population estimée	26 370	29 338	30 345

A partir des années 1960 l'urbanisation de Houilles reprend avec la réalisation de plusieurs ensembles collectifs puis la rénovation du centre-ville par le biais de plusieurs ZAC.

La construction des ensembles d'immeubles collectifs

Dans les années 1960-1970, plus de 700 logements collectifs ont été réalisés sur le territoire communal, avec :

- Au milieu des années 1960, trois grandes résidences d'immeubles collectifs sont réalisées à l'ouest de la commune : "Edison", "Victor Hugo" et "Concorde". Ces ensembles sont implantés à proximité de la voie ferrée sur des terrains cultivés et un parcellaire en lanières issu des divisions des terres agricoles.
- Au début des années 1970, trois autres résidences collectives sont construites sur le même modèle : "Condorcet I et II" et "Chanzy". Ces ensembles sont localisés à l'ouest de la commune entre la voie ferrée et la RD308.

La résidence des "Fossettes", au milieu des années 1970, au nord de la RD 308, est caractéristique de l'urbanisation de cette époque avec un ensemble d'habitat collectif en barres.

Une partie de la zone industrielle de la Vaudoire, située rue Chanzy, sera transformée à cette période, en cité de transit pour l'accueil de populations défavorisées.

La ville de Houilles en 1973

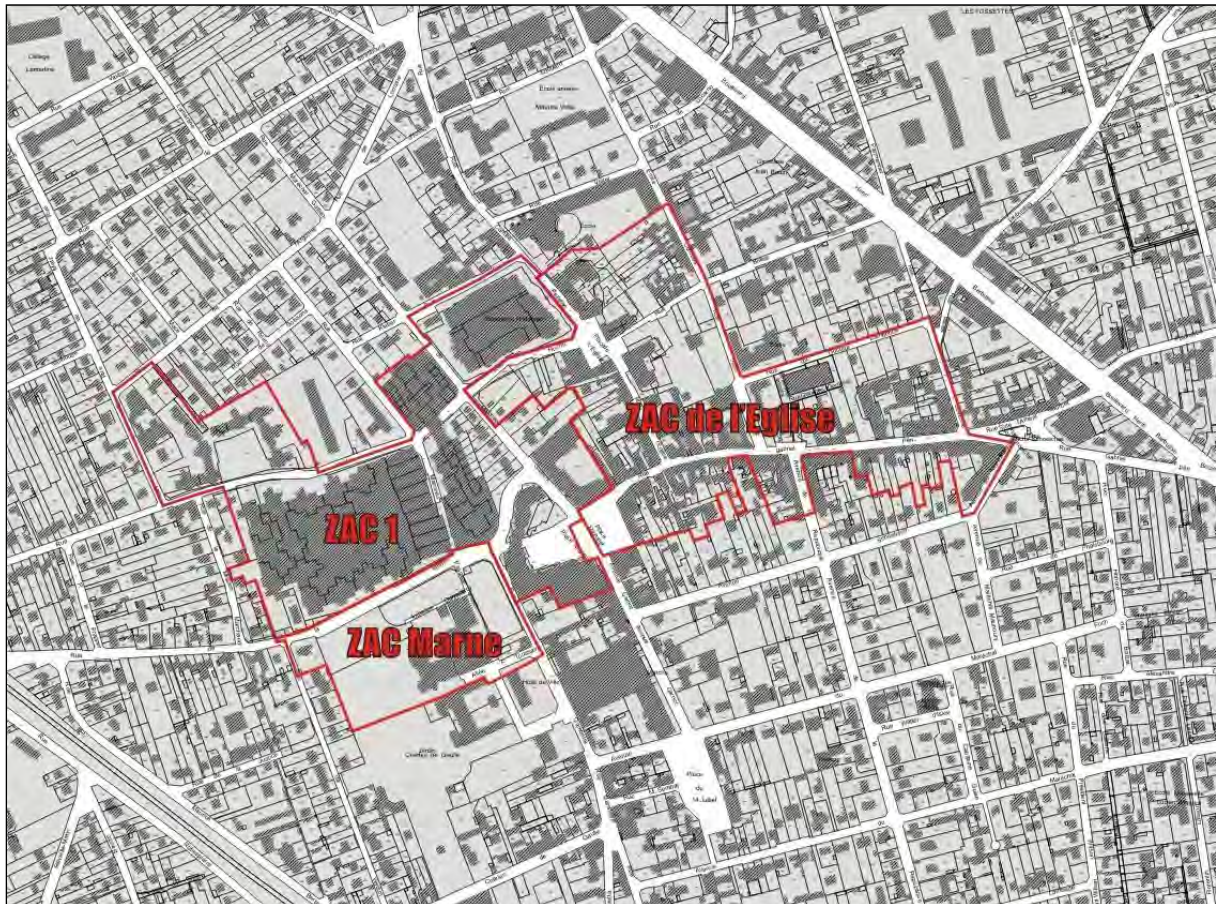


4.1.6. Le renouvellement urbain

La ville a connu des évolutions importantes sous forme de renouvellement urbain ces dernières décennies. Celui-ci a assez fortement modifié l'image urbaine du centre-ville avec l'édification de logements collectifs, en particulier dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Ainsi,

bien que la population ouilloise n'ait que peu augmenté entre 1982 (29 537 habitants) et 2006 (30 835 habitants), le parc a augmenté de 1 700 logements.

Les ZAC du centre-ville



Dans les années 1970-1980

Au début des années 1970, l'Etat lance une procédure de ZAC pour rénover une grande partie du centre ancien. Les premières études projettent la création de quatre ZAC, couvrant plus de 23 hectares. L'ensemble de ce projet prévoit l'accueil de plus de 50.000 habitants avec l'aménagement d'une voie d'une emprise de 24 mètres traversant le cœur de la ville.

En raison de ce programme de constructions démesuré par rapport aux capacités d'accueil de la commune, seule une des zones d'aménagement concerté est maintenue.

La "ZAC 1", d'une superficie de 7 hectares, est alors réalisée en deux tranches et va permettre la création de plus de 1.080 logements, réalisés sous la forme de grands ensembles collectifs en rupture avec le vieux bourg rural.

En accompagnement de cette importante opération d'aménagement, une réhabilitation de la partie ancienne du centre-ville est prévue (autour de l'église, des rues Camille Pelletan et Blaise Pascal), dans le cadre de la législation sur la résorption de l'habitat insalubre.

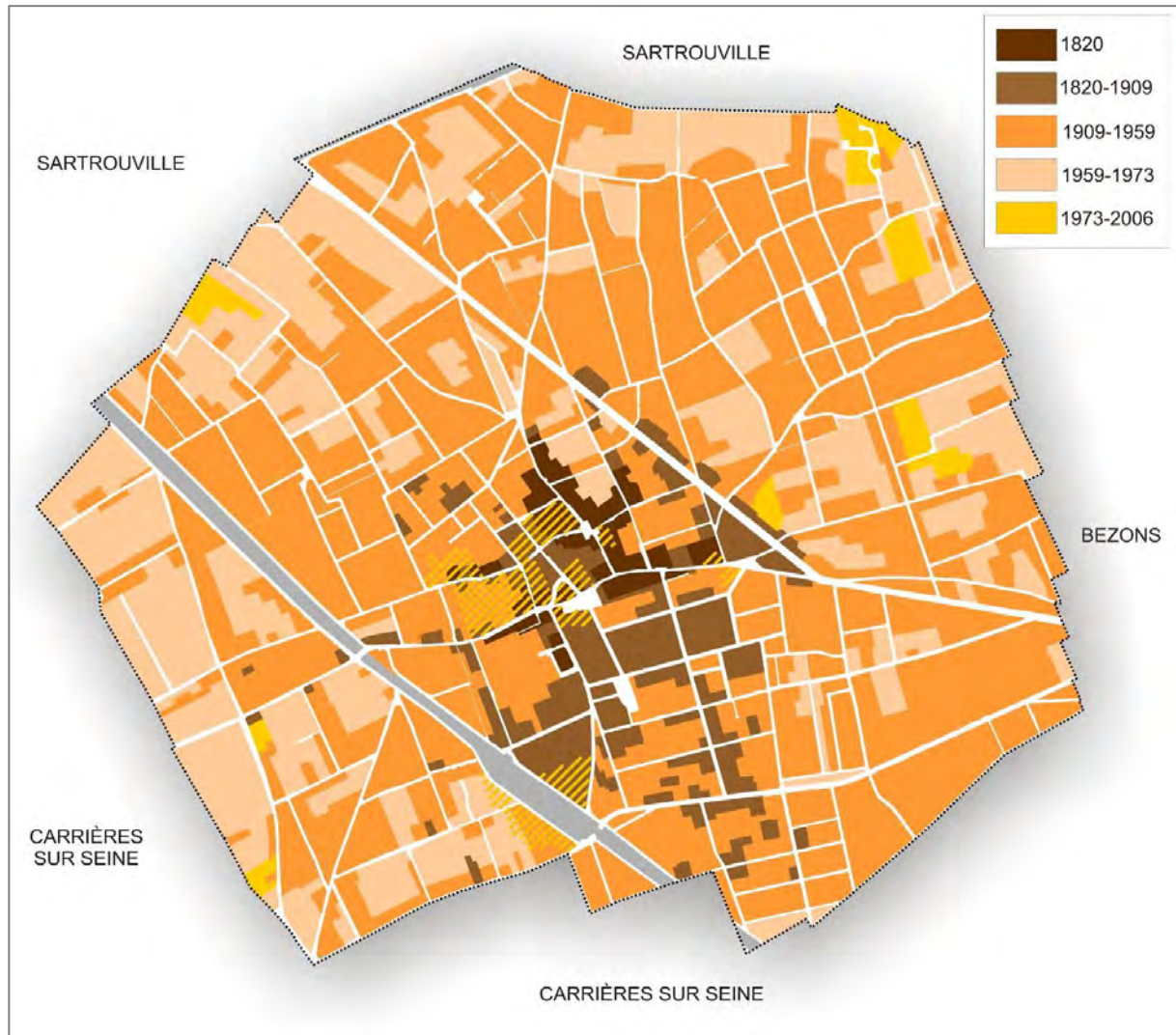


Dans les années 1990

Au début des années 1990, deux opérations d'urbanisme ont été lancées dans le centre-ville : la "ZAC Gare" et la "ZAC Eglise".

- la "ZAC Gare", créée en 1989 et supprimée en 2010, au sud de l'avenue Charles de Gaulle, sur environ 7 hectares a permis la réalisation d'environ 640 logements, de bureaux et de locaux d'activités.
- la "ZAC Eglise", lancée en 1990 pour permettre la résorption de l'habitat insalubre et dont la réhabilitation des logements est toujours en cours. Elle s'étend sur 6,5 hectares et a permis la construction de près de 700 logements.

Synthèse de l'évolution urbaine de Houilles de 1820 à 2006



4.2. La structure de la ville aujourd'hui

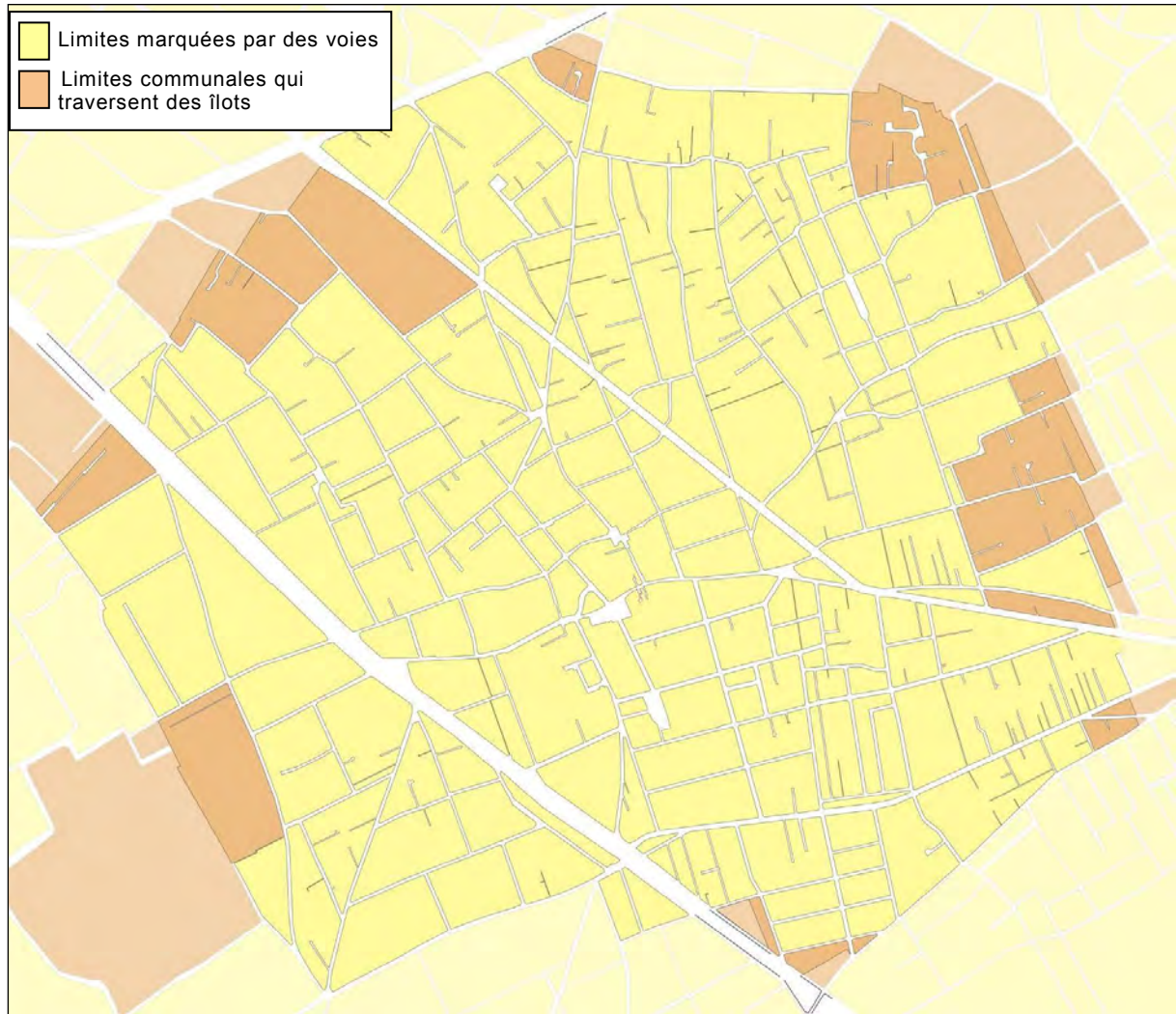
4.2.1. Houilles dans son environnement urbain

Aujourd'hui, Houilles se situe dans une urbanisation agglomérée avec ses communes voisines.

Elle s'inscrit dans la continuité des formes urbaines de Bezons, Carrières-sur-Seine et Sartrouville, de sorte que les transitions entre les communes sont relativement peu perceptibles.

Dans certains secteurs, les limites d'urbanisation s'inscrivent dans la continuité urbaine des communes environnantes tandis que dans d'autres secteurs, ce sont les voies qui marquent la frontière entre les communes.

Les limites de la commune



Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

a. Des limites marquées par des voies

La majorité du linéaire (60%) des limites de la commune sont marquées par des voies. Les plus significatives, ou les plus longues sont :

- au sud-est, les rues Paul Doumer et Karl Marx en limite avec Bezons sur 900 mètres environ ;
- au sud-ouest, l'avenue Jean-Jacques Rousseau en frontière avec Carrières-sur-Seine sur 650 mètres environ ;
- au sud-est, la rue Vaucanson en frontière avec Carrières également sur 650 mètres ;
- au nord, la rue de Jemmapes, en frontière avec Sartrouville sur un peu plus de 600 mètres.

Par ailleurs, au nord-ouest de la ville, c'est la voie ferrée de la ligne SNCF qui marque la limite entre Houilles et Sartrouville.

b. Des limites communales qui traversent des îlots

Les 40% des limites communales restantes traversent des îlots qui se trouvent ainsi à cheval sur deux communes. La plupart de ces îlots sont constitués par un tissu pavillonnaire homogène. Il existe également un îlot à dominante activités (ZAE de la Vaudoire) qui se prolonge sur Sartrouville.

Enfin, il convient de signaler que le site de la Marine Nationale est à cheval sur les communes de Houilles et de Carrières-sur-Seine, la plus grande partie étant située sur cette dernière.

c. Les limites par secteur géographique

Au sud de la commune, les limites entre Houilles et Carrières-sur-Seine sont essentiellement formées par les infrastructures routières et ferroviaires (RD311, rue Jules Ferry, voie ferrée), excepté au niveau du quartier du Tonkin où deux îlots pavillonnaires sont à cheval sur les deux communes.



RD 311



Rue Jules Ferry



Rue Tonkin

A l'ouest de la commune, la limite avec Carrières-sur-Seine est plus visible. Elle est formée par une succession de voies (rue Vaucanson, rue de Belfort, rue de Buzenval) entrecoupée par l'emprise de la Marine Nationale.



Rue Belfort



Rue Buzenval



Rue Vaucanson

A l'est de la commune, la limite avec Bezons est difficilement lisible puisque les îlots d'habitations ovilleises se prolongent sur Bezons sans coupures franches. Plusieurs cas peuvent être distingués :

- dans certains secteurs, le tissu urbain est assez dense, les maisons ovilleises et bezonnaises sont implantées les unes à côtés des autres sans distinctions particulières. Cette urbanisation est particulièrement marquante au nord-est de la commune, où un lotissement homogène a été réalisé sur les deux communes ;
- dans d'autres secteurs, les transitions entre les deux communes sont marquées par les fonds de jardins des maisons, cela créé une bande verte de part et d'autre de la limite communale, avec un tissu plus aéré.

A l'est du stade Baran, la limite est plus franche parce que les habitations ovilleises implantées en limite communale jouxtent l'espace vert assez important d'un ensemble de résidences collectives bezonnaises.



Rue Vauquelin



Rue Louise Michel



Rue Pierre-Joseph Proudhon

Au nord de la commune, la limite avec Sartrouville est assez lisible. Elle est essentiellement marquée par la rue Jemmapes et la voie ferrée qui constitue une véritable césure entre les deux villes.

Ensuite la limite communale n'est plus perceptible puisqu'elle traverse la zone industrielle de la Vaudoire ainsi que des îlots pavillonnaires.



Rue Jemmapes



Rue des Martyrs



Rue Croix Lion

4.2.2. Les entrées de ville

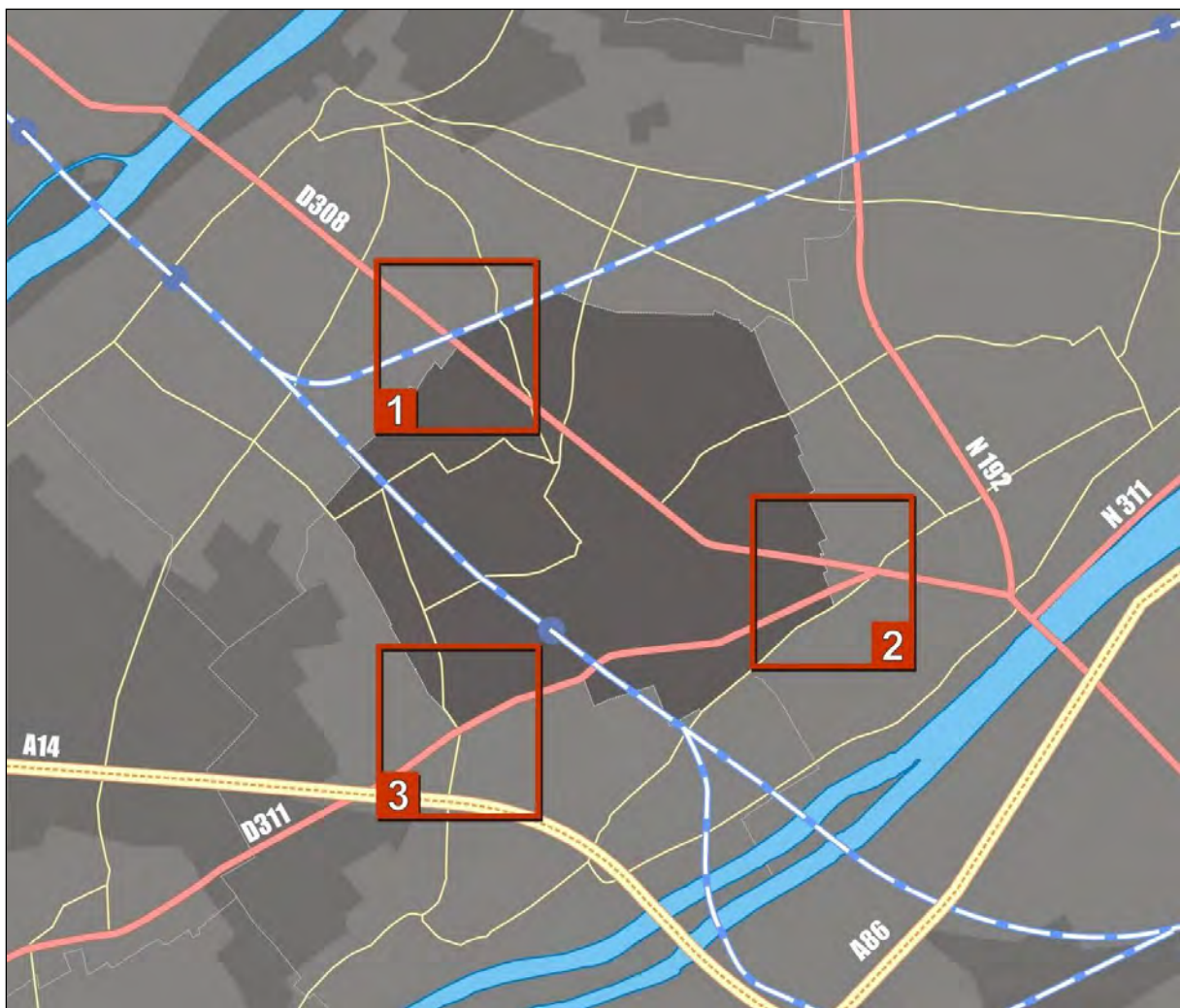
Les entrées de ville sont des espaces de référence où se joue l'image de la ville. Elles nécessitent ainsi une attention particulière en terme de qualité urbaine et paysagère de façon à :

- d'une part bien marquer l'arrivée sur la ville ;
- d'autre part présenter une image positive et accueillante de la ville.

Ainsi, on peut distinguer trois entrées de ville réellement significative sur la commune :

- au sud, sur la RD311, en provenant de Carrières-sur-Seine (3);
- à l'ouest, sur la RD308, en provenant de Sartrouville (1);
- à l'est, sur les RD308 et 311 en provenant de Bezons (2).

Les entrées de ville



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

L'entrée depuis Sartrouville par la RD308



Venant de l'ouest par la RD308 qui traverse la boucle depuis Maisons Lafitte, on arrive à Houilles juste après avoir franchi le pont qui enjambe la voie ferrée.

C'est à cet endroit que se situe la zone industrielle de la Vaudoire. Celle-ci, agrémentée des nombreuses enseignes et dispositifs publicitaires qui jalonnent le parcours, donne une image de la ville de qualité assez médiocre.

Juste après cette zone, le paysage de l'entrée de ville s'améliore considérablement avec le double alignement d'arbres qui longent la route.

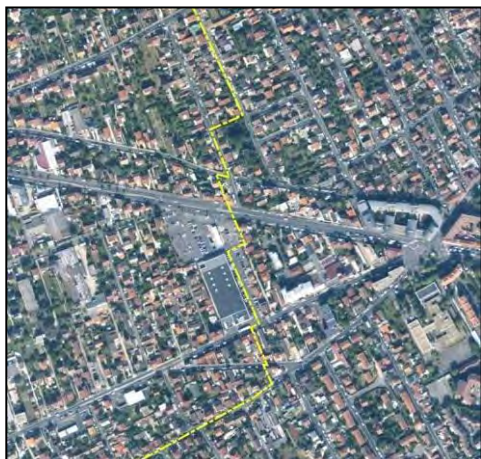


RD 308 en arrivant depuis Sartrouville



RD 308 au niveau de l'entrée de ville

L'entrée depuis Bezons



Arrivant de Bezons après avoir franchi le pont, le carrefour du Grand Cerf pourrait presque marquer l'entrée de ville de Houilles puisque c'est de là qu'on peut soit se diriger vers la gare et le centre-ville par le boulevard Jean Jaurès, soit poursuivre sa route dans la rue de l'Yser et traverser la ville ou rejoindre le centre un peu plus loin.

Toutefois, les réelles arrivées sur la commune s'effectuent quelques dizaines de mètres plus loin par l'une ou l'autre de ces voies.

Que ce soit sur la RD308, ou sur la rue de l'Yser, on entre réellement à Houilles au niveau du supermarché avec son grand parking, qui marque ce lieu par de vastes espaces ouverts et très minéralisés qui sont ainsi dégagés.



Rue de l'Yser : entrée de ville



RD 311 au niveau de l'entrée de ville

L'entrée depuis Carrières-sur-Seine par la RD311



Venant du sud par la RD311, l'arrivée sur Houilles s'effectue au niveau du carrefour d'où, hormis la RD311 qui se prolonge par l'avenue Jean-Jacques Rousseau, deux autres voies entrent dans Houilles : les rues de Buzenval et du Réveil Matin.

Peu de choses signalent réellement l'entrée de ville à cet endroit si ce n'est que l'on quitte le quartier des logements collectifs des Alouettes sur Carrières avec une rupture urbaine assez forte.

Moins importante que la RD311, la rue du Réveil Matin indique sur la gauche la direction du « centre-ville ». Cependant, ne sachant pas s'il est déjà à Houilles ou encore à Carrières, le visiteur hésite à savoir qu'il s'agit bien là du centre de Houilles.



Entrée de ville vers la RD 311



Entrée de ville vers la rue du Réveil matin

4.2.3. L'organisation urbaine

a. Les coupures urbaines

Depuis le milieu du XIXème siècle, le territoire communal est traversé du sud-est à l'ouest par une ligne de chemin de fer qui relie Paris à Poissy.

Le territoire oவில்lois est marqué par la présence de plusieurs grands axes qui le structurent et le fractionnent. Il s'agit en particulier, de :

- la voie ferrée ;
- la RD308 ;
- la RD311.

Les coupures urbaines

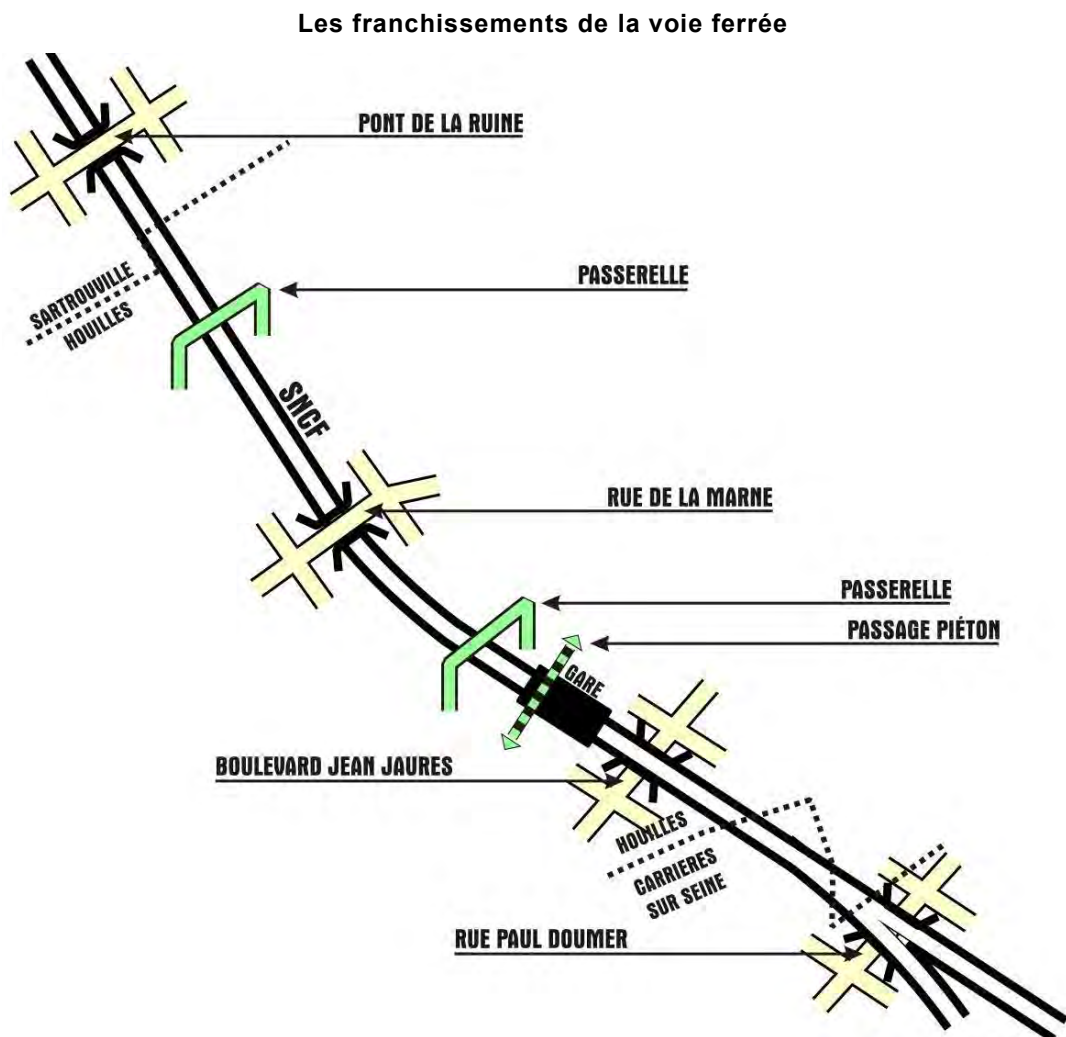


Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

La voie ferrée

Cette voie ferrée est un élément fort de partition de la ville puisqu'elle n'est franchissable qu'en peu d'endroits :

- sur la commune même, deux franchissements routiers :
 - par la RD311 à l'est, entre le bd Jean Jaurès au nord et l'avenue Rousseau au sud ;
 - au niveau du centre, entre la rue de la Marne au nord et la rue du Président Kennedy au sud.
- à proximité de la commune, des franchissements du côté est sur Carrières-sur-Seine, rue Paul Doumer, et du côté nord-ouest sur Sartrouville avenue de Tobrouck ;
- sur la commune, des franchissements piétons :
 - une passerelle au niveau de la gare ;
 - à l'ouest, une seconde passerelle, au niveau des rues Ledru Rollin et Solférino ;
- en outre, un passage piéton souterrain a été construit en 1983 pour améliorer les accès à la gare. Ce projet initié en 1923 ne fut ainsi réalisé que 60 ans plus tard. Dans le cadre du projet de mise en accessibilité aux PMR de la gare, le passage piéton souterrain a été rendu à usage public tandis qu'un nouveau passage souterrain permet l'accès aux installations ferroviaires.



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

La RD 308

La RD308 est l'axe majeur qui traverse la commune et qui supporte le trafic le plus important avec 19 000 véhicules/jour.

Cette route comprend plusieurs séquences aménagées différemment :



RD 308

- venant de l'est, sur le boulevard Emile Zola jusqu'à un peu après être entré dans Houilles, la RD308 présente un aspect très routier avec 2x2 voies ;
- au niveau du boulevard Emile Zola puis boulevard Henri Barbusse, un aménagement paysagé a été réalisé avec 2x1 voie et un terre-plein central arboré. Certains tronçons sont cependant à 1x2 voies et moins arborés ;
- arrivant au niveau du pont de chemin de fer après la zone industrielle de la Vaudoire, la RD308 retrouve un aspect bien plus routier et minéral.

Du fait de son emprise et de son trafic automobile constant, cette route présente un élément de césure important qui partitionne la ville.

La RD 311

La route départementale 311 (ex-nationale), correspond au tracé de l'ancienne route permettant de relier Paris à Saint-Germain.

Elle traverse la commune du sud-ouest en provenance de Carrières-sur-Seine, à l'est vers Bezons.

Cette voie est nommée « avenue Jean Jacques Rousseau » depuis l'entrée sud-ouest jusqu'à la traversée de la voie ferrée puis « boulevard Jean Jaurès » sur le reste du parcours.



RD 311

La RD311 qui est à 2x1 voie sur la majeure partie de son tracé, s'élargit au niveau du passage de la voie ferrée en 2x2 voies.

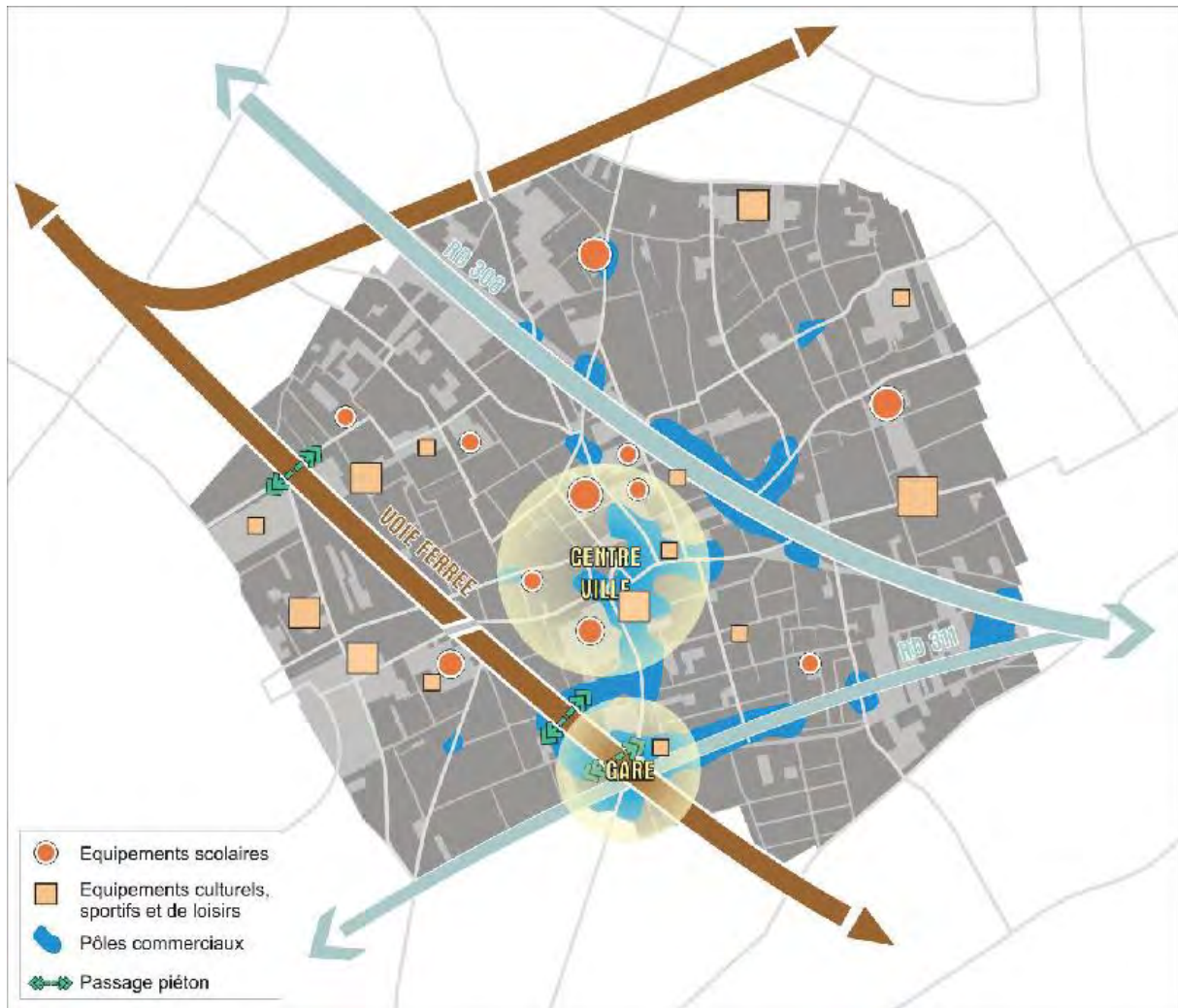
Bien qu'elle ne crée pas réellement de césure dans la ville comme la RD308, cette voie présente cependant un élément de discontinuité urbaine relativement important pour son gabarit et surtout pour son trafic qui reste élevé avec 12 000 véhicules/jour en 2007.

Ces grandes infrastructures routières et ferroviaires partitionnent le territoire ouillois en secteurs de taille variée qui correspondent à des quartiers bien identifiables.

b. Les polarités

Plusieurs pôles de centralité peuvent être identifiés à l'intérieur des quatre secteurs découpés par les grandes infrastructures. Ils se différencient par leur importance et par leur fonctionnalité.

Les espaces de polarités



Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

Deux pôles majeurs le centre-ville et la gare

Le pôle du centre-ville regroupe la majeure partie des équipements administratifs (mairie, poste, etc.), plusieurs groupes scolaires ainsi que les principaux équipements culturels (bibliothèque, graineterie, conservatoire municipal de musique et de danse etc.). L'attractivité du centre-ville est renforcée par le marché et les nombreux commerces situés rue Gabriel Péri, place Michelet, rue Gambetta, avenue Charles de Gaulle, etc. ainsi que le parc Charles de Gaulle qui constitue un espace ouvert d'agrément et une liaison entre les différents pôles.

Le pôle de la gare qui est très fréquenté de par son accès à la gare SNCF/RER, son interconnexion avec la gare routière, son passage public sous les voies et les pôles commerciaux situés autour de la gare au sud et au nord de la voie ferrée.

Des polarités fonctionnelles avec les commerces et les équipements

Les pôles commerciaux principaux sont situés le long des grandes voies structurantes, au niveau du centre-ville et de la gare. Il existe également des pôles de proximité au sein du tissu pavillonnaire, en particulier le long de la rue des Martyrs de la Résistance (au nord-ouest de la commune).

Les équipements scolaires sont répartis sur quatre des trois secteurs identifiés précédemment :

- sur l'ensemble de la bande comprise entre la RD 308 et la voie ferrée, avec trois collèges et écoles ;
- au nord de la RD 308, avec trois écoles à l'est et deux à l'ouest ;
- au sud de la voie ferrée, un groupe scolaire.

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs sont répartis sur quatre des trois secteurs identifiés précédemment. Les équipements culturels sont regroupés dans le centre, tandis que les équipements sportifs sont situés en périphérie de la commune au nord, à l'est et à l'ouest.

c. Les quartiers

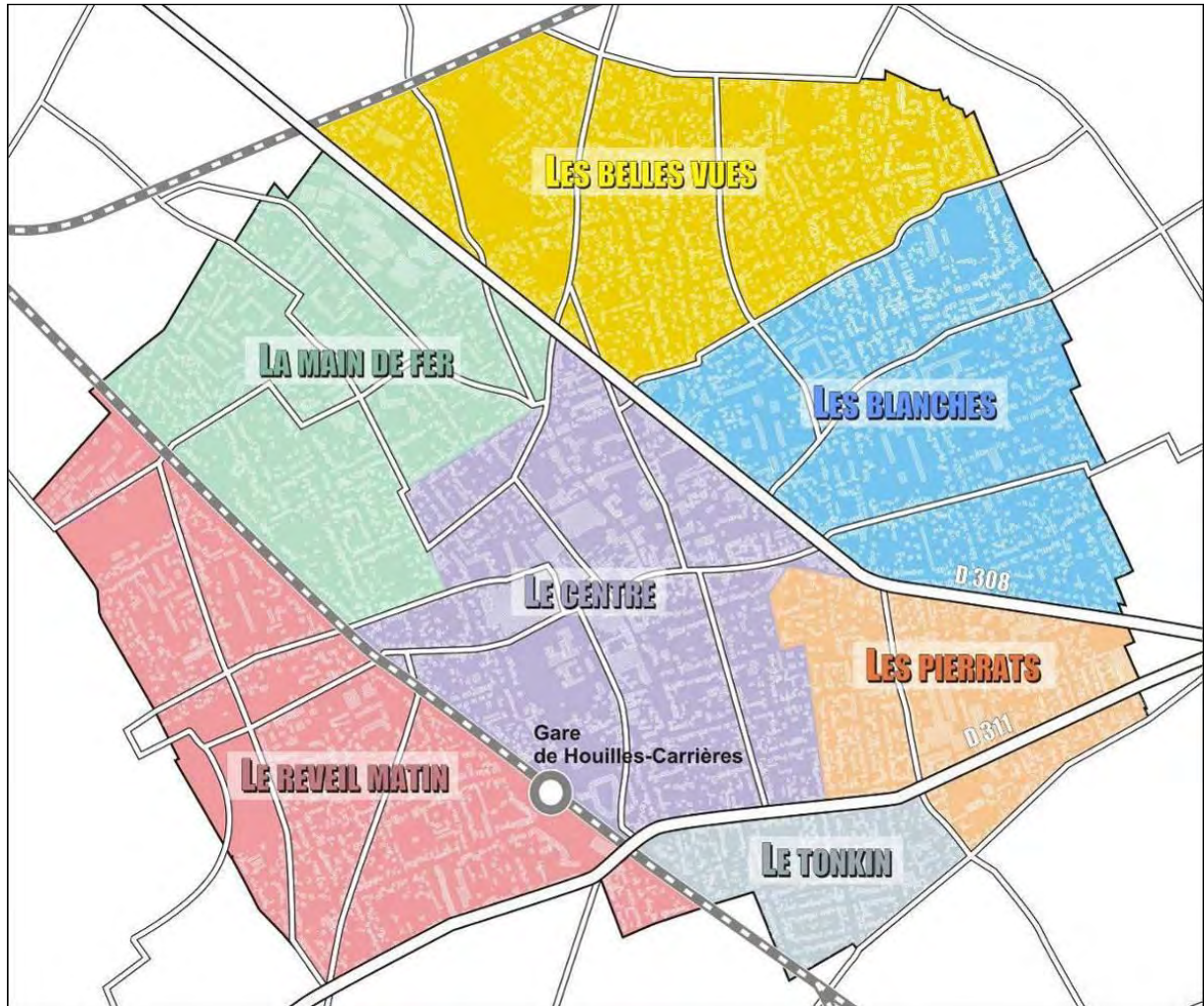
La ville de Houilles s'organise en plusieurs quartiers qui sont issus :

- du découpage de la ville par les grands axes structurants ;
- du développement historique de la commune, avec des quartiers bâtis clairement identifiable.

Ainsi, sept quartiers administratifs peuvent être distingués :

- Le Réveil Matin : au sud de la voie ferrée ;
- Le Tonkin : à l'est de la RD311, entre la voie ferrée et la rue Jean de la Fontaine ;
- Les Pierrats : à l'est de la commune de part et d'autre de la RD311 ;
- Le centre : au centre de la commune, entre la voie ferrée et la RD308 ;
- La Main de Fer : à l'ouest de la commune, entre la voie ferrée et la RD308 ;
- Les Belles Vues : au nord de la RD308, à l'ouest de la commune ;
- Les Blanches : au nord de la RD308, à l'est de la commune.

Les sept quartiers de la ville de Houilles



Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

4.3. Le cadre bâti

4.3.1. La typologie des constructions

Les constructions ovilleuses peuvent être classées selon quatre grands types morphologiques :

- le bâti ancien ;
- le tissu à dominante pavillonnaire ;
- les ensembles collectifs ;
- les sites d'activités.

a. Le bâti ancien

Le bâti ancien est le témoin de l'histoire du développement de la ville avec des constructions qui remontent jusqu'au XIX^{ème} siècle. Il est localisé autour de la mairie et de l'église entre les deux axes forts de la commune (RD 308, RD 311).

Il reste beaucoup moins de tissu ancien sur la commune qu'au milieu du XX^{ème} siècle, parce que le centre-ville a fait l'objet d'importantes rénovations dans les années 1970 et 1980 par le biais d'opération de renouvellement urbain dans le cadre de la « ZAC 1 », de résorption de l'habitat insalubre et d'amélioration de l'habitat dans le quartier de l'église (OPAH) dans les années 1990.



Rue Gabriel Péri

Deux types de constructions anciennes subsistent :

Des maisons anciennes qui constituent l'héritage du bourg rural et qui ont été épargnées par les opérations de renouvellement urbain (rue Gabriel Péri,...).

Les constructions sont implantées à l'alignement, les unes contre les autres, sur des parcelles étroites. Elles ont gardées la structure originelle du vieux centre avec des hauteurs peu élevées (R+1 en moyenne), avec parfois des commerces au rez-de-chaussée.



Rue Gambetta

Des petits immeubles anciens, également implantés à l'alignement des voies (rue Gabriel Péri, rue Gambetta,...).

Ils créent des fronts urbains continus le long des voies et permettent de structurer les carrefours.

Ils comportent souvent des commerces au rez-de-chaussée, surmontés de 3 à 4 étages d'habitations en moyenne.

b. Le tissu à dominante pavillonnaire

Le tissu à dominante pavillonnaire représente plus des 2/3 du territoire communal. Ces quartiers se sont urbanisés à partir du début du XX^{ème} siècle et n'ont cessé de se développer depuis cette époque. Aujourd'hui, les constructions à usage d'habitation sont très diversifiées, avec essentiellement des pavillons, mais également des petits immeubles collectifs (cf. chapitre suivant sur les quartiers pavillonnaires).



Rue Jean Racine



Rue Pierre Lamande

Le tissu pavillonnaire présente un caractère assez mélangé, des villas de bon standing aux pavillons plus modestes. On trouve plusieurs types de quartiers pavillonnaires, en particulier :

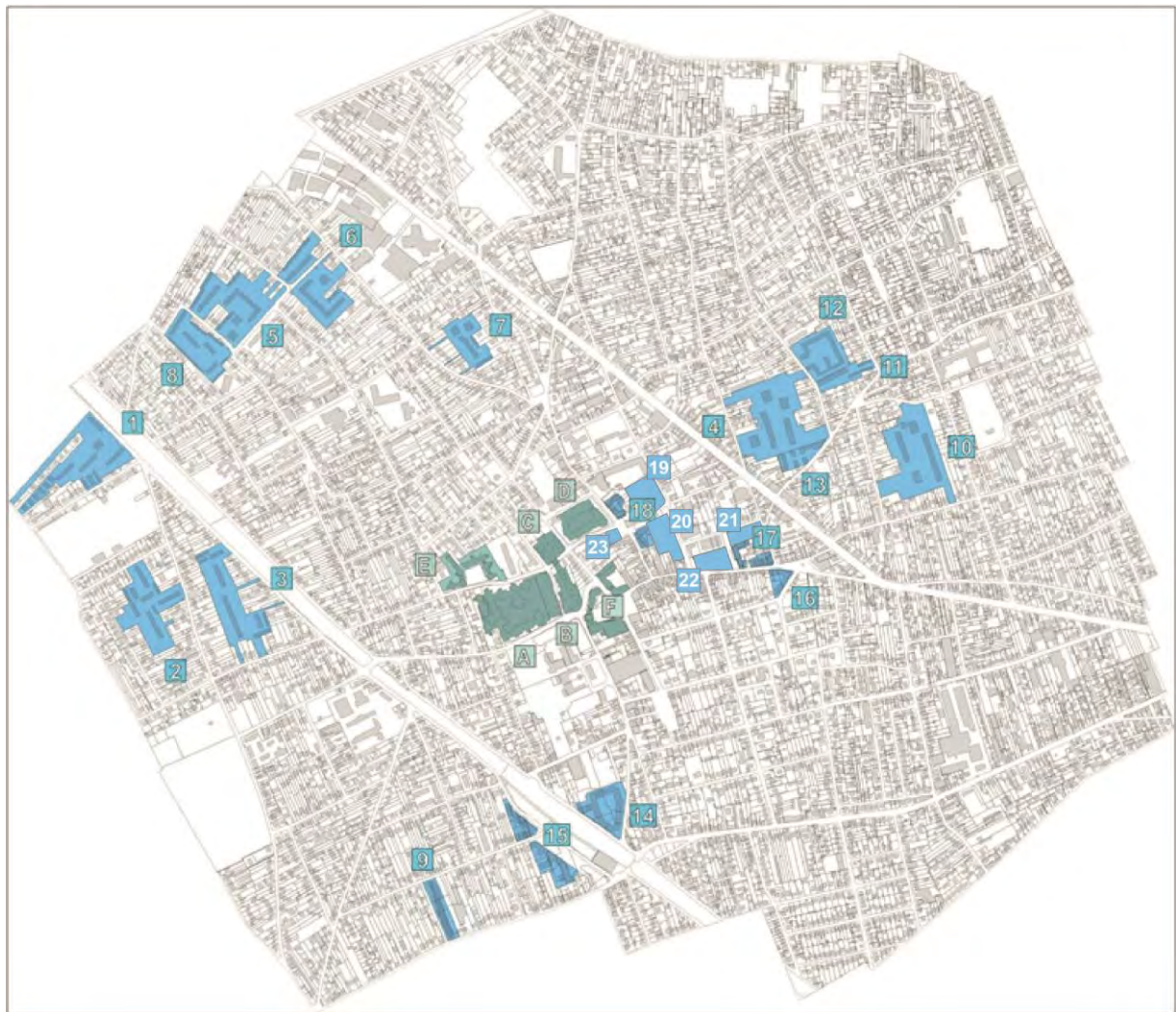
- les quartiers homogènes comme le lotissement du Tonkin, qui se sont organisés autour d'une trame viaire selon un plan d'ensemble, avec une implantation au cœur des parcelles et des espaces verts, les constructions ont une hauteur comprise entre R+C et R+1+C ;
- les quartiers patrimoniaux et historiques comme le lotissement du Parc, avec des implantations en retrait des limites séparatives et de la voie sur des grandes parcelles, avec une hauteur élevée (R+1+C) et d'importants espaces verts.

c. Les ensembles collectifs

Deux types d'habitat collectif peuvent être distingués :

- les grandes résidences d'habitat collectif réalisées lors d'opérations ponctuelles sur l'ensemble du territoire ;
- les grands ensembles réalisés dans le cadre de la « ZAC 1 », situés dans le centre-ville.

Localisation des ensembles d'habitat collectif



Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

A Les Genêts	5 Condorcet I	15 Place André Malraux
B Les Pharaons	6 Condorcet II	16 Ilot G.Péri / M ^{al} Manoury
C Hoche Marceau	7 Chanzy	17 Ilot G.Péri / Séverine
D Hildebrandt	8 Lavoisier	18 Place de l'Eglise
E Georges Brassens	9 Jean-Jacques Rousseau	19 Rue E. Combes/B. Pascal
F Michelet	10 Jean Moulin	20 Rue B. Pascal/ J. Mermoz
1 Edison	11 Stalingrad	21 Angle rues Zamenhoff/Séverine
2 Concorde	12 Desaix	22 Rue G. péri
3 Victor Hugo	13 Les Blanches	23 Place de l'Eglise
4 Fossettes	14 Ilot 4 septembre / Gambetta	

Les résidences d'habitat collectif

Douze grandes résidences d'habitat collectif construites entre 1955 et 1976 et regroupant plus de 1 800 logements :

- à l'ouest, entre la voie ferrée et la limite communale : les résidences « Edison » (1965), « Concorde » (1967) et « Victor Hugo » (1965) ;
- à l'ouest, entre la RD308 et la voie ferrée : les résidences « Condorcet I et II » (1972), « Lavoisier » (1962) et « Chanzy » (1969) ;
- à l'est de la commune, au nord de la RD308 : les résidences « Desaix » (1955), « Stalingrad », « Les Fossettes » (1976) et « Jean Moulin » (1975).



Concorde

Ces résidences sont organisées sur de grandes unités foncières insérées dans le tissu pavillonnaire et en rupture avec ce dernier.

Elles bénéficient pour la majorité d'entre elles, de plusieurs accès direct (2 ou 3 en moyenne), en étant implantées transversalement sur un îlot.

Les bâtiments d'une hauteur élevée (R+4 en moyenne), sont implantés au cœur de l'unité foncière, en retrait des limites séparatives. Ils s'organisent autour d'un vaste espace paysager privé qui permet une aération du tissu urbain.



Desaix

Ces opérations ont été réalisées grâce à un regroupement parcellaire des fonds de jardins situés au cœur des îlots pavillonnaires.

Ces dix dernières années de nouvelles résidences collectives ont été réalisées sur la commune dans le cadre des ZAC Gare et Eglise. On peut distinguer cinq grandes opérations, sachant que d'autres immeubles collectifs de plus petite dimension ont également été construits dans le cadre de ces ZAC.



ZAC Gare

Dans le cadre de la ZAC Gare :

- l'îlot rue du 4 septembre / rue Gambetta, situé au nord de la voie ferrée ;
- la place André Malraux, en face de l'entrée principale de la gare, au sud de la voie ferrée.



ZAC Eglise

Dans le cadre de la ZAC Eglise :

- rue Camille Pelletan,
- rue de l'Eglise
- l'angle rue Gabriel Péri / rue du Mal Manoury ;
- l'angle rue Gabriel Péri / rue Séverine ;
- rue Jean Mermoz
- place de l'Eglise
- rues Emile Combes/Blaise Pascal
- rues Blaise Pascal/Mermoz
- rues Zamenhoff/Séverine
- angle place de l'Abbé Grégoire et rue Gabriel Péri

Les grands ensembles²¹

Six grands ensembles, 22édifiés dans le cadre de la « ZAC 1 » lancée en 1979. Ils sont tous localisés dans le centre-ville et regroupe plus de 1 000 logements :

- Les « Genêts » (1982, entre la rue de la Marne et la rue Hoche, avec un accès rue de la Mission Marchand ;
- Le « Pharaon » (1982), entre la rue de la Marne la rue Hoche et la rue Marceau ;
- « Hildebrandt » (1984), au cœur d'un îlot entouré par les rues Hoche, Kléber, C. Pelletan, Maréchal Gallieni ;
- « Georges Brassens » (1984), en face des « Genêts », entre la rue Hoche et la rue de Metz ;
- « Hoche-Marceau » (1985), le long de la rue Marceau, de part et d'autre de la rue Hoche ;
- « Michelet I et II » (1986 et 1987), entre la rue Gambetta, la rue de la Marne et la place Michelet.

Les grands ensembles ont été construits sur d'importantes emprises foncières, qui restent toutefois moins grandes que celles des résidences collectives.

En effet, contrairement à ces dernières, les grands ensembles occupent une grande partie de l'emprise foncière, avec parfois un espace non bâti interne sous forme de passage sous des arches (« Pharaon »), de place sur le domaine public (« Michelet »), espace minéral avec quelques plantations au cœur de l'ensemble (« Genêts », « Hildebrandt »).

Les bâtiments ont une hauteur plus élevée que celle des résidences collectives (entre R+5 et R+8 en moyenne). Ce sont des constructions sur dalle, caractéristiques de l'urbanisme des années 1970.



Michelet



Pharaon



Hoche Marceau

d. Les sites d'activités

Deux grands sites d'activités sont présents sur la commune, tandis que les autres activités économiques sont implantées de manière diffuse sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des sites de « la Vaudoire » et « Sarazin ».

La Vaudoire

Le secteur industriel de la Vaudoire est situé à l'ouest de la commune le long de la RD 308 et se prolonge sur Sartrouville.

Ce site d'une superficie d'environ 6 hectares créé une rupture avec le tissu résidentiel environnant. Les quartiers situés en limite avec ce secteur sont isolés de la RD 308 et les habitants doivent contourner la zone pour accéder au boulevard.

Les bâtiments sont implantés parallèlement à la voie. Les emprises non bâties servent d'aires de déchargement et de stockage.



Sarazin

Le secteur industriel de Sarazin est situé au sud-est de la commune, entre la RD311 et l'avenue de l'Yser.

Les locaux construits vers 1945, ont initialement accueilli une entreprise familiale de soudure. Cette activité a cessé en 1976, les bâtiments d'une superficie de 2 hectares environ ont ensuite été loués par lot.

Aujourd'hui, le site a fait l'objet d'un projet de requalification qui a permis l'aménagement d'un mail commercial.



4.3.2. Le centre-ville



Le centre-ville trouve son origine dans l'ancien village dont il reste encore aujourd'hui beaucoup de traces aux niveaux des rues Gabriel Péri et de l'église.

Ce sous-quartier du centre conserve une morphologie villageoise avec ses méandres de rues étroites, ses constructions en majeure partie implantées à l'alignement, une hauteur des constructions de R+1+C, l'aspect traditionnel de celles-ci avec leurs murs enduits et leurs couvertures en tuile.

Rue Gabriel Péri

Dans les années 1970, les grandes opérations de rénovation ont fortement bouleversé le centre-ville, tant dans son image urbaine que dans son organisation ;

- les immeubles témoignent d'une forme urbaine fréquente à cette époque avec des constructions sur dalle, et d'une architecture en rupture avec le cadre bâti préexistant ;
- les bâtiments qui ceignent la place Michelet, bien qu'ils soient traversants au niveau du rez-de-chaussée, ont créé un obstacle visuel et fonctionnel dans la continuité des parcours entre la rue Gabriel Péri au nord et la rue de la Marne au sud qui pourtant se prolongent.

Le centre-ville dispose de vastes espaces libres non bâtis :

- des espaces d'agrément avec, en premier lieu, le vaste parc Charles de Gaulle ;
- des espaces de stationnement qui, s'ils sont consommateurs d'espaces, n'en répondent pas moins à une nécessité compte tenu d'un relatif déficit de places privées dans le quartier.



Parc Charles De Gaulle



Place Michelet



Parking centre-ville

Le centre-ville concentre beaucoup des commerces de la ville.

Cependant, du fait des discontinuités urbaines du centre-ville, ils se trouvent fractionnés en différentes polarités peu continues : les commerces de la rue Gabriel Péri, ceux de l'avenue Charles de Gaulle, etc., le marché jouant un rôle prépondérant par son positionnement central et l'animation qu'il engendre.



Parc Charles De Gaulle

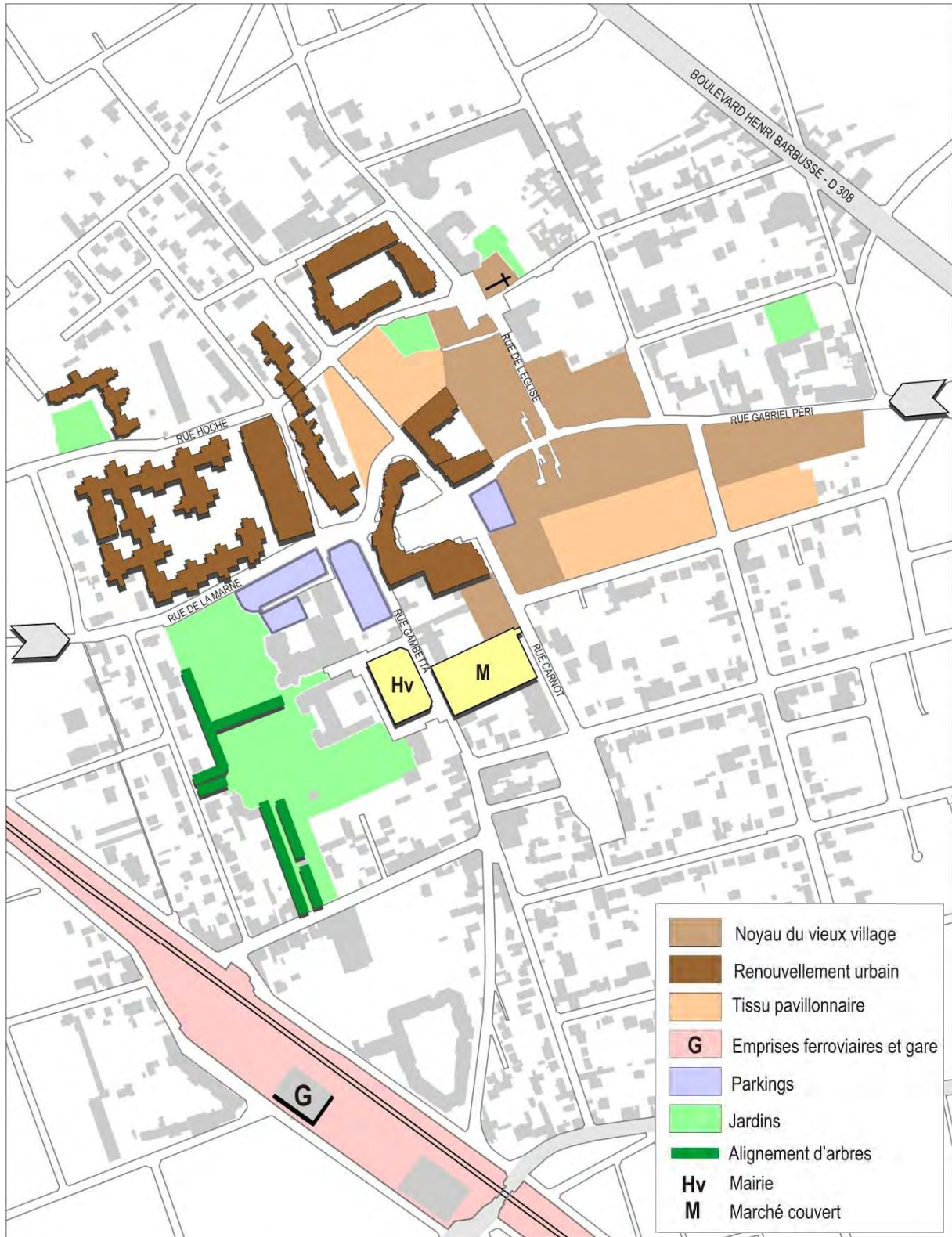


Place Michelet



Parking centre-ville

Le centre-ville de Houilles



Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

4.3.3. Les quartiers pavillonnaires

a. L'importance des quartiers pavillonnaires

Les 2/3 de la commune

L'habitat individuel représente environ les 2/3 du territoire ouillois. Ce tissu présente une des images dominantes de l'urbanisation de Houilles.

Les quartiers à dominante pavillonnaire comprennent également quelques immeubles collectifs disséminés. En outre, certaines maisons de type « individuel » sont composées de plusieurs logements.

Une urbanisation ancienne

Cette forme urbaine a été à l'origine du développement de Houilles et a recouvert une grande partie de la commune en quelques décennies, puisque dès les années 1930, le tissu ouillois était déjà constitué avec une ossature viaire quasiment identique à ce qu'elle est aujourd'hui.

Organisée en lotissements de plus ou moins grande étendue, mais souvent également développée au gré des divisions de terrains, l'urbanisation pavillonnaire a créé un morcellement parcellaire extrêmement découpé. Cet aspect est d'autant plus accentué à Houilles qu'il s'agissait d'un habitat populaire avec des maisons généralement petites implantées sur des petits terrains.

Le lotissement du parc fait cependant exception, avec ses maisons plus importantes. Il constitue aujourd'hui un des quartiers les plus prisés de Houilles.

b. L'organisation du tissu pavillonnaire

La fragmentation parcellaire du territoire a fait disparaître l'ancienne organisation foncière mais il en subsiste encore quelques traces de sorte que le tissu foncier pavillonnaire varie du plus structuré à celui qui l'est le moins :

- un tissu très structuré (A), issu de lotissements, avec des voies orthogonalement organisées et un parcellaire régulier.
- un tissu en lanières étroites (B) et plus ou moins profondes issu du parcellaire rural d'origine et des divisions successives.
- un tissu devenu très complexe (C) au gré des divisions de terrains, des créations de voies traversantes ou en impasses, au parcellaire qui présente une très forte hétérogénéité et qui contraint à des implantations de constructions au gré de la géométrie de leur terrain d'assiette.



Ces schémas montrent l'organisation du parcellaire et leur desserte (Exemple : la voie en jaune dessert les parcelles jaunes et ainsi de suite. Les parcelles desservies par plusieurs voies sont représentées en blanc).

Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

c. Un bâti diversifié

Si les constructions d'origine sont de taille différenciée et de plus ou moins grande qualité, beaucoup d'entre elles ont été transformées au cours du temps. Il s'en suit une grande hétérogénéité des formes bâties.

Des petites maisons anciennement ouvrières sont acquises, adaptées et agrandies, pour répondre aux besoins des nouvelles familles qui s'y installent. Au-delà d'une certaine évolution sociologique que cela entraîne, ces évolutions contribuent en fait à la diversité de ce cadre bâti, les agrandissements s'effectuent en cherchant à optimiser la capacité d'accueil du terrain et l'organisation de la construction d'origine.

On observe également certaines mutations par démolition-reconstruction sur des terrains de taille et de géométrie plus facilement adaptée aux constructions pavillonnaires « contemporaines ».

4.3.4. Le tissu mixte aux abords des voies structurantes

Deux voies structurantes avec un trafic important, traversent la commune de Houilles.

Le long de ces axes, un tissu mixte caractéristique des boulevards urbains s'est mis en place avec de l'habitat pavillonnaire et collectif, des commerces et des activités économiques le plus souvent liées au domaine de l'ameublement et de l'automobile.

Si elles présentent des similarités, les RD 308 et 311 ont un caractère propre qui nécessite une analyse spécifique.

a. La RD 308

Malgré son exposition aux nuisances sonores et son rôle de vitrine commerciale, la RD 308 n'a pas connu de déstructuration trop importante, contrairement à d'autres communes traversées par cet axe.

Le long de la RD 308, le parcellaire se présente sous deux formes :

- un parcellaire en lanières très étroites et parfois très profondes, issues du monde rural, que l'on trouve essentiellement en entrée et en sortie de Houilles ;
- un parcellaire régulier, issu des divisions de l'ancienne contre-allée de la voie cavalière, d'une profondeur constante (18 à 20 mètres), que l'on trouve sur la séquence centrale.

Sur ce parcellaire, on peut distinguer plusieurs types de formes urbaines, qui témoignent du passé ovoillois :

- des maisons d'origine rurale, édifiées vers la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle, situées de part et d'autre du boulevard entre le débouché des rues Locarno et Blaise Pascal. Ces constructions, alignées sur l'avenue avec des pignons mitoyens, sont implantées en ordre continu, conférant à la voie un aspect de faubourg traditionnel. D'une hauteur peu élevée, un ou deux étages surmontés de combles, la façade des constructions est généralement percée d'une porte charretière ouvrant sur une cour pavée. Aujourd'hui, ces maisons conservent essentiellement une vocation d'habitat ou d'activités de bureaux.
- des grands immeubles (R+3 à R+5) qui sont implantés à l'alignement de la voie ponctuellement sur le boulevard. Ces bâtiments créent un front urbain structurant généralement les carrefours et les angles de rue grâce à leur densité. Des commerces y sont souvent situés au rez-de-chaussée.
- d'autres constructions de qualité diverse, accueillent des logements individuels ou collectifs, des activités tertiaires, de service (entrepôt commercial, garage, etc.). Malgré leur gabarit, leur forme et leur implantation hétérogènes, ces constructions constituent un écran de protection, isolant du bruit et des nuisances de la circulation le tissu pavillonnaire situé en second front de voirie.



Plusieurs vues différentes de la RD 308 dans son parcours à travers la ville de Houilles

b. La RD 311

Le tissu urbain situé le long de la RD 311 est implanté sur un parcellaire hétérogène, en lanières étroites et plus ou moins profondes selon les endroits. Plusieurs types de formes urbaines sont présents :

- des constructions pavillonnaires, situées en majorité en recul de la voie et accolées les unes aux autres, avec ponctuellement des maisons à l'alignement qui créent un front urbain continu ;
- des immeubles collectifs d'hauteurs variées (3 à 4 étages en moyenne), avec des commerces en rez-de-chaussée ;
- des activités économiques de types artisanales ou industrielles.



Aux abords de la gare, plusieurs opérations récentes, réalisées dans le cadre de la « ZAC Gare » apportent un certain dynamisme au quartier. Les bâtiments (R+5 en moyenne) sont implantés à l'alignement.

L'ambiance générale de la RD 311 correspond à celle d'un boulevard urbain, alors que la RD 308, du fait de sa dimension et de son trafic plus important, correspond plus à une voie de transit.



Plusieurs vues différentes de la RD 311 dans son parcours à travers la ville de Houilles

4.4. Les paysages de Houilles

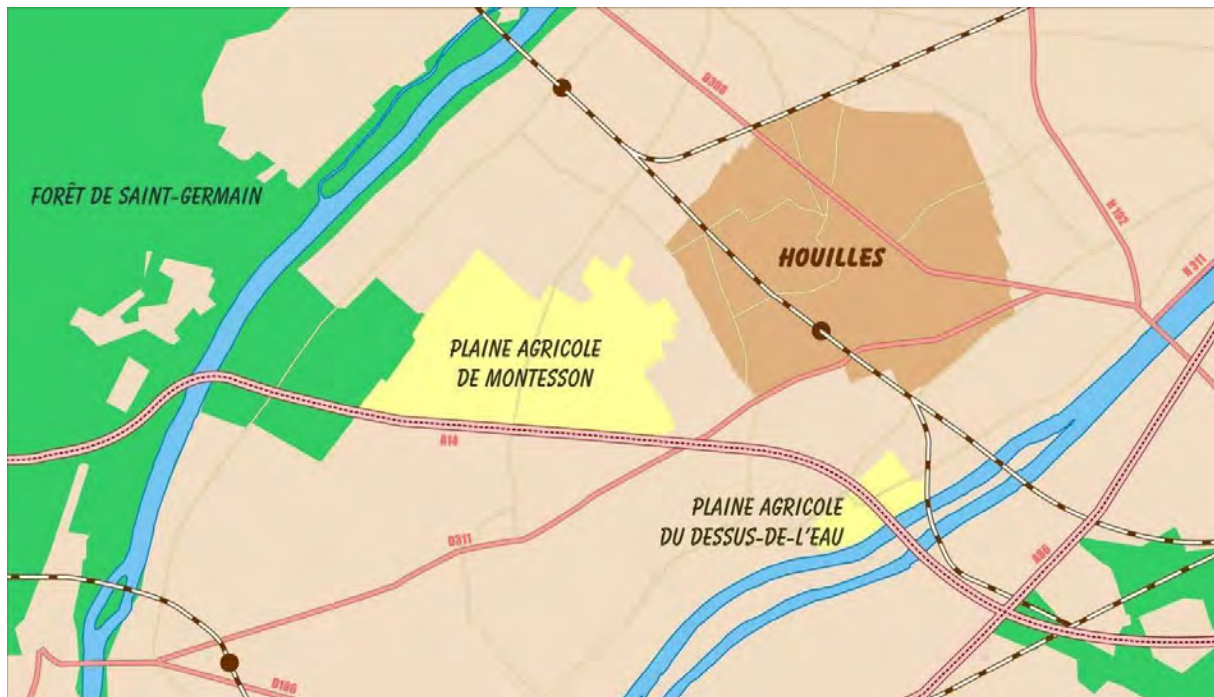
4.4.1. Le cadre paysager

Considérée à une large échelle, la ville est dans une continuité urbaine agglomérée depuis Paris. Faisant partie de l'urbanisation du nord de la boucle de Montesson, elle est séparée de celle du sud de ladite boucle par la vaste plaine de Montesson demeurée naturelle et agricole.

Ainsi, la ville, pour totalement urbanisée qu'elle soit, bénéficie d'un environnement relativement aéré avec la plaine à proximité, mais également avec les bords de Seine et la forêt de Saint-Germain-en-Laye à 2 kilomètres environ.

En outre, notamment dans le cadre de la programmation prévue dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de la Boucle de Montesson, il est prévu une valorisation paysagère de la Plaine de Montesson avec la poursuite du parc urbain à l'ouest de la plaine et la création d'un parc dans le secteur du Printemps en limite avec Houilles. De la sorte, et grâce à des parcours de circulation douce aménagés, Houilles sera directement reliée au maillage des espaces naturels et d'agrément de ses environs proches.

Le cadre paysager



La plaine agricole de Montesson



La plaine de Montesson : vue sur Saint-Germain-en-Laye

4.4.2. Les ambiances urbaines marquantes

a. Le paysage urbain dominant

Fruit du mode de développement de la ville, le paysage de Houilles est dominé par certaines caractéristiques fortes des quartiers pavillonnaires :

- une horizontalité issue de la conjugaison de plusieurs facteurs :
 - l'homogénéité de la hauteur des constructions ;
 - l'absence d'éléments hauts qui émergent dans le paysage ;
 - la relative platitude du relief par laquelle il y a peu de fonds d'écran du paysage ou de vues panoramiques.



Quartier pavillonnaire

- une grande structuration du paysage issue de la morphologie des constructions souvent accolés les uns aux autres du fait de la trame parcellaire. Néanmoins, cette forme urbaine permet des vues sur les jardins et les cœurs d'îlots souvent verdoyants.

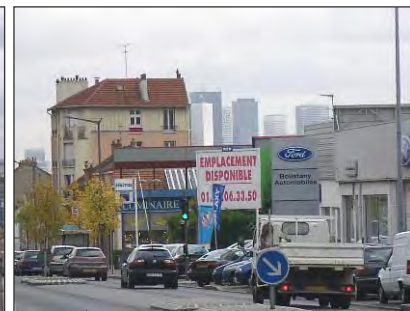


Centre-ville

Ces aspects se retrouvent dans une grande partie des quartiers pavillonnaires et sont dominants sur la ville par leur étendue. Ils apportent une relative homogénéité au paysage en même temps qu'ils sont assez peu perceptibles tant ils sont peu marquants.

De la sorte, on peut dire que ces traits, bien que dominants, ne se perçoivent que relativement peu et qu'ils ne marquent pas la mémoire visuelle lorsqu'on pense aux paysages de Houilles.

Quelques vues lointaines sur la Défense sont tout de même perceptibles, en particulier à l'est de la commune (notamment depuis la RD308), depuis les Belles Vues, là où la topographie est la plus élevée, où lorsque l'on se situe sur les passerelles de la voie ferrée.



b. Les ambiances urbaines particulières

A l'inverse de ce paysage assez homogène, certains paysages de la ville de Houilles se remarquent réellement, même s'ils ne correspondent qu'à des secteurs, voir à des lieux particuliers.

Sans être exhaustif, peuvent ainsi être notés :



Le village ancien qui reste perceptible en particulier depuis la rue Gabriel Péri jusqu'à la rue de l'église. Ce secteur du centre-ville se caractérise par une ambiance urbaine villageoise, plus provinciale que parisienne avec des constructions d'architecture « traditionnelle » assez basses, des rues étroites, etc.

Centre ancien



La rénovation urbaine des années 1970 qui a transformé le centre-ville avec un urbanisme caractéristique de cette époque où le traitement des espaces publics était différent de ce qu'il était avant, et de ce qu'il est redevenu, c'est-à-dire :

- des constructions, souvent sur dalle, où les abords des immeubles sont à la fois « piétons » et minéralisés ;
- des constructions qui enjambent parfois les rues comme signifiant la séparation forte entre les circulations piétonnes et automobiles.

Renouvellement urbain

c. Les abords des voies ferrées

La voie ferrée qui traverse Houilles d'est en ouest, crée des paysages particuliers dans la ville marquée par cet effet de césure.

En fait, plusieurs paysages sont ainsi créés, notamment selon que les voies sont en excavation ou élévation :

- en excavation avec un effet de tranchée et un espace dégagé au niveau du sol qui ouvre un espace visuellement très large jusqu'aux constructions situées de l'autre côté ;
- en élévation avec un effet de coupure visuelle, soit par des constructions de murs, soit par des talus végétalisés.



Les abords de la voie ferrée

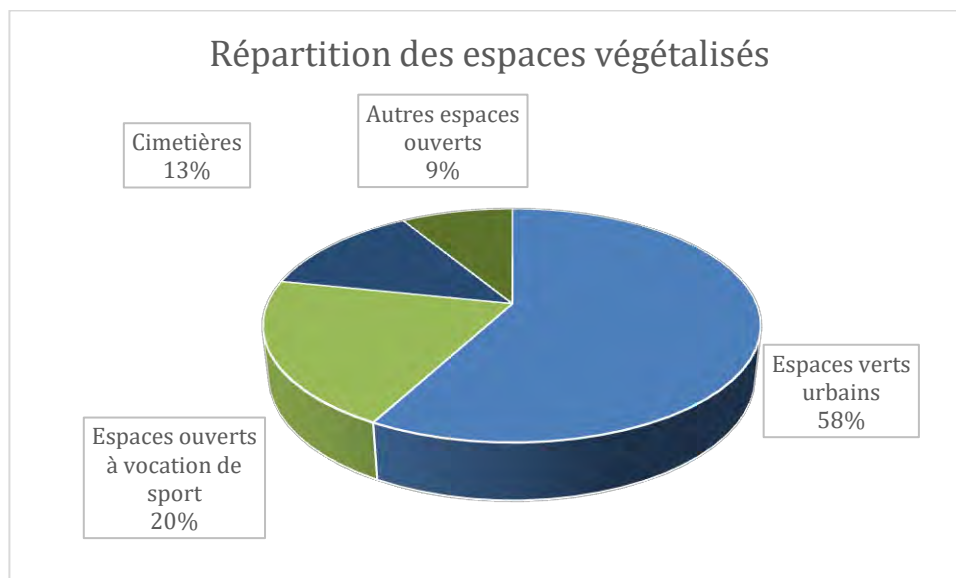
4.4.3. Le paysage végétal privé et public

La commune de Houilles bénéficie de plusieurs espaces naturels d'importance à proximité de son territoire (espaces agricoles de la plaine de Montesson et de la Plaine du dessus de l'eau à Carrières-sur-Seine, la Seine avec ses berges, la forêt de Saint-Germain-en-Laye), pour autant sur son territoire elle dispose de moins de 8% d'espaces artificialisés ouverts en l'absence de forêts, milieux semi-naturels, espaces agricoles et milieux humides (selon la nomenclature de l'IAU-Idf, 2012).

Occupation du sol majoritaire



Ces espaces ouverts se répartissent en 4 catégories couvrant 32,78 ha, dont :



Si l'on prend en compte les espaces d'usage et ayant une qualité végétale, c'est-à-dire les espaces verts urbains (18,97 ha) et les autres espaces ouverts (2,83 ha), la part d'espaces verts destinés aux habitants est de près de 6,7 m²/habitant. La recommandation du SDRIF pour un territoire équilibré est de 10 m²/hab.

Pour autant, sur l'ensemble de son territoire, elle dispose de différents espaces ouverts paysagés, plantés et aménagés qu'ils soient publics ou privés. Ces espaces verts urbains ouillois sont composés en particulier des différents parcs et jardins ouverts au public et du patrimoine arboré

de la commune qui comprend les cœurs d'îlots verts privés, les alignements d'arbres et les arbres remarquables.

Les espaces verts publics et privés



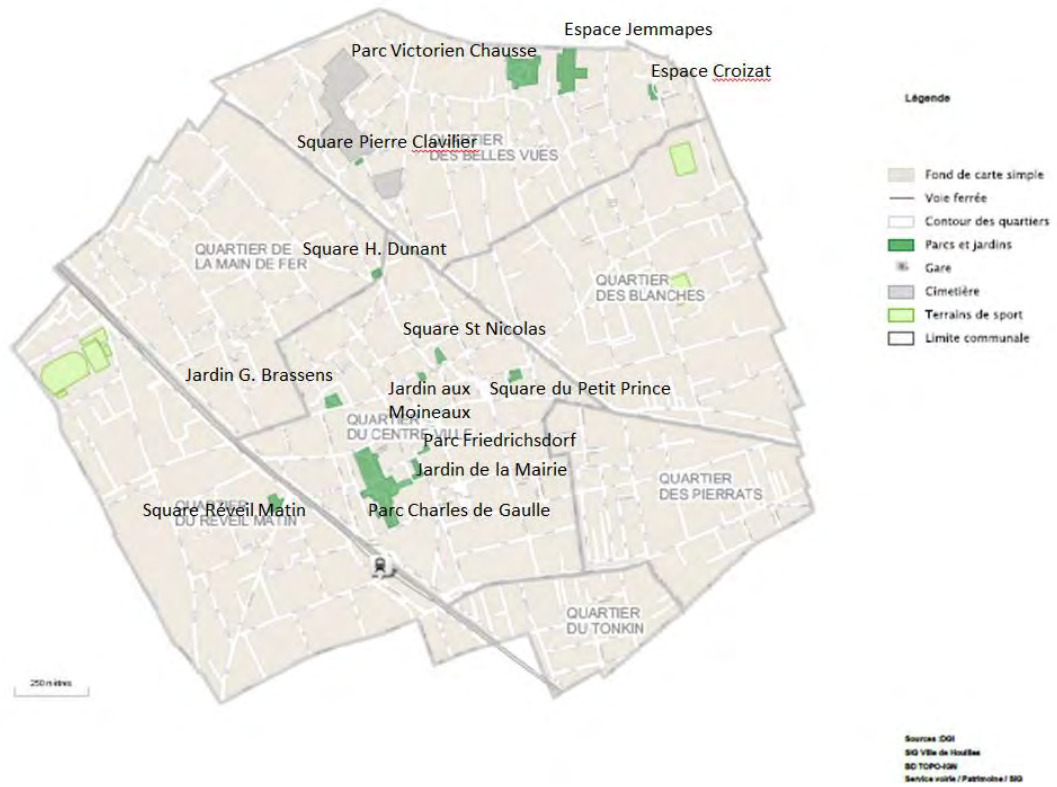
Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

a. Les parcs et jardins ouverts au public

La commune dispose d'une dizaine de parcs, jardins et squares ouverts au public qui représentent une superficie d'environ 5,6 hectares sur son territoire, répartis de manière inégale sur le territoire. Dans le quartier du centre-ville se concentrent la plupart des parcs (58%), vient ensuite le quartier des Belles Vues au Nord avec 36% des superficies, et les autres quartiers en sont presque ou totalement dépourvus comme dans les quartiers Tonkin (au Sud), des Pierrats et des Blanchés à l'Est.

La superficie totale des parcs, jardins et squares ouverts au public est très limitée, d'environ 1,7 m² par habitant.

Ville de Houilles



Source : SIG Ville en ligne

La ville compte 3 parcs principaux : le Parc Charles de Gaulle au centre-ville proche du jardin de la Mairie et au Nord dans le quartier des Belles-Vues : le parc Victorien-Chausse et l'espace Jemmapes.

Le parc Charles de Gaulle



Situé dans le centre-ville de Houilles, le parc Charles de Gaulle est le plus important parc ouvert au public de la commune. D'une superficie d'environ 2 hectares, on y accède depuis les rues Gambetta, de la Marne, de Verdun et sur l'avenue Charles de Gaulle.

Cet espace ouvert constitue ainsi un poumon d'aération au cœur du centre-ville et assure une fonction de liaison dans les parcours piétons, notamment pour rejoindre la gare.

Il comprend des espaces de pelouses en partie accessibles au public, un kiosque à musique, des aires de jeux pour les enfants de moins de six ans avec plusieurs structures de jeux, city-stade, un espace réservé aux boulistes ainsi que des structures sportives du côté de la rue de la Marne avec des mini-terrains de football et basket, une tour de basket et une rampe de roller. Il intègre un potager bio pédagogique. C'est un parc très fréquenté, qui peut aussi temporairement accueillir des événements.

Le parc Victorien-Chausse

D'une superficie de 9866 m², le parc Victorien-Chausse constitue le deuxième espace vert de la commune par sa dimension.

Situé au nord de Houilles, au cœur du tissu pavillonnaire, entre les rues Desaix et Rouget de Lisle d'où il a ses accès, ce parc est constitué de pelouses plantées accessibles au public, d'un espace réservé aux boulistes et d'aires de jeux pour les enfants.



L'espace Jemmapes

Cet espace de parcours sportif autour d'un arboretum d'une superficie de 8400m² est situé à côté du parc Victorien-Chausse, dans le même îlot. Il est constitué d'un vaste espace ouvert de pelouse de 3200 m² et de massifs plantés du côté de la rue de Jemmapes et de la rue Rouget de Lisle, avec plus de 250 arbustes d'une quarantaine d'essences variées (chêne-liège, érable, frêne, hêtre, eucalyptus, etc.). Un parcours de santé de 600 m² été récemment aménagé en partenariat avec l'ONF, pour les enfants et adultes, intégrant un rocher d'escalade. Il comprend également un terrain de pétanque.

Les autres espaces verts ouverts au public couvrent une superficie totale d'environ 3 hectares. Il s'agit de :

- Le jardin Georges-Brassens. D'une superficie de 3 600 m², ce jardin paysager est situé dans le centre-ville au cœur de la résidence Georges-Brassens, traversé par l'allée des cerisiers. Il est composé d'une structure de jeux pour enfants et d'une aire stabilisée.
- Le parc de la mairie. D'une superficie d'environ 3 250 m², ce jardin classique fleuri est situé devant l'Hôtel de ville et le bâtiment des Affaires sociales.
- Le jardin aux Moineaux. D'une superficie d'environ 1 000 m², il se situe dans le centre-ville, entre la rue Hoche et la rue Gallieni, c'est un espace d'agrément simple en attente de réaménagement.
- L'espace Croizat. D'une superficie d'environ 1 000 m², cet espace est situé rue Ambroise-Croizat, derrière la Résidence pour Personnes Âgées des Belles Vues. Il est constitué de pelouses accessibles au public avec un parcours de prévention des chutes pour les personnes âgées.
- Le square Saint-Nicolas. D'une superficie de 1 400 m², cet espace paysager est situé en limite avec l'église Saint-Nicolas, au niveau des rues Camille-Pelletan et Blaise-Pascal. Il comprend une aire de jeux pour enfants.
- Le square Henri-Dunant. D'une superficie d'environ 1200 m², cet espace paysager est situé Croix-du-Martray.
- Le square Pierre-Clavilier. D'une superficie d'environ 350 m², cet espace paysager est situé rue Pierre-Clavilier.
- Le square du Réveil Matin, seul dans le sud ouest de la ville, a une superficie d'environ 2100 m² avec des espaces de jeux pour les différents âges et une végétation assez rase.
- Le Jardin Friedrichsdorf, à l'arrière du nouveau Conservatoire, d'une superficie de 350 m².



- Le square du Petit Prince. Ce jardin paysager, d'une superficie de 1200 m², accessible depuis mes rues Zamenhoff et de sallis, comporte une aire de jeux pour enfant



• **Desserte des espaces verts**

L'IAU dans son analyse prend en compte les parcs de grande surface pour mettre en évidence la disponibilité en espace de verdure pour les habitants d'un territoire.

Cette analyse met en évidence que sur le territoire de Houilles une faible part des quartiers propose des espace de verdure proche et que aucun espace vert limitrophe n'est rapidement accessible (moins de 10 minutes à pied). Si on complète cette analyse par la distance de 500 m pour les grands parcs et 250 m pour les plus petits, on constate qu'il reste une part importante de la commune non couverte par les rayons d'attractivité, en particulier les quartiers est et ouest.



Source : DGI
SIG Ville de Houilles
BD TOPO-IGN
Service voirie / Patrimoine / SIG

Carte Attractivité des espaces verts – rayons de 500 et 250 m.

b. Le patrimoine arboré ovoillois

La commune comprend de nombreux éléments végétaux qui constituent un patrimoine arboré réparti sur tout son territoire. Ce patrimoine est composé des alignements d'arbres le long des voiries, des cœurs d'îlots et jardins privés et des arbres remarquables de qualité.

Les alignements d'arbres

On trouve de nombreux alignements d'arbres le long des rues et avenues ovoilloises qui participent à la continuité des parcours pour la biodiversité. Ils permettent une végétalisation du domaine public, contribuent à la qualité du cadre de vie ovoillois. Ils sont localisés essentiellement :



- dans le quartier du lotissement du parc (avenues de la République, du Maréchal Foch, du Maréchal Joffre, Victor Schœlcher,...) ;
- le long de la voie ferrée (rue Diderot) ;
- lors des opérations de grands ensembles (rue Kleber, allée des Cerisiers) ;
- lors des opérations d'habitat collectif récentes, en particulier dans le cadre des ZAC Gare et Eglise (rue du 4 septembre, Jean Mermoz) ;
- au niveau du cimetière (rue Nouvelle).

Les arbres remarquables

Un recensement des arbres remarquables avait été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU précédent. On dénombre aujourd'hui 43 arbres isolés d'intérêt paysager, situés dans le domaine privé et qui participent à la qualité du cadre de vie ovoillois. Leur protection est reconduite dans le cadre du PLU.

Principalement implantés en façade le long de la rue, ces arbres sont facilement identifiables et visibles par tous.

Ce sont essentiellement des arbres de haute futaie, avec en majorité des cèdres, des pins, des tilleuls, des marronniers, des ginkgos biloba,....

On les retrouve dispersés sur toute la commune. Ils sont toutefois les plus nombreux dans le quartier du lotissement du Parc (1/3 des arbres y sont regroupés) ce qui s'explique par la présence de cœurs d'îlots verts plus importants dans ce secteur. On les trouve ensuite plus particulièrement dans le quartier des belles vues (9 arbres isolés), dans le centre-ville et le quartier des Pierrats (5 arbres dans chacun des quartiers) et de part et d'autre de la voie ferrée (7 arbres isolés).

c. Les cœurs d'îlots privés

Le tissu pavillonnaire comprend de nombreux jardins privés et arborés qui par leur importance, représentent le premier élément de la trame verte sur la commune.



Les jardins des maisons individuelles sont essentiellement situés en fond de parcelle, ils forment ainsi des cœurs d'aération verts au sein des îlots pavillonnaires. Ces cœurs d'îlot, d'une taille plus ou moins importante, parfois visibles depuis la rue, contribuent à l'aération du tissu et à apporter une certaine qualité au cadre de vie.

Les espaces verts des résidences de logements collectifs contribuent également à l'aération du tissu urbain. Ils forment

souvent des espaces semi-publics arborés et de qualité, utilisés par les résidents de ces ensembles et les habitants des quartiers alentours.

V – Dynamiques démographiques et socio-économiques

5.1. Une croissance démographique modérée et relativement stable

Lors du recensement de 2011, la commune de Houilles comptait 31 952 habitants, répartis selon une densité moyenne de 7 212,6 habitants au km². La population ouilloise connaît une croissance modérée et relativement stable depuis la fin des années 1960, uniquement portée par un solde naturel positif.

Si Houilles enregistre globalement une augmentation de 2 600 habitants entre 1968 et 2011, celle-ci repose sur deux périodes de croissance :

- **l'une au début des années 1970** (+ 3,4% entre 1968 et 1975),

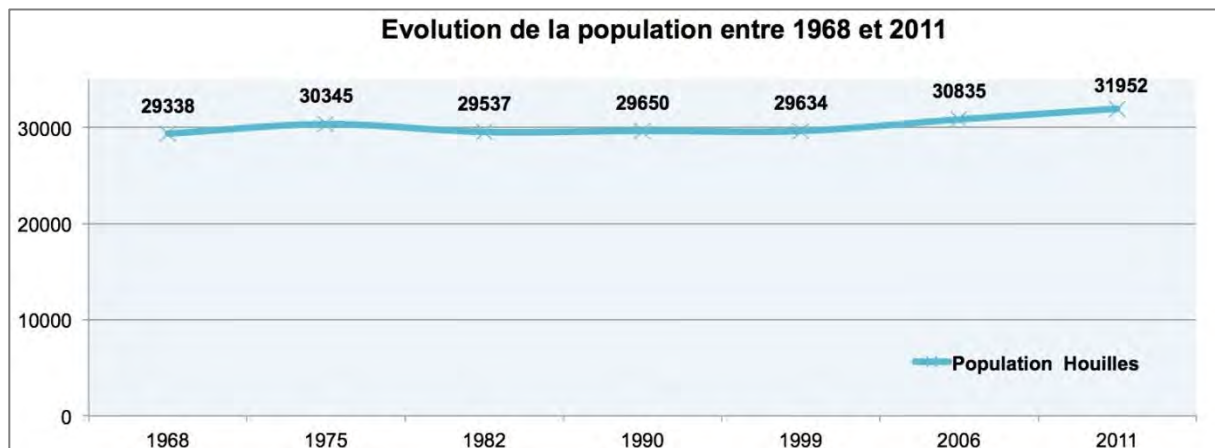
L'accroissement de la population entre 1968 et 1975 résulte de la production de plus de 1 500 logements sur cette période :

- construction, au début des années 1970, des ensembles de logements collectifs à l'ouest de la commune, entre la voie ferrée et la RD 308 : Condorcet I, Condorcet II et Chanzy,
- et rénovation du centre-ville de Houilles, dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Les logements de la ZAC1 ont, en partie, été réalisés entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970.

- **l'autre à partir de 1999** (+ 4,1% entre 1999 et 2006).

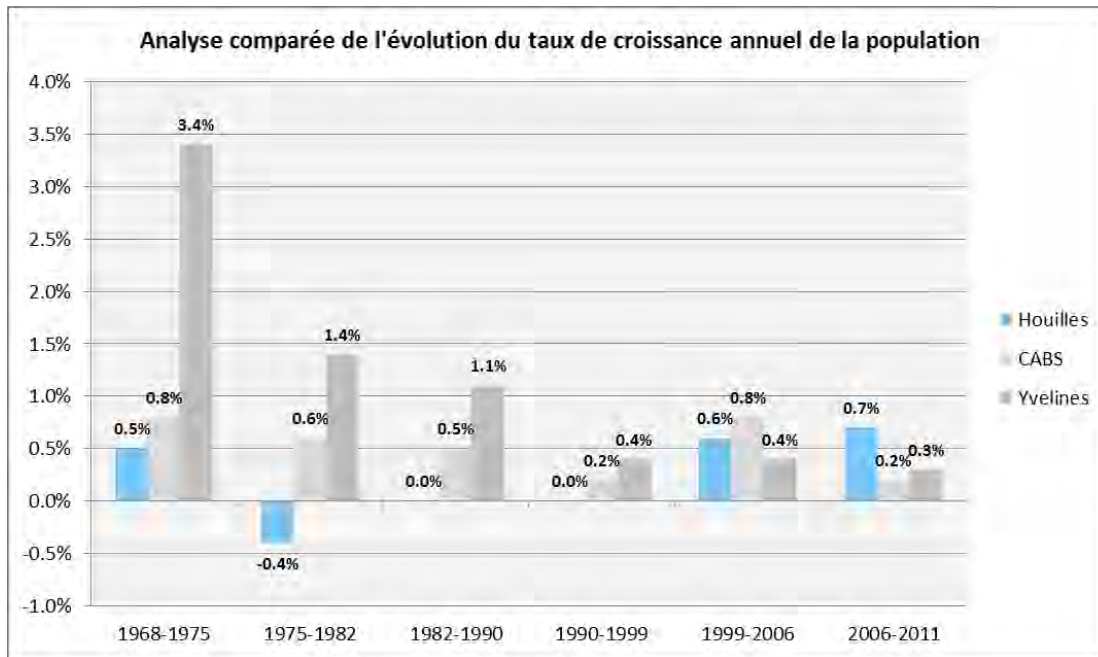
A la fin des années 1990, la production de logements augmente fortement. Ils sont réalisés dans le cadre de deux ZAC : celles de l'Eglise et de la Gare. Cette offre de logements nouvelle permet une réduction du déficit migratoire, qui, conjugué à un solde naturel positif en augmentation, contribue à une croissance de la population : la production de grands logements a permis l'accueil de familles.

Depuis 2006, le nombre d'habitants à Houilles continue d'augmenter, sur un rythme néanmoins ralenti (+ 3,6% entre 2006 et 2011).



Source : INSEE – RP 2011

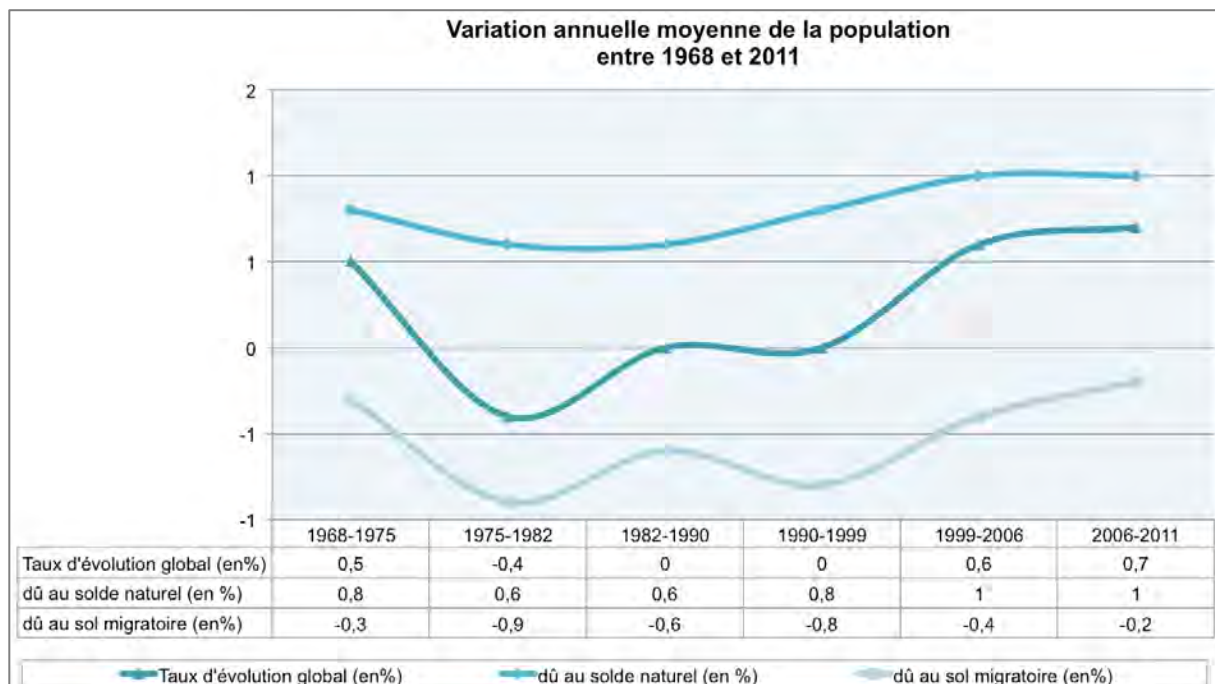
Houilles connaît une évolution de son taux de croissance annuel de population inférieure à celle de la communauté d'agglomération et du département jusqu'à la période 1999-2006. A partir de 1999, l'évolution du taux de croissance annuel de la population communale est plus importante que celle des Yvelines (1999-2006 et 2006-2011) puis de la communauté de communes (2006-2011).



Source : INSEE – RP 2011

Le solde migratoire est négatif sur l'ensemble de la période d'étude. L'importance de l'arrivée des nouvelles populations ne compense pas les départs, ce qui explique en partie la croissance démographique modérée de Houilles. C'est entre 1975-1982 et 1990-1999 que le départ d'Ovillois a été le plus marqué avec, sur ces périodes des soldes migratoires respectifs de -0,8 et -0,9%, soit environ 2 000 habitants en moins à chaque fois. La production de logements ne parvient pas à compenser, sur ces périodes, la diminution du nombre de personnes par ménage.

Le net ralentissement du déficit migratoire et le solde naturel positif en légère augmentation, dû à une natalité soutenue, permet à Houilles de renouer avec la croissance démographique.



Source : INSEE – RP 2011

Rappel :

Solde naturel : différence entre les naissances et les décès sur le territoire communal

Solde migratoire : différence entre les emménagements et les déménagements sur le territoire communal

5.2. Une commune attractive

En 2011, presque la moitié des ménages de Houilles vivait dans la commune depuis plus de 10 ans. La commune est caractérisée par la fidélité de ses habitants, ce qui ne l'empêche pas d'être attractive, essentiellement pour des populations franciliennes.

La commune connaît un renouvellement important de sa population. En 2008, un peu moins d'un quart des habitants de Houilles (6 454 habitants) ne résidaient pas dans la commune 5 ans auparavant⁴, 46% venaient d'un autre département de l'Île-de-France et 29% d'entre eux provenaient d'une autre commune des Yvelines et notamment de Sartrouville pour 441 personnes, de Carrières-sur-Seine pour 326 personnes et 203 personnes de Bezons. Ces migrations de proximité sont à double sens : en 2008, 827 habitants de Sartrouville, 309 habitants de Bezons et 271 habitants de Carrières-sur-Seine habitaient Houilles 5 ans auparavant.

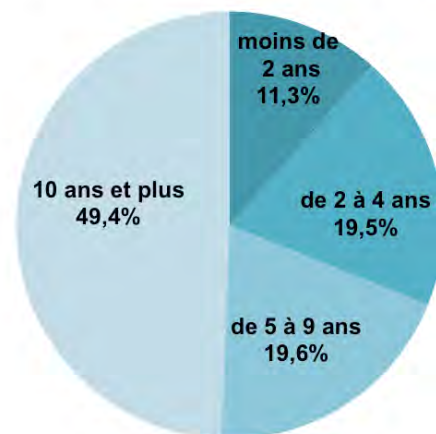
En 2011, 7% des habitants ne résidaient pas dans la commune l'année précédente.

La date d'emménagement des ménages dans leur résidence principale constitue un indice sur les mouvements de population.

Avec près de la moitié des logements occupés depuis 10 ans et plus et plus d'un quart (28,6 %) depuis plus de 20 ans, **la commune est caractérisée par la fidélité de ses habitants à leur habitation.**

Ces proportions sont légèrement supérieures à celles enregistrées à l'échelle de la communauté d'agglomération (48,8 % et 27,6%) et du département (48,9 % et 27,8 %). L'ancienneté moyenne d'emménagement est de 14,5 ans sur la commune, durée proche de celle observée à l'échelle du département (14,0 ans).

Date d'emménagement des ménages dans la résidence principale (2011)



Source : INSEE – RP 2011

5.3. Le profil de la population des ménages

Depuis 1968, Houilles a connu une diminution de la taille moyenne de ses ménages, traduisant une augmentation de la part des personnes seules dans la population. Cette tendance, bien que structurelle, s'est atténuée sur la période 2006-2011 suite à une augmentation des couples de quarantenaires avec enfants.

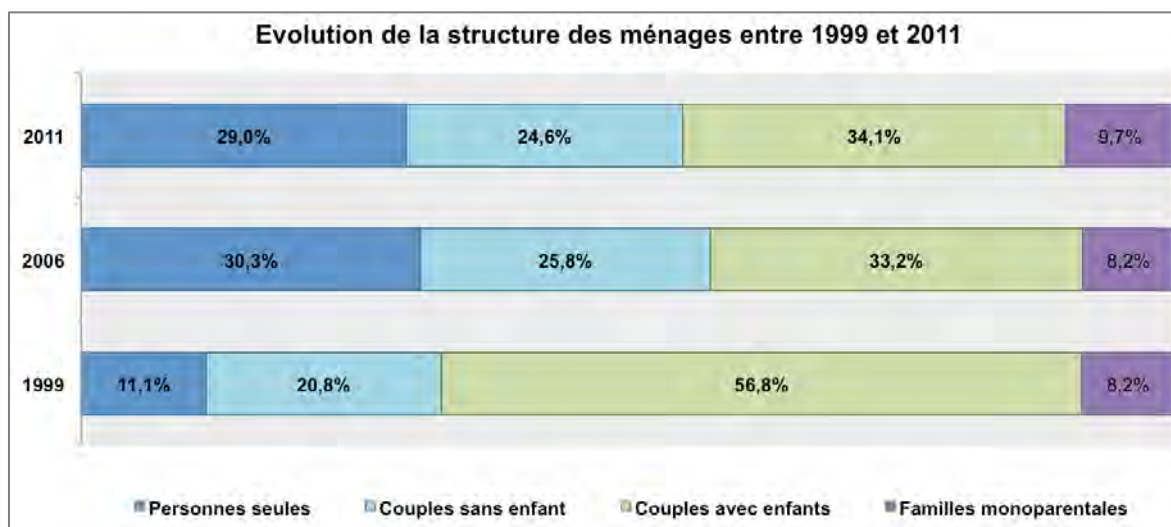
⁴ le chiffre actualisé du lieu de résidence 5 ans auparavant n'est pas disponible pour 2011 suite à un changement de questionnaire, précise l'INSEE

5.3.1. Une forte évolution de la structure des ménages depuis 1999

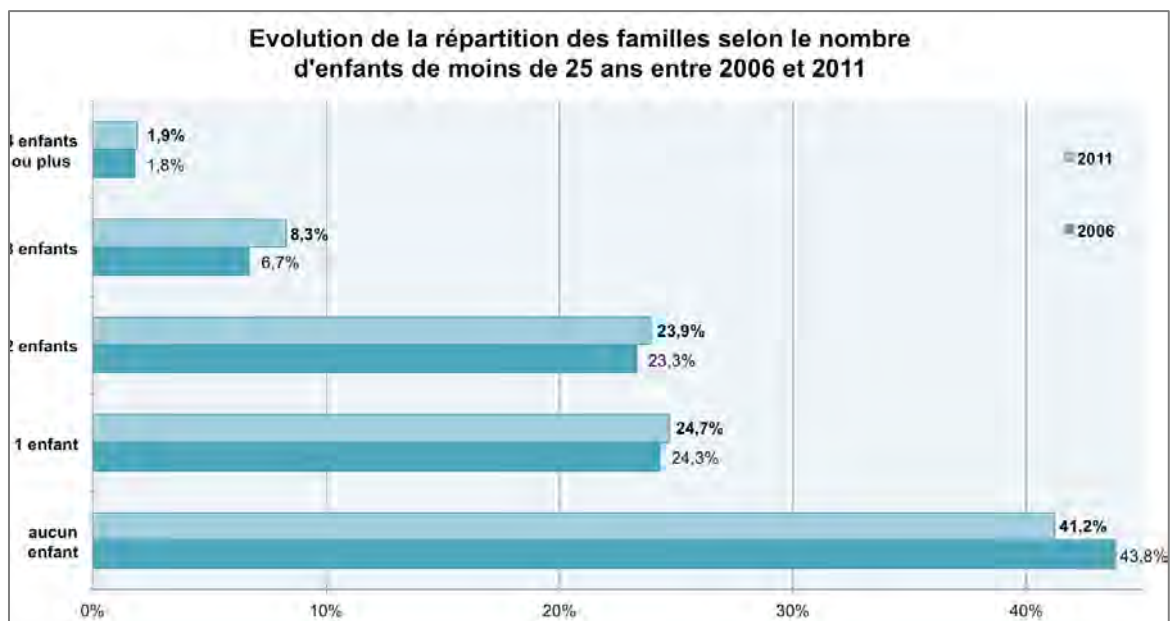
La structure des ménages a fortement évolué entre 1999 et 2011, dans le sens d'une **forte augmentation de la proportion des personnes seules au détriment de la part de couples avec enfant** au sein de la population :

- forte augmentation de la part des personnes seules (+19,2 points), et très importante diminution de la part des couples avec enfants (23,6 points) entre 1999 et 2006,
- baisse de la part des personnes seules (- 1,3 points) et légère augmentation de la part des couples avec enfants (+ 0,9 points), au profit notamment des couples avec 3 enfants (+ 1,6 points), entre 2006 et 2011.

Outre les phénomènes de situation de tension sur le marché du logement francilien, les évolutions de la structure des ménages et de la composition des familles sont des conséquences des opérations de logements des années 70 et 90 et de la fidélité des habitants à leur logement : les couples avec enfants qui se sont installés sur la commune dans les années 1970-1980 sont restés mais vieillissent et leurs enfants, devenus adultes, quittent le domicile familial et souvent la commune.



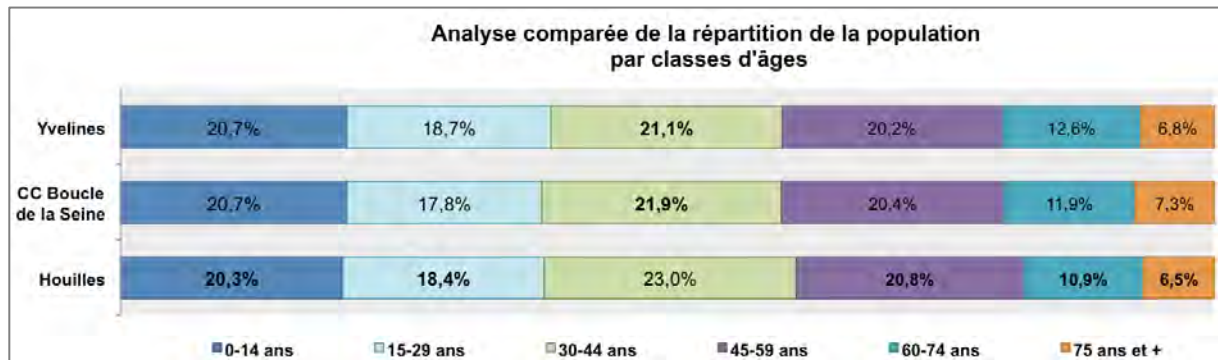
Source : INSEE – RP 2011



Source : INSEE – RP 2011

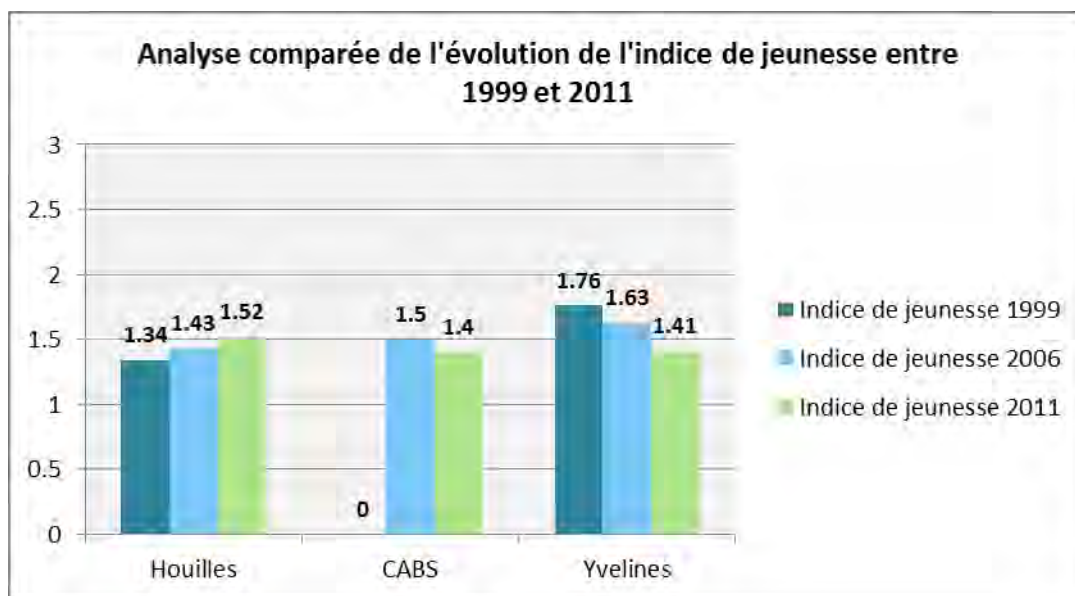
5.3.2. Une augmentation des couples de quarantennaires avec adolescent(s)

Houilles ne s'inscrit pas dans les tendances départementales de vieillissement de la population. Si la commune connaissait en 1999 et 2006 un indice de jeunesse bien inférieur (1,34 en 1999) à celui enregistré aux échelles intercommunale et départementale (1,76 en 1999), elle se distingue aujourd'hui par un indice de jeunesse plus élevé (1,52 en 2011) que ceux de l'intercommunalité (1,40) et du département (1,41) et une part plus importante des 30-44 ans dans sa population et plus faible des plus de 60 ans.



Source : INSEE – RP 2011

Rappel : Indice de jeunesse : rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans

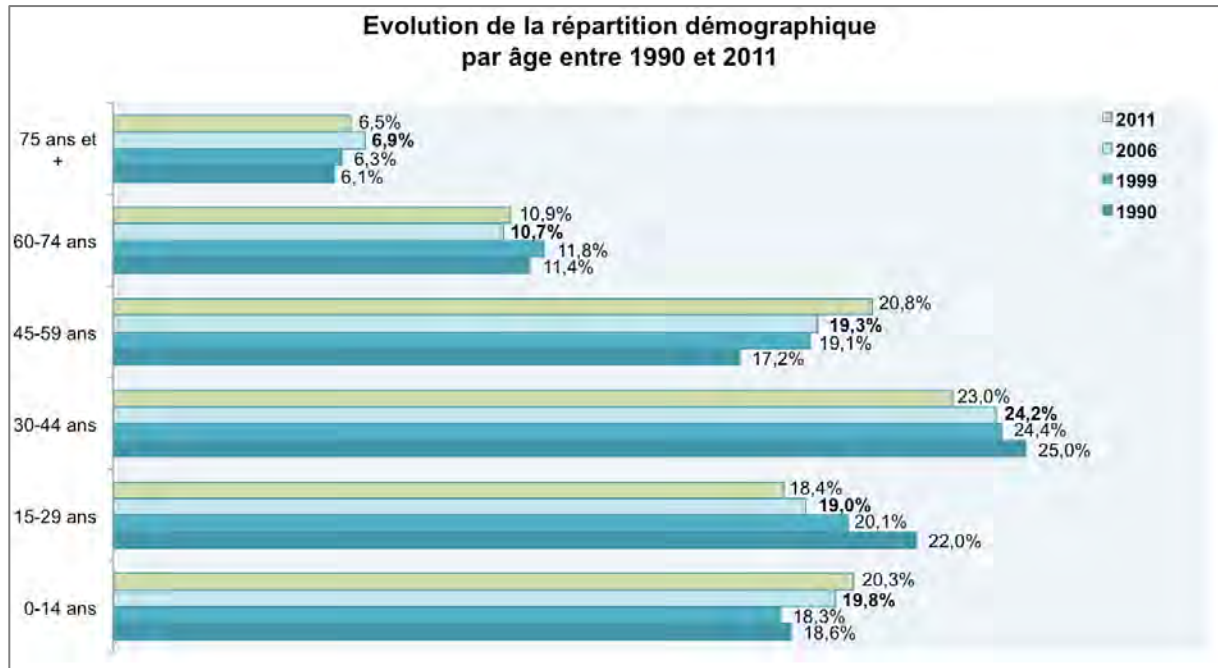


Source : INSEE – RP 2011

Depuis 1990, Houilles a enregistré une augmentation de la part des 0-14 ans (+1,7 points) et des 45-59 ans (+ 3,6 points) tandis que la proportion des 15-44 ans diminue.

Une étude plus approfondie montre que, parmi les enfants et adolescents, les 11-17 ans sont les plus nombreux tandis que, parmi les adultes de plus de 40 ans, les 40-54 ans sont plus représentés que les 55-64 ans. Il semble donc que la hausse des 0-14 ans et des 45-59 ans sur la période 1990-2011 traduisent une augmentation des couples de quarantennaires avec adolescent(s).

Si la part des plus de 60 ans reste stable, cette catégorie connaît un vieillissement de sa population (augmentation des plus de 75 ans et diminution de la part des 60-74 ans).



Population par âge en 2011	< 3 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	> 80 ans
	4,5%	4,3%	6,5%	8,8%	8,1%	21,8%	22,6%	11,0%	8,5%	4,0%

Source : INSEE – RP 2011

5.3.3. Une diminution de la taille des ménages sur le long terme mais une augmentation depuis 2006

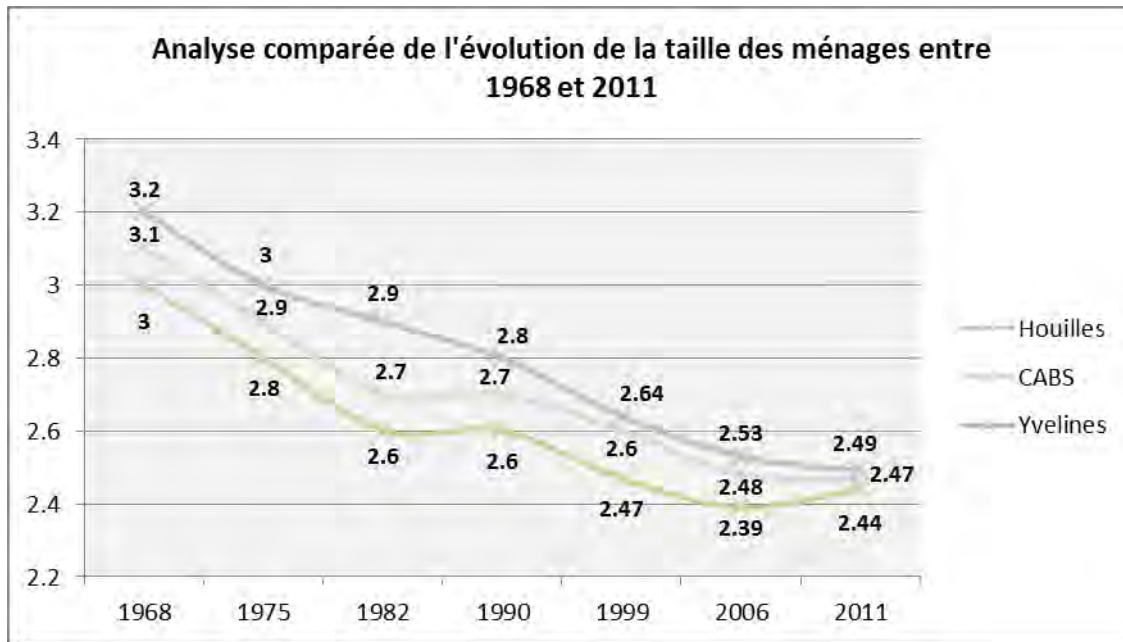
Rappel : la taille des ménages correspond au nombre moyen d'occupants par résidence principale

Depuis 1968, Houilles a enregistré une diminution de la taille des ménages. En 1968, 100 logements accueillait 300 personnes (taille des ménages : 3) tandis qu'en 2011, 100 logements accueillait 244 personnes.

L'évolution de la taille des ménages sur la commune obéit à la même tendance que celle constatée aux échelles intercommunale et départementale. La taille des ménages de la Communauté d'agglomération de la boucle de la Seine est passée de 3,1 à 2,47 et celle des Yvelines de 3,2 à 2,49. La taille des ménages à Houilles a toujours été plus faible que celles des la CABS et du département.

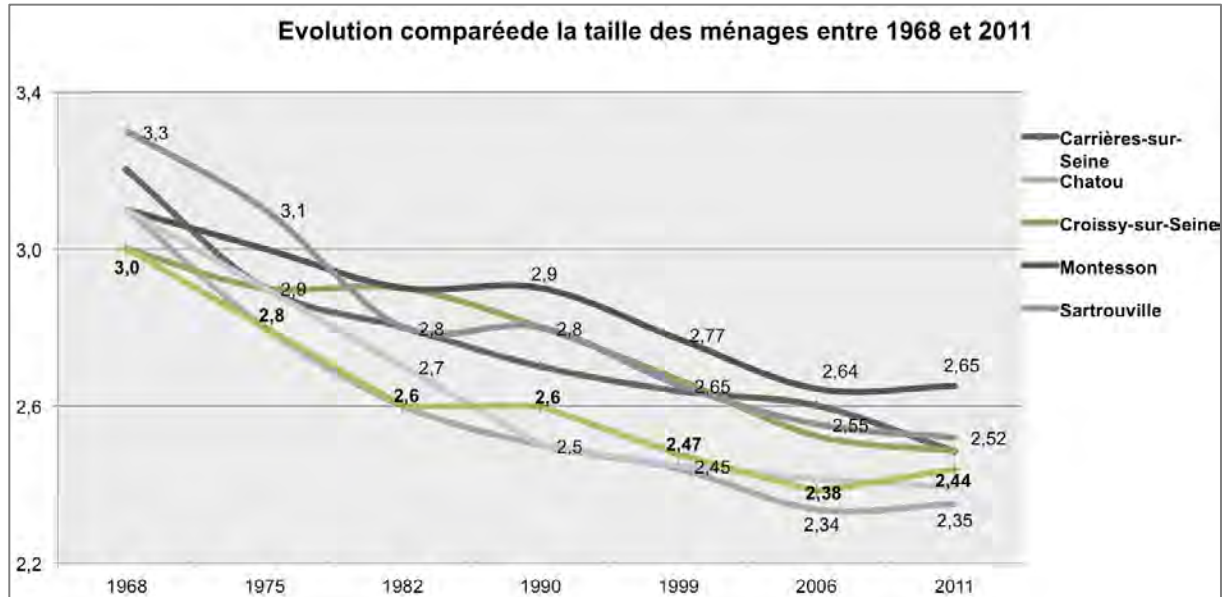
La diminution de la taille des ménages, ou desserrement des ménages, traduit des évolutions sociologiques telles que le vieillissement de la population, l'augmentation des séparations, la progression du célibat. Ces phénomènes ont pour conséquence des besoins supplémentaires en logements, à population égale.

La période 2006-2011 se distingue de la tendance globale à la diminution de la taille des ménages. Alors que la taille des ménages était de 2,38 en 2006, elle est de 2,44 en 2011. Cette hausse est probablement liée à l'arrivée de familles avec enfants dans les logements réalisés dans le cadre des opérations de logements récentes.



Source : INSEE – RP 2011

A l'échelle de la CCBS, Houilles présente une taille des ménages inférieure à celle des communes de Montesson, Sartrouville, Carrières-sur-Seine et Croissy-sur-Seine. Elle partage l'augmentation de sa taille des ménages entre 2006 et 2011 avec les communes de Chatou et Montesson, qui la connaitte toutefois dans une moindre mesure.



Source : INSEE – RP 2011

5.4. La situation socio-économique de la population

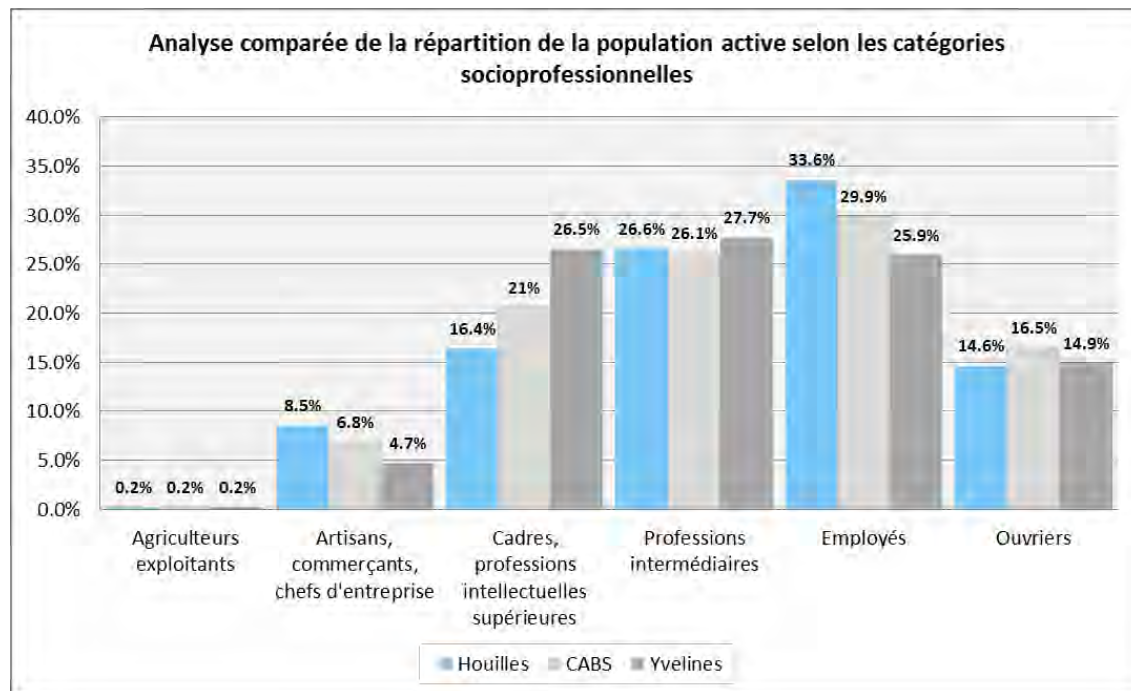
La commune de Houilles est caractérisée par un faible taux d'emplois, entraînant de nombreux déplacements domicile-travail pour les actifs. Le revenu moyen des ménages est similaire à celui du département des Yvelines mais les écarts entre les plus hauts et les plus bas revenus sont moins importants.

5.4.1. Le profil des actifs

Houilles comptait 16 860 actifs en 2011, soit 78,4 % de sa population. La population active a légèrement augmenté depuis 2006 (+ 3,5%). Le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler (15-64 ans), ou taux d'activité, a donc augmenté au cours de cette période pour atteindre 66,6%. Il est supérieur à celui de la CABS (64,2% en 2011) et à celui des Yvelines (65,8% en 2011).

En 2011, sur les 16 860 actifs, 15 501 occupaient un emploi. Le rapport entre ces actifs ayant un emploi et la population en âge de travailler, ou taux d'emploi, était de 72,1 %, taux supérieur à celui de la CCBS (70,3 %) et des Yvelines (68,4 %), en raison notamment de la part plus importante des femmes actives ayant un emploi dans la population ouilloise (71,1 %) que dans la population intercommunale (67,5 %) et départementale (64,8 %).

Un tiers des actifs de Houilles sont des employés. Cette part est plus élevée que dans le reste des villes de la CABS et du département. La deuxième catégorie socio-professionnelle la plus représentée de la commune est celle des professions intermédiaires (26,6% des actifs). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont davantage représentés à Houilles par rapport à la CABS et aux Yvelines. En revanche, la ville abrite une part plus faible de cadres et professions intellectuelles supérieures.



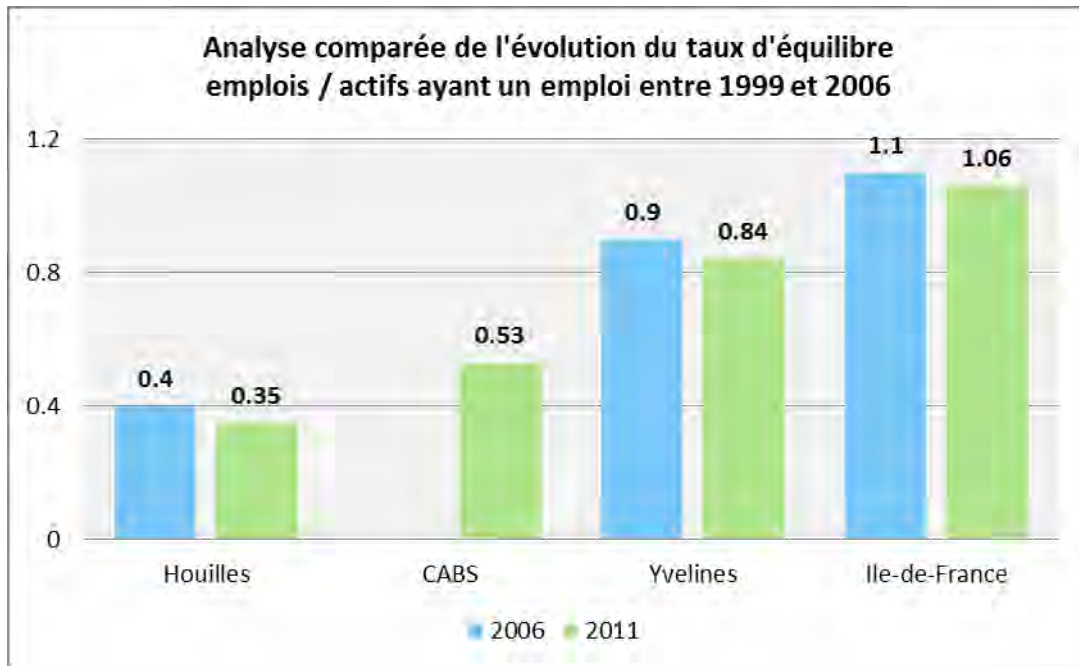
Source : INSEE – RP 2011

Rappel : la population active comprend les personnes qui déclarent : exercer une profession, même à temps partiel / aider une personne dans son travail, même sans rémunération / être apprenti, stagiaire rémunéré / être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite / être étudiant ou retraité mais occupant un emploi / être militaire du contingent. Cette population comprend la population active occupée et les chômeurs en recherche d'emploi.

5.4.2. Le rapport entre actifs et emplois

Houilles comptait 5 433 emplois en 2011 (donnée INSEE), nombre en diminution par rapport à 2006 (5 452 emplois).

La commune se caractérise par la faiblesse du taux mettant en rapport le nombre d'emplois sur la commune et des actifs ayant un emploi, par rapport à celui des autres échelles territoriales. Les emplois représentant seulement un peu plus d'un tiers des actifs occupés, **de nombreux actifs vont travailler en dehors des territoires communal et intercommunal**, avec des conséquences en matière de déplacements : seuls 15,8 % des actifs occupés travaillent sur le territoire communal, et 18,3% occupent un emploi dans le département.



Source : INSEE – RP 2011

5.4.3. Le chômage

Houilles comptait 1 357 chômeurs en 2011, au sens du recensement, soit 8,1% de la population active. Ce taux de chômage est inférieur à ceux de la CABS (9%) et des Yvelines (9,2%). Entre 2006 et 2011, le taux de chômage communal n'a pas évolué.

Rappel :

Les chômeurs sont :

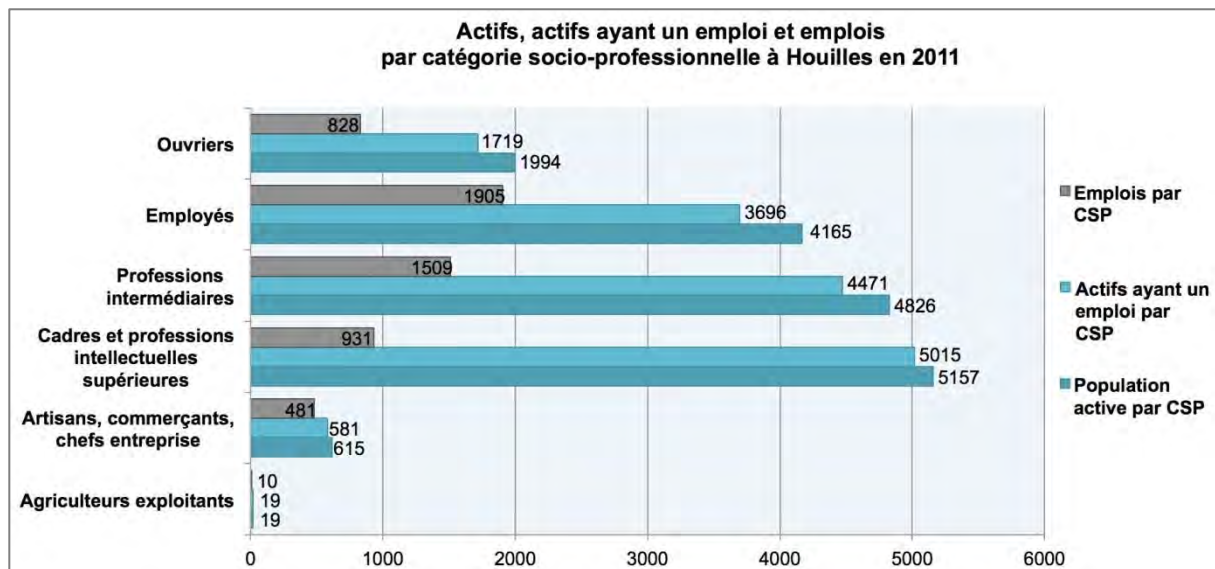
- les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail,
- et les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

5.4.4. Les migrations domicile-travail

Les migrations pendulaires sont très élevées. En 2011, 13 455 oivillois quittent la commune chaque jour pour aller travailler (dont plus de 75 % d'entre eux en dehors du département).

	Nombre d'actifs ayant un emploi	%
Travaillant :	15 606	100,0 %
- à Houilles	2 150	13,8 %
- dans une commune autre que Houilles	13 455	86,2 %
· située dans le département de résidence	2 944	18,9 %
· située dans un autre département d'Ile-de-France	10 306	66,0 %
· située dans une autre région	205	1,3 %

Ces migrations croisées s'expliquent par le rapport entre nombre d'emplois et nombre d'actifs sur la commune (trois fois moins d'emplois sur la commune que d'actifs) mais également par le décalage qui existe entre la diversité des emplois proposés sur la commune et les catégories socioprofessionnelles dominantes des oivillois. Si les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent près d'un tiers des actifs de la commune, les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 17 % du marché de l'emploi à Houilles.



Source : INSEE – RP 2011

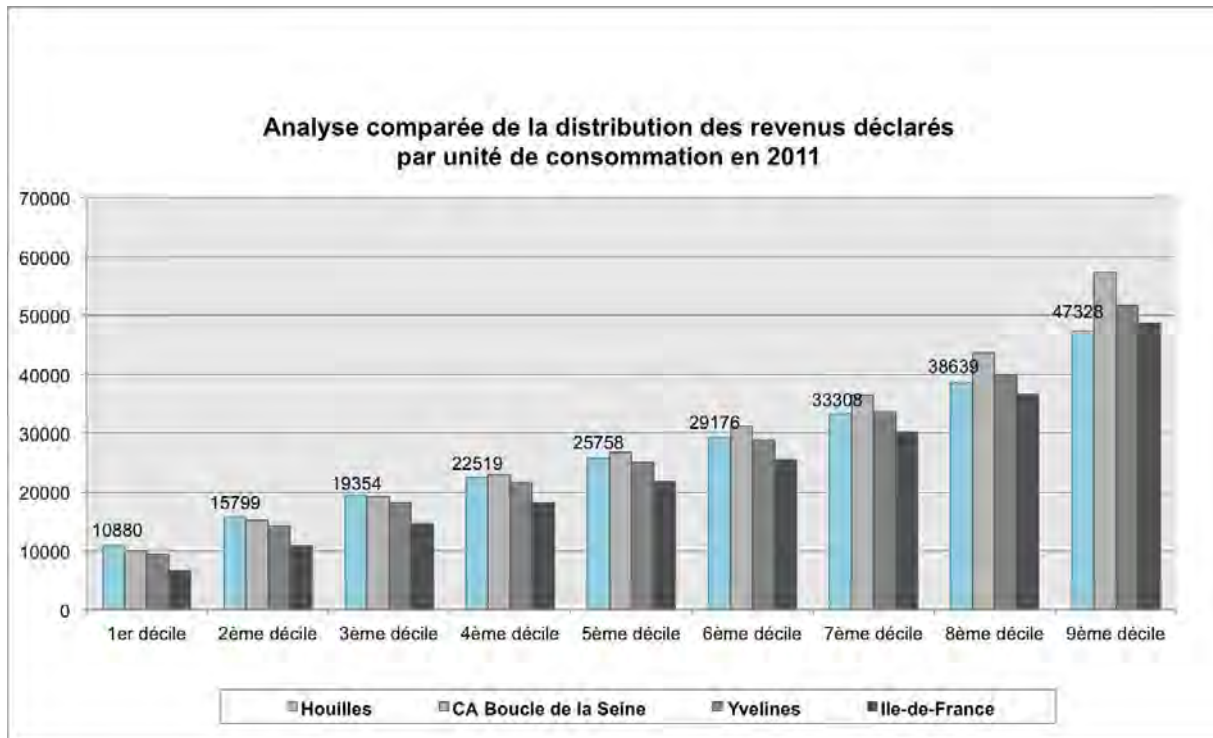
5.4.5. Les revenus des ménages

En 2011, le revenu médian par unité de consommation à Houilles est de 25 758 euros. Il est un peu moins élevé que celui de la CABS (26 767 euros) et proche de celui des Yvelines (25 058 euros).

Rappel : l'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Le revenu médian par UC correspond à une répartition des unités de consommation en deux parties de mêmes effectifs : la moitié d'entre elles dispose d'un revenu supérieur au revenu médian, l'autre moitié d'un revenu inférieur. Il est exprimé par unité de consommation afin de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Houilles dispose de revenus équivalent à ceux de la CABS jusqu'au 5^{ème} décile environ. Au-delà du revenu médian, les revenus de la CABS sont plus élevés que ceux de la commune. L'écart croit à mesure que l'on monte dans les déciles. Ainsi les revenus du 9^{ème} décile à Houilles sont fixés à 47 328 euros contre 57 230 euros pour la CABS. Cette tendance se retrouve dans la comparaison de la commune avec les Yvelines mais les écarts sont moins exacerbés.



Source : INSEE – RP 2011

Rappel : Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salariés.

Houilles présente une structure des revenus plus homogène que les autres échelles : les écarts de revenu étant moins importants à Houilles que sur les territoires comparés. Le rapport inter-déciles (9ème décile / 1er décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10% de personnes aux revenus par unité de consommation les plus extrêmes.

Territoire	Rapport inter-déciles
Houilles	4,4
CABS	5,7
Yvelines	5,5
Ile-de-France	7,4

VI – Caractéristiques de l'offre de logements

6.1. Le parc de logements

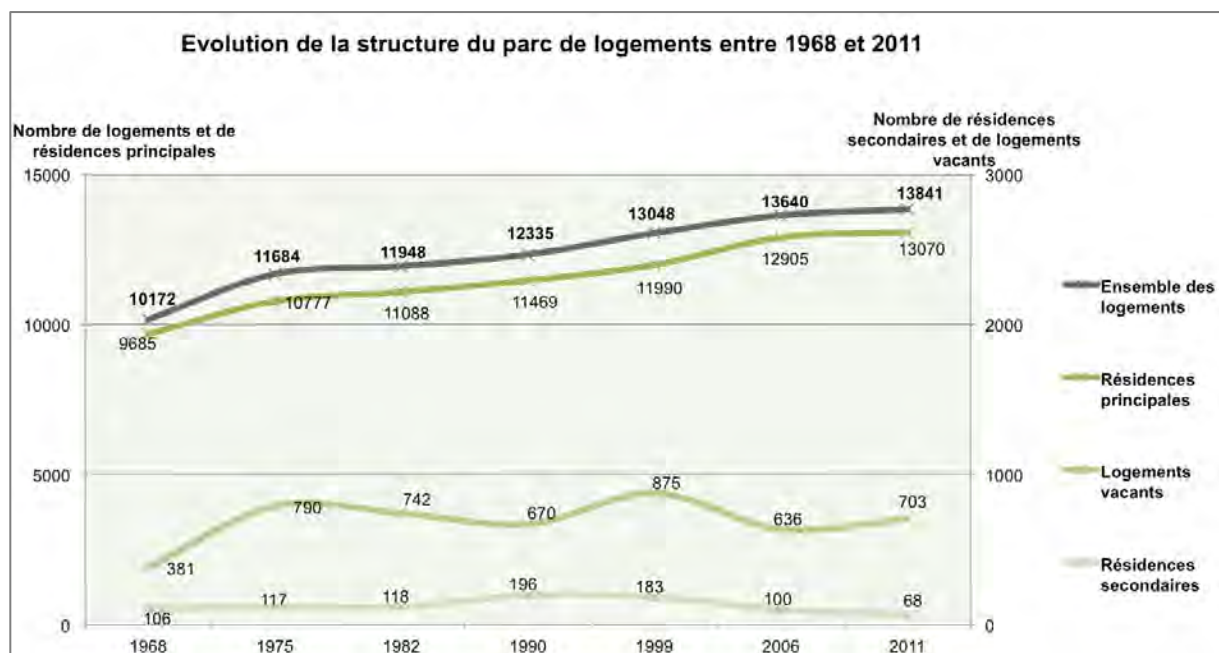
En 2011, Houilles comptait 13 841 logements. Le rythme de construction a été le plus soutenu sur la période 1968-1975 tandis qu'il se ralentit depuis 2006.

6.1.1. Une évolution régulière et modérée du parc du logements

Entre 1968 et 2011, Houilles a connu une augmentation importante de son parc de logements passant de 10 712 logements à 13 841 logements. C'est sur la période 1968-1975 que la croissance a été la plus remarquable (+14,9%), suite à la construction des grands ensembles collectifs à l'ouest de la commune et les débuts de la réalisation de la ZAC1 du centre-ville.

Sur les périodes suivantes, l'augmentation est plus mesurée et régulière (autour de 3%). Le léger pic de croissance sur la période 1990-1999 (+5,8%) correspond à la production des logements des autres ZAC du centre-ville : ZAC de l'Eglise et ZAC de la Gare.

Depuis 2006, le rythme de croissance se ralentit : +4,5 % entre 1999 et 2006 et +1,5% seulement sur la période 2006-2011. Cela s'explique notamment par l'achèvement des opérations de ZAC et des potentialités de réalisation de nouveaux logements de plus en plus contraintes, par les disponibilités foncières notamment.

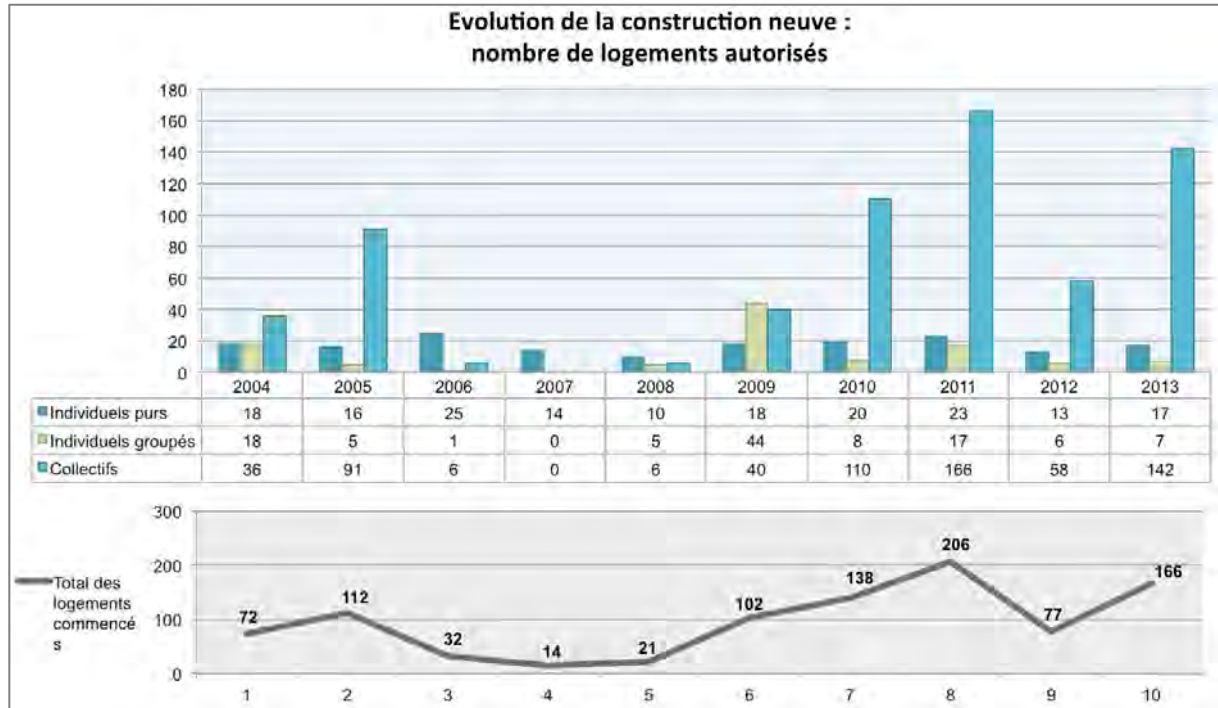


Source : INSEE – RP 2011

L'accroissement du parc de logements entre 1968 et 2011 a été réalisé au seul bénéfice des résidences principales, 94,4 % du parc de logements, proportion supérieure à celle de la communauté d'agglomération (93,9 %) et du département (92,6 %). Après la réalisation de 90 résidences secondaires entre 1968 et 1990, leur nombre n'a cessé de diminuer depuis, pour représenter moins de 0,5 % du parc de logement.

L'étude des logements autorisés entre 2004 et 2013 fait apparaître un rythme assez régulier de la production de logements à Houilles. Les 940 logements produits sur cette période ne l'ont pas été de façon linéaire. On dénombre :

- un pic de 112 logements en 2005,
- trois années de production active en 2009, 2010 et 2011 (102, 138 et 206 logements produits)
- un pic de 166 logements en 2013.



Source : SITADEL – 2014

6.1.2. Vers une stabilité du taux de logements vacants

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants de changer d'habitation en fonction de leurs besoins. Il est admis qu'un taux de 6% du parc permet d'assurer une bonne rotation de la population.

A Houilles, le taux de vacance a augmenté sur la période 1968-2011 passant de 3,7% du parc à 5,1%. Les périodes de vacances les plus importantes en 1975 (6,8%) et 1999 (6,7%) correspondent à la commercialisation des logements produits dans le cadre des ZAC du centre-ville. A partir de 2006, le taux de vacance se stabilise autour de 4,5 – 5%.

Le taux de logements vacants de Houilles se rapproche de ceux des Yvelines (5,3% du parc) et de la CABS (5%).

Rappel : les logements vacants recouvrent les logements inoccupés et notamment ceux proposés à la location, à la vente, en cours de commercialisation, etc.



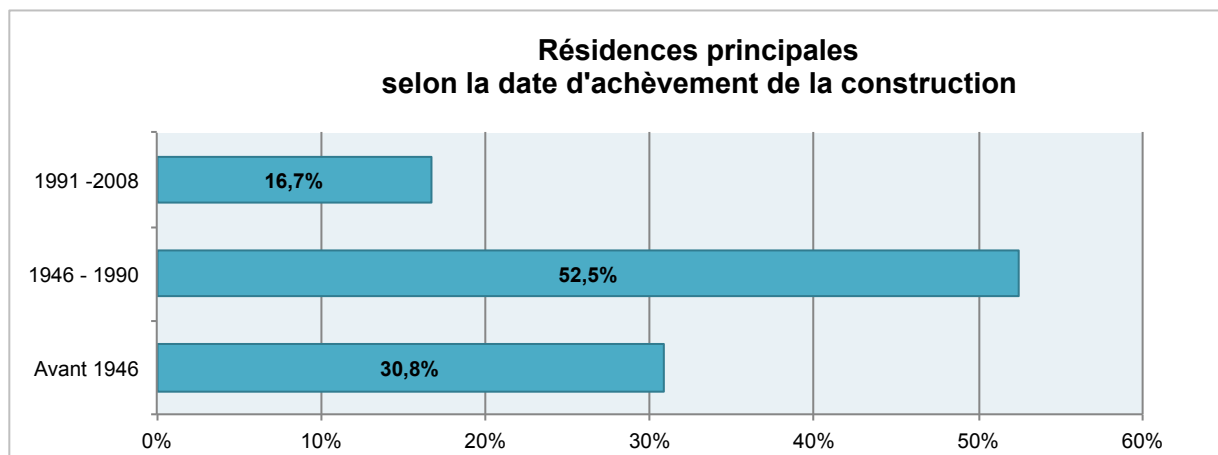
Source : INSEE – RP 2011

6.2. Les caractéristiques du parc de résidences principales

Les résidences principales à Houilles ont été majoritairement construites après la Seconde guerre mondiale. L'offre est mixte (équitable répartition appartements/maisons) et les habitants sont majoritairement propriétaires. En revanche, la commune connaît un important déficit de logements locatifs sociaux au regard des exigences de l'article 55 de la loi SRU.

6.2.1. Un parc de résidences principales construites après la 2nd guerre mondiale, composé de typologies de logements variées et majoritairement en accession

La majorité du parc de logements ouillois a été construit entre 1946 et 1990 (52,5% des résidences principales). Néanmoins, un tiers a été réalisé avant 1946. Cette situation s'explique par l'arrivée du chemin de fer dans la commune et l'essor associé de la fin du 19^{ème} siècle.

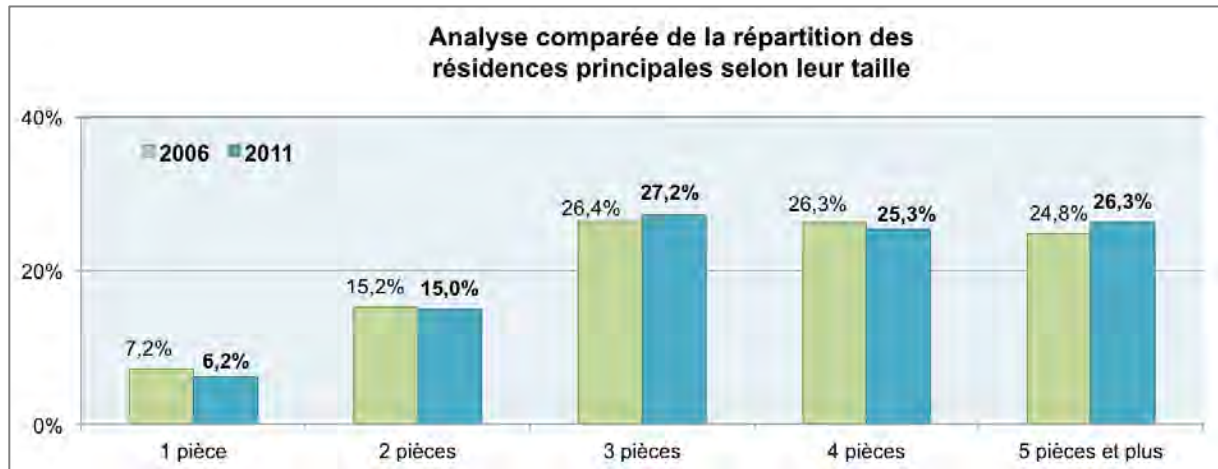


Source : INSEE – RP 2011

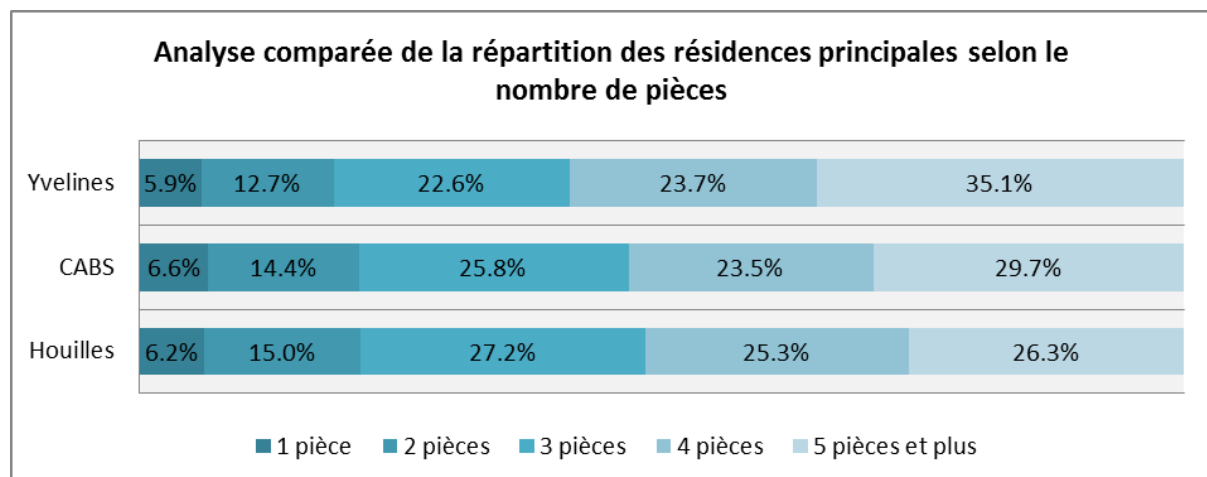
L'offre de logements à Houilles est mixte. Le parc des résidences principales se compose à une petite majorité de biens de 4 pièces et plus mais la répartition entre les différentes typologies de logements est globalement équilibrée. Sur la période 2006-2011, les logements de 1, 2, 3 et 4 pièces ont légèrement diminué au profit des 3 et 5 pièces et plus. Cette tendance est à mettre en relation avec l'arrivée de familles avec enfants depuis 2006.

La structure du parc de logements de Houilles ne se distingue pas de façon majeure des parcs de la CABS et des Yvelines

Dans le cadre du phénomène de desserrement des ménages, la question de la production de petits logements (1 et 2 pièces) doit se poser à Houilles, bien que la taille des ménages ait augmenté entre 2006 et 2011.



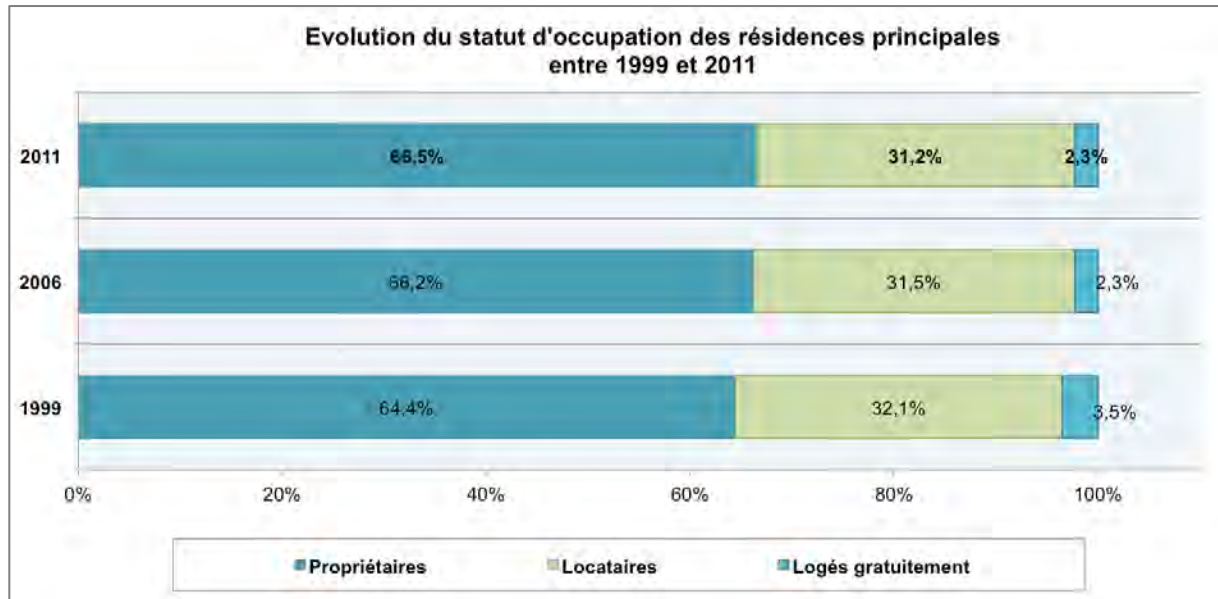
Source : INSEE – RP 2011



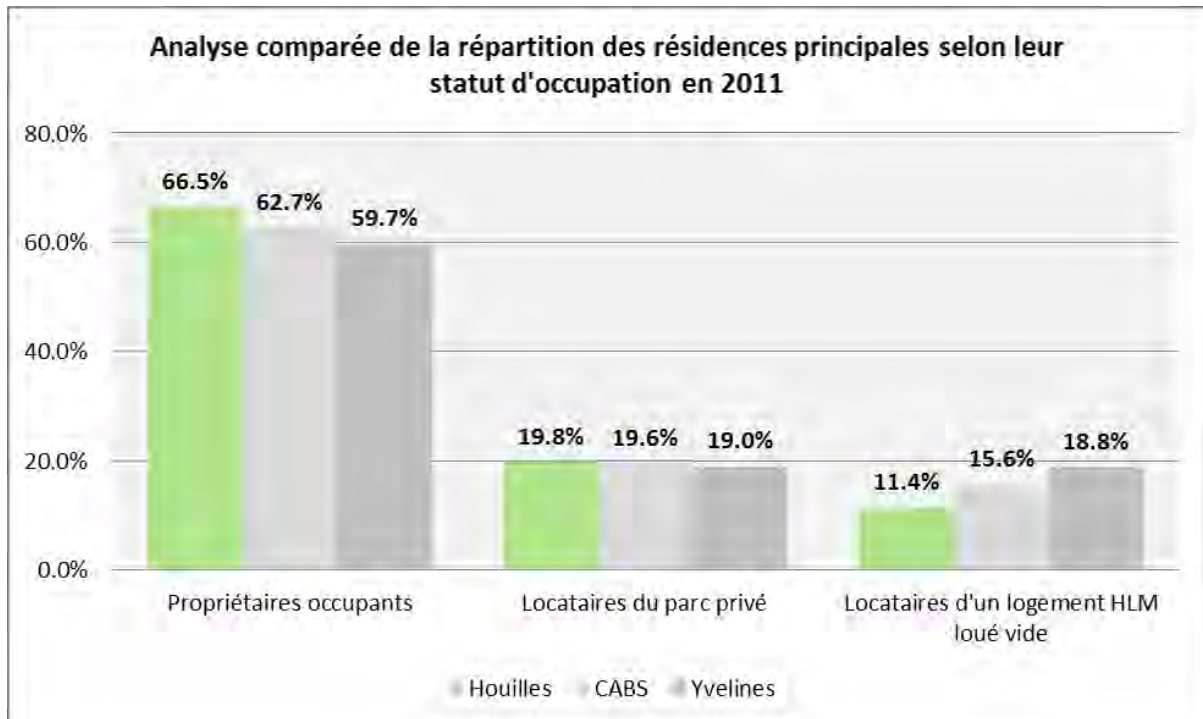
Source : INSEE – RP 2011

Les résidences principales à Houilles sont majoritairement occupées par des propriétaires (à 66,5% en 2011). La part des propriétaires occupant leurs logements est plus élevée à Houilles que dans la CCBS (62,7%) et dans les Yvelines (59,7%). Cette part a très légèrement augmenté depuis 2006.

Les locataires du parc privé représentent 19,8% du parc de résidences principales à Houilles. Ce chiffre se rapproche des tendances intercommunales (19,6% pour la CCBS et 19% dans les Yvelines). Les locataires d'un logement HLM loué vide n'occupent que 11,4% du parc communal. Cette part est largement inférieure aux situations de la CABS (15,6%) et des Yvelines (18,8%).



Source : INSEE – RP 2011



Source : INSEE – RP 2011

Le parc de logements à Houilles connaît une répartition plutôt équitable entre appartements et maisons. En 2011, les premiers composaient 51,3% du parc de logements tandis que le logement individuel rassemblait 47,8%.

S'il représente, en nombre de logements, plus de la moitié du parc de logements ouillois, l'habitat collectif occupe moins de 40 ha, soit 8,8 % du territoire communal. L'habitat individuel, plus consommateur d'espace, occupe 68,4 % du territoire communal (306,3 ha).

La répartition du type d'habitat sur le territoire communal



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

6.2.2. Le parc de logements sociaux

En 2015, Houilles comptait 13.03% de logements locatifs sociaux. L'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2005 imposait aux communes d'Ile-de-France de plus de 1 500 habitants d'atteindre au moins le seuil de 20% de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du parc de résidences principales à l'horizon 2020. La loi du 18 janvier 2013 a renforcé cette obligation. Dans son article 10, elle prévoit que la part des logements locatifs sociaux passe de 20 à 25% de la part des résidences principales et repousse l'échéance de 2020 à 2025.

6.2.3. L'hébergement et le logement des publics spécifiques

Houilles compte un foyer-logement pour personnes âgées, « Les Belles Vues ».

Situé rue Ambroise Croizat, dans un immeuble de 4 étages construit en 1978, la résidence, compte 79 studios d'une superficie d'environ 34 m², pouvant être loués par une personne seule ou un couple. Elle est ouverte aux personnes âgées de plus de 60 ans ou de plus de 55 ans bénéficiant d'un avantage retraite, valides et autonomes.

Elle offre un logement individuel adapté aux seniors, une restauration sur place et assure d'une présence humaine 24h/24. Si un service de transport payant est mis à disposition des résidents les mercredi et samedi matins et le jeudi après-midi, la desserte du foyer-logement par les transports en commun est insuffisante, l'arrêt le plus proche, Plateau de Bezons de la ligne 25, étant situé à environ 15 minutes de marche.

6.3. L'accessibilité des logements

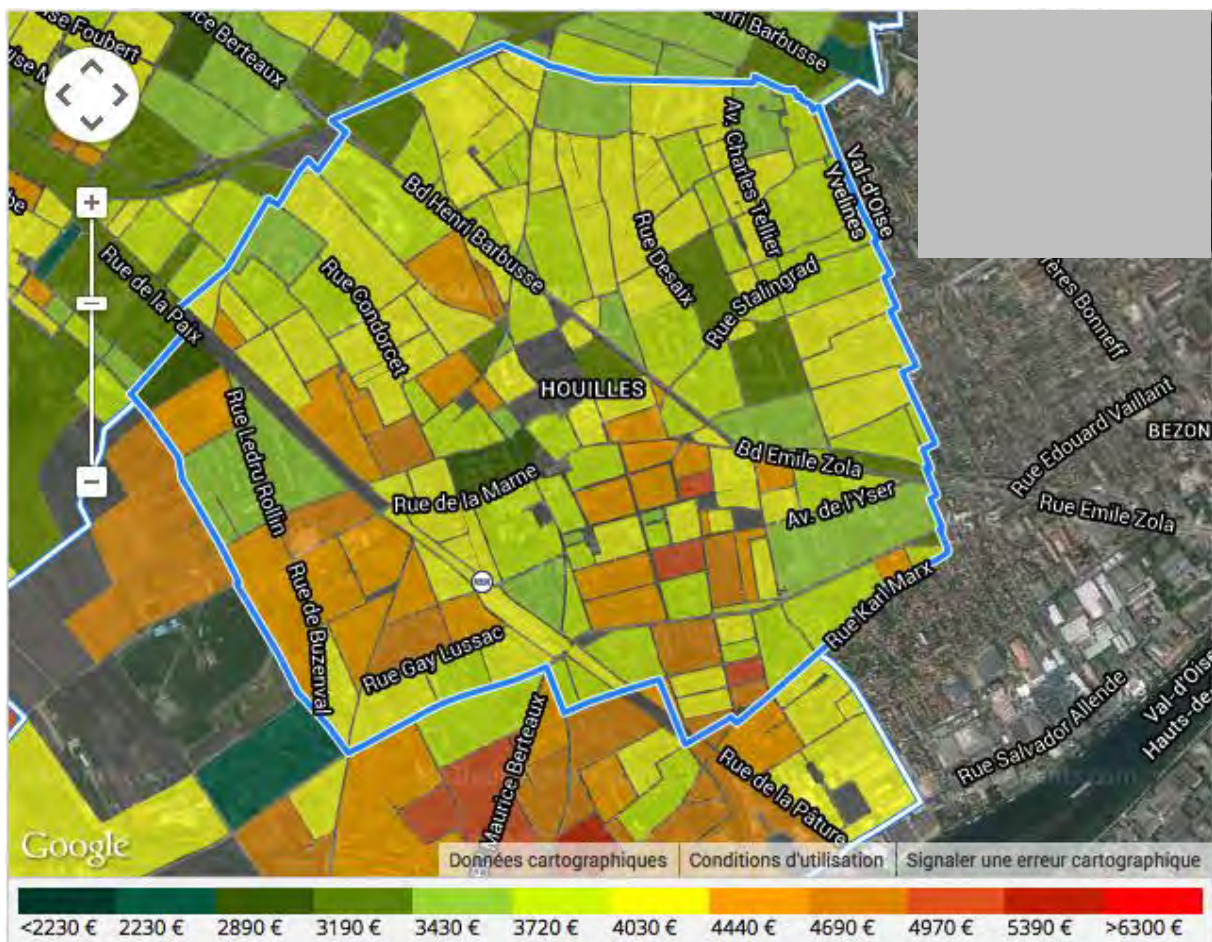
70% des ménages de trois et quatre personnes de Houilles sont éligibles au parc social. Le marché privé est globalement sélectif mais la sélection est plus importante sur le marché des maisons que sur celui des appartements.

6.3.1. Des prix immobiliers inférieurs à ceux des communes de la CABS

Selon l'image des prix immobiliers donnée par le site « meilleurs agents » et basée sur les données des notaires (base BIEN), il apparaît que :

- le prix moyen des appartements au m² est estimé à 3 667 euros (avec un prix bas à 2 795 euros du m² et un prix haut à 5 345 euros du m²)
- le prix moyen des maisons au m² est estimé à 4 003 euros (avec un prix bas à 2 707 euros du m² et un prix haut à 5 330 euros du m²).

Certains secteurs sont plus valorisés que d'autres. Ainsi, le quartier du Réveil matin, à l'Ouest de la voie ferrée compte une majorité de biens dont le prix est supérieur à 4 440 euros du m². De façon plus ponctuelle, le centre-ville et le secteur du Tonkin (au Sud) abritent également des sites aux prix immobiliers élevés.



Prix immobiliers à Houilles au 1^{er} juillet 2014. Source : meilleursagents.com

Commune	Prix moyen du m ² pour les appartements	Prix moyen du m ² pour les maisons
Carrières-sur-Seine	4 101 euros (+ 437)	4 326 euros (+ 323)
Chatou	4 097 euros (+ 430)	4 884 euros (+ 881)
Croissy-sur-Seine	4 668 euros (+ 1 001)	5 136 euros (+ 1133)
Montesson	3 696 euros (+ 29)	4 230 euros (+ 317)
Sartrouville	3 180 euros (- 487)	3 685 euros (- 318)
Le Vésinet	4 851 euros (+ 1184)	6 745 euros (+2 742)
Bezons	2 947 euros (- 720)	3 213 euros (- 790)

Prix supérieurs aux prix moyens de Houilles

Prix inférieurs aux prix moyens de Houilles

Les prix de l'immobilier à Houilles sont globalement inférieurs à ceux des prix des communes de la CABS et voisines (Bezons, qui ne fait pas partie de la CABS mais qui est limitrophe), à l'exception des situations de Sartrouville et de Bezons. Les écarts de prix sont plus forts concernant les maisons et sont plus ou moins importants selon les villes. Ainsi, le profil de Houilles se rapproche plus de celui de Montesson ou encore Carrières-sur-Seine que du Vésinet ou de Croissy-sur-Seine.

6.3.2. Simulations d'accès au marché immobilier

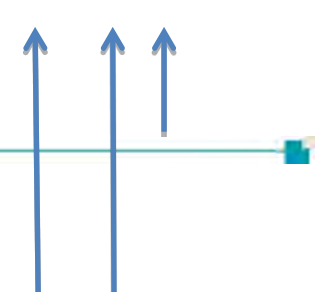
	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Type de ménage	Primo-accédants 3 personnes (2 adultes et 1 enfant de moins de 14 ans)	Primo-accédants 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans)
Nature du bien	1 appartement de 70 m ²	1 maison de 100 m ²
Pris d'achat*	290 058 euros	452 339 euros
Apport initial	10% (29 006 euros)	10% (45 234 euros)
Prêt**	Taux à 3% sur 20 ans	Taux à 3% sur 20 ans
Taux d'effort***	30%	30%

* Prix d'achat = prix au m² + frais de notaires (8%) + frais d'emménagement (5%)

** Taux indicatif hors assurance, actualisé en juillet 2014. Source : Empruntis

*** Il est communément admis que, pour acquérir un bien dans des conditions optimales d'endettement, la part du revenu des ménages par mois allouée au remboursement de l'emprunt ne dépasse pas 30%. Il est à noter que ce mode de calcul ne tient pas compte de l'endettement que les ménages peuvent avoir contracté par ailleurs, notamment pour l'achat d'un véhicule.

- Hypothèse 1

Déciles	Revenus (en euros par mois)	Accessibilité au marché immobilier
1 ^{er}	1 632	

2 ^{ème}	2 370	PLAI : 2 068 euros
3 ^{ème}	2 903	
4 ^{ème}	3 378	
5 ^{ème}	3 864	PLUS : 3 446 euros
6 ^{ème}	4 376	
7 ^{ème}	4 996	PLS : 4 480 euros Marché privé : 4 578 euros
8 ^{ème}	5 796	
9 ^{ème}	7 099	



Les revenus pour un ménage de 3 personnes sont calculés à partir du revenu par unité de consommation (UC) de l'INSEE que l'on multiplie par 1,8. En effet, on considère que 3 personnes = 2 adultes + 1 enfant de moins de 14 ans = 1 UC + 0,5 UC + 0,3 UC = 1,8 UC (pondération de l'INSEE).

Les plafonds de ressources pour le logement social sont ceux en date du 1^{er} janvier 2014 (source : servicepublic.fr), valables pour les ménages de catégorie 3 (3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou 1 couple de jeune ménage sans personne à charge) hors Paris et villes limitrophes mais en Ile-de-France.

Le parc social dans sa globalité (PLAI, PLUS et PLS) est un produit auquel un peu plus de 70% des ménages oivillois de trois personnes sont éligibles. Dans le détail, environ 15% des ménages ont le droit de demander un logement de type PLAI, environ 35% un logement de type PLUS et environ 20% un logement de type PLS. Le marché privé est plutôt accessible puisque 45% des ménages de trois personnes peuvent y accéder (dans les conditions optimales précitées).

Détail du calcul :

Prix du bien = 290 058 euros

Apport = 29 006 euros

Emprunt nécessaire = 261 052 euros

Calcul sur le site empruntis = 1 526 euros de mensualité

Revenu min pour acheter dans de bonnes conditions = 1 526 x 3 = 4 578 euros

Déciles	Revenus (en euros par mois)	Accessibilité au marché immobilier
1 ^{er}	1 904	
2 ^{ème}	2 765	PLAI : 2 270 euros



3 ^{ème}	3 387	
4 ^{ème}	3 941	
5 ^{ème}	4 508	PLUS : 4 128 euros
6 ^{ème}	5 106	
7 ^{ème}	5 829	PLS : 5 366 euros
8 ^{ème}	6 762	
9 ^{ème}	8 282	Marché privé : 7 140 euros



Les revenus pour un ménage de 4 personnes sont calculés à partir du revenu par unité de consommation de l'INSEE que l'on multiplie par 2,1. En effet, on considère que 4 personnes = 2 adultes + 2 enfants de moins de 14 ans = 1 UC + 0,5 UC + 0,3 UC + 0,3 UC = 2,1 UC (pondération de l'INSEE).

Les plafonds de ressources pour le logement social sont ceux en date du 1^{er} janvier 2014 (source : servicepublic.fr), valables pour les ménages de catégorie 4 (4 personnes ou 1 personne et 2 personnes à charge) hors Paris et villes limitrophes mais en Ile-de-France.

Le parc social dans sa globalité (PLAI, PLUS et PLS) est un produit auquel un peu plus de 70% des ménages oivillois de quatre personnes sont éligibles. Dans le détail, environ 12,5% des ménages ont le droit de demander un logement de type PLAI, environ 40% un logement de type PLUS et environ 20% un logement de type PLS. Le marché privé est très sélectif puisque moins de 20% des ménages oivillois de quatre personnes peuvent accéder au marché immobilier classique dans des conditions optimales.

Détail du calcul :

Prix du bien = 452 339 euros

Apport = 45 234 euros

Emprunt nécessaire = 407 105 euros

Calcul sur le site empruntis = 2 380 euros de mensualité

Revenu min pour acheter dans de bonnes conditions = 2 980 x 3 = 7 140 euros

VII – Les activités économiques

7.1. Les activités économiques

7.1.1. Caractéristiques des activités économiques

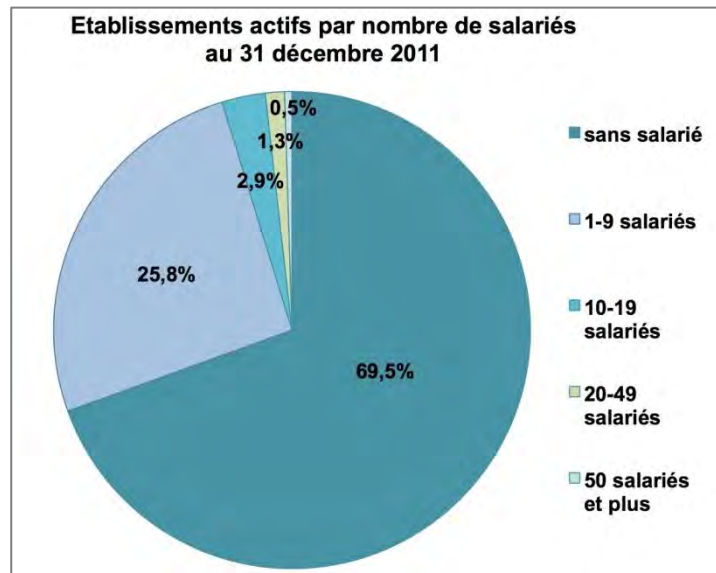
A la fin de l'année 2011, Houilles comptait 2 002 établissements actifs, dont plus de 80 % dans le secteur du commerce et des services (marchands et non marchands).



Source : INSEE – RP 2011

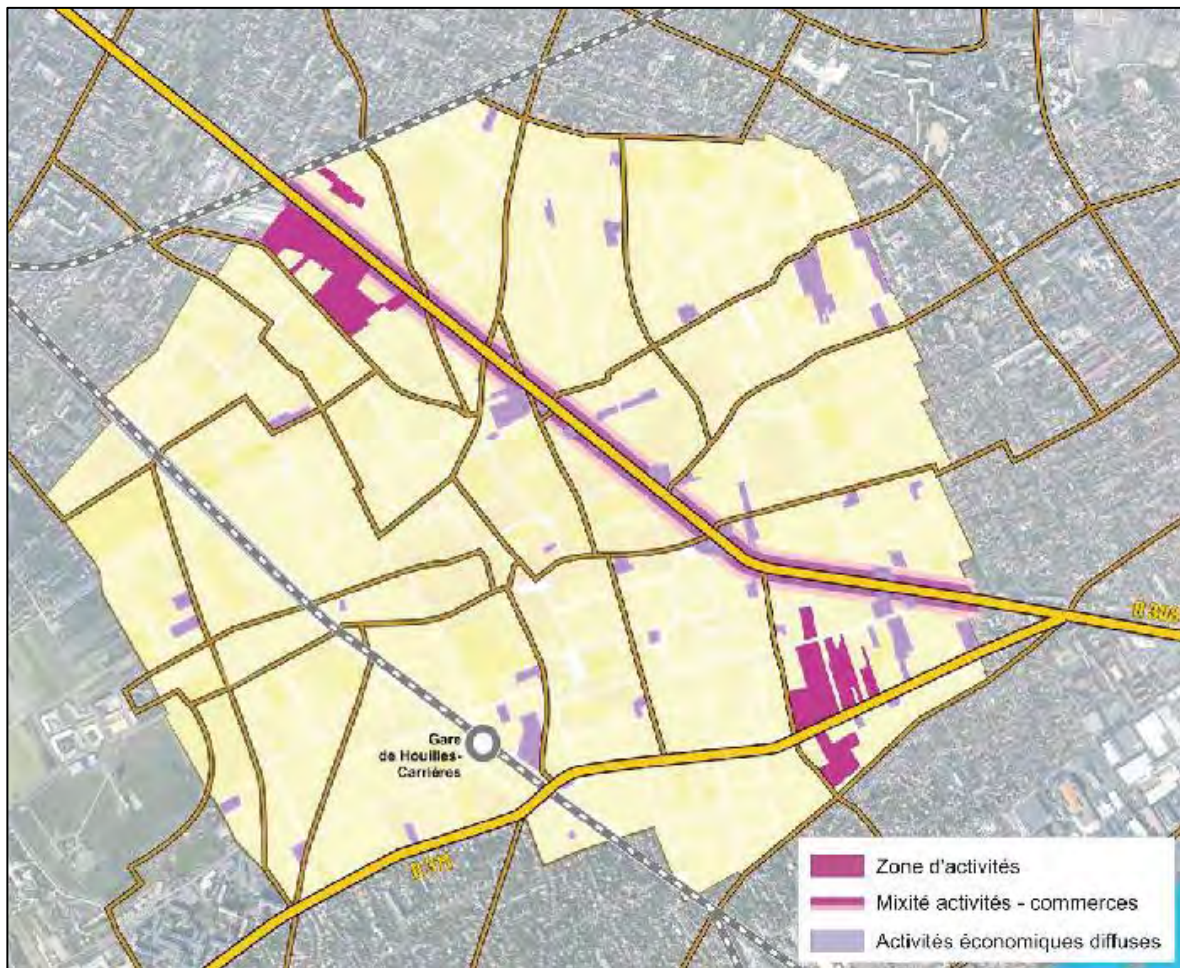
Près de 70 % des établissements ouillois n'ont aucun salarié et plus de 95 % moins de dix salariés.

Il existe peu d'entreprises (36 établissements) de plus de 20 salariés à Houilles. Il s'agit essentiellement des supermarchés, d'entreprises spécialisées dans le commerce de gros ou le bâtiment et la résidence pour personnes âgées



Source : INSEE – CLAP 2012

La répartition des activités économiques sur le territoire



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

7.1.2. L'activité de services

Le tissu économique ovoillois est fortement composé d'établissements de services, qui représentent plus de 62 % des établissements ovoillois et les deux tiers du nombre de salariés fin 2011.

Si les services marchands (services aux particuliers et aux entreprises) dominent largement les services publics en nombre d'établissements (959 établissements marchands et 294 établissements d'administration publique), ils emploient moins de salariés (1 164 salariés) que l'administration publique (1 548 salariés).

7.1.3. L'activité commerciale

L'activité commerciale représente une partie relativement importante du tissu économique ovoillois. Les entreprises de ce secteur représentent près de 20 % du total des établissements installées et 17% du nombre de salariés fin 2011.

L'activité commerciale se présente sous la forme de petites structures, 96 % des commerces emploient moins de 10 salariés.

La répartition de l'activité commerciale sur le territoire communal



Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

Les pôles commerciaux du centre-ville et de la gare



Pôle du centre-ville (rue Gabriel Péri, Place Michelet)



Pôle du centre-ville (rue Gambetta, avenue De Gaulle)



Pôle gare (rue du 4 septembre, place de la Gare)



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

Les commerces sont regroupés en majorité dans le centre-ville sur deux pôles :

- le premier au niveau de la rue Gambetta et l'avenue Charles de Gaulle ;
- le second au niveau de la rue Gabriel Péri et de la Place Michelet.

On y trouve une grande diversité de commerces avec des commerces de proximité alimentaire (boulangerie, charcuterie,...), de santé (pharmacie, opticien,...), des cafés et des tabacs, du prêt-à-porter, etc.

Il existe également un pôle commercial important au niveau de la gare qui se déploie de part et d'autre de la voie ferrée. On y trouve principalement des cafés et des tabacs-presse, quelques commerces de proximité alimentaire et de santé.

D'autres commerces sont présents sur le reste du territoire, en particulier le long de l'avenue Henri Barbusse et de l'avenue Jean Jaurès (cafés, bar-tabac, restaurant,...) et on trouve également un ou deux commerces de proximité dans les quartiers résidentiels (boulangerie, superette,...).

Le commerce de grande distribution est constitué de quatre supermarchés conservant une vocation de proximité marquée. Ils sont situés dans les pôles commerciaux du centre-ville et de la gare.

Il existe un phénomène d'évasion commerciale qui touche principalement les produits non alimentaires et qui s'effectue en faveur de la Défense et des grandes structures commerciales des communes voisines.

Le marché



Avec 160 commerçants sur 5 000 m², le marché du centre-ville est l'un des plus importants d'Ile-de-France. Les linéaires des marchands s'étendent dans une grande halle couverte (entrée rue Gambetta et avenue Carnot) et à l'extérieur, avenue Carnot et place Michelet.

Il a lieu deux fois par semaine : le mercredi matin de 8h à 12h30 et le samedi matin de 8h à 13h.

Les commerçants du marché se sont regroupés pour former l'Association des commerçants du marché ovillois et proposer régulièrement des animations commerciales sur le marché.

7.1.4. Les autres activités

La ville de Houilles comprend une **activité artisanale liée au BTP** assez importante. On peut compter près de 60 entreprises spécialisées dans le domaine du bâtiment (plomberie, électricité, maçonnerie, couverture, peinture, menuiserie, chauffage...).

Les activités liées au **secteur automobile** sont localisées le long de la RD 308 et dans une moindre mesure le long de la RD 311. On peut compter près de 40 entreprises liées au secteur automobile avec des concessionnaires, agence de location, garage, stations-services, station de lavage, vente de pièce et accessoires,...

Les entreprises liées au **secteur industriel** concernent une centaine d'établissements spécialisés plus particulièrement dans les biens de consommation (33%), l'alimentaire (27%) et les biens d'équipements (22%). Elles sont essentiellement localisées à l'ouest de la commune au niveau de la RD 308 (Site de la Vaudoire).

L'ancienne friche industrielle Sarazin a fait l'objet d'un projet de requalification avec la création d'un espace commercial de style architectural contemporain en lien avec le passé industriel du site.

Les enseignes qui s'y sont implantées sont spécialisées dans l'équipement de la personne et de la maison, la restauration...

Une place importante est accordée aux espaces verts extérieurs qui représentent 20% de la superficie totale du projet et bénéficient d'un traitement paysager.



RD 308 : station essence



RD 308 : activités liées à l'automobile



L'espace Sarazin

7.2. Les activités économiques et l'emploi : conclusions et enjeux

Un taux d'actifs, qui a nettement augmenté entre 2008 (53 %) et 2011 (67 %). Cette évolution est due à la forte croissance du taux d'activités des femmes qui sont maintenant plus de 50% à être actives. En 2011, la population active représentait 79% de la population totale.

Un tiers des actifs de Houilles sont des employés (33,6 %). La deuxième catégorie socio-professionnelle la plus représentée de la commune est celle des professions intermédiaires (26,6% des actifs). En revanche, la ville abrite une part plus faible de cadres et professions intellectuelles supérieures (16,4 %).

Un taux de chômage est stable entre 2008 et 2011 (8,1 % des actifs), en restant plus faible que celui des Yvelines (9,2 %) et de l'Île-de-France (10,8%).

La commune dispose de plus de 5 853 emplois sur son territoire en 2008, soit 71 de plus qu'en 1999.

Alors que 25% des actifs ovilleois travaillaient dans leur commune en 1982, ils ne sont plus que 13% en 2008.

Des migrations pendulaires élevées : en 2008, plus de 13 000 actifs ovilleois (87% des actifs) quittent la commune chaque jour et dans le même temps moins de 4 000 actifs viennent d'autres communes pour travailler à Houilles.

L'activité commerciale est essentiellement regroupée sur 2 pôles dans le centre-ville de part et d'autre du marché, un 3ème pôle s'est développé autour de la gare de part et d'autre de la voie ferrée.

De nombreuses activités liées au BTP sont présentes sur la commune, elles sont essentiellement regroupées dans les quartiers pavillonnaires.

Une quarantaine d'entreprises liées au domaine automobile qui sont réparties le long des grands axes structurants, en particulier la RD 308.

Deux sites d'activités : la Vaudoire et Sarazin (qui a fait l'objet d'une requalification)

VIII – Les équipements publics

La commune dispose de nombreux équipements permettant de répondre aux besoins des ovoillois soit en gestion directe, soit par le biais des diverses associations sportives et culturelles présentes sur le territoire.

8.1. Les équipements administratifs

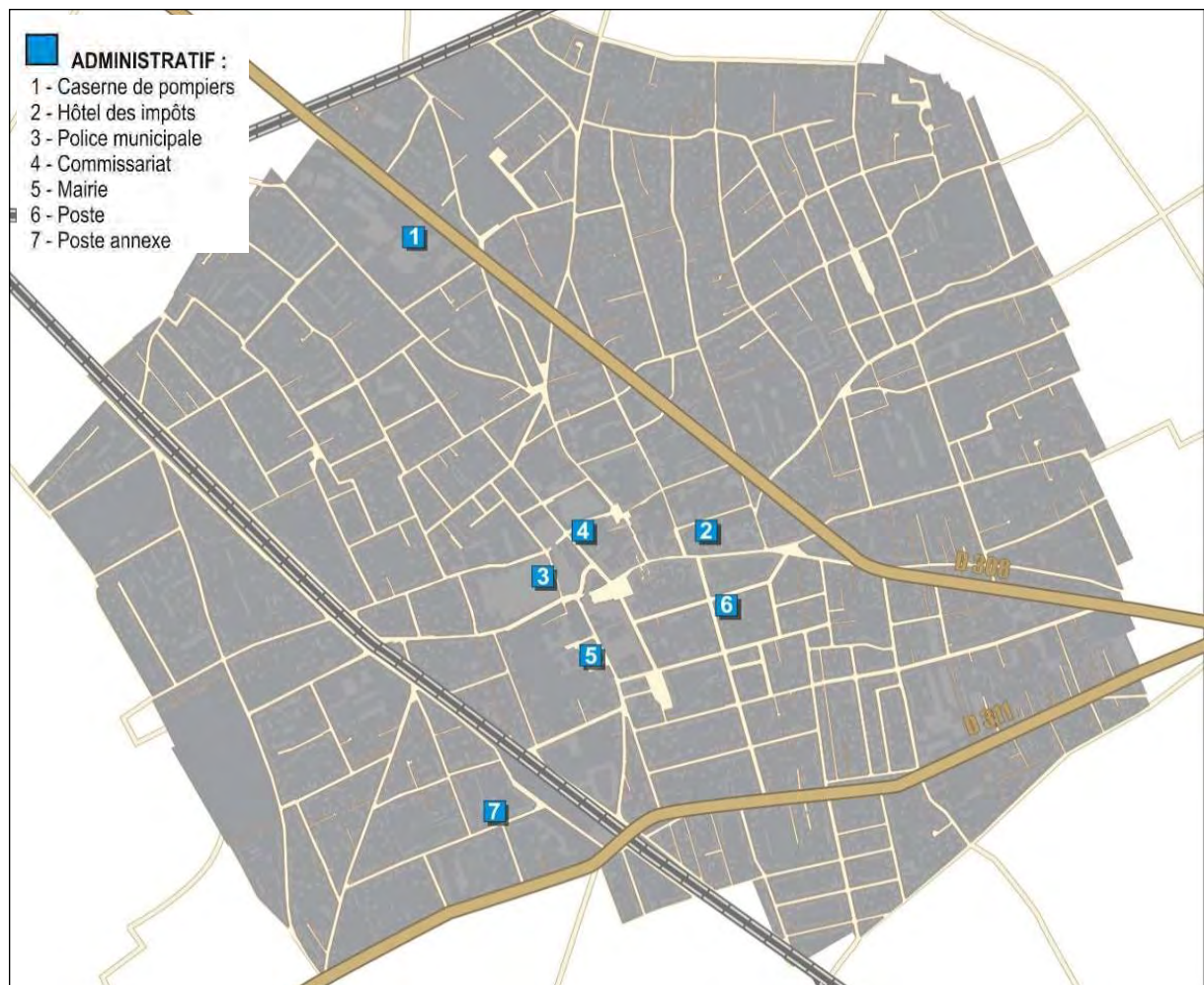
La commune comporte les équipements et services administratifs habituels qui, pour la plupart, sont situés dans le centre-ville :

- l'hôtel de ville avec les services techniques (CCAS, DISJEE) ;
- la police municipale et le commissariat de police ;
- l'hôtel des impôts ;
- la poste.

D'autres équipements sont localisés sur le reste du territoire en particulier :

- la poste annexe, situé au sud de la voie ferrée dans le quartier du Réveil Matin ;
- les pompiers, situés dans le quartier de la main de fer au nord-ouest de la commune (avenue Henri Barbusse).

La répartition des équipements administratifs



Source : Cartographie du PLU1 - SCORE



Mairie



Poste



Caserne des pompiers

8.2. Les équipements sanitaires et sociaux

8.2.1. Les équipements de santé

La commune compte deux centres médicaux dans le centre-ville et un centre de médecine du travail :

- le centre de médecine Vivre, qui comprend notamment un cabinet dentaire, un centre de protection infantile et un planning familial ;
- un centre médico-psychologique infantile, qui est spécialisé en pédopsychiatrie dont la compétence est départementale et qui est situé dans le Parc Charles de Gaulle.

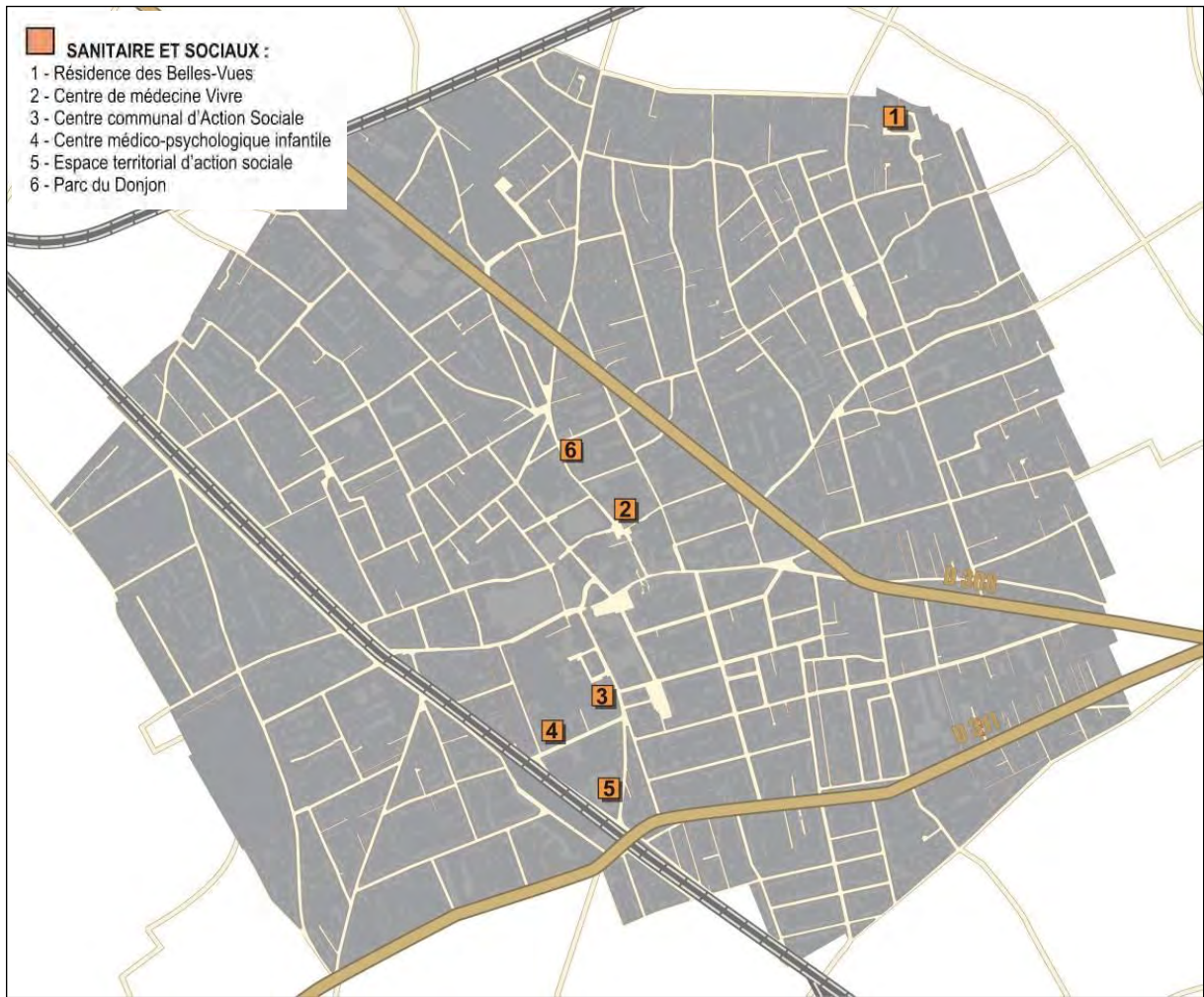
Elle dispose également d'un service de soin infirmier à domicile (SSIAD), situé dans le centre-ville, qui est géré par le centre communal d'action sociale qui gère également un service d'aides à domicile. L'offre en médecine libérale est importante sur la commune avec environ 20 généralistes, près de 40 spécialistes (pédiatres, otorhino, gastroentérologue,...), près de 20 cabinets de chirurgiens-dentistes, environ 25 kinésithérapeutes, 5 laboratoires d'analyse médicale,...

8.2.2. Les équipements sociaux

Plusieurs équipements sociaux sont présents sur le territoire, notamment :

- le centre communal d'action sociale (CCAS), la Direction des Affaires Sociales (DAS), la coordination gérontologique ;
- l'espace territorial d'action sociale qui comprend des assistantes sociales, des puéricultrices, des infirmières, des éducateurs de placement et de prévention, des conseillères en éducation sociale et familiale, des psychologues,....;
- une résidence de personnes âgées « Les Belles vues », qui comprend 79 logements privés de type studios loués à des personnes autonomes ;
- une résidence médicalisée privée « Le parc du Donjon » pour les personnes âgées valides et en perte d'autonomie (capacité de 78 lits).

La répartition des équipements sanitaires et sociaux



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE



Centre " vivre "



Centre Communal d'Action Sociale

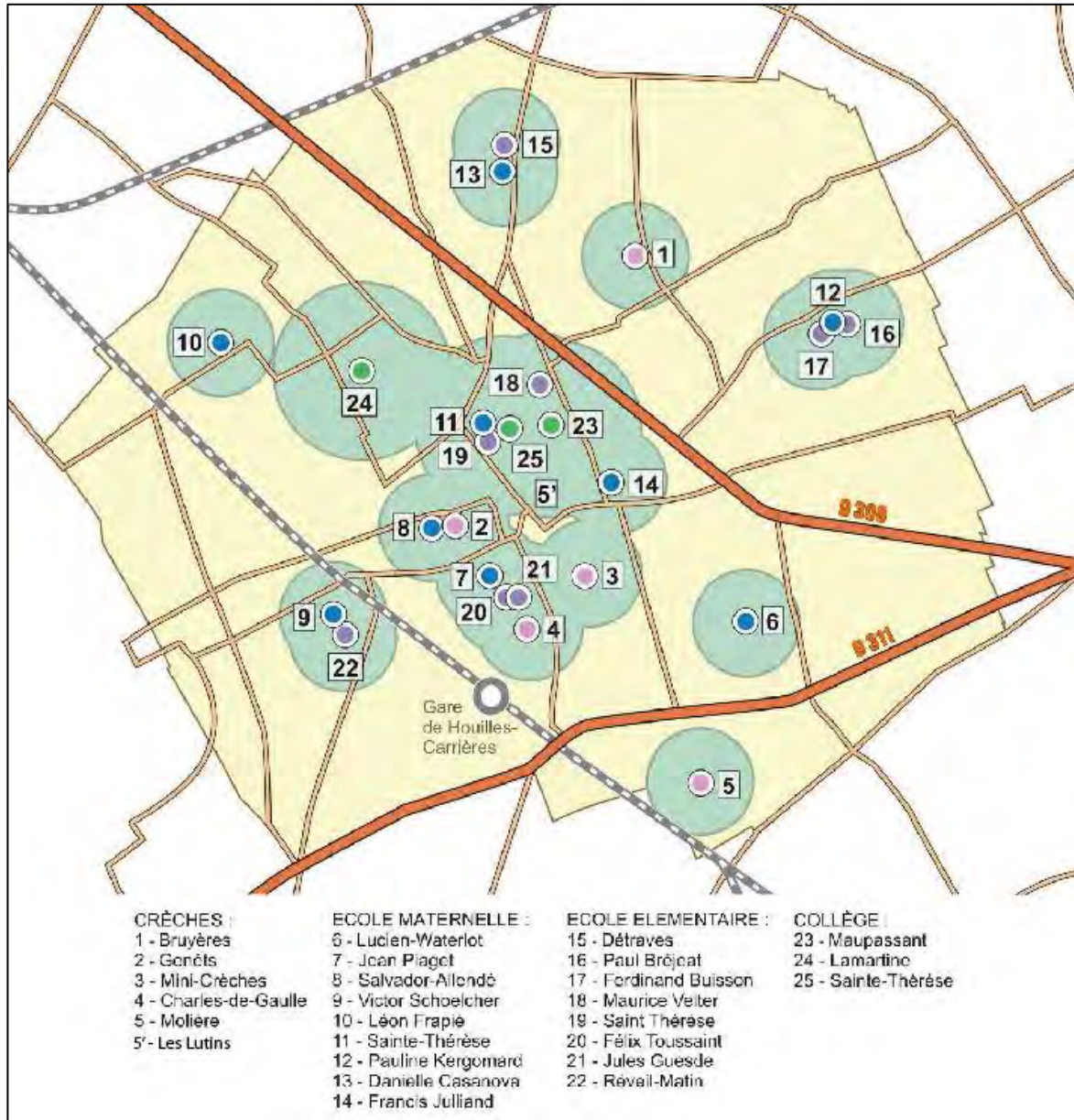


Résidence Belles Vues

8.2.3. Les équipements scolaires et de petite enfance

La ville de Houilles comprend sur son territoire de nombreux équipements scolaires et de petite enfance, allant de la crèche au collège.

La répartition des équipements scolaires et de petite enfance sur le territoire communal



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE



Collège Maupassant



École S. Allendé



École J. Guesde et
F. Toussaint



École J. Piaget

a. L'accueil de la petite enfance

La commune comprend une offre diversifiée en termes d'accueil de la petite enfance avec des crèches collectives, une crèche familiale, un centre multi-accueil qui permet l'accueil de plus de 250 bébés, ainsi que des micro-crèches privées.

Les crèches collectives accueillent les enfants dans des locaux spécialement conçus à cet effet, sous la responsabilité de personnel diplômé.

Cinq crèches collectives existent à Houilles et permettent l'accueil de 185 bébés :

- la **crèche des Alizés**, située en centre-ville, qui comprend 51 berceaux répartis en 3 sections : section Albatros : 15 bébés, section Les P'tits Mousles : 18 moyens et section Les P'tits Dauphins : 18 grands. Elle assure l'accueil régulier des enfants de dix semaines jusqu'à leur scolarisation. En 2015, le taux d'occupation de la structure était de 68,05 %.
- la **crèche Charles-de-Gaulle**, située en centre-ville, qui comprend 46 berceaux : 10 bébés, 18 moyens et 18 grands. Elle assure l'accueil régulier des enfants de dix semaines jusqu'à leur scolarisation. En 2013, le taux d'occupation de la structure était de 74 %.

Le bâtiment ancien, peu fonctionnel et composé de petits espaces qui ne répondent pas aux surfaces préconisées par la PMI, fait l'objet d'un projet de restructuration : destruction des locaux existants et aménagement d'un pôle petite enfance : crèche collective avec capacité d'accueil d'environ 60 places et une structure multi-accueil de 30 places.

- la **crèche Molière**, ouverte en septembre 2009, qui comprend 20 berceaux et assure l'accueil régulier des enfants âgés de 20 mois jusqu'à leur scolarisation. En 2015, le taux d'occupation de la structure était de 69,78 %.
- la **crèche Les Bruyères**, ouverte en 1981 rue Desaix, qui comprend 44 places : 10 bébés, 10 moyen et 24 grands. En 2015, le taux d'occupation de la structure était de 70,28 %. La crèche, située à distance du centre-ville et de la gare est moins sollicitée que les autres structures par les familles oilloise. Les locaux, construits en 1980, se dégradent.
- La crèche **Les Lutins** située rue Hoche, aménagée récemment, permet l'accueil de 24 enfants, 12 moyens et 12 grands nés au dernier trimestre de l'année. Cette structure est en délégation de service public, la gestion étant confiée à La Maison Bleue.

Le centre multi-accueil Les Genêts, situé en centre-ville assure un accueil occasionnel ou régulier des enfants âgés de six mois jusqu'à leur scolarisation, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Ils sont encadrés par une infirmière puéricultrice, des auxiliaires de puériculture et des agents sociaux. Ce centre peut accueillir 25 enfants à la journée : 15 en journée continue, 10 en demi-journée. Le taux d'occupation de la structure en 2015 était de 66,78 %.

Les locaux, anciens, peu fonctionnels ne répondent pas aux surfaces préconisées par la PMI et font l'objet d'un projet de déménagement.

La crèche familiale « Aquarelle » (située place Michelet), regroupe un réseau d'assistantes maternelles agréées, employées par la Ville de Houilles qui accueillent les enfants à leur domicile, et organisent des activités en groupe dans la structure du centre multi-accueil. La crèche familiale regroupe 25 assistantes maternelles agréées qui accueillaient 59 enfants en 2015.

Les micro-crèches sont des structures privées développées avec la collaboration du groupement Réseau +, soutenues par la Ville, agréées par le conseil général des Yvelines et financées avec le concours de la caisse d'allocations familiales des Yvelines. Elles peuvent accueillir 10 enfants au maximum. Il en existe actuellement 5 à Houilles : Les p'tits rigolos, les aventuriers et les robinsons, et Les coccinelles et les papillons. Elles disposent chacune de 10 places soit un total de 50 places.

b. Les écoles maternelles et élémentaires

La ville de Houilles compte dix-sept écoles primaires sur son territoire : 8 élémentaires et 9 maternelles dont un institut privé qui regroupe une école maternelle et une primaire (Institut Sainte Thérèse).

Les écoles sont pour la majeure partie regroupée dans le centre-ville, en particulier les écoles primaires, tandis que l'on trouve des écoles maternelles aux extrémités est et ouest de la commune.

Sur l'année scolaire 2015/2016 :

- les 7 écoles élémentaires publiques, permettent l'accueil de 2 102 enfants répartis dans 82 classes pour l'année scolaire 2015-2016
- les 8 écoles maternelles publiques permettent l'accueil de 1 396 enfants répartis dans 47 classes pour l'année scolaire 2015-2016

Effectifs prévisionnels des écoles publiques pour l'année scolaire 2015-2016

Ecoles	Nombre de classes	Capacité maximum	Effectifs 2015-2016	Capacité résiduelle	Effectif moyen par classe
Ecoles maternelles (ou pré-élémentaires) publiques					
Ecole Frapie	4	130	106	24	26,5
Ecole Allende	5	163	144	19	28,8
Ecole Julliand	6	195	181	14	30,16
Ecole Kergomard	8	260	254	6	31,75
Ecole Piaget	6	195	173	22	28,83
Ecole Schoelcher	8	260	246	14	30,75
Ecole Waterlot	5	163	145	18	29
Ecole Casanova	5	163	147	16	29,4
Total	47	1 529	1396	133	29,70
Ecoles élémentaires publiques					
Ecole Brejeat	8	220	195	25	24,37
Ecole Buisson	9	248	219	29	24,33
Ecole Detraves	15	413	403	10	26,86
Ecole Velter	14	385	350	35	25
Ecole Guesde	10	275	262	13	26,2
Ecole Toussaint	11	303	284	19	25,81
Ecole Réveil Matin	15	413	389	24	25,93
Total	82	2 257	2 102	155	25,63

La capacité résiduelle des équipements scolaires est évaluée à 133 élèves en école maternelle et 155 enfants en école élémentaire.

L'institut Sainte-Thérèse de statut privé permet l'accueil de 389 élèves répartis en 15 classes : 4 classes de maternelles avec 119 enfants, 10 classes de primaires (2 par niveau) soit 270 enfants, une classe d'adaptation qui accueille, dans une structure spécialisée les enfants en difficulté, ponctuellement ou durablement.

c. L'enseignement secondaire

Trois collèges sont présents sur le territoire communal, deux collèges publics et un privé :

- le collège Guy de Maupassant accueille les oivillois habitant à l'est de la commune, il permet l'accueil de 780 enfants répartis dans 29 classes ;
- le collège Lamartine accueille les oivillois habitant à l'ouest de la commune il permet l'accueil de 551 enfants répartis dans 29 classes ;
- l'Institut Sainte Thérèse à une capacité d'accueil de 510 élèves répartis dans 17 classes.

La commune de Houilles ne dispose pas de lycée sur son territoire, les élèves oivillois sont rattachés au lycée Les-Pierres-Vives situé sur la commune de Carrières-sur-Seine.

8.2.4. Les équipements sportifs

a. Présentation des équipements sportifs

Houilles est riche de 42 équipements sportifs :

- 4 grands terrains de jeux (football, rugby, etc.),
- 4 salles multisports :
- 3 plateau EPS,
- 7 salles spécialisées,
- 2 salles de danse,
- 9 courts de tennis,
- 2 terrains extérieurs de petits jeux collectifs,
- 2 boulodromes,
- 3 salles de combat, 2 équipements d'athlétisme, 2 équipements d'activité de forme et de santé,
- 2 bassins de natation,
- le pas de tir à l'arc André Richard (rue Lavoisier)

Ces équipements sportifs sont répartis entre :

- deux stades :
 - le Stade Robert-Barran (rue Proudhon, quartier du Réveil-Matin) : terrain de rugby
 - le Stade Municipal Maurice-Baquet (quartier des Blanches), qui comprend deux terrains de football, dont un terrain d'honneur, un stade d'athlétisme, une aire d'entraînement des gardiens, des courts de tennis et une aire de saut à la perche, hauteur et longueur.
- quatre gymnases :
 - le gymnase Micheline-Ostermeyer (rue Louise Michel, quartier des Blanches), qui comprend un gymnase, une salle de danse, une salle de tennis de table, et un terrain de football synthétique,
 - le gymnase Jean-Guimier (rue Condorcet, quartier de la Main de Fer), qui regroupe un dojo, un gymnase, une piste d'athlétisme, une salle polyvalente (salle Dante Bini), une salle de gymnastique, un sautoir en longueur, un terrain de basketball et un terrain de volleyball,
 - le gymnase Franco-Brondani (rue du Pdt Kennedy, quartier du Réveil-Matin), qui compte un gymnase, une piste d'athlétisme, une salle de musculation et un sautoir en longueur,

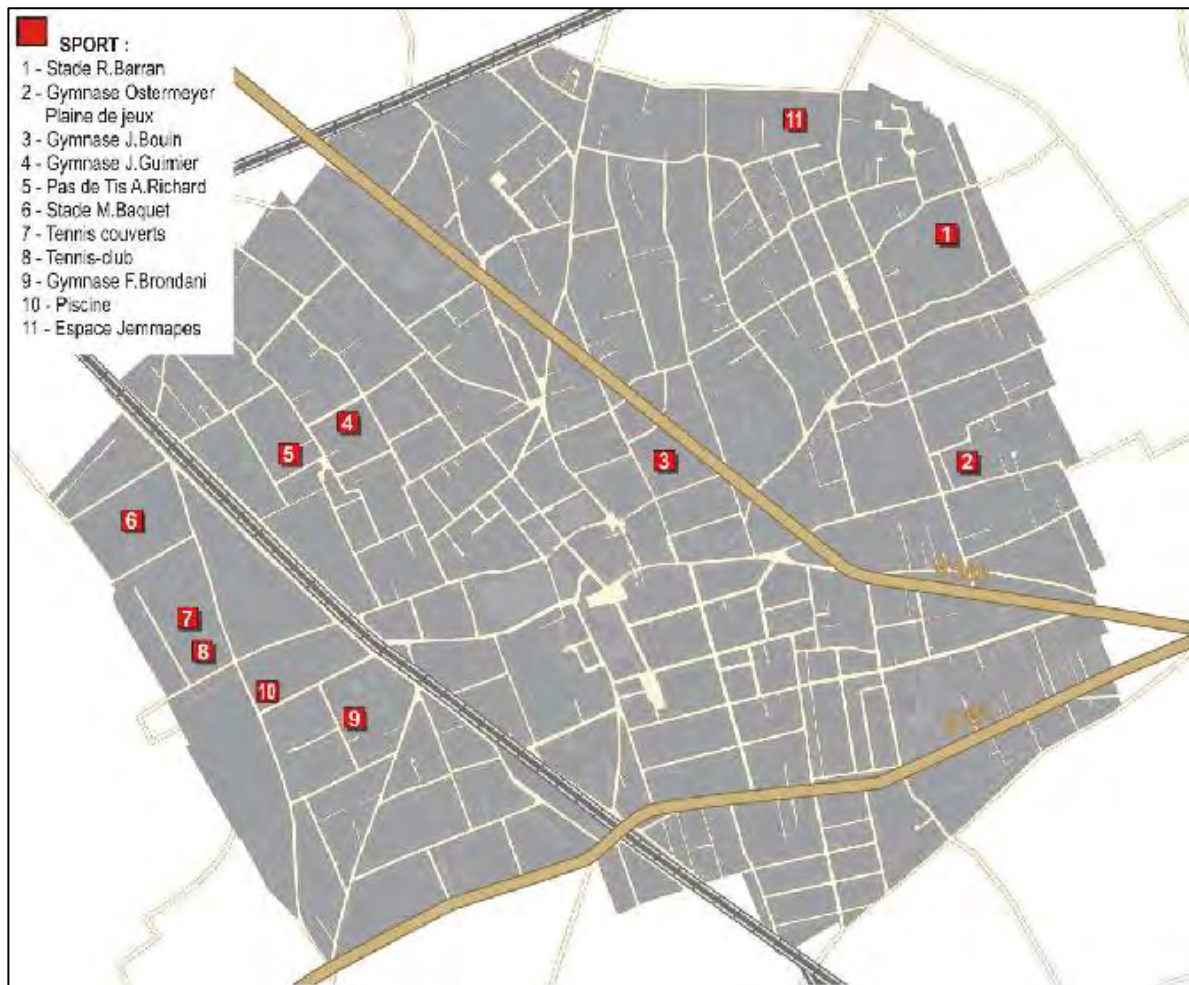
- le gymnase Jean Bouin (bd Henri Barbusse, quartier du Centre-ville), qui regroupe un gymnase et une salle polyvalente

La commune dispose en outre, de trois plaines de jeux (au nord et à l'est de la commune), de plusieurs terrains de tennis et d'un pas de tir à l'arc.

Des équipements sportifs intercommunaux sont utilisés par les houillois et permettent de compléter l'offre en équipements sportifs de la commune. Il s'agit :

- du stade intercommunal Tobrouk, situé à Sartrouville, à environ 500 mètres de la limite ouest de la commune de Houilles ;
- de la piscine intercommunale, située à Carrières-sur-Seine, au niveau de la limite communale avec Houilles.

La répartition des équipements sportifs



Tennis club



Gymnase Ostermeyer



Piscine



Stade Maurice-Baquet

Source : Cartographie du PLU1 - SCORE

La ville de Houilles comprend également de l'ordre de 200 clubs sportifs (athlétisme, hockey, foot, pétanque, natation, etc.) qui recensent au total environ 7 500 ovillois.

Plusieurs événements sportifs sont organisés dans le courant de l'année, en particulier, le Juin sportif Ovillois, le Tour de Houilles et la Corrida pédestre internationale qui attire, depuis sa création en 1972, les plus grands coureurs de demi-fond du monde.

La commune est donc marquée par une vie associative forte dans le domaine sportif. Des efforts sont effectués dans le but de maintenir ce dynamisme local: cela s'est traduit par l'extension du gymnase J. Guimier, la création d'un troisième court de tennis couvert, ainsi que par le réaménagement du gymnase et du stade Ostermeyer par la création d'un gazon synthétique avec bassin. Ce dernier projet montre l'intérêt de la commune pour intégrer une démarche de développement durable dans ses équipements publics.

Le Recensement des Equipements Sportifs créée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports en 2005, permet de comparer l'offre des communes en équipements sportifs.

Le Recensement des Equipements Sportifs (RES) :

Un contexte

- Créé afin de palier un manque et une fiabilité insuffisante d'informations sur les équipements sportifs, espaces et sites de pratique
- Par le Ministère de la Santé et des Sports (MSS) avec l'appui du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
- Cette opération nationale de recensement élaborée dès 2004 par les services du MSS, le mouvement sportif et des collectivités territoriales prend fin au 31 décembre 2005.
- Les données du RES sont accessibles en ligne et sont régulièrement actualisées.

Des finalités

- Un accès libre permettant d'identifier des lieux de pratiques sportives des territoires et d'accéder à leurs sites Internet spécifiques
- Une aide à la réalisation d'études sur des aspects particuliers des équipements sportifs
- Un outil pour des projets d'intérêt général prenant en compte le sport dans les problématiques d'aménagement durable et de vie des territoires
- Un support pour l'élaboration de diagnostics en matière d'analyse de l'offre d'équipements sportifs, croisement des données, analyse dans le cadre de travaux relatifs à l'aménagement du territoire

Le RES permet donc d'apporter des éléments de comparaison entre Houilles et d'autres communes, et ainsi de constater le niveau de l'offre sportive ovilloise. Les villes de Clichy-sous-Bois, Le Chesnay, Le Perreux-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Yerres ont été choisies en raison de deux critères qui sont proches de ceux de Houilles, à savoir : leur superficie, dont la moyenne est égale à 529,1 ha, et leur population, s'élevant en moyenne à 29 025,2 habitants.

On peut en déduire que Houilles propose une offre satisfaisante au regard de certaines villes comparées (Clichy-sous-Bois, Le Chesnay et Yerres),.

Comparaison du niveau d'équipements sportifs oவில்lois avec ceux de villes comparables

Ville	Nb d'habitants	Superficie	Nombre d'installations sportives	Nombre de salles ou activités
Houilles	30973	428,23	11	46
Clichy-sous-bois 93	26674	393,62	15	41
Le Chesnay 78	29405	430,82	12	48
Le Perreux/Marne 94	32100	393,48	24	80
Villiers/Marne 94	28158	431,37	16	60
Yerres 91	28789	996,15	16	57
Ratio Villes comparables à Houilles	29025,2	529,1	16,6	57,2

Sources : MSS-RES, juin 2010/INSEE 2006/IAURIF 2003

8.3. Les équipements de jeunesse et de loisirs

La ville de Houilles dispose de plusieurs services pour les jeunes :

- un espace jeunesse « le Ginkgo », situé boulevard Jean-Jaurès, qui propose des activités diversifiées de loisirs et d'éveil pour les Oவில்lois âgés de 7 à 17 ans. Cet espace s'occupe également de la coordination entre les différents services et activités que propose la commune ;
- un Conseil Municipal des jeunes. Depuis sa création en 1996, de nombreuses actions et réalisations citoyennes ont pu voir le jour (installations sportives dans le parc Charles-de-Gaulle, expositions, spectacles, actions de solidarités, forum des métiers (février 2008), pièce de théâtre, sensibilisation aux handicaps) ;
- le centre de loisirs Jacques-Yves Cousteau qui accueille les enfants de 6 à 10 ans, le mercredi pendant la période scolaire et les enfants de 6 à 13 ans du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. Sur un espace de 1250 m², ce centre possède plusieurs salles d'activités, une bibliothèque, un laboratoire photo, une salle polyvalente, un restaurant et un terrain extérieur. Il peut accueillir jusqu'à 300 enfants ;
- l'organisation de séjours durant les vacances scolaires d'hiver et d'été, pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans. Séjours longs à la montagne, à la mer, etc., agrémentés d'activités en rapport avec l'environnement naturel (ski, plongée...) mais aussi camps sportifs organisés du lundi au vendredi en camping ou en gîte et même mini séjours en camping avec le centre Cousteau.



Pôle jeunesse « Ginkgo »

8.4. Les équipements culturels

La commune dispose sur son territoire d'une offre variée en équipement culturel, avec :

- la **bibliothèque Jules Verne** qui comprend un espace adulte et un espace jeunesse avec, des espaces de travail, des espaces multimédia, un espace bébé-lecteur, un espace conte, etc. Implanté rue du Capitaine Guise, le bâtiment, transféré depuis le 1^{er} janvier 2011 à la CCBS, a fait l'objet de travaux de rénovation des espaces intérieurs entre septembre 2013 et aout 2014.

La bibliothèque accueille des adultes et enfants oivillois ou habitant ou travaillant dans les communes de la Boucle de la Seine : 61 180 personnes ont fréquenté la bibliothèque en 2013 et 136 088 prêts ont été réalisés. Sa situation, à proximité du centre-ville est un atout pour sa fréquentation.

- le **Conservatoire Municipal de Musique et de Danse**, qui est un établissement public d'enseignement artistique proposant une trentaine de disciplines pour permettre l'accès à la pratique instrumentale, vocale ou chorégraphique. Construit en 2013 rue Gambetta, le Conservatoire accueille 650 élèves en moyenne chaque année.
- la **Graineterie** qui est un pôle culturel municipal et centre d'art avec des expositions, conférences, ateliers, résidences artistiques, spectacles, concerts, performances, ateliers d'arts plastiques municipaux (Atelier 12), bureaux et administration du Pôle culturel.

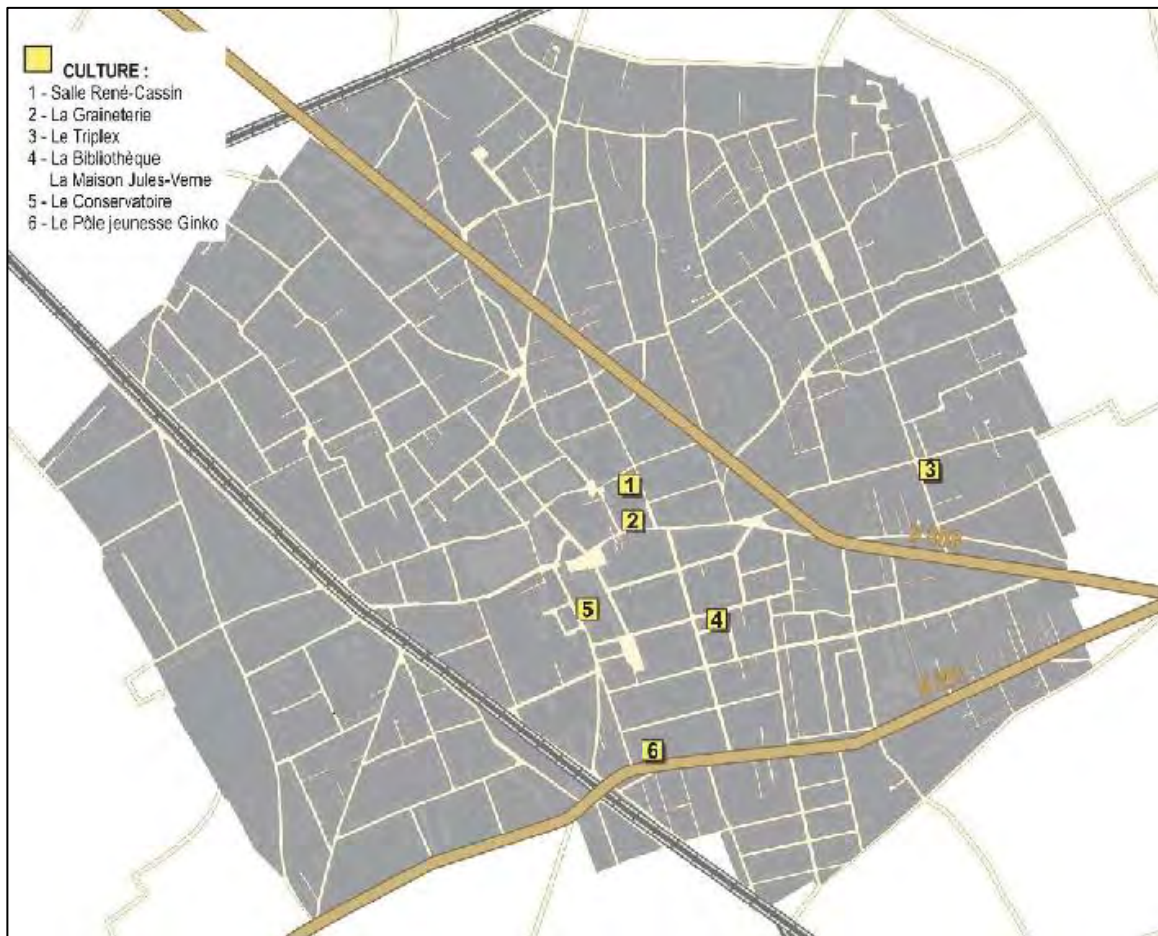
Situé rue Gabriel Péri, le bâtiment a été inauguré en septembre 2009. Il reçoit 200 élèves d'arts plastiques chaque semaine et entre 9 000 et 10 000 personnes venant visiter les expositions de septembre à juillet. Implanté en centre-ville, il bénéficie d'une bonne desserte par les transports en commun.

- la **salle René Cassin** qui est une salle de spectacle réhabilitée en 2011 à proximité de La Graineterie.
- un espace associatif et culturel sur trois niveaux de 250 m² chacun : « le Triplex » qui organise des spectacles, des concerts, des cours d'expression théâtrale, ...
- l'**Espace Ostermeyer** qui comprend une salle de spectacle de 800 places permettant l'organisation de concerts, de spectacle grand public, ...
- l'**Atelier 12**, qui organise des ateliers de dessin, de peinture, de sculpture, mosaïque ou de théâtre pour les enfants, les adolescents et les adultes.

La ville de Houilles offre également de nombreuses activités à ses habitants par le biais des associations culturelles présentes sur la commune (initiation, formation et pratique artistique dans les domaines tels que la musique, la danse, le théâtre, la photographie,...). Les projets de la salle polyvalente ou encore du Conservatoire, témoignent bien de la préoccupation de la commune pour son offre culturelle.

En outre, plusieurs manifestations sont organisées tout au long de l'année et permettent de contribuer à l'animation de la vie locale (expositions, théâtre de rue, cirque, concerts de musique classique ou musiques actuelles, théâtre jeune public, conférences audiovisuelles....).

La répartition des équipements culturels



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE



Triplex



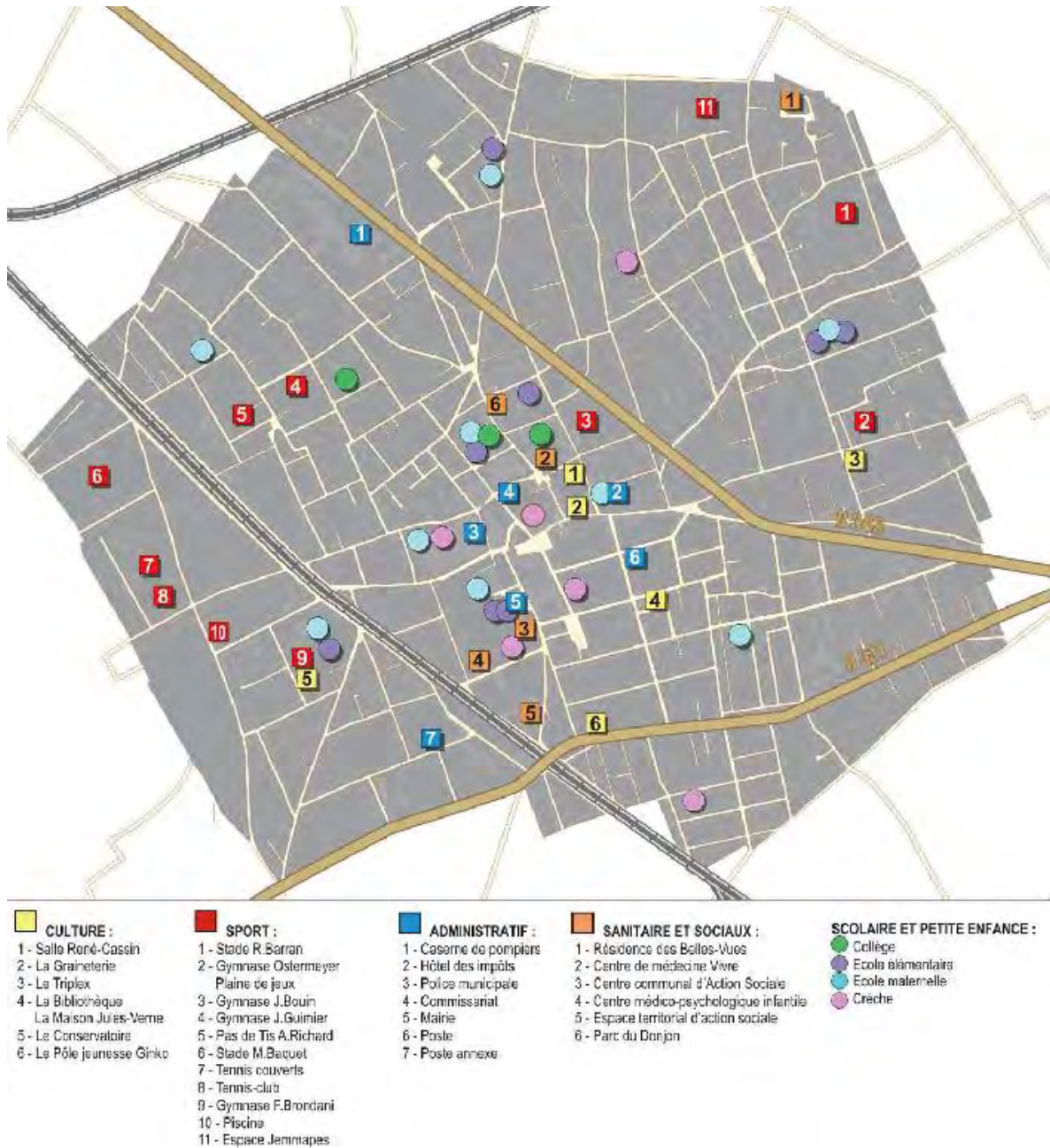
Atelier 12



Bibliothèque

8.5. Les équipements : conclusion et enjeux

La répartition de l'ensemble des équipements d'intérêt collectif



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

SYNTHESE ET ENJEUX

- Des équipements sanitaires et sociaux, avec une offre importante en médecine libérale sur le territoire communal ;
- Une structure en équipement scolaires importantes avec : 17 écoles primaires qui n'ont pas atteint leur capacité maximum d'accueil et trois collèges ;
- Une offre en activités de loisirs et en équipements dédiés aux jeunes ;
- Des équipements sportifs (4 gymnases, 2 stades, des tennis,...) et un tissu associatif très fort surtout dans le domaine sportif ;
- Une offre variée en équipement culturels avec des structures d'accueil (bibliothèque, conservatoire, salle d'expositions,...) et de nombreuses manifestations, mais dispersée sur le territoire ;
- Des équipements administratifs regroupés dans le centre-ville.

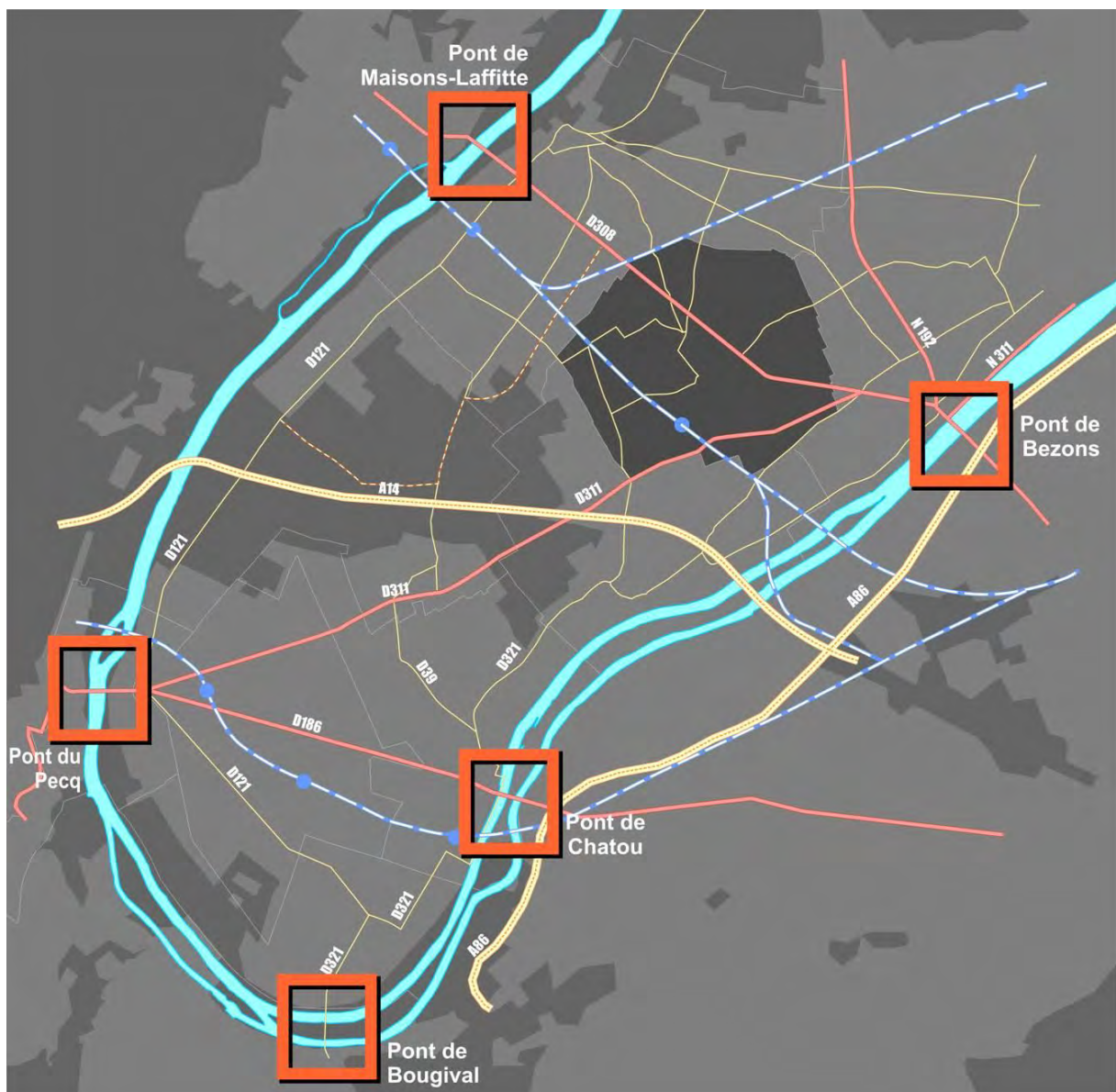
IX – Les déplacements

9.1. Les réseaux routiers

Du fait de sa position dans un méandre de la Seine, la Boucle de Montesson se trouve cernée par la frontière naturelle et physique qu'est le fleuve. Les lieux d'échanges entre l'intérieur du méandre et l'extérieur sont limités à cinq ponts : Bezons et Maisons Laffitte au nord, Chatou et Le Pecq au sud et le pont de Croissy à l'extrême sud, ce qui induit des concentrations ponctuelles de flux de véhicules qui engendrent de nombreux problèmes de circulation.

Ces problèmes de trafic sont renforcés par la position de la Boucle de Montesson sur un axe régional est-ouest très emprunté qui relie l'ouest du bassin parisien à la capitale, via La Défense. En effet, deux autoroutes très utilisées dans les déplacements domicile-travail des franciliens, passent à proximité de la Boucle (A86) ou dans le cœur de la Boucle (A14). Toutes deux sont très proches de Houilles.

Le réseau viaire à l'échelle de la Boucle de Montesson



Source : Cartographie du PLU1 - SCURE



9.1.1. L'organisation du réseau viaire

Le réseau viaire de la commune peut être décomposé selon deux types :

- le réseau primaire ou de portée régionale ;
- le réseau secondaire ou réseau interne.

La hiérarchisation du réseau viaire sur le territoire ovoïdois



	Voirie primaire
	Voirie secondaire

Source : Cartographie du PLU1 - SCURE

a. Le réseau primaire

Compte tenu du faible nombre de points de liaison avec l'extérieur du méandre, la circulation de transit est limitée à des passages obligatoires induisant des concentrations de flux. Ainsi, les principaux axes traversants, selon la logique de maillage radioconcentrique depuis Paris, sont extrêmement fréquentés et subissent d'importants encombrements aux heures de pointe.

Le territoire communal est marqué par la présence de deux axes structurants qui le traversent d'ouest en est, au nord du territoire (RD 308) et du sud-ouest au nord-est (RD 311).

La **RD 308** relie le pont de Maisons-Laffitte à l'ouest à celui de Bezons à l'est. Cet axe, constitué par les boulevards Henri Barbusse et Emile Zola, permet de rejoindre le pont de Bezons et ainsi d'intégrer le réseau parisien (A86, etc.) et est très fréquenté.

Le trafic y est très important, voire saturé aux heures de pointes, on y dénombre plus de 19 000 véhicules par jour en 2007. Outre cette nuisance sonore, la RD 308 constitue également une coupure physique dans la ville. Les quartiers situés au nord de la voie se trouvent en effet coupés du centre-ville, situé au sud-ouest de la commune.

Néanmoins, des travaux d'aménagements ont été menés ces dernières années afin de réguler les flux de circulation, diminuer la vitesse des véhicules et augmenter la sécurité sur cet axe.

En particulier, sur la commune de Houilles, la RD 308 a fait l'objet de travaux de sécurité et d'un aménagement paysager des abords, avec une première tranche, sur le boulevard Emile Zola (2003-2004), une 2ème tranche, du boulevard Henri Barbusse jusqu'à la rue Emile Combes (2005-2006). Le dernier tronçon du bd Henri Barbusse jusqu'à la limite de Sartrouville avait déjà fait l'objet d'aménagements en 1992, qui ont été complétés récemment.

La **RD 311**, qui longe la commune du sud-ouest au nord-est, rejoint la RD 308, via le boulevard Jean Jaurès. Cet axe qui assure la jonction entre les ponts du Pecq et de Bezons, est légèrement moins fréquenté que la RD 308, en 2007, on y dénombre près de 12 000 véhicules par jour.

Une étude de sécurité a été réalisée en 2004 avec pour objectif d'améliorer la sécurité et de réduire la vitesse des automobilistes. Elle a donné lieu à la réalisation d'aménagements ces dernières années, en particulier, des réaménagements de carrefours et la réalisation de bandes cyclables.

b. Le réseau secondaire

La voirie d'intérêt secondaire est composée de plusieurs axes qui permettent un maillage de la commune. Deux types de voies peuvent être distingués :

- **la voirie de desserte locale** qui constitue le maillage viaire principal de la commune et permet de relier et desservir les différents quartiers à partir du centre-ville (rue Gabriel Péri, rue de la Marne, rue Hoche, rue Stalingrad, rue Faidherbe, rue du Réveil Matin, rue de Buzenval,...).

Elle est constituée par les voies anciennes qui sont généralement des rues sinueuses, de faible emprise, dont la circulation s'effectue le plus souvent à sens unique.

- **la voirie de desserte interne** qui a été réalisée dans le cadre des opérations de lotissements et qui forme un maillage routier orthogonal permettant de desservir l'intérieur des quartiers résidentiels (quartier du Tonkin, lotissement du Parc, etc.).

9.1.2. Les flux de circulation

D'une manière générale, le trafic des grands axes traversant la ville de Houilles ou situés à proximité immédiate a diminué continuellement entre 2001 et 2010, ces axes restant néanmoins très fréquentés. Plusieurs raisons cumulées peuvent expliquer cette évolution, en particulier :

- la mise en circulation de l'autoroute A14 (inaugurée en 1996), qui capte une partie du trafic de transit entre la région de Poissy et Paris qui traversait la Boucle auparavant : le trafic sur l'A14⁵ a augmenté de 26 % entre 1999 (23 463 véhicules/jour) et 2005 (29 578 véhicules/jour) et a connu une baisse de 3,7 % depuis, pour atteindre 28 498 véhicules/jour en 2007 ;
- le bouclage de l'A86 (section pont de Chatou – A13 en 2009, puis A13 – Jouy-en-Josas en 2011) qui a entraîné une réduction du trafic au niveau du pont de Chatou, du pont de Bougival et dans le sud de la Boucle ;

⁵ Les comptages routiers ont été effectués sur la section comprise entre la limite du département des Yvelines à Carrières-sur-Seine et la jonction avec l'A13 à Orgeval.

- l'évolution des modes de travail, notamment avec la réduction de sa durée hebdomadaire qui, au-delà de l'étalement journalier, rend la circulation plus fluide sur les grands axes autoroutiers et incite les automobilistes à les emprunter (au détriment des axes urbains plus courts en distance) ;
- la difficulté de circuler dans Paris qui incite les automobilistes à utiliser l'intermodalité et à diminuer le trafic routier.

Cette baisse de circulation générale masque toutefois des évolutions inégales. Plusieurs tendances peuvent être identifiées, notamment :

- une forte baisse du trafic sur les ponts (de - 21 % sur le pont du Pecq à - 32 % sur le pont de Chatou) qui indique une réduction des flux de transit au travers de la Boucle ;
- l'augmentation ponctuelle de la circulation sur certains axes, ou tronçons d'axes nord-sud (RD121 au nord de Sartrouville) qui pourrait signifier une augmentation des flux de déplacements ;
- une dispersion de la circulation sur l'ensemble des axes internes avec une augmentation sur ceux qui étaient moins empruntés qui peut s'expliquer notamment par les travaux d'aménagement et de régulation du trafic effectués sur les autres voies.

À Houilles même, le trafic sur la RD308 a nettement diminué depuis 2001 (- 24 %), de même que sur la RD311 (- 6,1 %).

- dans le quartier des Blanches : rue Louise Michel et rue Faidherbe.
- Au sein de cette zone sont distingués des stationnements de longue durée (à la journée, à la semaine ou au mois – zone jaune) et des stationnements de courte durée (limité à 2h30 en journée – zone rouge).

Figure 2 : Les zones bleues

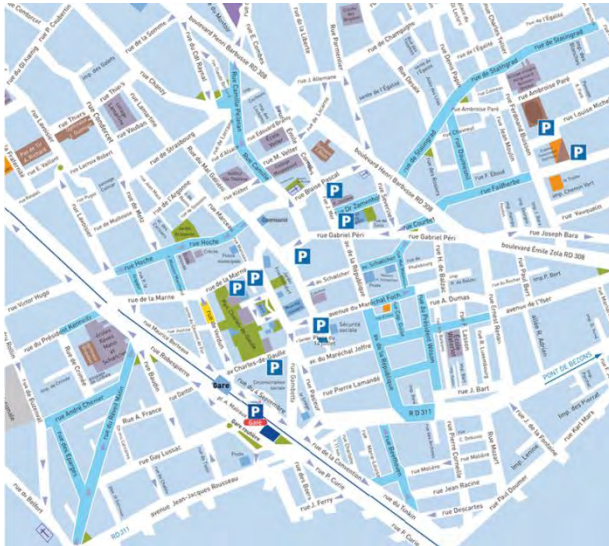
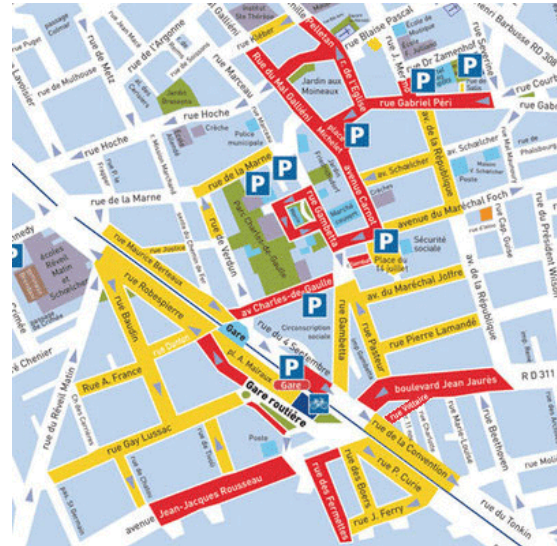


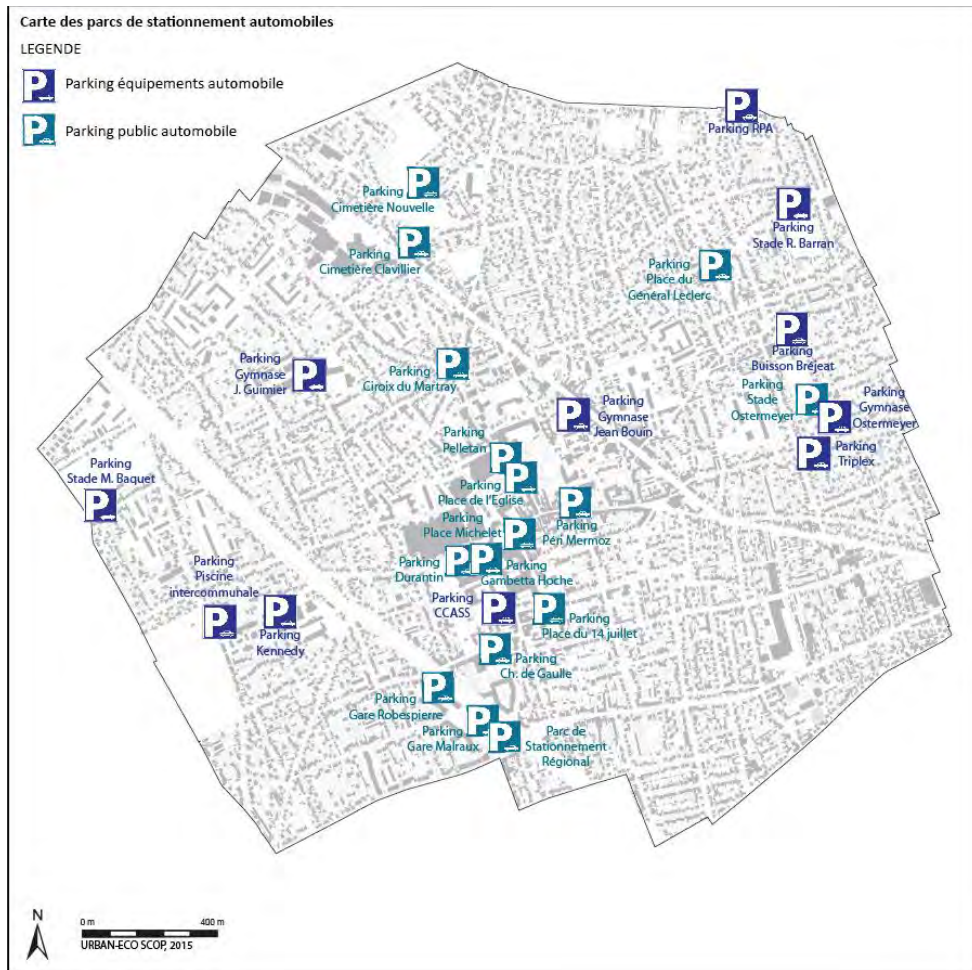
Figure 3 : Les zones de stationnement payantes et les parkings



Il existe des difficultés de stationnement sur la commune, en particulier dans le centre-ville et aux abords de la Gare. Ces difficultés ponctuelles sont liées au manque de parc de stationnement public hors voirie. En effet, malgré la présence de nombreuses places de stationnement intégrées à la voirie publique, il n'existe qu'un seul parking public en ouvrage, le Parc de Stationnement Régional (PSR) de la Gare. Un parc fermé y est réservé pour les deux roues. Pour répondre au déficit de places de stationnement il est prévu de réaliser une extension du Parc de Stationnement Régional.

Néanmoins, ces difficultés ne sont pas de la même importance selon le moment de la journée et le jour de la semaine. Les problèmes de stationnement sont les plus importants :

- en fin de journée, dans les rues commerçantes (rue Charles de Gaulle, place Michelet, etc.) ;
- le mercredi et le samedi matin, jours du marché ;
- la nuit dans certaines rues à proximité des grands ensembles de logements (rue Hoche, rue de la Marne, rue Gabriel Péri, rue Blaise Pascal, ...).



Inventaire des capacités de stationnement sur voirie

Sites	Nb de places de véhicules motorisés
Parking Gambetta Hoche	105
Parking Durantin	133
Parking Place Michelet	38
Parking Place du 14 juillet	92
Parking Gare Malraux	84
Parking Gare Robespierre	68
Parking Pelletan	17
Parking Mermoz	10
Parking Abbé Grégoire	45
Parking Darieus	24
Parking rue de Salis	13
Parking Charles de Gaulle	7
Parking rue Nouvelle	30
Parking Henri Dunant	41
Parking Place du Gal Leclerc	37
Sur voirie	736
Total	1480

Sources : service voirie – ville de Houilles

9.2. Les transports en commun

9.2.1. Le réseau ferré

a. La gare de Houilles-Carières-sur-Seine

La ville de Houilles dispose d'une gare au sud de son territoire en limite avec Carrières-sur-Seine.

Cette gare forme un nœud important pour le réseau francilien : avec 24 000 voyageurs par jour, elle est la 4^{ème} gare de l'Ouest Parisien. Elle permet une interconnexion entre le RER A et avec les Transilien du réseau Saint-Lazare :

- la ligne A du RER, de Cergy – Le Haut / Poissy à Noisy-le-Grand - Mont d'Est / Torcy / Marne-la-Vallée - Chessy
- la ligne J du Transilien de Paris-Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie via Nanterre Université et Poissy.

Cette desserte ferroviaire est un atout majeur de la ville par rapport aux communes voisines. En effet, le site de la gare est un véritable lieu de convergence de plusieurs modes de transports qui drainent les populations actives et étudiantes de l'ensemble des communes riveraines. La gare de Houilles permet aux voyageurs de rejoindre les principaux pôles économiques ou universitaires de l'agglomération parisienne.



Voies ferrées



Gare RER/SNCF



Passerelle

La gare de Houilles – Carrières-sur-Seine avait été identifiée par le PDUIF de 2000 comme un pôle d'échange nécessitant l'amélioration de son fonctionnement, de son offre et de sa qualité de service. Un contrat de pôle a été élaboré en 2004 pour une durée de 5 ans. Les aménagements et actions planifiées dans le cadre du contrat de pôle ont été réalisées :

- réaménagement et mise en accessibilité de la gare routière ;
- circulations douces
 - réorganisation de l'espace public afin de sécuriser les cheminements piétons et PMR ;
 - jalonnement d'itinéraires
 - aménagement de stationnement pour les cycles
- stationnement :
 - agrandissement et réhabilitation du parc Relais,
 - aménagement d'un dépose-minute ;
 - clarification de l'offre de stationnement aux abords de la gare ;
- amélioration de l'accès aux taxis

b. Le tramway T2

La ligne T2 du tramway Porte de Versailles – Pont de Bezons permet l'accès à La Défense en 12 minutes et à Paris – Porte de Versailles en 45 minutes depuis son terminus au Pont de Bezons, à 1 000 m de la limite communale, avec un tramway toute les 4 minutes en heure de pointe.

La mise en service du prolongement du tramway fin 2012 a occasionné une réorganisation laquelle du réseau de bus dans la boucle de Montesson.

Le prolongement du tramway depuis le Bezons jusqu'à Argenteuil et Sartrouville, un temps envisagé, n'a pas été retenu dans les projets du « Nouveau Grand Paris » présenté en avril 2014 par le STIF.

c. Le projet Tangentielle Nord (Tram Express Nord)

Le projet « Tangentielle Nord » permettra à terme de relier Sartrouville à Noisy-le-Sec en passant par 14 gares, dont 6 nouvelles. Empruntant le réseau ferré de la Grande Ceinture (actuellement seulement utilisé pour le trafic de fret), cette nouvelle ligne permettra des interconnexions entre les 5 lignes RER A, B, C, D et E et les lignes de banlieue vers Saint-Lazare, Gare du Nord et Gare de l'Est.

La gare nouvelle de Sartrouville Val Notre-Dame située au Bel Air, à Sartrouville en limite de Houille améliorera la desserte de la commune.

Figure 4 : Tracé de la tangentielle Nord (source : STIF)



La réalisation de ce projet sera effectuée en trois tranches. Le premier tronçon entre Epinay-sur-Seine et Le Bourget sera mis en service en 2017. Le prolongement ouest jusqu'à Sartrouville viendra ensuite. Pour ce deuxième tronçon, les études techniques et foncières sont en cours. La mise en service complète de la ligne est envisagée en 2023.

Figure 5 : Le projet de Tangentielle Nord à Sartrouville et Houilles (source : SNCF IGP SIG)



d. Le projet Eole

Le prolongement de la ligne E du RER vers l'ouest a pour objectif d'offrir une alternative au RER A pour la traversée de Paris. Il consiste à réaménager la ligne existante entre Mantes-la-Jolie et La Défense, sur une longueur de 47 kilomètres, et à percer un nouveau tunnel entre La Défense et Haussmann Saint-Lazare, terminus actuel du RER E.

Le projet s'accompagne de la création de 3 nouvelles gares (à Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie) et traversera 3 départements (Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines).

Figure 6 : Le tracé du prolongement du RER E



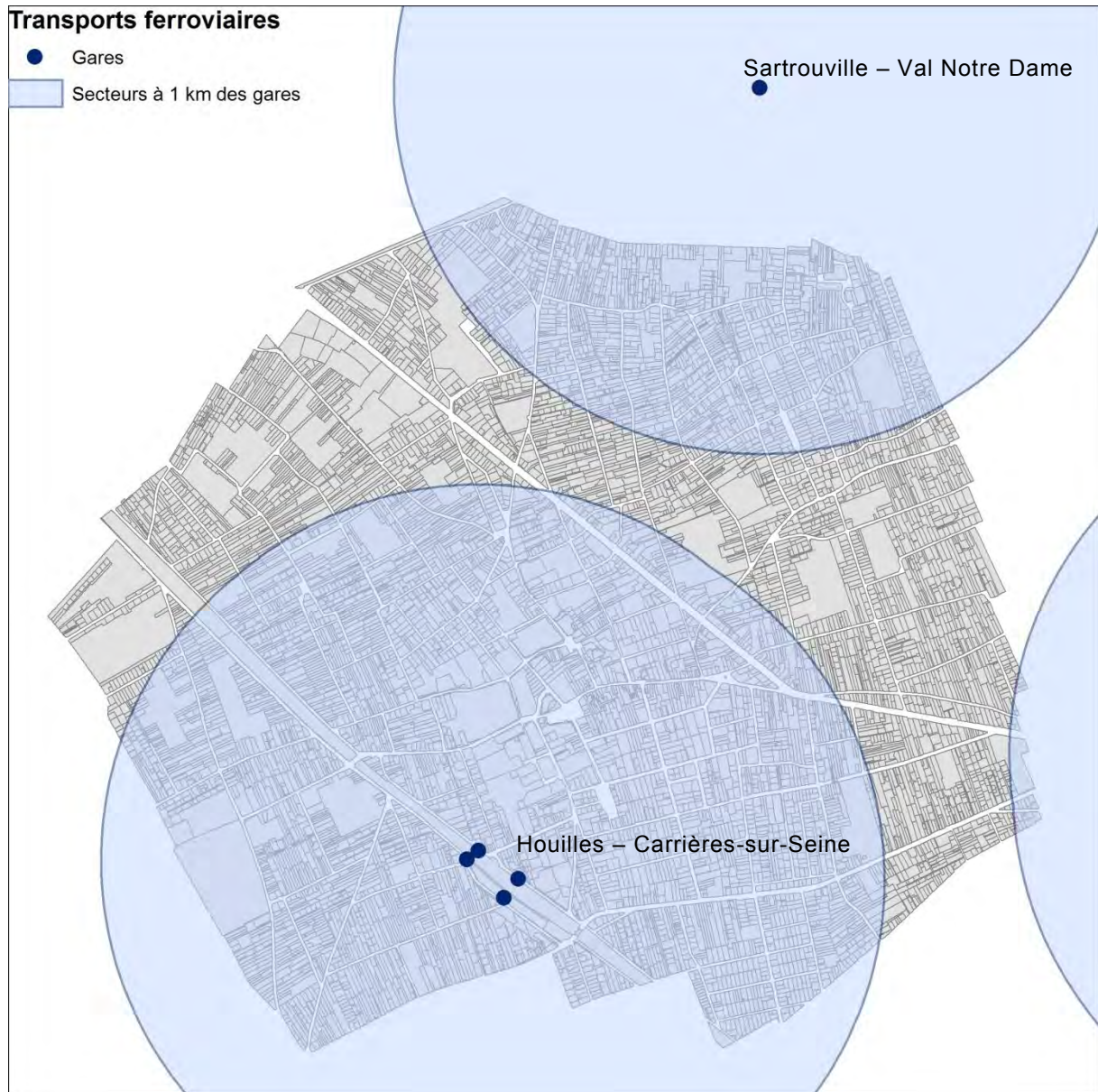
La gare de Houilles Carrières-sur-Seine sera desservie par les missions omnibus avec 1 train toute les 15 minutes en heure de pointe, mettant La Défense à moins de 15 minutes et la Gare Saint-Lazare à moins de 30 minutes.

Le projet diminuera la fréquentation de la ligne A, très chargée sur la branche allant vers Cergy-le-Haut, améliorant ainsi les conditions de transport des Ovoidois.

La mise en service du tronçon de Nanterre La Folie à Mantes-la-Jolie est prévue en 2022

e. Un territoire proche des gares

La majeure partie du territoire de Houilles est situé à moins de 1 km de gares ferroviaires : gare de Houilles – Carrières-sur-Seine pour l'essentiel, terminus du tramway T2 au Pont de Bezons à la marge, et prochainement, nouvelle gare de Sartrouville – Val Notre Dame pour le nord-est du territoire :



9.2.2. Les réseaux de bus

a. La desserte de la commune en bus

- **La desserte de la commune en bus**

Suite au prolongement du tramway T2 jusqu'au Pont de Bezons, le réseau de bus dans la boucle de Montesson a été profondément réorganisé.



La commune dispose d'une bonne desserte en transport en commun sur son territoire avec sept lignes de bus qui la traversent, dont 1 ligne RATP et 6 lignes « Bus en Seine » exploitées par Transdev :

- la ligne 262 (RATP) : qui effectue la liaison entre le Pont de Bezons et Maisons-Laffitte comprend plusieurs arrêts le long du boulevard Henri Barbusse ;
- la ligne 3 : qui assure la liaison entre la gare de Houilles vers les gares de Chatou et du Pecq ;



- la ligne 10 : qui assure la liaison entre la gare de Houilles-Carières-sur-Seine et la zone des Amandiers ;
- la ligne 19 : de la gare de Houilles vers la gare du Vésinet Le Pecq ;
- la ligne 23 : de la gare de Houilles vers la gare de Sartrouville ;
- La ligne 25 : du plateau de Bezons aux gares de Houilles et de Sartrouville.
- la ligne 34 : lycée de Carrière-sur-Seine – Argenteuil

Houilles dispose d'une gare routière importante, située au niveau de la gare RER, où convergent les différentes lignes de bus qui traversent le territoire.

Figure 7 : La desserte en bus sur le territoire



Les bus de nuit Noctilien N152 (Gare Saint-Lazare – Gergy) et N24 (Bezons Grand Cerf – Châtelet) assurent la desserte nocturne de Houilles en transport en commun.

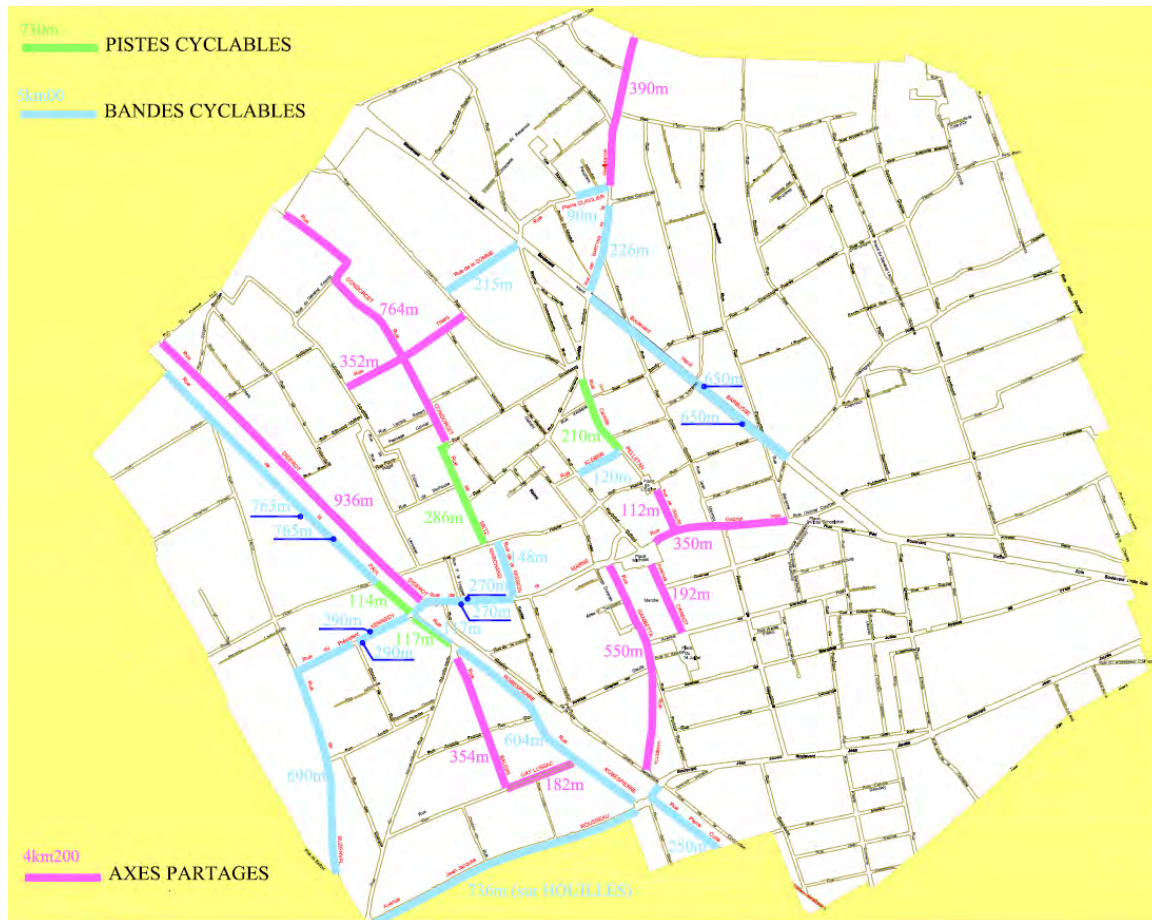
9.3. Les modes de déplacements doux

9.3.1. Les aménagements cyclables

Le réseau cyclable à Houilles représente environ 10 km.

Depuis 2000, l'aménagement de liaisons cyclables et la création de zones 30 se sont accompagnés d'un ensemble de mesures complémentaires facilitant l'usage du vélo et sécurisant la pratique cycliste : signalétique adaptée, continuité des itinéraires, conditions de stationnement.

Figure 8 : Les aménagements cyclables du territoire



Les modes de déplacements en vélo concernent :

- les loisirs ;
- les déplacements quotidiens de petite distance ;
- les rabattements vers la gare.

Trois types d'aménagement cyclable coexistent sur le réseau de Houilles, afin de faciliter la mobilité inter quartier :

- les zones 30 et les axes partagés : notamment rues Gabriel-Péri, Gambetta, Marcel-Sembat et Séverine ;
- les pistes cyclables sur trottoirs : mises en place le long du boulevard Henri Barbusse (RD308) elles permettent le raccordement des parties nord et sud du réseau et le franchissement de cet axe routier en toute sécurité ;
- les double-sens cyclables : notamment rue Camille-Pelletan (sur la chaussée) de la Croix de Martray jusqu'à la rue Kléber mis en place afin de desservir le collège Guy-de-Maupassant et l'institut Sainte-Thérèse (sur trottoir).

9.3.2. Le stationnement des deux roues non motorisés

Face à l'augmentation des déplacements en deux-roues non motorisés sur la commune, de nombreux équipements ont été réalisés afin de couvrir l'ensemble du territoire. Le nombre total d'emplacements de vélos à Houilles, se porte à 710 dont 430 sous abri (respectivement 630 et 250 en 2008). Les principaux lieux équipés en parcs à vélos sont :

- Équipements sportifs : stade Maurice-Baquet, stade Robert-Barran, gymnase Jean-Bouin, gymnase Franco-Brondani, gymnase Jean-Guimier et piscine ;
- Équipements publics : l'espace jeunesse « Le Ginkgo », la bibliothèque Jules-Verne, le Triplex et la Mairie ;

- Les groupes scolaires ;
- Les abords de la gare (équipé lors des travaux d'aménagement de la gare, afin de permettre le développement de l'intermodalité) ;
- La Poste ;
- Avenue de la République (face au cabinet vétérinaire).

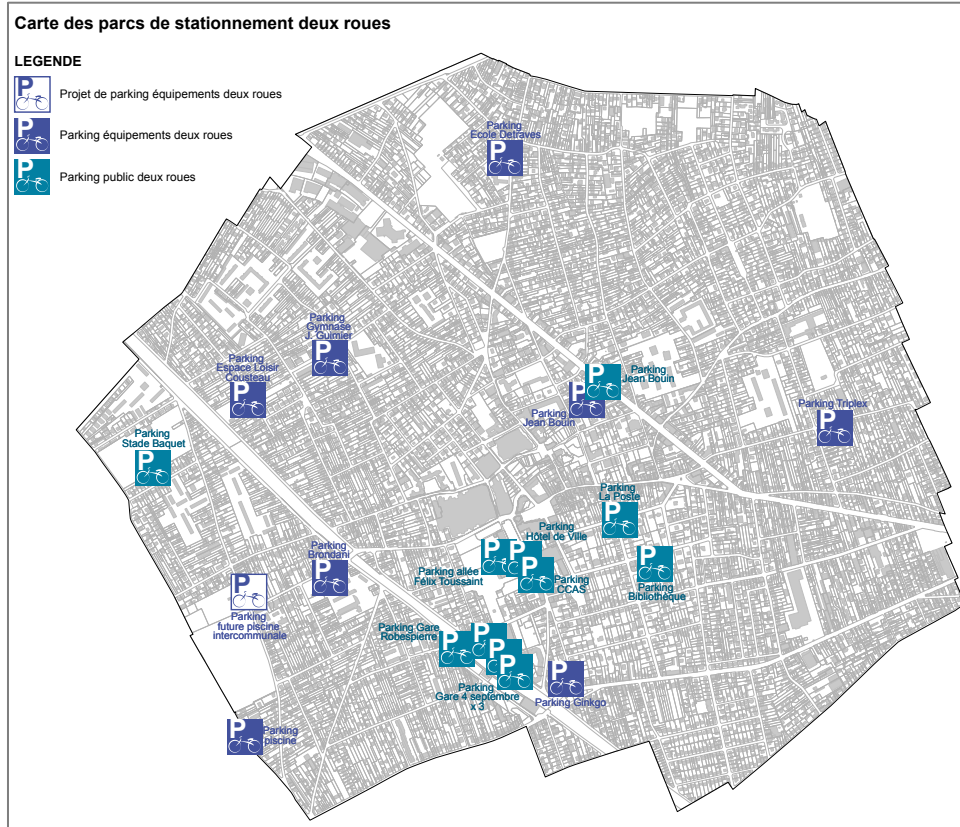
D'autres projets de stationnement des deux roues sont envisagés en particulier : Place Michelet, Place du 14 juillet, Quartier de l'Église et dans le centre au niveau des commerces de proximité.

En outre, afin de permettre le développement des pratiques intermodales en liaison avec les transports en commun ferrés, le stationnement des vélos aux abords de la gare a été augmenté lors des travaux d'aménagement de la gare. Le nombre d'emplacements de vélos est passé de 250 à 630, dont l'installation de 350 emplacements sous abri (modèle Île-de-France subventionné par la région).

La location de vélos à la journée ou à la demi-journée est possible depuis le mois de mars 2009, au niveau du parc de stationnement régional.

Stationnement pour les 2 roues non motorisés





Inventaire des capacités de stationnement vélos

Sites	Nb de places de véhicules motorisés
Abbé Grégoire	26
Eglise	10
Gambetta (Tabac mairie)	2
Avenue République	4
Parking Kennedy	20
Place de la Gare	10
Parking Gare côté 4 Septembre	310
Parking Gare place A Malraux	74
Parking Robespierre Transilien	76
Parking Mermoz	20
Camille Pelletan	6
Jean Bouin	12
Louise Michel	8
Sarazin	14
Parking Rouget de l'Isle	6
Allée Felix Toussaint	14
Allée Guesde	8
Mairie	6
Total	626

Sources : service voirie – ville de Houilles

9.4. Les modes de déplacement des habitants

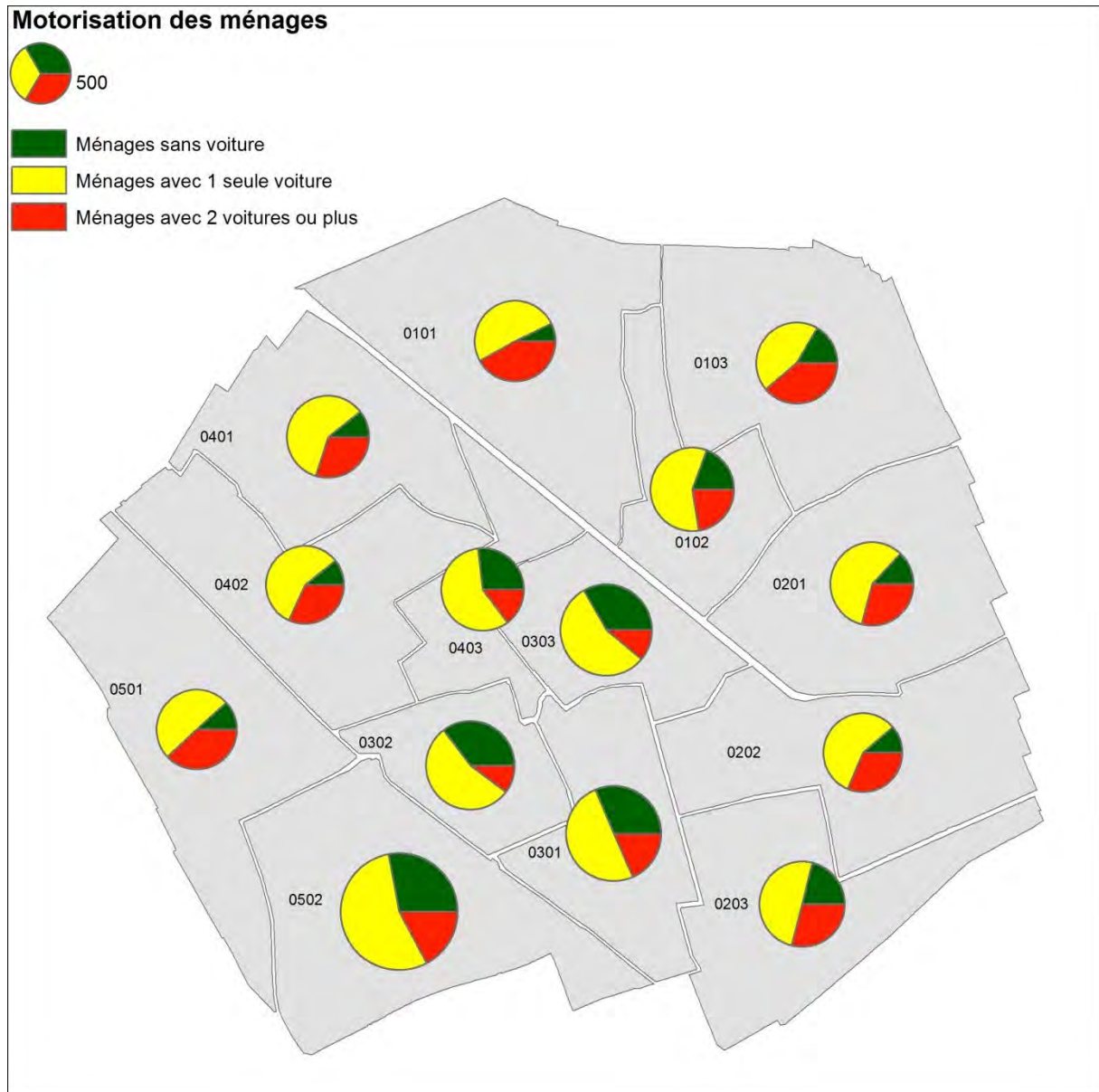
9.4.1. La motorisation des ménages

Le nombre de voiture par ménage à Houilles est modéré. 54 % des ménages ont une seule voiture (52 % en maison, 57 % en appartement), 21 % n'en possèdent pas. Ils ne sont que 2,5 % à avoir 3 voitures ou plus.

Ménages avec...	Maison	Appartement	Autre	Total
... aucune voiture	670	1 971	89	2 730
... une seule voiture	3 299	3 770	16	7 086
... deux voitures	2 100	832	0	2 932
... trois voitures ou plus	270	50	3	323
TOTAL	6 339	6 623	108	13 070
Taux de motorisation	1,3	0,8	0,2	1,1

Figure 9 : Nombre de voiture des ménages (INSEE, RP2011)

Le taux moyen de motorisation des ménages peut donc être calculé.



Cartographie : Urban-Éco, d'après Cadastre DGFIP et RP2011 INSEE

La motorisation des ménages est corrélée avec la typologie de l'habitat : les ménages résidant dans des maisons sont plus motorisés. La part des ménages sans voiture est significative là où les appartements dominent, qui se trouvent aussi être les IRIS les plus proches de la gare ferroviaire actuelle. A contrario, il y a peu de ménages bimotorisés, sauf dans les IRIS les plus éloignées de la gare de Houille – Carrières-sur-Seine (IRIS 0101, 0103 et 0501). La présence de la gare a bien un effet sur la motorisation des ménages.

Ainsi, la future gare de Sartrouville – Val Notre Dame changera très vraisemblablement les habitudes de transport des habitants proches (IRIS 0101 à 0103).

9.4.2. Les déplacements domicile-travail

Le recensement de la population 2011 indique les modes de déplacement suivants pour la population active de 15 ans et plus résidant à Houilles :

		Mode de transport				
		Houilles	Autre commune des Yvelines	Autre département francilien	Autre	Ensemble
Lieu de travail	Pas de transport	424	7	15	6	451
	Marche à pied	575	84	106	7	772
	Deux roues	152	162	513	1	828
	Voiture. camion. fourgonnette	963	1 704	2 874	115	5 656
	Transports en commun	363	898	6 574	65	7 899
	Ensemble	2 477	2 855	10 081	193	15 606

Source : INSEE, RP2011

La moitié des actifs oivillois utilisent les transports en commun pour ses déplacements domicile-travail, et même 65 % de ceux qui travaillent dans un autre département de la région. Les véhicules individuels dominant (60 %) pour ceux qui travaillent dans d'autres communes des Yvelines et hors d'Île-de-France. La marche à pied et les deux-roues sont globalement négligeables. La marche n'est le mode de déplacement que de 23 % des actifs qui travaillent dans leur propre commune.

Ainsi, les modes de déplacement des actifs oivillois sont modérément consommateur d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre. Un marge de progression existe, pour développer l'usage de la marche et du vélo pour les actifs travaillant à Houilles et dans les communes proches.

La part des transports en commun est appelée à progresser avec la mise en service du prolongement à l'ouest du RER E, et la mise en service de la tangentielle nord. En effet, la comparaison avec le recensement de la population de 2006, antérieur à la mise en service du prolongement au Pont de Bezons du tramway T2 et à la réorganisation du réseau de bus de la Boucle de Montesson montre que la part des transports en commun a progressé d'environ 3 % au détriment des véhicules individuels.

9.5. Les déplacements : conclusion et enjeux

- Un trafic important du à la situation de Houilles dans un méandre de la Seine, en baisse cependant suite à l'ouverture complète de l'A86 :
 - Des axes structurants qui génèrent d'importants flux d'échanges et de transit (RD 308, RD 311) avec à proximité des autoroutes franciliennes fréquentées (A86, A14) ;
 - En 2010 : 17 000 véhicules/jour sur la RD308 et 12 000 véhicules jours sur la RD311.
- Une desserte en transport en commun importante (réseau ferré RER et SNCF, lignes de bus) adaptée suite à l'arrivée du tramway T2 au Pont de Bezons, et qui va encore être complétée par plusieurs projets (prolongement du RER E, tangentielle Nord) ;
- Une capacité en stationnements publics essentiellement répartie dans le centre-ville et au niveau de la gare.
- Un problème global de stationnement dû au manque de stationnement résidentiel à proximité des grands ensembles de logements, au manque de disponibilité foncière, à la dispersion des équipements qui créent des problèmes de stationnement lors des manifestations.
- Un réseau en liaisons douces important qui représente près de 10% de l'ensemble de la voirie.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



I – La structure physique du territoire

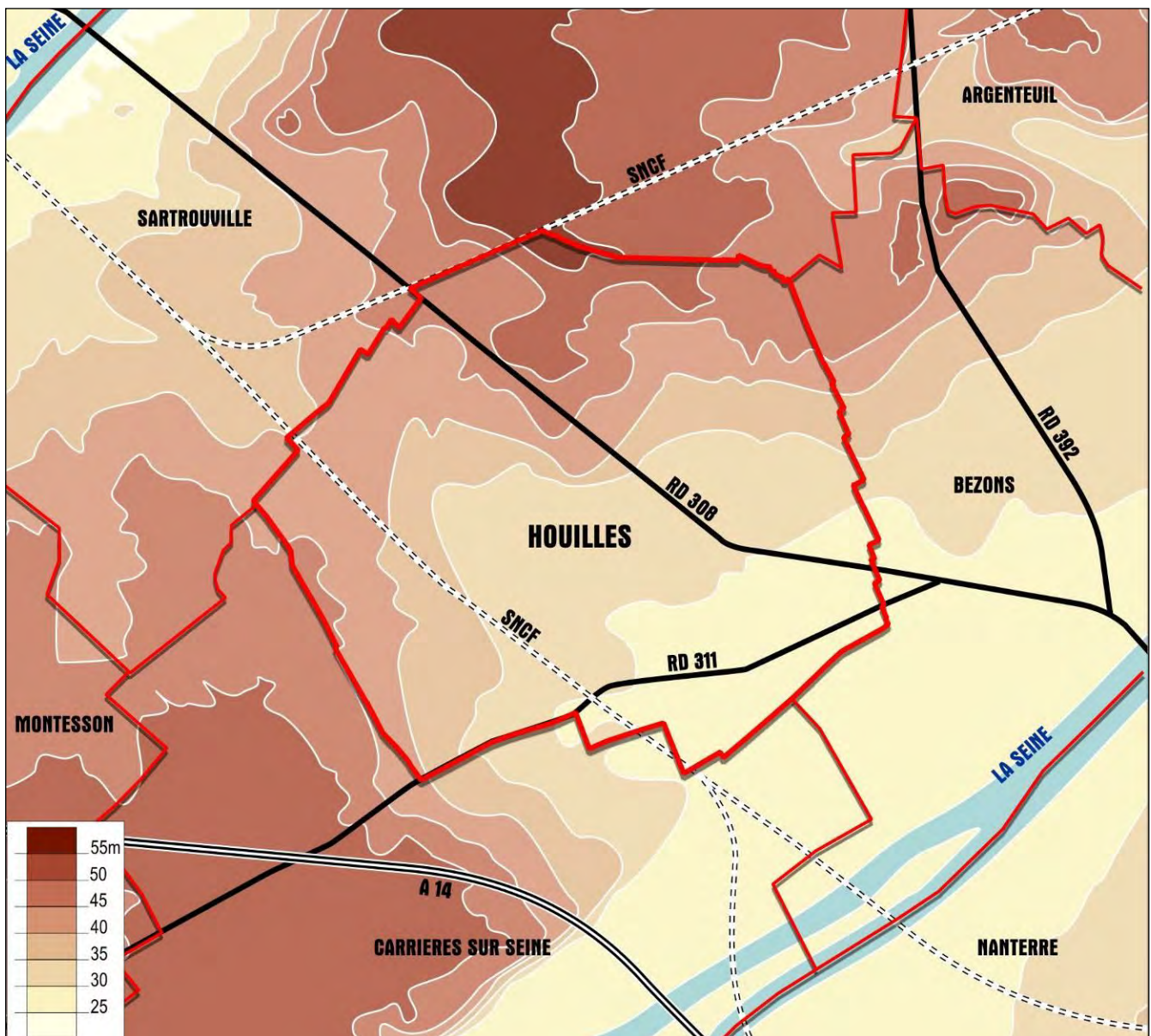
1.1. La topographie

Le territoire de Houilles présente une situation géographique transitoire puisqu'il est situé entre les coteaux de Cormeilles et de Montmorency et la plaine de Montesson. Cette situation de piémont explique la légère pente, orientée du Nord vers le Sud, perceptible sur l'ensemble du territoire communal.

L'altitude, quant à elle, varie entre 55 mètres pour le point le plus haut situé en limite de Sartrouville, et 26 mètres pour le point le plus bas situé au sud-est près de Carrières-sur-Seine. Ce secteur sud-est qui présente les altitudes les plus faibles correspond au tracé de la vallée de la Seine.

Ainsi, le léger relief présent sur le territoire Houilles offre de nombreux points de vue perceptibles depuis les points hauts du territoire, qui s'ouvrent vers l'ensemble du quartier d'affaires de La Défense ou vers certains quartiers de la ville.

La topographie du territoire ouillois



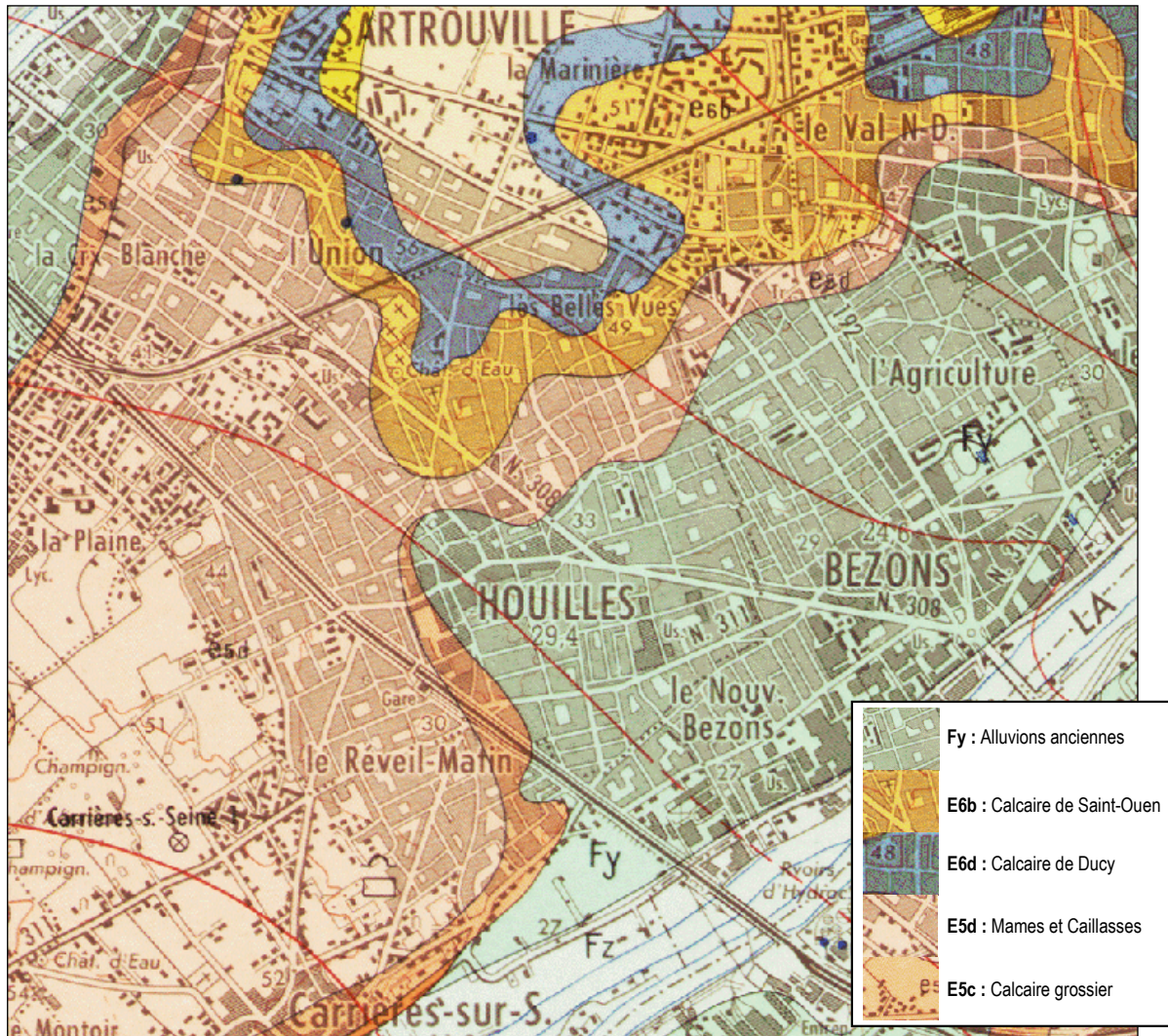
1.2. La géologie

Houilles fait partie de l'ensemble sédimentaire du bassin parisien qui présente des couches géologiques sub-horizontales.

On y trouve une succession de strates de l'ère tertiaire, alternant calcaires et marnes qui ont été fortement érodées par la Seine, puis remplacées dans le fond des vallées par des alluvions quaternaires.

Sur les plateaux d'importants dépôts éoliens de loess ont donné naissance à de riches sols agricoles.

Extrait de la carte géologique de Paris 1/50 000 (BRGM)



Houilles est composée des couches sédimentaires suivantes :

- Les Alluvions anciennes (Fy) présentes à l'est de la commune, qui constituent de vastes formations de remblaiement déposées par les cours d'eau. Elles sont constituées par des matériaux prélevés dans les formations géologiques traversées par les fleuves à l'amont. La basse terrasse, qui s'élève depuis le fleuve actuel jusqu'à 10 ou 15 mètres au-dessus de l'étage renferme une faune froide.
- Le Calcaire de Saint-Ouen du Bartonien inférieur (E6b) qui est présent au nord de la commune. Il est constitué par une série de marnes crème et de bancs calcaires, parfois silicifiés (travertins) où s'intercalent des feuillets argileux, magnésiens, à silex nectiques.
- Le Calcaire de Ducy du Bartonien inférieur (E6d) qui est présent au nord de la commune. C'est une formation tantôt calcaire, tantôt marneuse, qui ne renferme pas de fossiles.

- Les Marnes et caillasses du Lutétien supérieur (E5d), qui recouvrent une grande partie du territoire à l'ouest et au sud. Elles constituent une série laguno-lacustre, puissante d'environ 10 mètres. Au sommet prédominent des marnes blanches, plus ou moins argileuses et magnésiennes, alors qu'à la base, les bancs de calcaire siliceux (caillasses) sont nombreux.
- Le calcaire grossier du Lutétien inférieur (E5c), présent sur une petite bande au centre et à l'est de la commune. Il est représenté par une série de calcaires grisâtres (lambourdes), peu fossilifères, d'environ 4 mètres d'épaisseur, reposant sur les calcaires glauconieux du Lutétien inférieur.

1.3. L'hydrographie

Bien que la commune de Houilles soit située dans un méandre de la Seine, elle ne dispose pas de façade en front de seine. C'est la partie sud-est de la commune en limite avec Carrières-sur-Seine et Bezons qui est la plus proche du cours d'eau.

Le territoire français se distingue en six grands bassins hydrographiques résultant d'un découpage effectué suivant la ligne de partage des eaux. Le territoire de Houilles appartient au grand bassin hydrographique Seine-Normandie.

Extrait des systèmes aquifères du bassin Seine Normandie



La formation des nappes est issue de l'alternance, au niveau des coteaux, de couches peu perméables et de couches perméables.

La perméabilité des couches n'étant jamais totale, ces différentes nappes sont en communication entre elles et avec la rivière. La Seine draine la nappe en période normale, elle infiltre celle-ci lors des crues. Les nappes et la rivière constituent donc un seul et même système.

La commune de Houilles est représentée par les nappes de l'Éocène moyen et inférieur.

Nappe des calcaires lutétiens : Elle est relativement productive sur l'anticlinorium de Beynes et dans le synclinal de Neauphle où le Lutétien présente des sables grossiers à la base. Les Marnes et caillasses sont aquifères, mais la forte minéralisation des eaux et une pollution généralisée due à la présence d'organochlorés volatils, interdisent leur captage à des fins d'eau potable et d'eau industrielle alimentaire.

Le Calcaire grossier est une formation perméable en grand où les circulations d'eau se font principalement par l'intermédiaire de fissures (circulations de type karstique). In fine, les eaux alimentent la nappe des sables yprésiens sous-jacents (Frémécourt, Puisieux) ; de nombreuses sources soulignent généralement le contact sables sur argiles

Nappe des sables yprésiens : La nappe des Sables de Cuise ou du Sparnacien supérieur repose sur les argiles plastiques du Sparnacien lorsque ces assises sont relevées au-dessus des vallées (anticlinal de Vigny, flanc sud de l'anticlinorium de Beynes - Fontenay-le-Fleury, par exemple). Elle apparaît comme la terminaison méridionale de la nappe du Soissonnais.

Elle se met en charge progressivement vers Paris, et elle est exploitée activement dans la banlieue est et nord de la capitale, là où les eaux sont ascendantes.

1.4. Le climat

Le climat des Yvelines est tempéré, soumis aux influences océaniques vers l'ouest, et continentales vers l'est, atténuées toutefois par le réchauffement dû à l'agglomération parisienne. Il n'est pas très humide, avec une moyenne annuelle de précipitations de 600 mm.

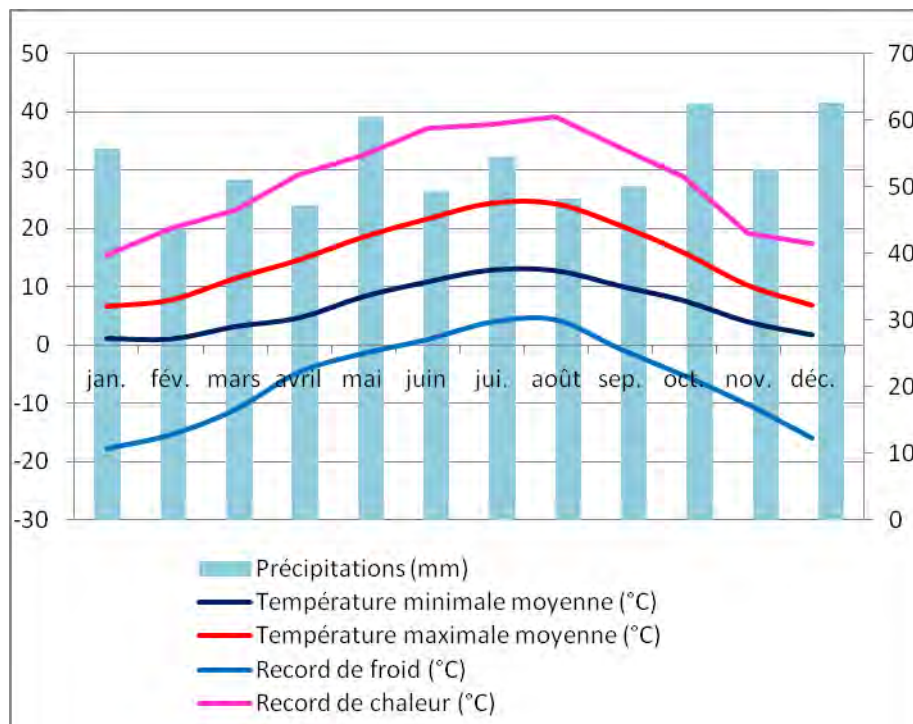
La commune de Houilles ne dispose pas de relevés météorologiques sur son territoire, la station météorologique de référence est celle de Trappes.

La température moyenne annuelle est de 10,7°C (moyenne des trente dernières années). Les vents dominants du secteur Ouest protègent relativement les Yvelines des pics de pollution venant du centre de l'agglomération. Des épisodes orageux sont assez fréquents en été.

Dans ce cadre général, des variations locales (microclimats) peuvent apparaître également notamment à la faveur :

- De l'orientation des versants de la vallée de la Seine, les versants nord étant nettement plus froids et les versants sud plus chauds,
- De la proximité de massifs boisés qui ralentissent les vents, maintiennent une humidité plus importante que dans les secteurs dégagés,
- De petites vallées ou de constructions créant des couloirs orientés dans le sens des vents dominants et accentuant ceux-ci.

Figure 10 : Normales climatiques du territoire oivillois en 1981-2010 (Météo France)



II – Occupation du sol et milieux naturels

2.1. L'occupation du sol

2.1.1. L'occupation du sol en 2012

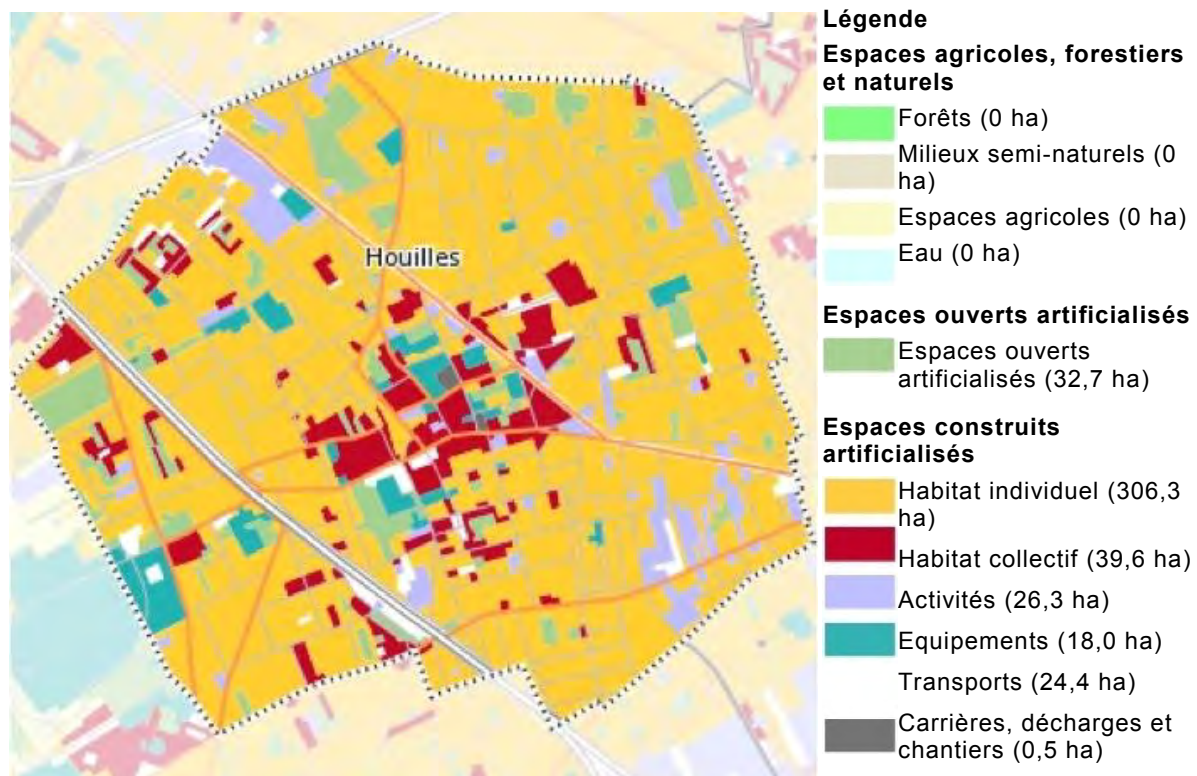
Le territoire communal, qui s'étend sur 448 hectares⁶, est très urbanisé : plus de 92 % du territoire est occupé par des espaces construits artificialisés.

La commune compte, près de 33 ha d'espaces ouverts (parcs, espaces verts,...) dont 19,5 ha d'espaces verts urbains et 6,7 ha d'espaces verts à vocation sportive, soit 8,2 m² d'espace vert par habitant. Pour atteindre le ratio de 10 m²/habitant, Houilles devrait créer près de 6 ha d'espaces verts ouverts au public.

La commune ne compte pas d'espaces agricoles, forestiers ou naturels.

Les espaces construits sont dominés par l'habitat pavillonnaire, qui en représente 74 %.

L'occupation des sols (MOS 2012)



Source : IAU ÎdF – 2012

2.1.2. L'analyse de la consommation d'espace au cours des dernières années

L'analyse de l'évolution des modes d'occupation des sols, étudiés par l'IAURIF, permet de mettre en évidence les postes qui ont été consommateurs d'espaces sur la période 1999-2012.

Depuis 1998, Houilles a perdu ses derniers espaces naturels, agricoles et forestiers, pour l'essentiel avant 2008. Les espaces ouverts urbains ont progressé de plus de 2 ha entre 1998 et 2008, puis sont restés stables. Enfin, les espaces urbains construits ont perdu un peu plus de 1 ha entre 1998 et 2008, puis sont eux aussi restés stables.

⁶ Les données concernant l'occupation du sol de ce chapitre proviennent de l'IAU-IdF (MOS 1998, 2008 et 2012)

Au sein des espaces construits, les espaces consacrés à l'habitat ont cru de 6 ha entre 1998 et 2008 (respectivement 2,7 ha pour l'individuel et 3,2 ha pour le collectif) puis sont restés pratiquement stables.

Au sein des espaces urbains ouverts, le détail des occupations du sol n'étaient pas connu en 1998. Entre 2008 et 2012, les espaces verts urbains ont légèrement régressé au profit des « autres espaces ouverts ». Les surfaces consacrées aux activités ont régressés.

Ainsi, s'il y a bien eu entre 1998 et 2012 une consommation nette d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le développement de l'habitat entre ses deux dates a essentiellement été permis par une reconstruction de la ville sur elle-même.

Occupation du sol		Surf. 1998 ⁷	Surf. 2008	Surf. 2012
Espaces agricoles, forestiers et naturels	Milieux semi-naturels	0,63	-	-
	Grandes cultures	0,84	0,16	0,01
	Autres cultures		-	-
	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>1,5</i>	<i>0,16</i>	<i>0,01</i>
Espaces ouverts artificialisés	Espaces verts urbains	n.r.	19,50	18,97
	Espaces ouverts à vocation de sport	n.r.	6,69	6,69
	Cimetières	n.r.	4,29	4,29
	Autres espaces ouverts	n.r.	2,22	2,83
	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>30,4</i>	<i>32,7</i>	<i>32,8</i>
Espaces construits artificialisés	Habitat individuel	303,68	306,34	306,51
	Habitat collectif	36,42	39,62	39,65
	Activités économiques et industrielles	27,95	26,20	24,09
	Commerces		0,10	1,26
	Équipements sportifs	7,19	2,24	2,24
	Équipements d'enseignement		7,56	7,56
	Équipements de santé		0,35	0,35
	Autres équipements		7,88	7,76
	Transports	22,92	24,42	25,07
	Carrières, décharges et chantiers	3,43	0,49	0,77
	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>416,4</i>	<i>415,2</i>	<i>415,3</i>

Le croisement du MOS avec les données issues du recensement de la population permet d'approcher la densité de logement⁸ : 22 logement/ha dans le tissu pavillonnaire et 179 logement/ha dans le tissu collectif, soit en moyenne 40 logement/ha.

⁷ Information issue du porter-à-connaissance

⁸ L'INSEE recensait en 2011 6 609 maisons et 7 098 appartements

2.2. Le patrimoine naturel

2.2.1. Les éléments du patrimoine naturel : la biodiversité locale

Le territoire de Houilles est un espace urbain ponctué de parcs et d'espaces verts publics et privés. De plus, la commune est située à proximité immédiate d'un espace agricole : le plaine de Montesson et fait partie de l'entité paysagère des Boucles de Saint-Germain et de Montesson.

C'est ainsi que, malgré sa situation dans un contexte urbain dense, Houilles comporte une certaine biodiversité liée à la proximité de la Seine et des espaces naturels variés de la boucle de Montesson. L'Inventaire National du Patrimoine Naturel⁹ (INPN) y a recensé 209 espèces animales et végétales différentes, dont :

	Espèces animales	Espèces végétales
Espèces indigènes	11	165
Espèces introduites	1	29
<i>dont espèces invasives</i>	1	8

a. La faune

12 espèces animales ont été recensées à Houilles. Les insectes et plus particulièrement les papillons participent à la richesse faunistique de Houilles : 5 espèces de papillons inscrits en liste rouge nationale sont présentes sur le territoire de Houilles : le Paon-du-jour, le Myrtil, le Tircis, le Gamma, le Vulcain.

Une espèce de papillon invasif a été relevée : l'Argus des pélargoniums.



b. La flore

Houilles présente également une certaine diversité floristique près de 200 espèces ont été recensées par l'INPN. Parmi elles, on recense :

- 3 espèces remarquables :
 - la Capselle bourse-à-pasteur rougeâtre (*Capsella bursa-pastoris subsp. rubella*) – espèces rare
 - la Linaire rampante (*Linaria repens*) – espèce rare
 - la Renouée des haies (*Fallopia dumetorum*) – espèces assez rare

⁹ L'ensemble de l'inventaire national du patrimoine naturel de la commune de Houilles peut être consulté sur le site <http://inpn.mnhn.fr>



- 29 espèces introduites ont été recensées, dont 8 sont considérées comme invasives :
 - Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Buddleia (*Buddleja davidii*)
 - Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)
 - Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
 - Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
 - Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
 - Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
 - Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*)

**Figure 11 : Liste des espèces végétales recensées sur la commune
(Inventaire INPN : dernière observation entre 2002 et 2009)**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté
<i>Capsella bursa-pastoris</i> subsp. <i>rubella</i>	Bourse-à-pasteur rougeâtre	Indigène	Rare
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	Indigène	Rare
<i>Fallopia dumetorum</i>	Renouée des haies	Indigène	Assez rare
<i>Catapodium rigidum</i>	Pâturin rigide	Indigène	Assez commune
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centauree scabieuse	Indigène	Assez commune
<i>Cynodon dactylon</i>	Cynodon dactyle	Indigène	Assez commune
<i>Diptotaxis tenuifolia</i>	Diptotaxe vulgaire	Indigène	Assez commune
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	Indigène	Assez commune
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	Indigène	Assez commune
<i>Melissa officinalis</i>	Mélisse officinale	Indigène	Assez commune
<i>Onopordum acanthium</i>	Onopordon faux-acanthe	Indigène	Assez commune
<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche de la Picride	Indigène	Assez commune
<i>Oxalis corniculata</i>	Oxalis cornicule	Indigène	Assez commune
<i>Taraxacum erythrospermum</i>	Pissenlit gracile	Indigène	Assez commune
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	Indigène	Assez commune
<i>Urtica urens</i>	Ortie brulante	Indigène	Assez commune
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	Indigène	Commune
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	Indigène	Commune
<i>Ballota nigra</i>	Ballote noire	Indigène	Commune
<i>Bromus erecta</i>	Brome érige	Indigène	Commune
<i>Chaenorrhinum minus</i>	Petite linaire	Indigène	Commune
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	Indigène	Commune
<i>Eragrostis minor</i>	Eragrostis faux-pâturin	Indigène	Commune
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	Indigène	Commune
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	Indigène	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	Indigène	Commune
<i>Papaver dubium</i>	Pavot douteux	Indigène	Commune
<i>Persicaria lapathifolia</i>	Renouée à feuilles de patience	Indigène	Commune
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	Indigène	Commune
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	Indigène	Commune
<i>Poa compressa</i>	Pâturin comprime	Indigène	Commune
<i>Rubus ulmifolius</i>	Rosier à feuilles d'orme	Indigène	Commune
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	Indigène	Commune
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	Indigène	Commune
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i>	Liondent d'automne	Indigène	Commune
<i>Securigeria varia</i>	Coronille changeante	Indigène	Commune
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	Indigène	Commune
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	Indigène	Commune
<i>Solidago virgaurea</i>	Solidage verge d'or	Indigène	Commune
<i>Taxus baccata</i>	If à baies	Indigène	Commune
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	Indigène	Commune
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette des dames	Indigène	Très commune
<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes	Indigène	Très commune
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	Indigène	Très commune
<i>Avena fatua</i>	Avoine folle	Indigène	Très commune
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i>	Racine-vierge	Indigène	Très commune
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Roseau des bois	Indigène	Très commune
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	Indigène	Très commune
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	Indigène	Très commune
<i>Cytisus scoparius</i>	Genet à balai	Indigène	Très commune
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	Indigène	Très commune
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloé Pied-de-coq	Indigène	Très commune
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	Indigène	Très commune
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigüe	Indigène	Très commune
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	Indigène	Très commune
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe omblette	Indigène	Très commune
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	Indigène	Très commune
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	Indigène	Très commune
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage	Indigène	Très commune
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grim pant	Indigène	Très commune
<i>Jacobaea erucifolia</i>	Séneçon à feuilles de Roquette	Indigène	Très commune
<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	Indigène	Très commune
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	Indigène	Très commune
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire camomille	Indigène	Très commune
<i>Odontites vernus subsp. serotinus</i>	Odontites tardif	Indigène	Très commune
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	Indigène	Très commune
<i>Phleum nodosum</i>	Fléole de Bertoloni	Indigène	Très commune
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier potager	Indigène	Très commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	Indigène	Très commune
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts	Indigène	Très commune
<i>Setaria verticillata</i>	Sétaire verticillée	Indigène	Très commune
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	Indigène	Très commune
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	Indigène	Très commune
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	Indigène	Très commune
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle porte-fraises	Indigène	Très commune
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	Indigène	Très commune
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	Indigène	Très commune
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	Indigène	Très commune
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Indigène	Très commune
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	Indigène	Très commune
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine	Indigène	Très commune
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	Indigène	Très commune
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	Indigène	Très commune
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élève	Indigène	Très commune
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	Indigène	Très commune
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	Indigène	Très commune
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	Indigène	Très commune
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	Indigène	Très commune
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	Indigène	Très commune
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	Indigène	Très commune
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commune	Indigène	Très commune
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	Indigène	Très commune
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	Indigène	Très commune
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	Indigène	Très commune
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	Indigène	Très commune
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	Indigène	Très commune
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des haies	Indigène	Très commune
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Indigène	Très commune
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	Indigène	Très commune
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	Indigène	Très commune
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle agglomère	Indigène	Très commune
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	Indigène	Très commune
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	Indigène	Très commune
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	Indigène	Très commune
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	Indigène	Très commune
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	Indigène	Très commune
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	Indigène	Très commune
<i>Festuca arundinaceus</i>	Fétuque roseau	Indigène	Très commune
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	Indigène	Très commune
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	Indigène	Très commune
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	Indigène	Très commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	Indigène	Très commune
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	Indigène	Très commune
<i>Geum urbanum</i>	Benoite commune	Indigène	Très commune
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	Indigène	Très commune
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	Indigène	Très commune
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse-vipérine	Indigène	Très commune
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	Indigène	Très commune
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	Indigène	Très commune
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	Indigène	Très commune
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Herbe de Saint-Jacques	Indigène	Très commune
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	Indigène	Très commune
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	Indigène	Très commune
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	Indigène	Très commune
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	Indigène	Très commune
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	Indigène	Très commune
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	Indigène	Très commune
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	Indigène	Très commune
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	Indigène	Très commune
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	Indigène	Très commune
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivate	Indigène	Très commune
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	Indigène	Très commune
<i>Picris hieracioides</i>	Picride épervière	Indigène	Très commune
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	Indigène	Très commune
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	Indigène	Très commune
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	Indigène	Très commune
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	Indigène	Très commune
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	Indigène	Très commune
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante, Quintefeuille	Indigène	Très commune
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois	Indigène	Très commune
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Indigène	Très commune
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Indigène	Très commune
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Indigène	Très commune
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	Indigène	Très commune
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	Indigène	Très commune
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	Indigène	Très commune
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noi	Indigène	Très commune
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	Indigène	Très commune
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	Indigène	Très commune
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	Indigène	Très commune
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	Indigène	Très commune
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	Indigène	Très commune
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire	Indigène	Très commune
<i>Torilis japonica</i>	Torilis faux-cerfeuil	Indigène	Très commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté
<i>Trifolium pratense</i>	Trefle des prés	Indigène	Très commune
<i>Trifolium repens</i>	Trefle rampant	Indigène	Très commune
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	Indigène	Très commune
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	Indigène	Très commune
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	Indigène	Très commune
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	Indigène	Très commune
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	Indigène	Très commune
<i>Polypogon viridis</i>	Polypogon vrai	Indigène	?
<i>Poterium sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	Indigène	?
<i>Pseudofumaria lutea</i>	Corydale jaune	Indigène	?
<i>Setaria italica subsp. viridis</i>	Sétaire verte	Indigène	?
<i>Polygonum aviculare subsp. aviculare</i>	Renouée trainasse	Indigène	?
<i>Papaver somniferum</i>	Pavot officinal	Introduite	?
<i>Lycium barbarum</i>	Lyciet commun	Introduite	RareRare
<i>Rumex thyrsiflorus</i>	Oseille à oreillettes	Introduite	Rare
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	Introduite	Assez rare
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie	Introduite	Assez commune
<i>Duchesnea indica</i>	Potentille d'Inde	Introduite	Assez commune
<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga cilié	Introduite	Assez commune
<i>Oxalis fontana</i>	Oxalide droit	Introduite	Assez commune
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	Introduite	Assez commune
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Introduite	Assez commune
<i>Echium vulgare</i>	Viperine commune	Introduite	Commune
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Introduite	Commune
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone	Introduite	Commune
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	Introduite	Commune
<i>Acer platanooides</i>	Érable plane	Introduite	Très commune
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire des murs	Introduite	Très commune
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	Introduite	Très commune
<i>Sedum acre</i>	Orpin acre	Introduite	Très commune
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune,	Introduite	Très commune
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	Introduite	Très commune
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Introduite	Très commune
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Introduite	?
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	Invasive	Assez rare
<i>Symphotrichum lanceolatum</i>	Aster lancéolé	Invasive	Assez rare
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailanthé	Invasive	Assez commune
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia du père David,	Invasive	Commune
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Invasive	Commune
<i>Solidago canadensis</i>	Tête d'or	Invasive	Commune
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Invasive	Très commune
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada	Invasive	?

2.2.2. Le patrimoine naturel protégé

Il n'existe pas d'espace protégé ou inventorié pour sa forte sensibilité ou son intérêt écologique sur le territoire communal.

Néanmoins, à proximité de la commune de Houilles, sur le territoire de la boucle de la Seine, de nombreux espaces naturels sont recensés et protégés.

a. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) donne une indication sur la richesse biologique d'un site. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection qui n'implique pas de contrainte légale, la nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

Cette même circulaire rappelle aussi la nécessaire prise en compte des préoccupations d'environnement en dehors des ZNIEFF.

Il existe deux types de ZNIEFF :

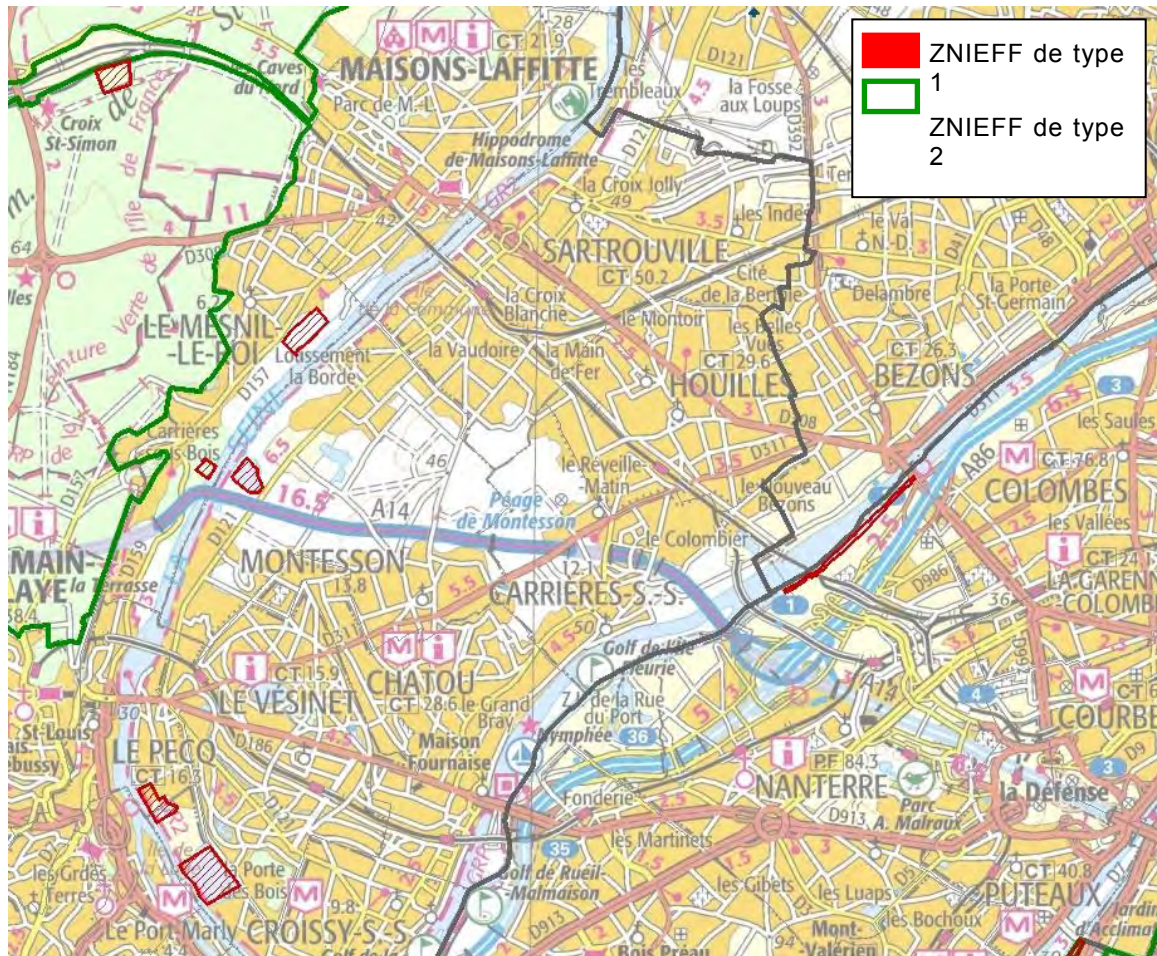
- les ZNIEFF de type I : secteurs d'intérêt biologique remarquable, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels, dont la prise en compte doit être systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Plusieurs ZNIEFF de type 1 ont été inventoriées¹⁰, autour de la commune, le long de la boucle de Montesson :

- Étang de l'Épinoche à Montesson (n°78418001). Ce site, présente une roselière qui permet la nidification du Blongios nain (petit héron rare) qui a été recensé sur le site entre 1993 et 1997 et en 2000 ;
- Les prés du Marais et le clos de la Salle (n°78396002) au Mesnil-le-Roi. Les deux noyaux de cette ZNIEFF sont respectivement constitués d'une prairie et d'une ormaie rudérale, accueillent un cortège bien constitué d'espèces des milieux alluviaux.
- L'usine des Eaux du Pecq (ZNIEFF n°78481001) qui est un site de nidification régulière du Fuligule morillon (entre 1991 et 2000 au moins).
- Les berges de la Seine à Nanterre (n°9205001), qui comporte des herbiers aquatiques bien développés et accueille un cortège d'oiseaux fluviatiles et des libellules.

¹⁰ Source : DRIEE

Figure 12 : Les ZNIEFF situées à proximité de Houilles (DIREN)



b. Les Espaces Naturels Sensibles

Le Code l'urbanisme précise (Loi n° 95-101 du 2 février 1995) dans son article L 142-1 : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

Le département dispose pour cela d'un droit de préemption (qu'il exerce en concertation avec les communes) et de la possibilité d'instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles. Cette taxe doit être affectée à l'acquisition par le département de tels espaces ou la participation à son acquisition par une autre collectivité ou organisme public ou à l'aménagement et l'entretien de ses espaces.

A proximité du territoire communal, le parc départemental de la Boucle de Montesson constitue un Espace Naturel Sensible. Il est protégé par le département qui est propriétaire des terrains et qui les a ouverts au public. En outre, la plaine agricole de Montesson est couverte par un espace de préemption du département au titre des Espaces Naturels Sensibles.

2.3. La trame écologique

2.3.1. Les continuités écologiques à l'échelle régionale

La carte des composantes de la trame verte et bleue de la région Île-de-France permet de constater la quasi absence d'espaces naturels et aucun constituant des réservoirs de biodiversité. De plus aucun corridor n'est identifié sur la commune. Cependant la commune est située dans une boucle de la Seine (Boucle de Montesson), le fleuve est identifié comme un corridor et un continuum de la sous-trame bleue. D'autre part deux corridors à fonctionnalité réduite de la sous-trame herbacée sont présents au sud sur la commune de Nanterre et Carrières-sur-Seine qui suit le tracé de l'A14 et à l'ouest sur la commune de Maisons-Laffitte. Le maillage urbain dense ainsi que les nombreuses infrastructures de transports (RER A, ligne J, D311, D308) expliquent le faible nombre de corridors sur le territoire ainsi que leurs discontinuités et leurs fragilités.

La carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la région Île-de-France identifie la Seine comme un corridor alluvial multitrames en contexte urbain à préserver et à restaurer. Localement dans la boucle de Montesson des corridors alluviaux multitrames existants sont à préserver, c'est le cas des bords de Seine à Carrières-sur-Seine et à Montesson. Enfin le Parc Départemental de la Boucle de Montesson est une connexion multitrames entre les corridors de la sous-trame herbacée de la boucle et le corridor multitrames de la Seine

La commune de Houilles n'a donc aucune obligation spécifique de préservation de sites d'intérêt écologique, ni de corridor. Pour autant, il reste important dans un contexte urbain dense d'augmenter et diversifier la part d'espaces verts naturels et de les connecter aux corridors existants dans la boucle de Montesson.

Cf. cartes pages suivantes

2.3.2. Les continuités écologiques à l'échelle locale

a. Méthode

Les déplacements d'espèces à l'échelle du territoire de Houilles ont été déterminés en s'appuyant sur :

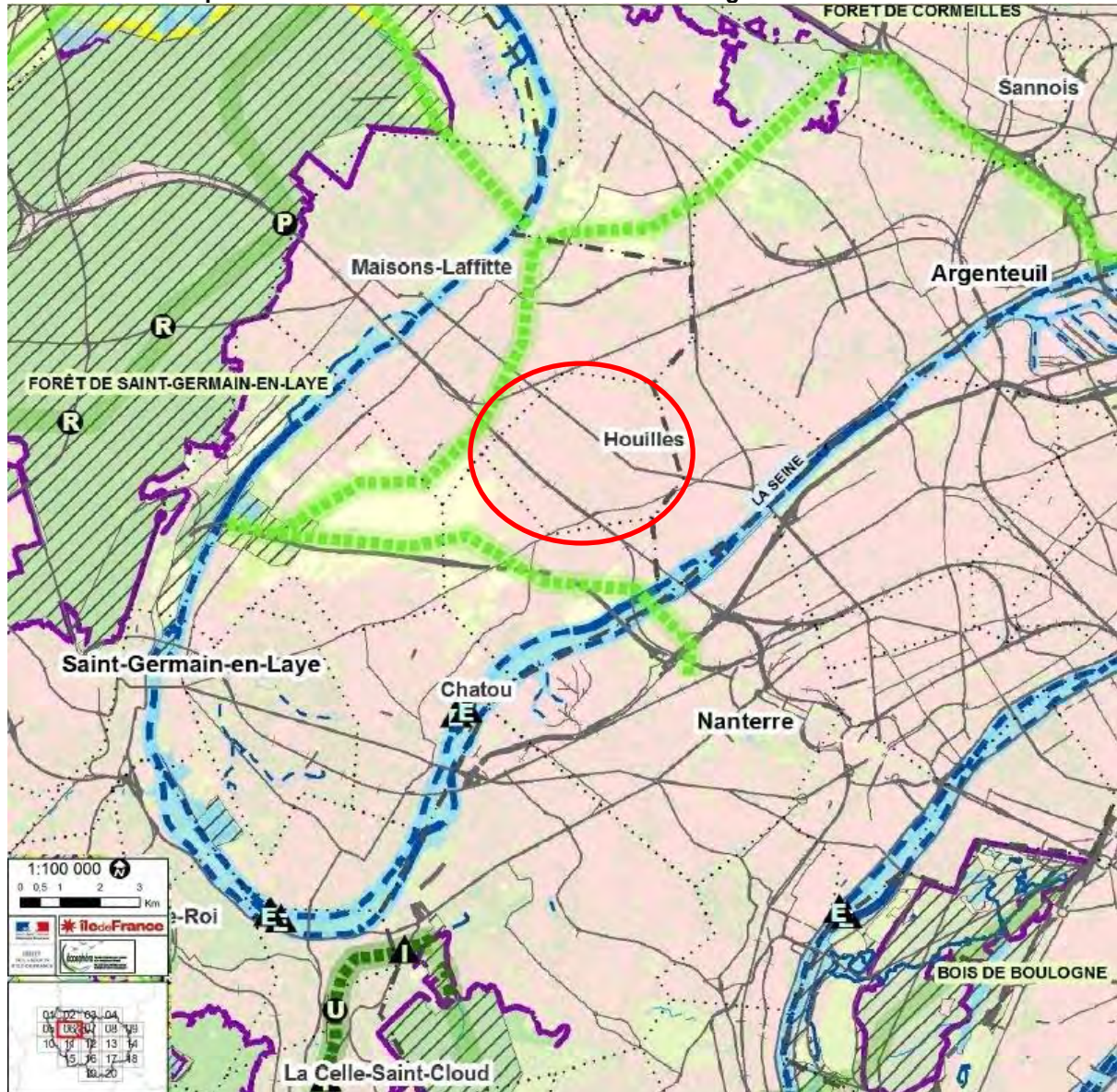
- Les éléments de trame écologique régionale du SRCE pour la trame de la Seine et des travaux ECOLINE de l'IAU-Idf ;
- Les données naturalistes issues de l'INPN pour les sites naturels à proximité. La réflexion s'est basée sur la faune dont les déplacements sont mieux étudiés et connus que pour la flore ;
- Les observations de terrain disponibles sur le territoire et effectué en octobre 2014.

A partir de l'écologie des espèces observées et de la configuration du territoire de la commune, un seul type de trame a été dégagée en dehors de la trame bleue de la Seine hors commune.

La définition de la trame verte et bleue s'appuie sur ces sites naturels, constituant des noyaux de biodiversité ou des zones de relais, différentes en fonction des structures de végétation et donc des habitats écologiques.

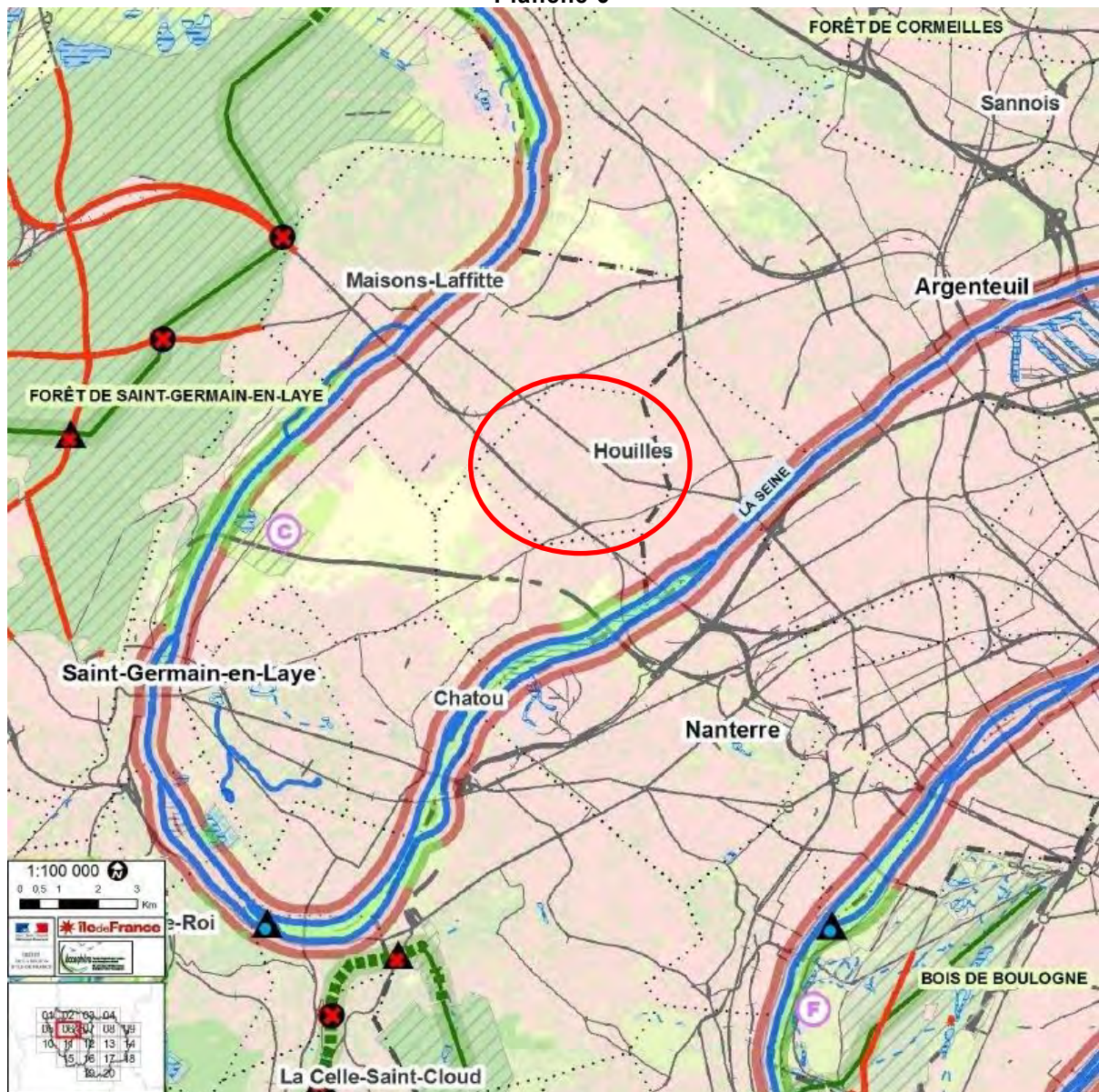
Tous les groupes n'utilisent pas le paysage de la même façon lors de leur déplacement. Certains n'ont pas forcément besoin d'éléments structurés comme des espèces d'Oiseaux, tandis que d'autres en ont besoin comme certains Chiroptères, d'où l'importance des alignements d'arbres et des haies, de la végétalisation rivulaire des cours d'eau et des abords des fossés...

Carte des composantes de la trame verte et bleue de la région Île-de-France – Planche 6



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS	OCCUPATION DU SOL	
<p>Réservoirs de biodiversité</p> <p>Réservoirs de biodiversité</p> <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Île-de-France</p> <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Île-de-France</p> <p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <p>Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <p>Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p>Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p>Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite</p> <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p> <p>Cours d'eau et canaux fonctionnels</p> <p>Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite</p> <p>Cours d'eau intermittents fonctionnels</p> <p>Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite</p> <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p>	<p>Obstacles des corridors arborés</p> <p>Infrastructures frictionnantes</p> <p>Obstacles des corridors calcaires</p> <p>Coups urbains</p> <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p> <p>Obstacles à l'écoulement (ROE v3)</p> <p>Point de fragilité des corridors arborés</p> <p>Routes présentant des risques de collisions avec la faune</p> <p>Passages contrainsts au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire</p> <p>Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation</p> <p>Passages prolongés en cultures</p> <p>Closures difficilement franchissables</p> <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p> <p>Coups boisés</p> <p>Coups agricoles</p> <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p> <p>Secteurs riches en mares et mouillères occupés par des infrastructures de transport</p> <p>Milieux humides alluviaux recouverts par des infrastructures de transport</p>	<p>Boisements</p> <p>Boisements</p> <p>Formations herbacées</p> <p>Cultures</p> <p>Plans d'eau et bassins</p> <p>Carières, ISD et terrains nus</p> <p>Tissu urbain</p> <p>Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares</p> <p>Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares</p> <p>Limites régionales</p> <p>Limites départementales</p> <p>Limites communales</p>	<p>Infrastructures de transport</p> <p>Infrastructures routières majeures</p> <p>Infrastructures ferroviaires majeures</p> <p>Infrastructures routières importantes</p> <p>Infrastructures ferroviaires importantes</p> <p>Infrastructures routières de 2e ordre</p> <p>Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</p>

Carte des objectifs de préservation de la trame verte et bleue de la région Île-de-France –
Planche 6



<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbaocée <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau inexistants à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupages des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport 	<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides <p>CONTINUITÉS EN CONTEXTE URBAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> Boisements Formations à caractère prairial Friches Jardins et espaces verts Cultures Plans d'eau Bassins Tissu urbain Limites départementales <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes 			

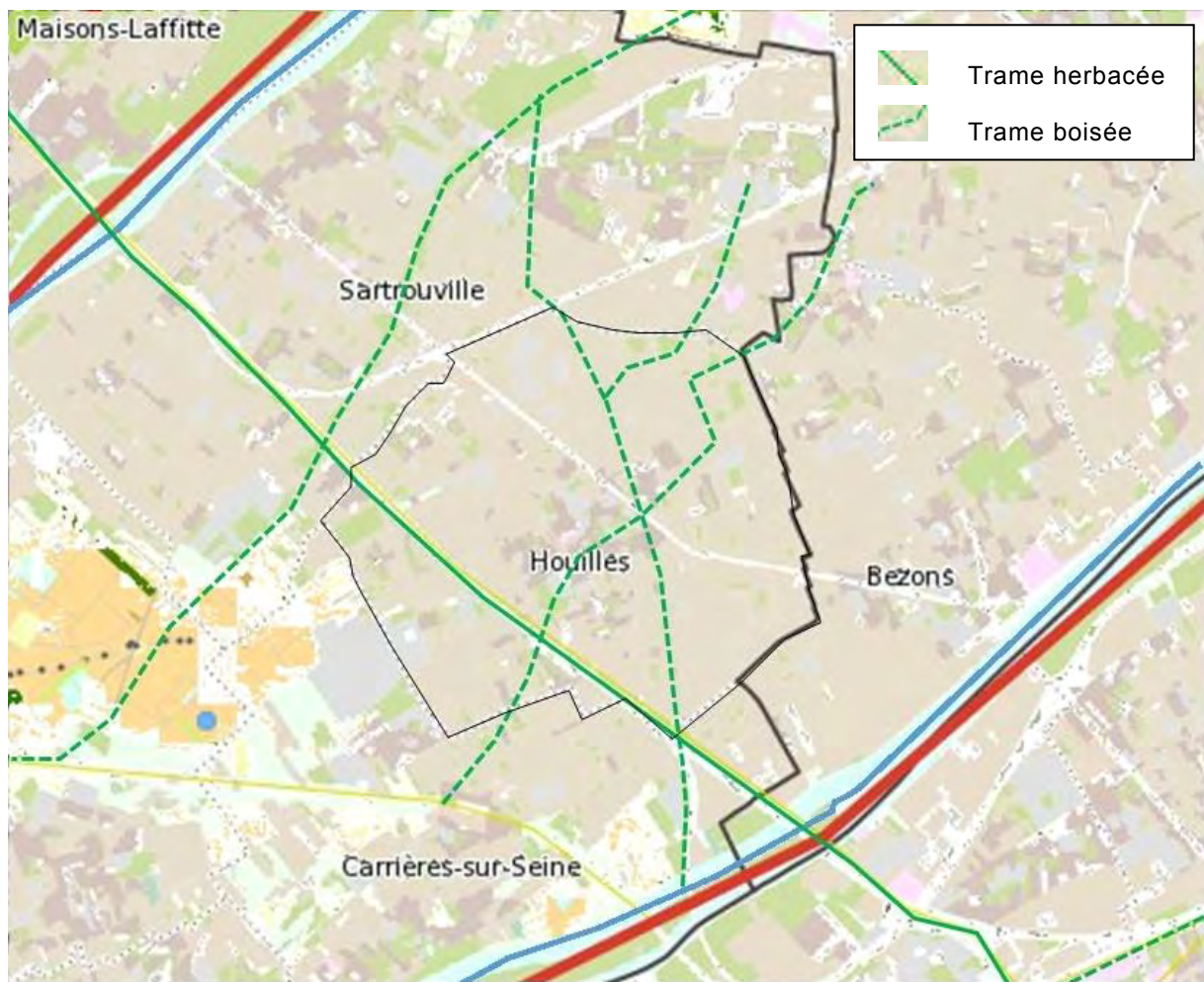
b. Noyaux de biodiversité et axes de déplacement

Il n'y a pas de noyau de biodiversité sur la commune de Houilles, les parcs et jardins, ainsi que les cœurs d'îlot bien que certains aient une superficie importante, sont très artificialisés et ne proposent pas d'habitats viables pour le développement des espèces.

Houilles n'est concernée par aucune trame écologique majeure, qui emprunte les bords de Seine. Mais la ville par sa structure urbaine offre de nombreux secteurs de végétation en cœur d'îlots permettant la circulation de la faune urbaine. Ces trames viennent relier les bras de la Seine, créant un chemin des courtes distances.

Les axes de déplacement sont de deux types :

- Le long de la voie ferrée Nord-Sud, coupant la boucle de la Seine pour des habitats de fruticées plutôt sèches
- Les cœurs d'îlots privés et parcs publics qui constituent une trame en pas japonais, c'est-à-dire discontinue à travers le tissu urbain. Les zones de relais sont des bouquets d'arbres, des pelouses, friches, jardins. Cet ensemble d'habitats écologique permettent aux espèces peu exigeantes de se disperser dans le tissu urbain.



Carte Trame écologique locale – Houilles – URBAN-ECO^{SCOP}, 2015

Cette trame étant tenue, elle mérite une attention particulière par la préservation des cœurs d'îlots, la qualité des alignements d'arbres à coplanter avec des haies ou une strate herbacée et la diversité des habitats naturels dans les parcs.

III – Le patrimoine bâti

La commune de Houilles ne comporte aucun édifice protégé au titre de la loi de 1913 relative aux monuments historiques sur son territoire.

Il est cependant possible d'identifier des édifices ainsi que des ensembles d'édifices présentant un intérêt patrimonial local. Ces édifices sont souvent remarquables parce qu'ils sont caractéristiques d'une époque de construction particulière ou par leur qualité architecturale.

Le territoire communal a ainsi fait l'objet d'un recensement par l'inventaire général du patrimoine culturel en 1993 qui a répertorié plus d'une trentaine de bâtiments présentant un intérêt patrimonial.

3.1. Le patrimoine local remarquable

3.1.1. Les ensembles bâtis remarquables

Le lotissement du parc, quartier pavillonnaire patrimonial et historique de la ville qui s'est développé à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle sur l'emprise de l'ancien Parc du Château, entre les rues de Paris (actuelle rue Gabriel Péri) et du Maréchal Foch. Les pavillons de ce lotissement sont implantés en retrait des limites séparatives et de la voie sur des grandes parcelles, avec une hauteur de R+1+C. Les constructions du lotissement du parc présentent des volumes importants et sont souvent réalisées en meulière. Leurs façades comportent des appareillages variés de briques utilisées en chaîne d'angle, en linteau et ou en bandeau.



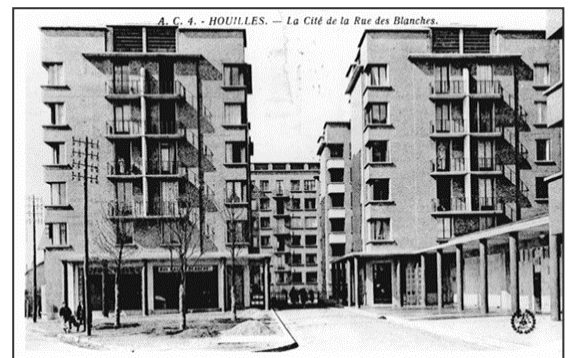
Lotissement du Parc

Le lotissement Concerté, situé au 65, 65bis, et 67 rue de la Marne, datant du 1er quart du 20ème siècle. Il s'agit d'un petit lotissement de trois maisons basses possédant des façades en meulière et des côtés enduits. Les façades présentent des détails soignés avec des arcs en brique situés au-dessus des fenêtres. Les toits à deux pans des constructions du lotissement « Concerté » sont recouverts de tuiles plates mécaniques.



Lotissement Concerté

La cité de la rue des Blanches, implantée au 127 rue de Stalingrad. Il s'agit d'un ensemble probablement bâti dans les années 1930 par les architectes Henri Gutton et Delage durant la période de forte croissance démographique de Houilles. Les bâtiments possèdent des séchoirs au dernier étage, ainsi que des baies d'angle assez caractéristiques de l'époque. En outre, les constructions de la cité de la rue des Blanches présentent une hauteur de R+5 et sont recouvertes d'une toiture terrasse.



La cité rue Blanche

3.1.2. Les édifices remarquables

Les lieux de culte

L'église paroissiale Saint Nicolas située à la place de l'église de Houilles, construite au 12e siècle, détruite puis rebâtie au 16e ou 17e siècle. Le clocher a été construit de 1648 à 1651. L'église fut menacée de destruction au 19e siècle car elle tombait en ruine. Elle fut alors restaurée en 1892 et 1893 par l'architecte Defresne. L'église est en pierre calcaire ; pierre de taille ; moellon ; et brique crue. La toiture est recouverte de tuiles plates mécaniques. L'édifice comporte un vitrail qui représente saint Nicolas.



Eglise Saint-Nicolas

Le temple situé rue Camille Pelletan, construit durant le 1er quart du 20e siècle vers 1900. L'édifice est en pierre calcaire ; moellon ; et est recouvert d'enduit. La toiture est en tuile plate mécanique et il s'agit d'un toit à deux pans.



Temple (Camille Pelletan)

Les écoles :

L'école Ferdinand Buisson, localisée au 5 rue Ferdinand Buisson. Le groupe scolaire a été construit par l'architecte Auguste Welsch en 1931 et inauguré le 25 septembre 1932. L'école est composée de brique et la toiture en tuiles plates mécaniques. Le bâtiment est constitué d'un étage carré comportant des décors en céramique représentant des ornements géométriques.



École Ferdinand Buisson

L'école Felix Toussaint, située allée Albert Laporte, construite durant le 1er quart du 20e siècle et le 2ème quart du 20e siècle entre 1912 et 1928 par les architectes Defresne Henri , Fetiz Paul, et Mottu Henri. A la réception des travaux en 1912 l'école comportait 4 classes de filles et 4 classes de garçons, puis en 1928, 4 nouvelles classes furent construites par l'architecte Henri Mottu. Cette école est bâtie en pierre calcaire, en pierre de taille, et en brique. Le toit à longs pans est recouvert de tuiles plates mécaniques. L'école est constituée d'un étage carré comportant des décors en céramique.



École Félix Toussaint

Le groupe scolaire Vetler, actuel collège Guy de Maupassant, situé au 6 rue Maurice Velter, construit par les architectes L. Mendelssohn, Requet Barville et L. Longuet en 1939. Le bâtiment est composé de brique, et la toiture de type toit terrasse est en ciment. Le groupe scolaire est constitué de 3 étages carrés.



Collège Maupassant

Les bâtiments communaux



Les bains douches construit en 1924 sur des plans de l'architecte Jacques Corot.

Les bâtiments sont en brique et la toiture à longs pans est recouverte de tuiles plates mécaniques. Les bains douches comportent un étage carré présentant des décors en céramique.

La maison dite Villa Saint-Jean, actuel centre social, située au 18 rue Gambetta. Il s'agit d'une maison construite par la famille Verdier entre 1896 et 1911 qui fut transformée en centre médico-social après son acquisition par la commune en 1936. Ce grand bâtiment public est constitué de pierre calcaire. Il est composé de 2 étages carrés comportant des décors en céramique représentant des végétaux (fleurs de tournesol stylisées, fleurs de coton).

La villa mêle une composition architecturale héritée du classicisme et des éléments décoratifs nettement plus graphiques : une large frise en mosaïque est située au niveau des linteaux des fenêtres du rez-de-chaussée et des briques vernissées habillent les fenêtres du premier étage. La Villa Saint-Jean constitue ainsi un exemple d'architecture polychrome.

Les édifices privés

La maison de Victor Schœlcher, située au 26 avenue Victor Schœlcher, construite durant la 1ère moitié du XIXème siècle (acquise par la ville en 2011). Cette grande maison qui fut habitée par Victor Schœlcher présente une composition architecturale classique avec un corps central dominant. La modénature de la façade est constituée par de larges liserets horizontaux.

Cette maison comporte 1 étage carré ainsi que des décors de type sculpture avec notamment la représentation de 4 nymphes (inspirées de celles de la fontaine des innocents de Jean Goujon à Paris).



Maison Victor Schœlcher

Un immeuble (n°1 rue Schœlcher), construit en 1934 par l'architecte G. Roche. Cet immeuble se distingue par son architecture des années 1930 et par sa volumétrie cubique qui contraste avec son environnement urbain. De nombreux motifs floraux et géométriques sont déclinés en frise et bas-reliefs. Les façades de l'immeuble se caractérisent également par le dessin des menuiseries et la découpe des acrotères.



1 rue Victor Schœlcher

Une maison (n°7 place Michelet), construite en 1896. Il s'agit d'une maison en meulière comportant des modénatures en céramique ainsi qu'un toit à longs pans recouvert de tuiles plates.



7 place Michelet

Une maison (n°19 bis rue Pierre Lamande), construite vers 1905 pour la famille Bohl dont l'initiale orne la souche de cheminée sur la façade postérieure. Il s'agit également d'une maison en meulière avec un toit à longs pans recouvert de tuiles plates.



19bis rue Pierre Lamande

3.2. Les sites archéologiques

La commune de Houilles possède sur son territoire un certain nombre de sites archéologiques qui font l'objet d'une attention particulière et qui ont été identifiés dans l'inventaire archéologique du département des Yvelines. Cette identification ne donne pas lieu à des périmètres de protection.

Il s'agit des sites suivants:

- Le lieu-dit « La Croix Martray » (nécropole mérovingienne),
- L'église Saint-Nicolas et son ancien cimetière,
- Le donjon (fief du Martray), rue Branly,
- Le Vieux Château (Moyen Age), place Michelet,
- Le lieu-dit « La Courbe » (nécropole mérovingienne), rue Paul Doumer,
- Le Chemin de ronde (Epoque moderne), rues de Metz et de Strasbourg..

Dans le cadre des travaux de la ZAC du quartier de l'Eglise, un diagnostic archéologique a été réalisé en février 2010 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives.

Ce diagnostic n'a pas mis en évidence l'existence de vestiges archéologiques, il n'y a pas de prescription de fouille préventive.

IV – Les ressources

4.1. La gestion de l'énergie

En France, et particulièrement dans la région Ile de France, les consommations énergétiques totales augmentent de manière continue. Les produits pétroliers représentent une part importante des consommations énergétiques des Franciliens et sont responsables de l'émission de nombreux gaz à effet de serre.

Le secteur résidentiel représente une autre source de pollution importante. En effet, dans la commune de Houilles ainsi que dans la plupart des communes franciliennes, les constructions sont alimentées par des ressources énergétiques qui proviennent majoritairement de l'extérieur du territoire communal : électricité, gaz ou fuel.

Cependant, le territoire de la commune bénéficie d'un potentiel de production en énergie renouvelable locale qui permettrait, s'il était davantage exploité de réduire significativement les impacts de l'utilisation des énergies non renouvelables sur le réchauffement climatique. Les énergies renouvelables exploitables sur le territoire communal sont notamment la géothermie, l'énergie solaire et la biomasse.

4.1.1. Consommations d'énergie du territoire communal

a. Consommations liées aux déplacements

Comme le montre l'analyse des déplacements, les ménages oivillois sont modérément motorisés et les déplacements domicile travail sont couverts pour moitié par les transports en commun et pour un tiers par les véhicules individuels. La part des transports en commun a progressé d'environ 3 % au détriment des véhicules individuels depuis 2006.

Les modes de déplacement des actifs oivillois sont modérément consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre. Une marge de progression existe, pour développer l'usage de la marche et du vélo pour les actifs travaillant à Houilles et dans les communes proches.

b. Consommations d'énergie liées aux bâtiments

Les logements à Houilles sont des maisons à 48 % et des appartements à 51 %. Les maisons sont des formes bâties moins compactes que les appartements, et donc avec plus de déperditions thermiques. Ainsi, la typologie des logements à Houilles est relativement énergivore, du fait de l'importance des maisons.

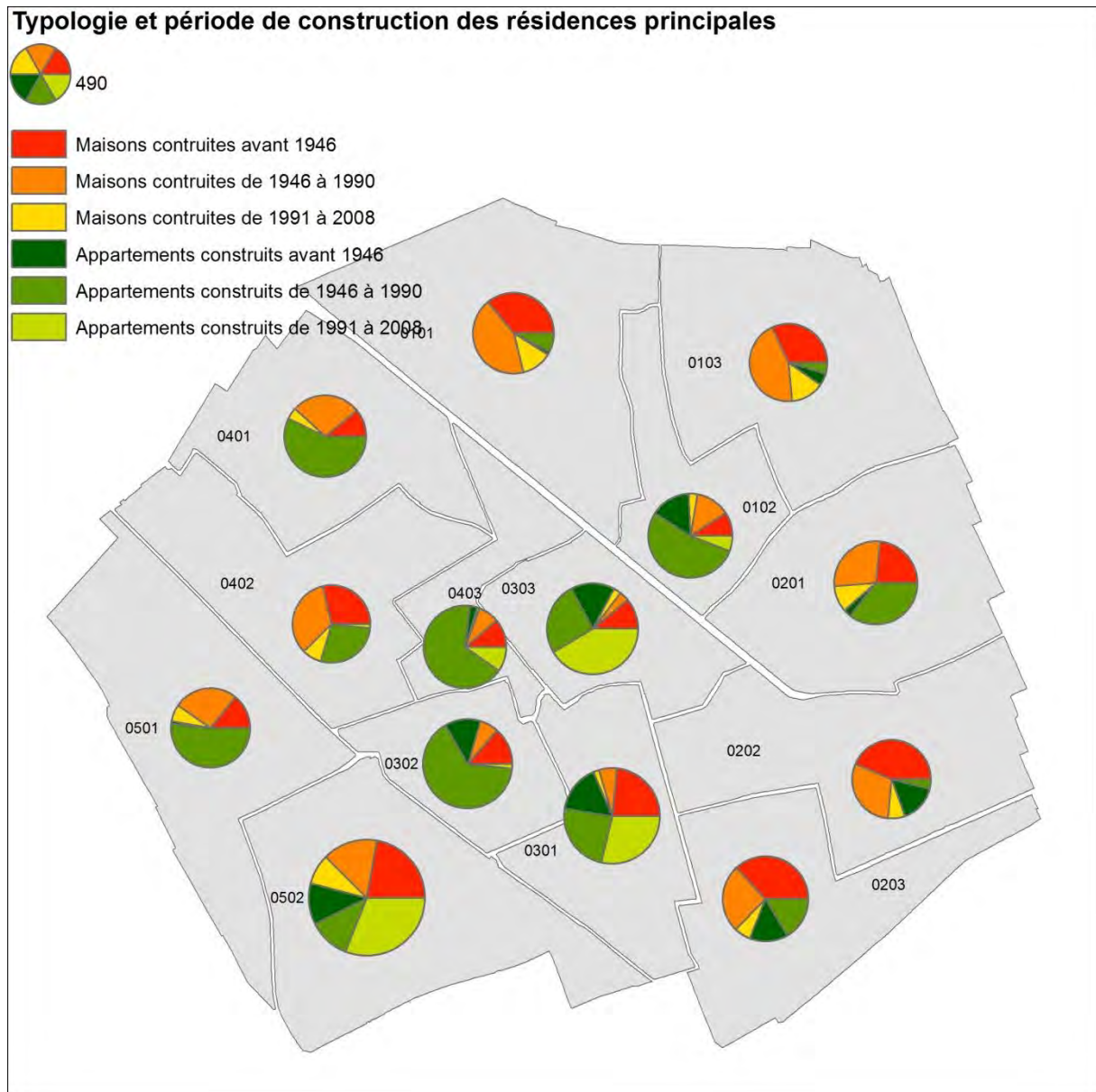
Ces logements ont été construits

- 1/3 avant 1949 (et 47 % des maisons). Ces maisons anciennes sont souvent déperditives, du fait de toiture et d'huisseries non isolées. Cependant, la masse de matériaux leur confère souvent une inertie thermique favorable au confort ;
- 1/3 entre 1949 et 1974, période de construction de masse avec de piètres qualités thermiques ;
- 1/3 après 1975, après la mise en place des réglementations thermiques

	Maisons	Appartements	Autres	Total
Avant 1949	2 997	1 374	24	4 395
De 1949 à 1974	1 850	2 541	17	4 409
De 1975 à 1981	381	1 077	97	1 554
De 1982 à 1989	464	630	6	1 100
De 1990 à 1998	471	649	15	1 136
De 1999 à 2005	284	561	6	851
Total	6 448	6 833	166	13 446

Figure 13 : Typologie et période de construction des logements à Houilles (INSEE, RP2008)

Le PLU de Houilles devra lever tous les freins à la rénovation thermique des logements anciens. Les nouveaux logements devront être compacts : logements accolés, intermédiaires, collectifs... pour limiter les déperditions thermiques des enveloppes.



Cartographie : Urban-Éco, d'après Cadastre DGFIP et RP2011 INSEE

Les appartements dominent dans le centre-ville et autour de la gare de Houilles – Carrières-sur-Seine (IRIS 0102 0301 à 0303, 0403 et 0502). *A contrario*, les maisons dominent au sud-est du territoire (IRIS 0202 et 0203), au plus proche du tramway T2, et au nord-est (IRIS 0101 et 0103), dans la zone d'influence de la future gare du « Tram Express Nord ».

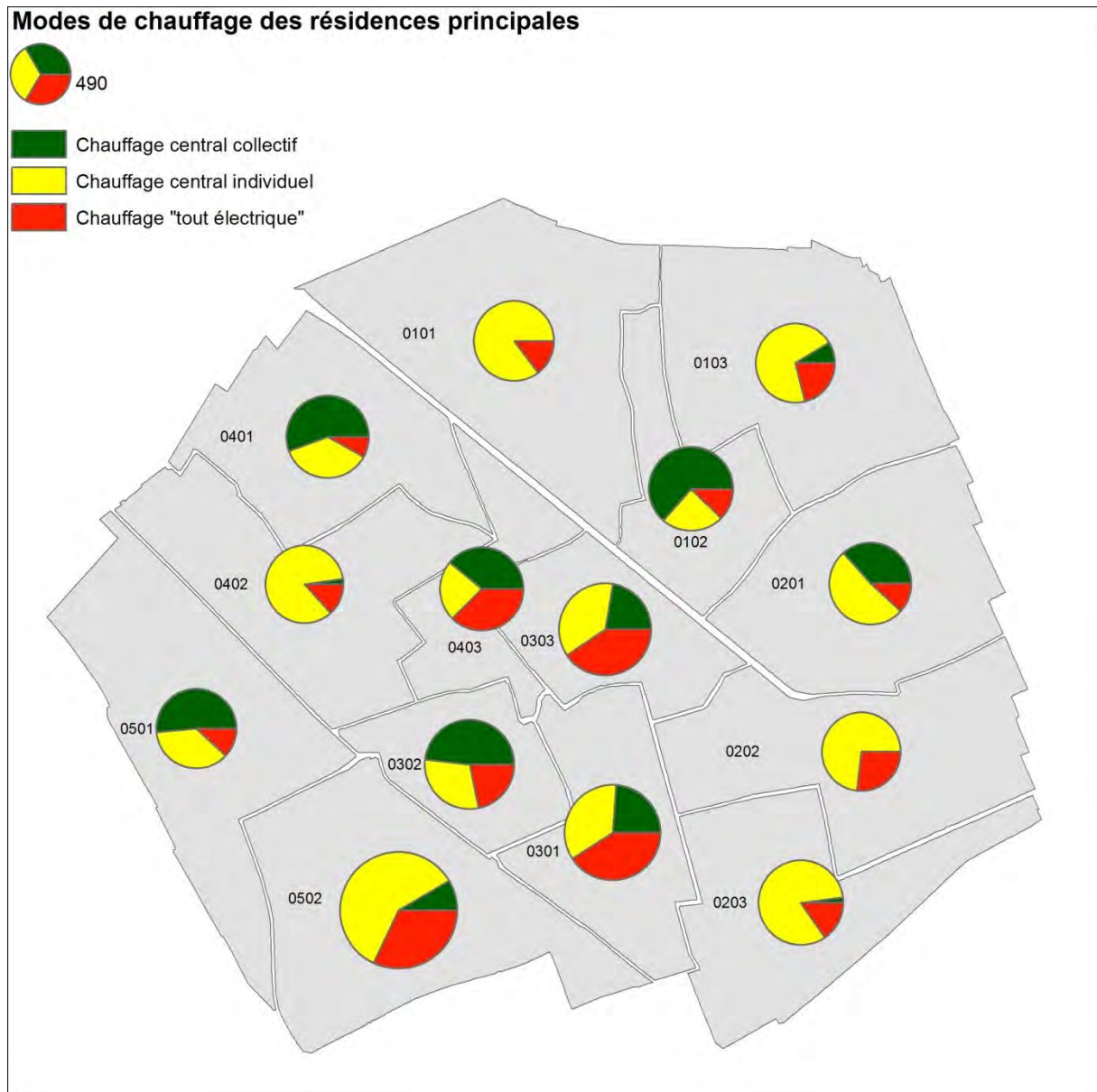
Les logements construits entre 1946 et 1990 dominent largement au nord-ouest vers la Plaine de Montesson (IRIS 0401, 0402 et 0501).

Les modes de chauffage sont dominés par le chauffage central à 75 % (respectivement 82 % en maison et 69 % en appartements). Les chauffage centraux collectifs ne représentent que 2/3 de ce total, et concerne exclusivement les appartements.. Le « tout électrique » assure le chauffage des autres logements.

	Maison	Appartement	Autres	Total
Chauffage central collectif (y compris chauffage urbain)	66	3 345	105	3 517
Chauffage central individuel t	5 351	1 563	12	6 927
Chauffage tout électrique	970	2 183	17	3 171
Autre moyen de chauffage	221	6	0	228
Total	6 609	7 098	134	13 841

Figure 14 : Typologie et mode de chauffage des logements à Houilles (INSEE, RP2011)

Les chauffages centraux à eau chaude permettent un changement d'énergie relativement aisément : passage du fioul au gaz (moindres émissions de particules de SO₂), passage au bois (énergie renouvelable) ou connexion à un réseau de chaleur, selon le déploiement des réseaux urbains.



Cartographie : Urban-Éco, d'après Cadastre DGFIP et RP2011 INSEE

Les besoins en chauffage des logements sont couverts par le gaz de ville à 53 %, puis par l'électricité à 32 % et le fioul à 12 %.

	Maison	Appartement	Autre	Total
Chauffage urbain	-	289	1	290
Gaz de ville ou de réseau	4 479	2 737	92	7 307
Fioul (mazout)	837	783	5	1 625
Électricité	1 125	3 216	33	4 374
Gaz en bouteilles ou en citerne	53	15	3	71
Autre	116	58	0	174
Total	6 609	7 098	134	13 841

Figure 15 : Typologie et combustible principal des logements à Houilles (INSEE, RP2011)

Ces différents modes de chauffage ont des contenus carbone différents :

« Combustible »	Contenu CO2 (gCO ₂ eq/kWhthermique)
Chaudière bois	18
PAC géothermique	52
PAC aérothermique	72
Chauffage électrique à effet Joule	180
Chaudière gaz à condensation	220 (sur PCS)
Chaudière gaz	246 (sur PCI)
Chaudière fioul	330

Figure 16 : émissions selon les sources d'énergie

Le chauffage des logements à Houilles sont donc fortement émetteurs de CO₂.

Les modes de chauffage et les sources d'énergies mobilisées doivent évoluer pour réduire l'empreinte carbone du territoire ouillois. Le PLU devra lever tous les freins à l'installation de systèmes de chauffage peu émetteurs en CO₂ : solaire thermique, pompe à chaleur (PAC) aérothermique...

4.1.2. Les ressources énergétiques locales

a. La géothermie

Concernant la géothermie sur nappe superficielle (géothermie basse énergie), l'étude de l'ADEME, l'ARENE Île-de-France et du BRGM montre que l'ensemble du territoire de Houilles bénéficierait d'un potentiel moyen à fort. Les couches géologiques visées, celles de l'éocène moyen et inférieur (Bartonien, Lutécien, Yprésien), et de la Craie, sont situées à moins de 10 m de la Surface.

Cependant, le potentiel doit être confirmé par des mesures locales des paramètres des aquifères : minéralisation, débit....



Caractéristique géothermique du meilleur aquifère



Source : ADEME, ARENE Île-de-France, BRGM
<http://www.geothermie-perspectives.fr>

Figure 17 : Les perspectives de géothermie sur le territoire (BRGM)

En outre, à l’instar de l’ensemble du bassin parisien, Houilles bénéficie d’un potentiel significatif pour la géothermie en couche profonde (géothermie basse et moyenne énergie). Les investissements nécessaires à la création des puits réservent plutôt cette ressource à l’alimentation de réseaux de chaleur. La nappe du Dogger est couramment exploitée en Île-de-France. À Houilles, l’exploitabilité de cette aquifère est favorable.

L’exploitation de la nappe de l’Albien (Fort d’Issy-les-Moulineaux) ou du Néocomien (Opération « Hauts-de-Seine Habitat » au Plessis-Robinson) se développe actuellement.

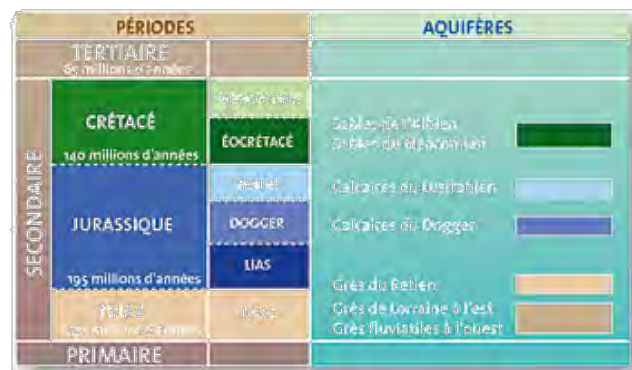
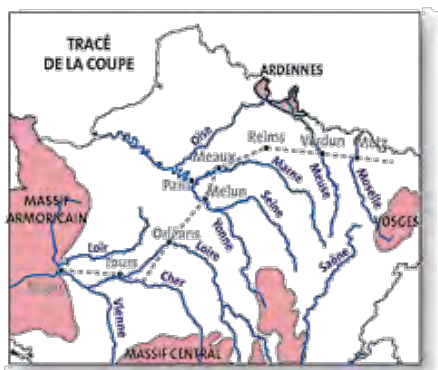
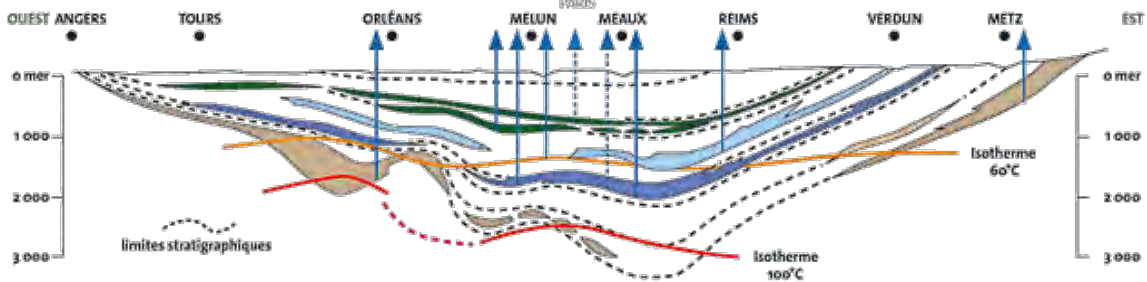


Figure 18 : potentiel de la géothermie profonde dans le bassin parisien (BRGM)

b. L'énergie solaire

La durée annuelle d’insolation relevée à la station météorologique de Paris-Le Bourget est de 1 614 heures. On compte 160 jours/an de faible insolation et 44 jours avec plus de 80 %

d'ensoleillement. Cette bonne insolation permet d'envisager l'installation de dispositifs type panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques. Les périodes à fort potentiel de chaleur solaire disponible sont en période estivale et concentrées sur un maximum de 3 à 5 mois, alors que les périodes hivernales présentent un fort déficit.

En moyenne annuelle, une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance nominale de 1 kWc produirait donc 1 060 kWh (cf. tableau et graphique ci-dessous). Sachant que la consommation moyenne d'un ménage « économe en énergie » de 4 personnes s'élève à environ 3 000 kWh par an (hors production de chaleur), et qu'un système solaire de 1 kWc couvre environ 8 m² à 10 m², la couverture des besoins annuels en électricité d'une famille nécessiterait 25 à 30 m² de capteurs en toiture.

Mois	Ed	Em	Hd	Hm
Janvier	1,18	36,7	1,44	44,5
Février	1,96	54,9	2,41	67,3
Mars	3,22	99,7	4,09	127
Avril	3,98	119	5,26	158
Mai	4,01	124	5,36	166
Juin	4,12	124	5,65	170
Juillet	4,16	129	5,73	178
Août	3,83	119	5,25	163
Septembre	3,47	104	4,64	139
Octobre	2,32	72,0	3,00	93,0
Novembre	1,39	41,8	1,72	51,5
Décembre	1,12	34,6	1,35	41,9
Moyenne annuelle	2,90	88,3	3,83	117
Total annuel		1060		1400

Ed : Moyenne quotidienne de production d'électricité (kWh)

Em : Moyenne mensuelle de production d'électricité (kWh)

Hd : Moyenne quotidienne de radiation solaire reçue par m² par les modules photovoltaïques (kWh/m²)

Hm : Moyenne mensuelle de radiation solaire reçue par m² par les modules photovoltaïques (kWh/m²)

Source : PV GIS

La couverture de 50 % des besoins en eau chaude sanitaire du même ménage est assurée par un système solaire thermique combinant 4 m² de capteurs et un ballon de stockage de 200 l. La quantité d'énergie produite est 2 114 kWh/an.

La production d'énergie par unité de surface est donc 4 à 5 fois supérieure pour un système solaire thermique comparé à un système photovoltaïque. En l'état actuel de la technologie, les systèmes thermiques sont par ailleurs plus robustes et leur production est plus économe en énergie et en ressources.

Ainsi :

- Houilles possède un réel potentiel de production d'énergie solaire ;
- les systèmes thermiques doivent être privilégiés par rapport aux systèmes photovoltaïques.

c. La biomasse

La ressource forestière disponible dans les Yvelines est de 66 000 T/an. Le département des Yvelines est le deuxième département francilien en termes d'abondance de la ressource bois (23 % de la ressource francilienne). Cependant, cette ressource est essentiellement localisée dans le sud du département, alors que la commune du Houilles est au nord-est des Yvelines. Les ressources des départements voisins (Val d'Oise, Oise, Eure, Eure-et-Loir) pourraient également être valorisées. Cependant, les projets proches de chaufferie de grande puissance (Cergy, Saint-Germain-en-Laye...) risque de capter à moyen terme l'ensemble de la ressource forestière

disponible. Ainsi, le bois nécessaire à l'alimentation d'une chaufferie aurait vraisemblablement une origine non-francilienne, avec les problèmes inhérents au transport sur de longues distances

Les fournisseurs de bois énergie : la plateforme de Montesson collecte les ressources utilisées pour former le bois énergie dans les départements environnants : Oise, Val-d'Oise et Yvelines.

4.2. La gestion et le traitement des déchets

La gestion des déchets ménagers est une compétence de la Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine depuis le 2 mai 2011. Houilles appartient à la zone de collecte « nord ».

a. L'organisation de la collecte des déchets

Sur le territoire de la CABS, 6 flux de déchets sont individualisés. Les modes et fréquence de collecte à Houilles sont présentés ci-dessous :

Flux	Ordures ménagères résiduelles	Emballage, journaux, magazines	Déchets Verts	Verre	Encombrants	Déchets ménagers spéciaux
Conteneurisation	Bac roulant	Bac roulant	Bac roulant	Bac roulant		
Mode de collecte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte ¹¹	Porte à porte	Apport volontaire
Fréquence de collecte	2 à 6 fois/semaine	1 fois/semaine	1 fois tous les 15 jours en Mars, Juillet, Août, Décembre Aucune collecte en janvier et Février 1 fois par semaine le reste de l'année	1 fois/semaine à 1 fois toutes les 2 semaines	1 fois/mois	2 fois/mois ¹²

Figure 19 : Plan de collecte des ordures ménagères et des emballages de la ville de Houilles

Les habitants de Houilles ont en outre accès à la déchetterie de la CABS située à Carrières-sur-Seine

¹¹ Houilles compte en outre 12 bornes de collecte par apport volontaire.

¹² Un camion de collecte stationne allée Toussaint 2 samedi par mois.

POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES EMBALLAGES ET PAPIERS ET DU VERRE

- | | | |
|--|---|---|
| <p>SECTEUR 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > ORDURES MÉNAGÈRES
mardi et vendredi à partir de 6h > EMBALLAGES ET PAPIERS
mercredi à partir de 6h > VERRE
mercredi à partir de 7h | <p>SECTEUR 2</p> <ul style="list-style-type: none"> > ORDURES MÉNAGÈRES
lundi et jeudi à partir de 6h > EMBALLAGES ET PAPIERS
mercredi à partir de 6h > VERRE
mercredi à partir de 7h | <p>SECTEUR 3</p> <ul style="list-style-type: none"> > ORDURES MÉNAGÈRES
lundi et jeudi à partir de 6h > EMBALLAGES ET PAPIERS
jeudi à partir de 6h > VERRE
jeudi à partir de 7h |
|--|---|---|



b. Le produit de la collecte et du traitement des déchets ménagers

Les données sur les flux de déchets ne sont connues qu'à l'échelle de la CABS.

	Production (2014)		Références (2012)		Objectifs du PLD (2016)	
	Tonne (t)	kg/hab.	Yvelines	Île-de-France		
Ordures ménagères résiduelles	41 290	242	262	303	231	301
Emballages, journaux magazines	6 683	39	41	35	45,6	
Verre	3 887	23	24	20	23,9	
Déchetterie	14 635	89	85	65		
Déchets verts (PAP)	9 102	53	40	20		
Encombrants (PAP)	4 144	24	23	27		
TOTAL	79 741	466	475	470		

Figure 20 : Le poids de déchets collectés en 2013 (rapport annuel de la CCBS)

La production de déchets sur le territoire est inférieure aux moyennes régionale et départementale, en particulier pour les ordures ménagères résiduelles (8 % de moins par rapport aux Yvelines, et 20 % par rapport à la région). Le tri et la collecte des déchets sont particulièrement performants (23% de plus par rapport aux Yvelines)

Les objectifs du PLD sont pratiquement atteints en termes de tonnage. Cependant, la performance du tri doit encore être améliorée.

L'évolution des tonnages collectés montre une baisse importante du tonnage total entre 2014 et 2007 (- 1 371 tonnes, - 4 %)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2014
Ordures ménagères résiduelles	48 523	47 205	46 265	44 410	44 050	42 991	41 290
Emballages, journaux magazines	6 596	6 727	6 499	6 461	6 841	6 900	6 683
Verre	3 901	4 108	4 030	3 977	3 882	3 870	3 887
Déchetterie	10 994	11 526	10 608	10 753	12 366	12 620	14 635
Déchets verts	5 878	7 062	7 168	6 754	7 185	8 210	9 102
Encombrants	4 382	4 564	4 361	3 913	4 085	3 773	4 144
TOTAL	80 274	81 192	78 931	76 255	78 409	78 364	79 741

Dans le détail, on observe :

- une baisse régulière et significative des ordures ménagères résiduelles (- 15 %),
- une forte augmentation de la collecte des déchets verts (+ 42 %) et des apports en déchèterie (+ 22 %)
- et une relative stabilité des autres flux.

La forte progression de la quantité de déchets verts collectés résulte de leur conteneurisation, qui facilite leur présentation.

Avec 54 % du poids total, les ordures ménagères restent le flux le plus important, mais cette prépondérance ne cesse de diminuer depuis 2006 où les ordures ménagères représentaient alors plus de 61 % des déchets collectés. Corrélativement, le taux de déchets triés a augmenté.

Le taux de refus de tri, après un reflux de 23 % à 17 % entre 2007 et 2011, a de nouveau fortement augmenté pour atteindre 26 % en 2013, et entamer une légère baisse en 2014 avec 24,5%. La quantité même de déchets correctement trié par habitant a diminué. Des efforts sont encore à faire pour atteindre l'objectif réglementaire de 15 % en 2019.

	2010	2011	2012	2013	2014
Refus (kg/hab.)	6,3	6,7	9,1	10,2	9
Recyclable (kg/hab.)	29,1	33,0	31,6	28,3	28,8
Taux de refus	18%	17%	22%	26%	24,5%

c. Compostage

Depuis 2010, la CABS promeut compostage domestique en jardin et pied d'immeuble. Elle a formé et équipé en composteur plus de 22 230 foyers sur son territoire

d. Le traitement des déchets

Le traitement est confié au SITRU : Syndicat de Traitement des Résidus Urbains, qui a son siège à Carrières-sur-Seine et assure le traitement pour la CABS et 5 autres communes.

Les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers l'usine d'incinération du SITRU située à Carrières-sur-Seine, et qui a une capacité de près de 16 tonnes/heures.

L'énergie issue de la combustion des déchets et récupérée sous forme de vapeur surchauffée depuis les fours d'incinération permet chaque année de produire 16 500 MWh d'énergie électrique soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 4 400 familles et 72 000 MWh d'énergie thermique alimentant un réseau fournissant chauffage et eau chaude à l'équivalent de 6 400 foyers dans les villes voisines et des équipements sportifs.

Les métaux ferreux et l'aluminium sont extraits des mâchefers puis ceux-ci réutilisés en sous-couche routière. Les REFIOM sont enfouis en centre de stockage des déchets dangereux après inertage

Les déchets issus de la collecte sélective des emballages et journaux/magazines sont envoyés vers le centre de tri SITA Île-de-France de Gennevilliers. Les matériaux triés sont ensuite dirigés vers des filières de recyclage dédiées. Les refus de tri sont incinérés dans l'incinérateur du SITRU

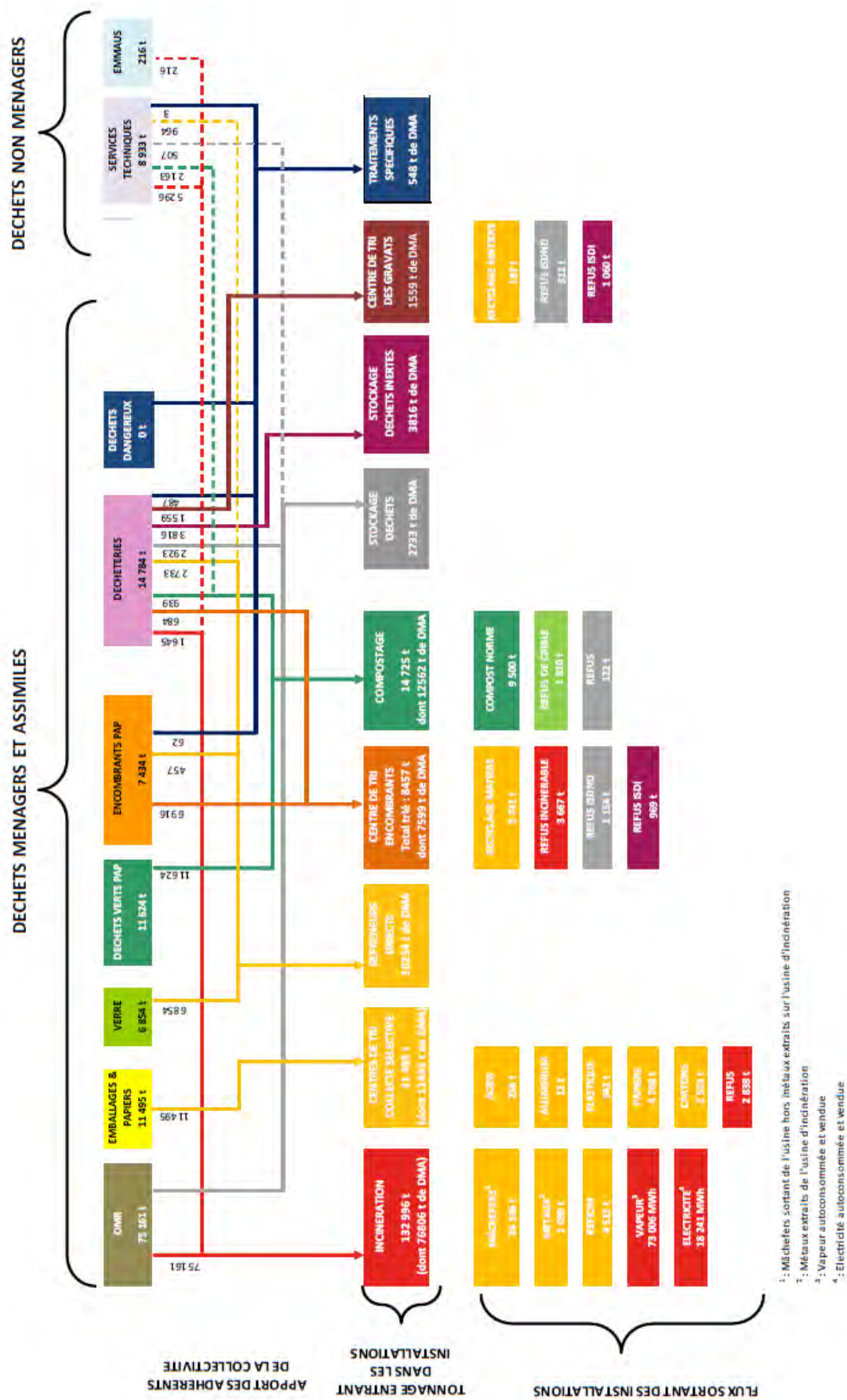
Les déchets verts sont réceptionnés sur la plateforme de compostage de Montlignon (95). Les produits finis issus de la plate-forme de compostage sont destinés soit à l'amendement rapide des sols, les principaux intéressés sont alors les paysagistes, les collectivités locales, les particuliers, les horticulteurs et les entreprises de dépollution de sols, soit ils sont utilisés en agriculture. L'apport de compost limite le ravinement et fournit un amendement durable dans le temps par sa lente décomposition.

Le verre collecté transite par la plateforme du SITRU avant d'être dirigé vers les filières de recyclage.

Les encombrants sont triés dans le centre de tri PAPREC à Gennevilliers. Les produits du tri sont traités selon leur nature (valorisation matière, valorisation énergétique, mise en décharge)

Les déchets collectés en déchèterie sont directement transportés vers les filières de traitement adaptées.

Figure 21 : Bilan de la collecte et du tri des déchets (rapport annuel du SITRU)



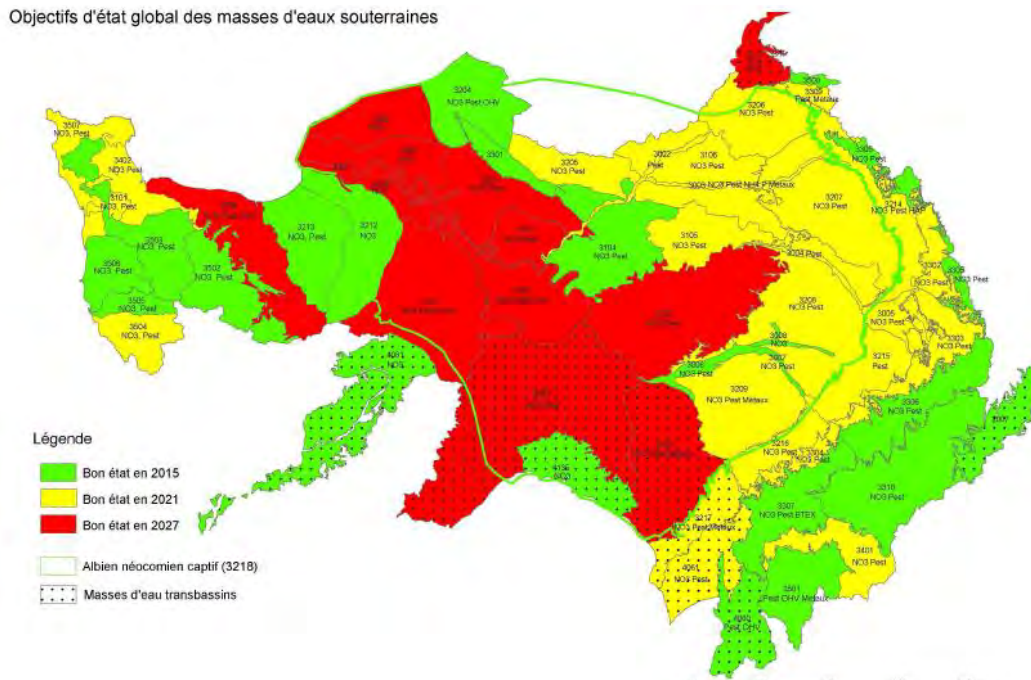
4.3. La gestion de l'eau

4.3.1. L'eau potable

a. L'état de la ressource

La commune de Houilles appartient à la masse d'eau souterraine n°3104 dite « Éocène du Valois » dont le bon état chimique actuel lui impose l'objectif d'être maintenu.

Figure 22 : L'objectif d'état chimique des masses d'eaux souterraines du Bassin Seine-Normandie



b. L'alimentation en eau

La commune de Houilles est alimentée en eau potable par le réseau du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), qui regroupe plus de 140 communes de l'agglomération parisienne, dont l'exploitation est assurée par Veolia Eau d'Île-de-France SNC.

La consommation des Ovillois en eau potable en 2012 était de 1,4 million de mètres cubes d'eau contre 1,9 million de mètres cubes en 1991. La consommation moyenne d'eau potable des Ovillois a donc diminué entre 1991 et 2012.

L'eau distribuée dans la commune est généralement de l'eau d'Oise provenant de l'usine de potabilisation de Méry-sur-Oise, installée sur les bords de cette rivière. L'usine de Méry-sur-Oise a produit en 2011 un volume d'environ 56 millions de mètres cubes d'eau et sa capacité maximale de production journalière est de 340 000 mètres cubes d'eau.

Houilles est alimentée par deux conduites qui se rejoignent, l'une est en provenance de Sartrouville et l'autre de Bezons. Ces deux conduites forment ainsi une liaison complète en 400 mm de diamètre sur le Boulevard Henri Barbusse et le Boulevard Émile Zola (RN 308).

Depuis cette artère principale, 66 732 m de conduites répartissent l'eau sur le territoire communal. Il existe également une intercommunication de 40 mm, qui permet d'alimenter deux rues : la rue Jules Verne et la rue des Grands Champs à Carrières sur Seine.

Actuellement les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune de Houilles.

c. La qualité de l'eau

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 147 échantillons d'eau prélevés en production et de 140 échantillons prélevés sur le réseau de distribution. L'eau distribuée en 2013 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

En outre, le SEDIF exerce une surveillance sanitaire. Il a procédé à 44 prélèvements en 2013, tous conformes.

4.3.2. L'assainissement

La ville de Houilles possède un réseau d'assainissement de type unitaire qui s'étend sur environ 60 km auquel tous les bâtiments du territoire sont reliés. Le réseau communal d'assainissement recueille les eaux usées de l'ensemble du territoire communal ainsi que pour faible partie celles des communes de Carrières-sur-Seine et de Bezons.

Le réseau ovoïlois est composé de :

- 54 382 m linéaire d'ouvrages circulaires,
- 3 743 m linéaire d'ovoïdes,
- et 194 m linéaire d'ouvrages en maçonnerie.

L'écoulement et la destination des effluents varient selon les sous bassins du territoire :

- la majorité des effluents communaux se rejette gravitairement dans le réseau du syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine qui traverse la commune,
- le quartier de Belles Vues (bassin versant situé au Nord de la commune) s'écoule vers Sartrouville,
- le secteur situé au Nord du quartier de la Main de Fer quant à lui se raccorde à l'ouvrage du SIAAP,
- et le quartier des Blanchés évacue ses effluents vers Bezons.

De plus, afin d'assurer l'évacuation des débits d'eaux pluviales par temps d'orage, il existe deux collecteurs intercommunaux qui débouchent dans la Seine au niveau des villes de Carrières-sur-Seine et Bezons.

Les eaux transitent ensuite dans plusieurs collecteurs appartenant à différentes collectivités, puis elles s'écoulent dans les collecteurs du réseau syndical avant d'arriver dans un collecteur du SIAAP puis sont enfin acheminées à la station d'épuration d'Achères appartenant également au SIAAP.

La station d'Achères, construite en 1940, gère les eaux usées d'environ 6 millions de franciliens et possède une capacité de traitement de 2 300 000 m³ / jour.

4.3.3. Les NTIC

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine, compétente en matière d'internet très haut débit, Orange déploie la fibre optique FTTH (Fiber To The Home) depuis l'été 2010.

Le planning de travaux prévoit que tous les logements de la CABS seront raccordables fin 2016.

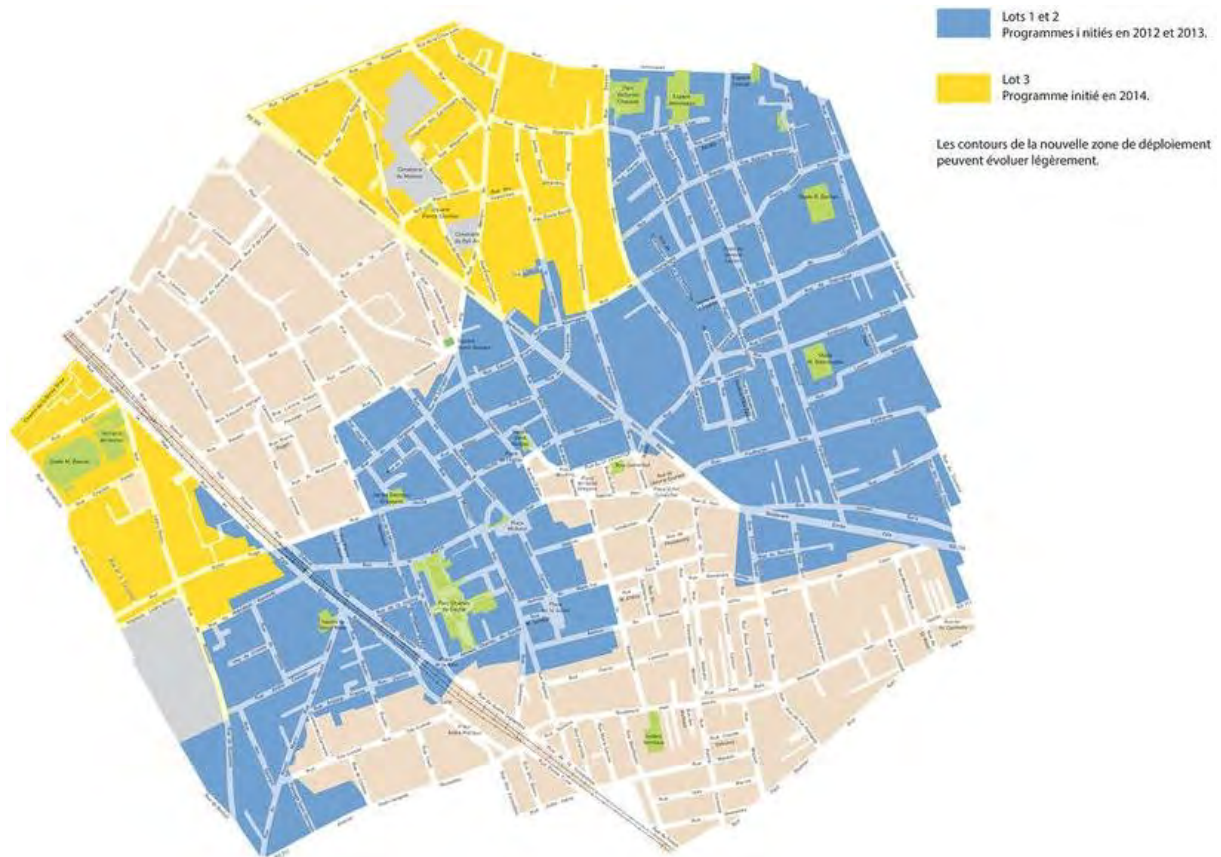
À Houilles, 5 764 logements sont adressables (c'est à dire potentiellement raccordables à la fibre optique) soit 40 % du nombre de logements de la ville. Sur ces 5 764 logements, les syndicats ont donné leur accord pour 3 679 logements.

Au total, 2 151 logements sont raccordables. Ils se décomposent ainsi :

103 immeubles sont équipés de fibre optique, soit 1 902 logements raccordables. Le raccordement pour les logements collectifs ouillois, dont les syndicats ont signé la convention avec l'opérateur, se poursuit progressivement en fonction du plan de déploiement ci-dessous.

230 pavillons sont équipés de fibre optique, soit 249 logements raccordables.

Figure 23 : Carte de la fibre optique à Houilles en 2014



V – Les risques et les nuisances

5.1. La pollution du sol

Les sites et les sols pollués résultent en général du passé industriel du territoire. Les bases de données BASIAS et BASOL du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) permettent de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués qui ont été recensés sur le territoire communal.

L'inventaire BASOL identifie les sites pollués avérés ainsi que les sites présumant d'une pollution forte appelant une action publique à titre préventif ou curatif. Aucun site n'est recensé dans l'inventaire BASOL sur le territoire de Houilles. Un site BASOL est cependant situé à proximité du territoire communal, il s'agit de l'usine METZELER située à Carrières-sur-Seine, atelier de production de joints en caoutchouc pour automobiles en activité de 1970 à 1995.

La base de données BASIAS, quant à elle, recense 76 anciens sites industriels ou activités de services situés sur la commune et qui peuvent être potentiellement générateurs de pollution des sols et de la nappe phréatique. Lorsqu'un terrain est situé sur un ancien site pollué recensé par le BRGM, les vendeurs sont dans l'obligation d'informer les acquéreurs de l'existence de pollution sur site vendu.

Sur les 76 sites recensés : 23 sont en activité, 1 est en activité et partiellement réaménagé, 35 ne sont plus en activité et aucune information n'est disponible sur les 17 sites restants.

Parmi les 35 sites à l'activité terminée, 25 ont fait l'objet d'un réaménagement, dont 15 pour de l'habitat. Trois autres sont concernés par un projet de réaménagement.

Parmi les 23 sites en activité, 11 concernent des commerces et services de proximité : pressing, station service, atelier de mécanique automobile.

Figure 24 : Liste des sites BASIAS (source BRGM)

Raison sociale	Adresse	Nature de l'activité	État du site
État d'occupation du site : en activité			
Suresnoise de transport	79 bis rue de l'Égalité	Autres transports terrestres de voyageurs	
N.C.	2 boulevard Jean Jaurès	Blanchisserie-teinturerie	
N.C.	9 rue Camille Pelletan		
N.C.	20 rue Gabriel Péri		
N.C.	1 rue de Verdun		
MOBIL	85 boulevard Henri Barbusse	Concession automobile Station service	
SHELL	82-84 boulevard Henri Barbusse	Station service	
TOTAL	132-136 boulevard Henri Barbusse		
ESSO	138ter-142 boulevard Jean Jaurès		
Peugeot anc. TOTAL	162 boulevard Jean Jaurès		
Lada Daewoo anc. Desmarais	50 boulevard Émile Zola		
Blachère décapage	105 boulevard Jean Jaurès	Traitement et revêtement des métaux / carrosserie	

Raison sociale	Adresse	Nature de l'activité	État du site
Blondiaux Acelame	122 rue de Chanzy	Chaudronnerie, tonnellerie	
SCEDAC	28 boulevard Émile Zola	Construction de réseaux et de lignes Dépôt de liquides inflammables	
Dubernard L.C.I.	29 rue Mozart	Fabrication de machines d'usage général	
L. Bel & Cie	113 boulevard Jean Jaurès	Fabrication d'éléments en métal pour la construction	
Techniques Girondin anc. Lagie	99 boulevard Henri Barbusse	Fabrication d'éléments en métal pour la construction Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	
Transport T.D.R	23-27 rue Jean de la Fontaine	Fonderie de métaux non ferreux Autres transports terrestres de voyageurs	
Ets Bruneau	12 bis avenue de l'Yser	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment	
N.C.	30 rue Ledru Rollin	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques	Site partiellement réaménagé (bureau)
État d'occupation du site : non connu			
Cie Internationale de Distribution	40 rue Faidherbe	Dépôt de liquides inflammables	N.C.
PRISUNIC	14 avenue du Général de Gaulle		N.C.
Lavigne France et fils	104 boulevard Jean Jaurès		N.C.
N.C.	10 rue Mattéoti		N.C.
N.C.	35 boulevard Jean Jaurès	Fabrication d'appareils électroménagers	N.C.
AS Hydrau équipements	33 rue Émile Combes	Fabrication de machines d'usage général	N.C.
Nouvelle Nitro Française	34 rue Parmentier	Fabrication et/ou stockage de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	N.C.
Modelage Saillot	84 rue Faidherbe	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques	N.C.
N.C.	rue Louis Blanc prolongée	Ferrailleur / casse auto	N.C.
N.C.	81 rue Faidherbe		N.C.
Docks de France anc. Sté des fonderies et ateliers de Randonnais	108 boulevard Émile Zola	Fonderie d'autres métaux non ferreux Station-service	N.C.
N.C.	36 rue Bel Air du	Fonderie de métaux non ferreux	N.C.
N.C.	9 rue Bois des		N.C.
N.C.	rue de la Liberté & rue de Cormeilles		N.C.

Raison sociale	Adresse	Nature de l'activité	État du site
NISSAN	42 bis boulevard Henri Barbusse	Station service	N.C.
N.C.	54 rue Camille Pelletan & impasse des Cochevis	Traitement et revêtement des métaux	N.C.
État d'occupation du site : activité terminée			
Transval d'Oise anc. ETARC-Sarazin	95 boulevard Jean Jaurès	Fabrication d'éléments en métal pour la construction Stockage de produits chimiques	N.C.
N.C.	7 rue de l'Église	Imprimerie et services annexes	N.C.
Jean Lefebvre	134 rue Chanzy	Centrale d'enrobage	Site en friche
Montessonnaise	16 rue Faidherbe	Dépôt de liquides inflammables	Site en friche
Filtres Philippe	109-111 boulevard Henri Barbusse	Fabrication de machines d'usage général	Site en friche
Fink AERO	107 boulevard Henri Barbusse	Fabrication d'éléments en métal pour la construction	Site en friche
Ets Guinault & Cie	81 avenue de l'Yser	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	Site en friche
PRODILAV	22 rue du Quatre Septembre	Blanchisserie-teinturerie	Site en friche (projet de réam. : activité)
Berthier - Saveco	18 rue du Quatre Septembre	Station service	Site en friche (projet de réam. : activité)
FORD, anc. ANTAR	71 boulevard Henri Barbusse	Station service	opération immobilière réalisée
Mécanique Générale Come	97 rue de Stalingrad	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	Site en friche (projet de réam. : habitat)
Pyralex	80 avenue de l'Yser	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Terrain acheté par la ville – futur CTM
Watelet	63 rue Camille Pelletan	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment	Terrain acheté par la Ville
Schwartz - Haumont	103 rue Henri Barbusse	Autres activités manufacturières	Site réaménagé (caserne)
PINTO	17ter rue Camille Pelletan	Blanchisserie-teinturerie	Site réaménagé (commerce et/ou marché)
Gatti / Humugene	40 avenue du Président Kennedy	Cultures permanentes (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières)	Site réaménagé (piscine)
N.C.	148-150 boulevard Henri Barbusse	Dépôt de liquides inflammables	Site réaménagé (espace de loisirs et/ou de restauration)
Roussel & Cie	89 rue Gay Lussac		Site réaménagé (habitat)

Raison sociale	Adresse	Nature de l'activité	État du site
Puech Besson	1 rue Gabriel Péri		Site réaménagé (habitat)
Cahors anc. Fenetral	76 avenue Jean-Jacques Rousseau	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques Fabrication d'éléments en métal pour la construction	Site réaménagé (habitat)
N.C.	24 rue Gambetta	Fabrication de matériels de transport	Site réaménagé (habitat)
N.C.	51 rue Hoche	Fabrication d'éléments en métal pour la construction	Site réaménagé (habitat)
S.A. de Technique Audio-Visuelles	44 rue Pierre Joseph Proudhon	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques	Site réaménagé (commerce et/ou marché)
Modelage Saillot	98 rue de la Liberté	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques	Site réaménagé (commerce et/ou marché)
N.C.	120 boulevard Henri Barbusse	Ferrailleur / casse auto	Site réaménagé (commerce et/ou marché)
CSM	21 rue Auguste Blanqui		Site réaménagé (habitat)
Préaux - Idot	52 bis boulevard Émile Zola	Fonderie	Site réaménagé (habitat)
Ets M. Pratte	65 boulevard Henri Barbusse	Fonderie de métaux légers	Site réaménagé (commerce et/ou marché)
N.C.	50 rue de la Côte d'Or		Site réaménagé (habitat)
N.C.	117 rue Parmentier		Site réaménagé (habitat)
Ets Linion	34 rue des Balkans	Fonderie de métaux non ferreux	Site réaménagé (habitat)
Dinatel	21 bis avenue Schœlcher	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Site réaménagé (habitat)
Bismupharma	36 rue du Maréchal Foch	Laboratoire pharmaceutiques	Site réaménagé (espace de loisirs et/ou de restauration)
N.C.	74 bis rue Hoche	Mécanique industrielle	Site réaménagé (jardin)
TOTAL	47-49 boulevard Jean Jaurès	Station service	Site réaménagé (commerce et/ou marché)
Arts Chimi-Graphiques	2 rue Émile Combes	Traitement et revêtement des métaux	Site réaménagé (habitat)
N.C.	8 impasse de la Concorde		Site réaménagé (habitat)
Ets IMAC	34 rue Jean de la Fontaine		Site réaménagé (habitat)
N.C.	41 rue Gabriel Péri		Site réaménagé (habitat)
Transports Haussin & Cie	16 avenue Jean-Jacques Rousseau	Transports	Site réaménagé (habitat)

5.2. La qualité de l'air

La qualité de l'air en Île-de-France reste l'une des premières atteintes à la santé des Franciliens, malgré l'amélioration de certains grands indicateurs de pollution atmosphérique ces dernières années (la teneur en dioxyde de soufre, par exemple, a été divisée par dix depuis 40 ans),

L'air est composé de 78% d'azote, 21% d'oxygène et d'environ 1% de gaz rare.

La qualité de l'air peut être affectée par plusieurs polluants d'origine naturelle ou provenant d'activités humaines comme :

- le chauffage ;
- les activités industrielles ;
- la circulation automobile.

Ces trois types de sources peuvent provoquer :

- des rejets de CO₂ propre à augmenter l'effet de serre et le réchauffement climatique qu'il induit (sauf dans le cas d'utilisation d'énergies non fossiles) ;
- des rejets polluants selon la nature de la source (métaux lourds et hydrocarbures polyaromatiques –HAP– par exemple).

Les émissions des véhicules, automobiles et avions, (monoxyde de carbone, monoxyde d'azote, hydrocarbures, particules, ozone) sont en corrélation avec la vitesse et le temps de parcours. Les engorgements de circulation automobile provoquent plus d'émissions qu'une circulation fluide.

Ces polluants sont à caractère cancérigène et allergène et peuvent également en raison de la formation de polluants secondaires (l'ozone) provoquer des irritations des voies respiratoires.

La qualité de l'air en Île-de-France est suivie par le réseau AIRPARIF qui s'intéresse en particulier aux polluants suivant :

- **Le SO₂ (Dioxyde de soufre)** : les émissions de dioxyde de soufre dépendent de la teneur en soufre des combustibles (gazole, fuel, charbon...). Elles sont principalement libérées dans l'atmosphère par les cheminées des usines (centrales thermiques...) ou par les chauffages, le secteur automobile Diesel contribue dans une faible mesure à ces émissions.
- **Les PS (Particules en suspension)** : le transport routier, les combustions industrielles, le chauffage domestique et l'incinération des déchets sont parmi les émetteurs de particules en suspension. Certaines particules dites secondaires se forment à partir d'autres polluants. Le principal secteur d'émission des particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀) est le transport routier (36% des PM₁₀) dont les véhicules diesel particuliers (13%), suivi de près par l'industrie (33%).
- **Les NO_x (Oxydes d'azote)** : les émissions d'oxydes d'azote apparaissent dans toutes les combustions, à hautes températures, de combustibles fossiles (charbon, fuel, pétrole...). Le secteur des transports est responsable de 52% des émissions de NO_x (les moteurs Diesel en rejettent deux fois plus que les moteurs à essence catalysés). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement est oxydé par l'ozone et se transforme en dioxyde d'azote (NO₂).
- **Le CO (Monoxyde de carbone)** : les émissions de monoxyde de carbone proviennent à près de 77% du trafic routier bien que ce polluant ne représente en moyenne que 6% des gaz d'échappement d'un véhicule à essence et qu'un véhicule Diesel en émet 25 fois moins.
- **Les COV (Composés Organiques Volatils)** : les composés organiques volatils sont libérés lors de l'évaporation des carburants (remplissage des réservoirs), ou par les gaz d'échappement. Ils sont émis majoritairement par le trafic automobile (33%), le reste des émissions provenant de processus industriels et d'usage domestique de solvants.

La station de mesures la plus proche de la ville de Houilles est la station urbaine d'Argenteuil. Cette station dite « urbaine » n'est pas directement influencée par une source locale identifiée.

Elle permet une mesure d'ambiance générale de la qualité de l'air représentative d'un large secteur autour d'elle.

D'après le bilan réalisé par AIRPARIF de 2009, les émissions annuelles de gaz polluant l'atmosphère en 2005 à Houilles étaient de :

- 146 tonnes d'oxyde d'azote (NOx),
- 16 tonnes de dioxydes de soufre (SO₂),
- 224 tonnes de composés organiques volatils (COVNM),
- 16 tonnes de particules en suspension (PM10),
- et 67 kilos tonnes de Gaz à Effet de Serre (GES).

Figure 25 : Bilan des émissions pour la commune de Houilles en 2005 (source AIRPARIF)

Bilan des émissions annuelles pour la commune de HOUILLES (estimations faites en 2009 pour l'année 2005)

Polluant	NOx	SO ₂	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales	146 t	16 t	224 t	16 t	14 t	67 kt

La pollution atmosphérique qui touche Houilles reste à un niveau moyen par rapport aux niveaux de pollution observables en Île-de-France : ainsi en 2008, la qualité de l'air a été très bonne à bonne (indice ≤ 4) 81,7% du temps (298 jours), mais médiocre (indice ≥ 6) 7,4 % du temps. Ce taux met Houilles au 7^{ème} rang des communes du département dont l'indice dépasse le plus fréquemment 6, avec Carrières-sur-Seine, Louveciennes et Le Vésinet, L'indice maximale atteint est 7.

La responsabilité des différents polluants dans l'indice est :

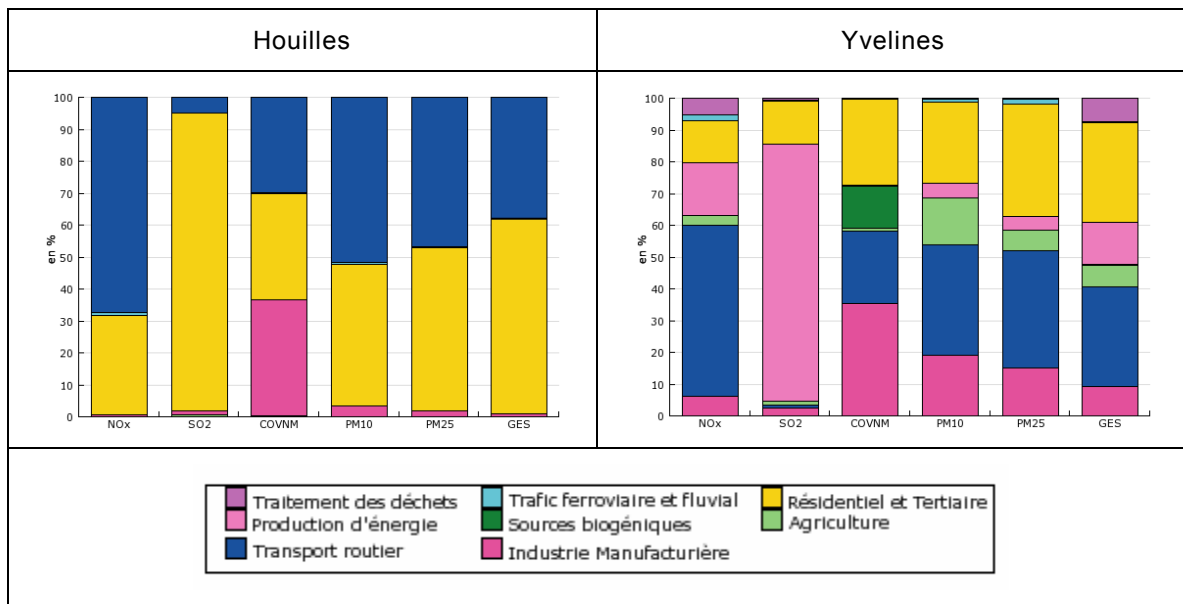
- Ozone (O₃) : 68,9 % ;
- Particules (PM₁₀) : 43,7 % ;
- Dioxyde d'azote (NO₂) : 21,9 %.

De plus, Houilles présente moins de secteurs d'activité polluants que le département, qui a comme sources de pollution supplémentaires, la production d'énergie, l'agriculture, le traitement des déchets, le trafic ferroviaire et fluvial et les sources biogéniques.

Cependant, en 2007, à l'échelle du département des Yvelines, la commune de Houilles :

- était responsable avec la commune d'Issou de 21,6 % des émissions de dioxyde de soufre,
- fait partie des communes qui ont subi le plus fort taux d'indice supérieur à 6, qui correspond à une qualité de l'air médiocre à très mauvaise, avec les communes de Chatou et de Croissy-sur-Seine.

Figure 26 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions de polluants (en %)



5.3. Les nuisances sonores

Le bruit est une des pollutions majeures liée à la densité de l'habitat, des activités et de l'importance des flux automobiles. C'est la nuisance urbaine la plus durement ressentie par les habitants. Houilles est affecté par des nuisances sonores essentiellement dues aux axes de transport terrestre (routes et voies ferrées) qui font l'objet d'un classement préfectoral selon leur niveau d'émission.

5.3.1. Le cadre législatif et réglementaire

- **La loi « Bruit » de 1992**

La loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, dite loi « Bruit », premier texte global en la matière, constitue sans doute le premier effort notable de formulation d'un texte fondateur renforçant la législation existante sans forcément remanier ni remplacer les textes précédents.

Cette loi cadre a pour objet principal d'offrir un cadre législatif complet à la problématique du bruit et de poser des bases cohérentes de traitement réglementaire de cette nuisance. Les dispositions prévues par cette loi :

- instaurent des mesures préventives pour limiter les émissions sonores,
- réglementent certaines activités bruyantes,
- fixent de nouvelles normes applicables aux infrastructures de transports terrestres,
- instaurent des mesures de protection des habitants touchés par le bruit des transports aériens
- financées par une taxe sur les aéroports,
- simplifient la constatation des infractions et créent de nouvelles catégories d'agents de l'État et des communes habilités à les constater,
- renforcent les mesures judiciaires et administratives pour l'application de la réglementation.

En matière d'urbanisme, la loi bruit limite la constructibilité autour des aéroports. Sur le plan de l'acoustique des bâtiments, la loi impose une isolation renforcée près des zones affectées par les transports bruyants.

- **La directive « Bruit » de 2002**

La lutte contre le bruit est un objectif européen : en juillet 2002, l'Union Européenne a adopté la directive n°2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, la directive « Bruits ». Elle a été transposée en droit français par ordonnance, ratifiée par la loi du 26 octobre 2005, et figure désormais dans le Code de l'Environnement. Le décret d'application n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruits et des plans de prévention du bruit dans l'environnement a été publié au journal officiel du 26 mars 2006.

Les objectifs de la directive « Bruits »

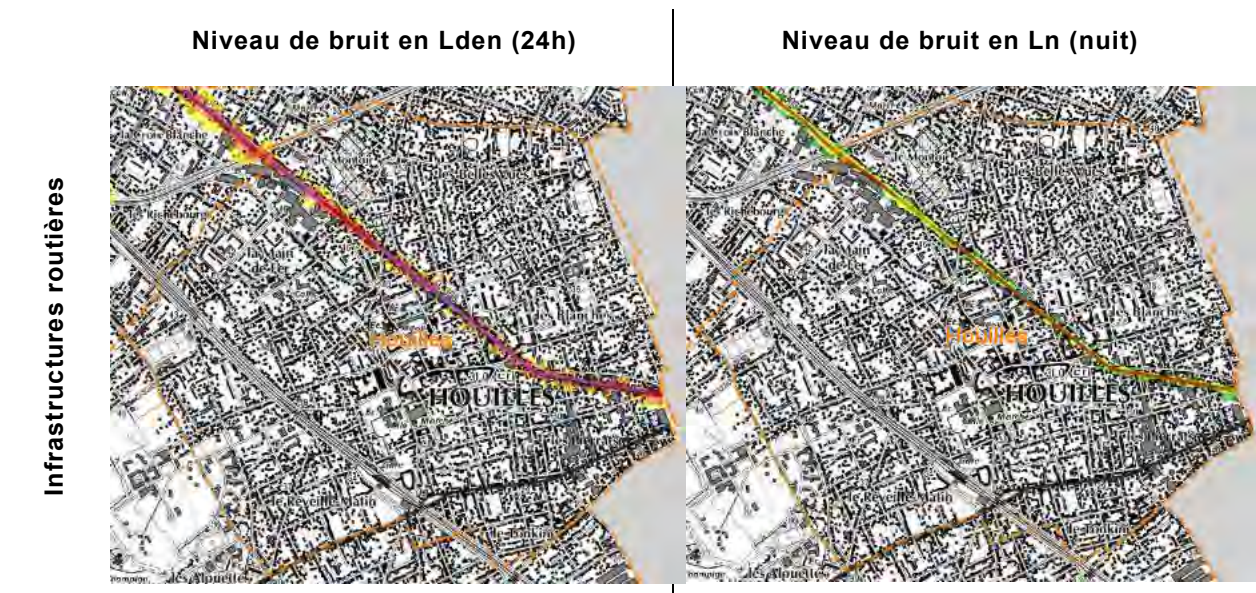
Cette directive vise à améliorer la lutte contre les nuisances sonores induites par les infrastructures de transports terrestre et aérien, ainsi que par certaines industries, du moins dans les grandes agglomérations. Des cartes de bruit stratégiques devront être publiées et mises à disposition du public, puis être actualisées tous les cinq ans. Elles permettront d'évaluer l'exposition au bruit et pourront contribuer à prévenir et réduire les effets du bruit :

- production ou amélioration de plans de prévention ;
- production ou amélioration de plans de réduction du bruit ambiant ;
- préservation d'un réseau de zones de calme.

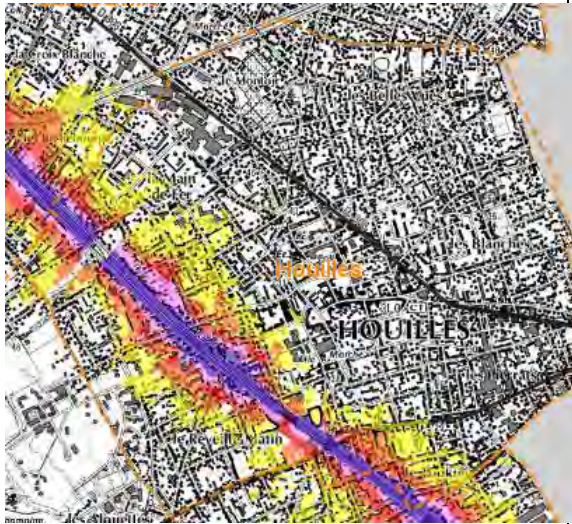
5.3.2. Le bruit routier

a. L'étude stratégique de bruit

La DDT des Yvelines a réalisé ces études, portant sur les voies ferrées dépassant 60 000 passages de train par an et les voies routières dépassant 6 millions de véhicules par an. À Houilles sont concernées la voie ferrée et la RD308.



Infrastructures ferroviaires



Légende

- De 55 à 60 dB(A)
- De 60 à 65 dB(A)
- De 65 à 70 dB(A)
- De 70 à 75 dB(A)
- Supérieur à 75 dB(A)

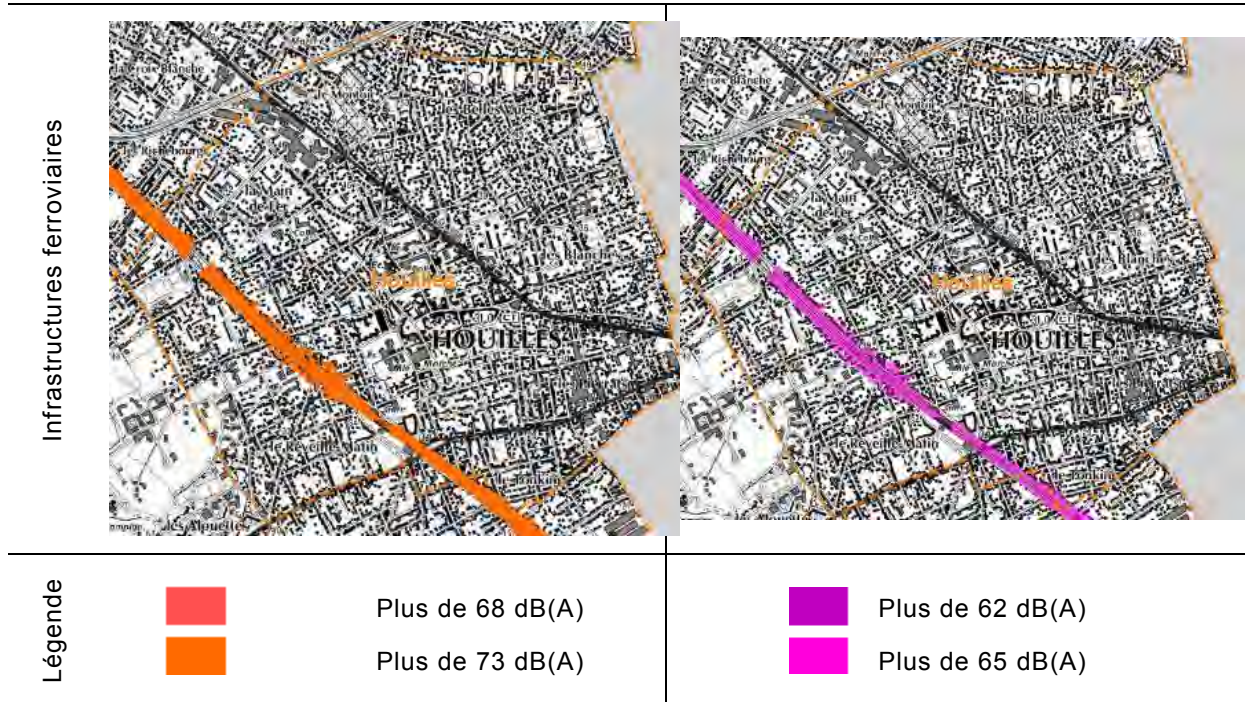
- De 50 à 55 dB(A)
- De 55 à 60 dB(A)
- De 60 à 65 dB(A)
- De 65 à 70 dB(A)
- Supérieur à 70 dB(A)

Dépassement de seuil en Lden (24h)

Dépassement de seuil en Ln (nuit)

Infrastructures routières





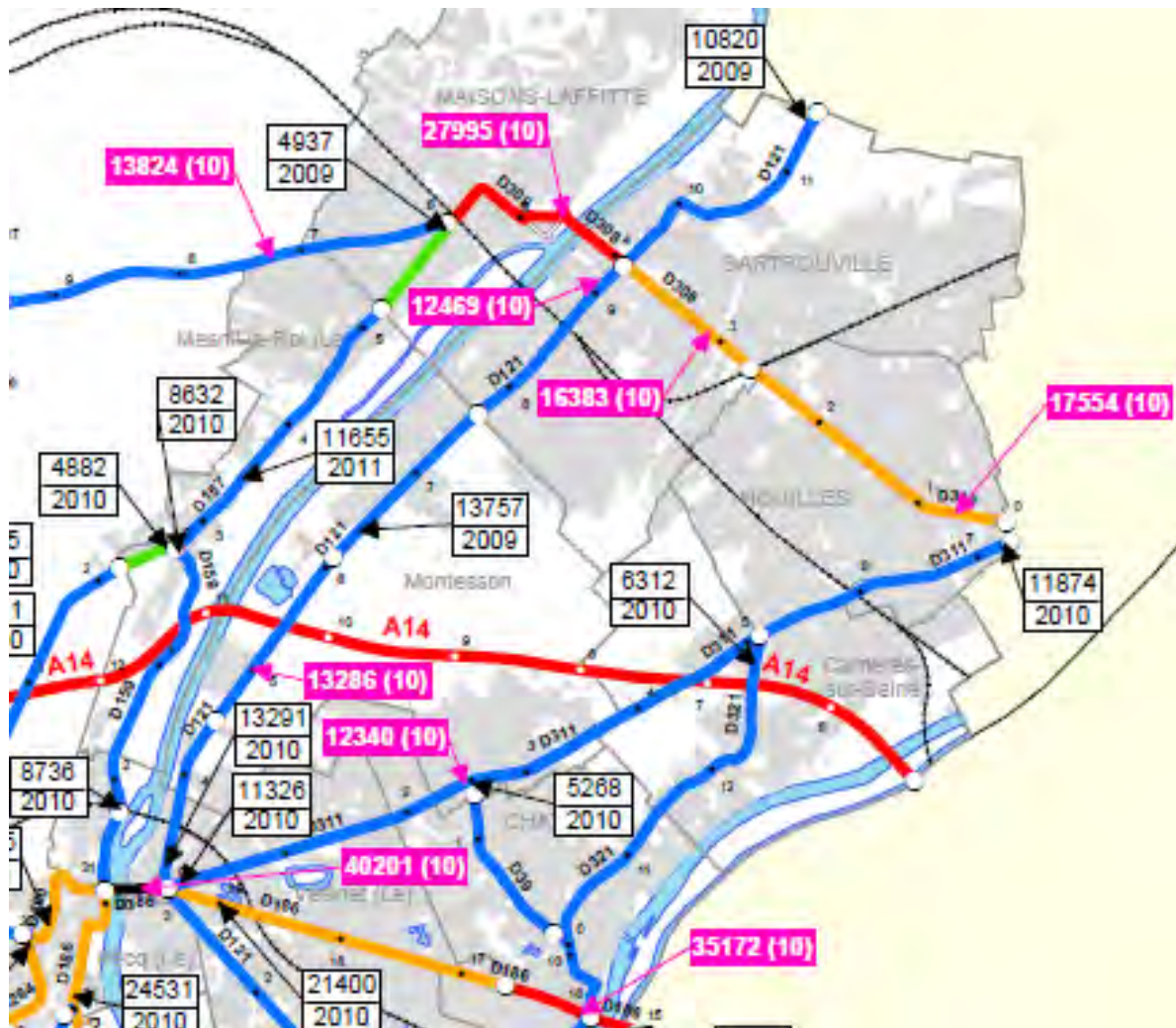
La modélisation des zones soumises au bruit et leur croisement avec les données de population permet d'évaluer la population concernée par le bruit routier généré par ces infrastructures.

L _{DEN} en dB(A)	Nombre de personnes exposées		Nombre d'établissement de santé		Nombre d'établissement d'enseignement	
	Route	Fer	Route	Fer	Route	Fer
55-60	629	4 549	0	0	0	5
60-65	786	1 146	0	0	0	0
65-70	1 175	1 136	0	0	0	1
70-75	0	816	0	0	0	2
>75	0	635	0	0	0	2
TOTAL	2 590	8 282	0	0	0	12
Dépassement de la valeur limite	68 dB(A) 196	73 dB(A) 918	68 dB(A) 0	73 dB(A) 0	68 dB(A) 0	73 dB(A) 2

L _N en dB(A)	Nombre de personnes exposées		Nombre d'établissement de santé		Nombre d'établissement d'enseignement	
	Route	Fer	Route	Fer	Route	Fer
50-55	786	2 951	0	0	0	3
55-60	1 175	1 408	0	0	0	
60-65	0	913	0	0	0	3
65-70	0	509	0	0	0	1
>70	0	334	0	0	0	1
TOTAL	1 961	6 115	0	0	0	8
Dépassement de la valeur limite	62 dB(A) 0	65 dB(A) 843	62 dB(A) 0	65 dB(A) 0	62 dB(A) 0	65 dB(A) 2

Cette étude minore significativement le nombre d'habitants soumis au bruit. En effet, elle ne tient compte que des seules routes supportant un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an. Or, d'autres routes à Houilles en effet supportent un trafic important, notamment la RD311 qui supporterait un trafic de l'ordre de 4 300 00 véhicules par an d'après l'extrapolation du TMJH.

Figure 27 : Le trafic routier en 2011 (source : Conseil général des Yvelines)



b. Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le préfet des Yvelines, par l'arrêté n°00.285/DUEL du 10 octobre 2000 a procédé au classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Les dispositions de cet arrêté devront être prises en compte en annexe du PLU et les secteurs de la ville affectés par le bruit reportés sur les documents graphiques conformément aux articles R. 123-13 et R. 123-14 du Code de l'Urbanisme.

Figure 28 : Les voies routières et ferrées concernées par le classement acoustique des infrastructures terrestre

Type de nom de la voie	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit	Niveau sonore de réf. En dB(A)		Type de tissu
				LAeq _(6h-22h)	LAeq _(22h-6h)	
Voie ferrée	340	Totalité	1	300 m	L > 81	L > 76
	990	Totalité	1			
	975-900	De la ligne 340 à la limite de Carrières s/Seine	3	100 m	70<L≤76	65<L≤71
Voie départementale	RD308	Totalité	3	30 m	65<L≤70	60<L≤65
	RD311	Totalité	4			
Voie communale	Rue de Stalingrad	De la RD 308 à la limite de Bezon	4			

Anticipant les résultats des études complètes et en application du principe de précaution, ce classement inclut pratiquement toutes les routes qui ressortent dans les comptages réalisés par la Ville.

Le classement est une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments devront respecter, afin de limiter la gêne sonore des riverains des axes routiers et ferroviaires les plus fréquentés. La largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons et les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit dépendent de la catégorie de classement des voies (de 1 à 5).



5.4. Les risques

La commune est concernée par des risques de mouvement de terrain et de transport de marchandises dangereuses. Elle est située en zone de sismicité 1 : très faible

5.4.1. Le cadre législatif de la prévention contre les risques majeurs

Il existe trois grandes familles de risques majeurs :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Une Cellule d'Analyses des Risques et d'Information Préventive (CARIP) a été mise en place dans chaque département pour prendre en compte ces risques. Ce sont les CARIP qui ont en charge la réalisation des Dossiers Départementaux des Risques Majeurs, qui sont ensuite déclinés à l'échelle communale sous la forme d'un Dossier Communal Synthétique (DCS).

C'est l'article L. 125-2 du code de l'Environnement qui pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, est quant à lui relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, il précise le contenu et la forme de cette information :

« L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

5.4.2. Les risques naturels

a. Les arrêtés de catastrophe naturelle

La commune de Houilles a été visée par 5 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1984 :

- 4 de type inondations et coulées de boue ;
- une de type inondations, coulées de boue et mouvements de terrain.

Figure 29 : Liste des arrêtés de catastrophe naturelle entre 1984 et 2006

	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondation et coulées de boue	5/5/1984	5/5/1984	16/7/1984	10/8/1984
Inondation et coulées de boue	25/5/1992	25/5/1992	24/12/1992	16/1/1993
Inondation, coulées de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/0999
Inondation et coulées de boue	26/7/2001	26/7/2001	3/12/2001	19/12/2001
Inondation et coulées de boue	23/6/2005	23/6/2005	2/3/2006	11/3/2006

Figure 30 : Les risques naturels présents sur le territoire communal



- **Les risques liés aux mouvements de terrain et aux carrières souterraines**

Les mouvements de terrain regroupent l'ensemble des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (dégradations du relief et des sols dues à l'homme).

Dans le département des Yvelines et plus particulièrement à Houilles, les risques sont dus aux effondrements et/ou affaissements de terrain directement liés à la ruine de cavités naturelles de dissolution ou d'anciennes carrières souterraines abandonnées. Le calcaire du Lutécien présent dans le sous-sol de la plaine de Montesson fût exploité pendant de nombreuses années. C'est ainsi que l'on retrouve d'anciennes carrières souterraines réparties sur le territoire de Houilles. Après une période d'extraction de la pierre à bâtir, des champignonnières se sont développées dans les cavités souterraines et ont investi le secteur.

Les périmètres délimitant les zones affectées ou susceptibles d'avoir été affectées par des travaux souterrains et les anciennes carrières doivent constituer des zones « à prescriptions spéciales », car ce sont des zones présentant des risques de mouvement de terrain.

La zone concernée par ce risque fait l'objet d'un périmètre « R. 111-3 » du code de l'Urbanisme, enquêté le 2/5/1983 et approuvé le 5/8/1986, valant PPR.

b. Les aléas liés retrait-gonflement des argiles

La commune est également concernée par le phénomène de retrait-gonflement des argiles qui se manifeste sur des terrains argileux, et est lié aux variations de la quantité d'eau contenue dans le sous-sol.

Au cours des périodes sèches, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors de « retrait ». A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement ». Ce phénomène est à cinétique lente. Le danger pour l'homme est donc minime. Cependant, il est à l'origine de nombreux désordres sur le bâti (fissuration, décollement ou dés-encastrement d'éléments, rupture de canalisations enterrées. Ces effets ne se caractérisent pas des coûts d'indemnisation élevés.

La commune de Houilles n'est pas couverte par un PPR « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ». Cependant, les études menées par le BRGM ont montré que la ville est concernée par cet aléa, avec un niveau faible sur la majeure partie du territoire.

Il conviendra donc d'informer les pétitionnaires de ce risque.

Figure 31 : Carte des secteurs concernés par un aléa de retrait gonflement des sols argileux



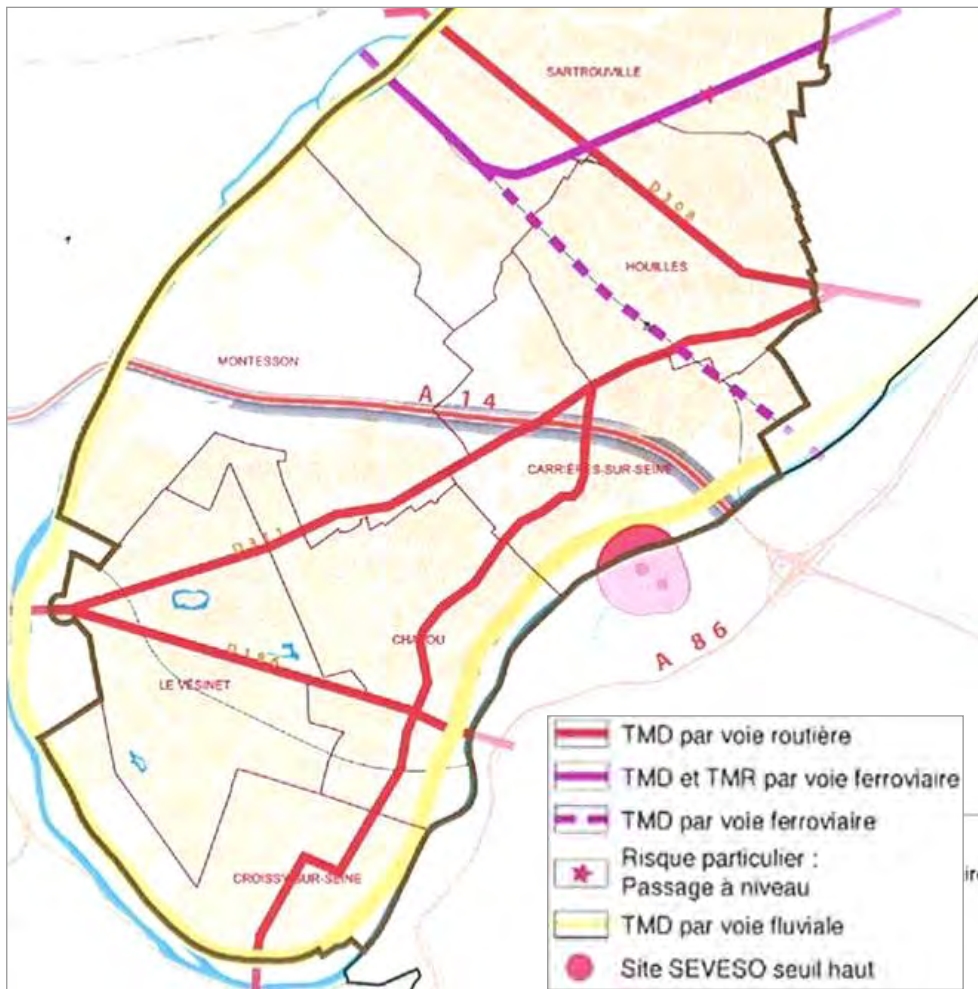
c. Les inondations et coulées de boues

Il existe deux grands types d'inondations :

- celles qui sont dues à un débordement des cours d'eau ou à une remontée de nappe phréatique,
- celles qui sont liées au ruissellement en secteur urbain engendré par de fortes précipitations.

L'Atlas des Zones Inondables du Bassin Seine Normandie présente la cartographie des plus hautes eaux connues et de la limite des zones inondées. Cette cartographie, réalisée par la DIREN, montre qu'une petite partie au Sud du territoire de Houilles a été inondée lors de la crue 1910.

Figure 33 : Les risques de TMD sur le territoire de la Boucle de Montesson (Carte extraite du SCOT de la boucle de la Seine)



La commune de Houilles est concernée par les transports de matières dangereuses par canalisations (réseau de transport de gaz haute pressions GRTGAZ). La présence de la canalisation de transport de gaz génère un risque technologique, et a conduit à définir, outre la servitude d'accès nécessaire à GRTGAZ pour l'entretien de la canalisation, des zones de restriction d'urbanisation.

Ainsi, à l'occasion de tout projet d'aménagement ou de construction, les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants doivent prendre en compte la présence des réseaux dès la conception de leurs projets de travaux afin qu'ils se déroulent en toute sécurité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice gratuit réseaux-et-canalisation est obligatoire. Le téléservice permet de localiser la présence de réseaux aériens, souterrains et subaquatiques sur la zone où les travaux sont prévus.

La saisie des limites de l'emprise des travaux projetés renvoie :

- Les coordonnées des exploitants des réseaux concernés par votre projet de travaux ;
- Un plan avec les coordonnées géoréférencées de l'emprise du projet de travaux telle que vous l'aurez dessinée sur la plate-forme du téléservice ;
- Le formulaire Cerfa de déclaration DT/DICT partiellement pré-rempli à adresser à chacun des exploitants de réseaux concernés.

b. Les installations classées pour la protection de l'environnement

La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et son décret d'application n° 77-1133 du 21 septembre 1977 prévoient que les installations industrielles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, préalablement à leur mise en service, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral pour les installations d'importances, ou d'une déclaration en préfecture pour les installations présentant moins de risques. Ces documents fixent les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer cette protection.

Le territoire de Houilles compte une Installation classée pour la protection de l'environnement soumise au régime d'autorisation (ICPE-A) : la société Blachère décapage, située au 105 boulevard Jean Jaurès et spécialisée dans le traitement de surface des métaux (décapage et dégraissage). Son autorisation a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 29/12/2010. Elle n'est pas classée Seveso.